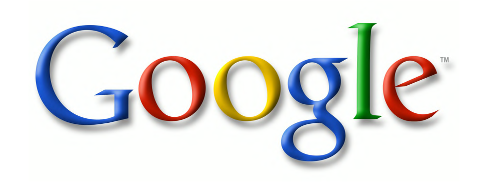




VOYAGES
EN FRANCE,

PENDANT LES ANNÉES

1787—88—89 et 90.

TOME TROISIÈME.

VOYAGES EN FRANCE,

PENDANT LES ANNÉES 1787—88—89 et 90.

Entrepris plus particulièrement pour s'assurer de l'état de l'Agriculture, des Richesses, des Ressources et de la Prospérité de cette Nation;

Par ARTHUR YOUNG, Écuyer F. R. S.
Membre de plusieurs Académies.

Traduit de l'Anglais par F. S.

Avec des Notes et Observations par M. DECASAUX, et des Cartes géographiques de la Navigation et du Climat.

TOME TROISIÈME.

A PARIS,
Chez BUISSON, Libraire, rue Hautefeuille.

1793, L'AN SECOND DE LA RÉPUBLIQUE.

Avis au Relieur.

Mettez la Carte de *la route de l'Auteur*, en face de la page 1 du *Tome premier.*

Mettez la Carte du *Climat et de la Navigation*, à la page 153 du *Tome second.*



VOYAGE EN FRANCE.

CHAPITRE XII.

Tenure et grandeur des Fermes en France.

IL y a cinq circonstances dans la manière d'occuper les terres en France, qui sont pleinement détaillées dans les nombreuses notes que j'ai prises dans toutes les provinces ; mais il seroit trop long de les insérer ici : 1°. les petites propriétés des paysans ; 2°. le louage pour argent, comme en Angleterre ; 3°. les tenures féodales ; 4°. le monopole des terres louées en gros pour argent, et sous-louées aux paysans ; 5°. les métayers, qui cultivent pour la moitié ou le tiers du produit.

I. Les paysans ont par-tout de petites propriétés, à un point dont nous n'avons pas d'idée en Angleterre ; cela a lieu dans toutes les parties du royaume, même dans les provinces où les autres modes de tenure

prévalent; mais dans le Querci, le Languedoc, tout le district des Pyrénées, du Béarn, de la Gascogne, dans une partie de la Guyenne, de l'Alsace, de la Flandre et de la Lorraine, c'est extrêmement commun. En Flandre, en Alsace, sur les bords de la Garonne et dans le Béarn, je trouvai plusieurs habitans, vivant avec aisance, que l'on peut plutôt appeler de petits fermiers que des propriétaires; et dans la Basse-Bretagne, il s'en trouve quelques-uns de riches; mais en général, ils sont pauvres et misérables, ce qui vient de la trop grande division des petites fermes entre tous leurs enfans. Dans la Lorraine et dans cette partie de la Champagne qui lui est contigue, ils sont malheureux; j'ai plus d'une fois vu cette division, portée à un tel excès, qu'un simple arbre fruitier, dans environ dix perches de terres, formoit une ferme et la situation locale d'une famille.

II. Le louage pour argent, est la coutume générale de la Picardie, de l'Artois, d'une partie de la Flandre, de la Normandie (excepté le pays de Caux), de l'Isle de France et du pays de Beauce; cette pra-

tique est même suivie dans quelques endroits du Béarn et dans les environs de Navarens. On connoît aussi ce genre de tenure dans les provinces où prévalent les autres manières ; mais, calcul modéré, il n'existe pas encore dans la sixième ou la septième partie du royaume.

III. Les tenures féodales. — Ce sont des fiefs accordés par les seigneurs de paroisses, sous la réserve de reliefs, cens, forfaitures, services, etc. Je les trouvai en très-grand nombre dans le Limousin, le Berry, la Marche et en Bretagne, etc., où ils sont répandus dans tout le pays ; mais il s'en trouve plus ou moins dans toutes les parties du royaume. Dans les environs de Verson, de Vatan, etc., et dans le Berry, on se plaignoit tellement de ces fardeaux, que le mode de les lever doit faire une grande partie du mal ; ils sont par-tout plus onéreux qu'ils ne le paroissent à cause de cette circonstance. On assure que les adjudications de la loi sont très-rigoureuses contre le tenancier en faveur du seigneur.

IV. Le monopole. — Il se pratique ordinairement dans les diverses provinces où il y a des métayers ; les gens riches prennent

à rente de grandes étendues de terres, qu'ils sous-louent en petites portions à des métayers, qui les leur payent la moitié du produit. J'ai entendu plusieurs plaintes là-dessus dans la Marche, le Berry, le Poitou et l'Angoumois; et les autres provinces ne sont pas exemptes de cette pratique : elle paroît provenir des difficultés inhérentes au systême de culture par métayers; mais c'est une méthode abominable, bien connue en Irlande, d'où ces hommes mitoyens sont presque tous bannis.

V. Les métayers.—La tenure par métayers est peut-être celle des sept huitièmes des terres de France; elle comprend presque toute la Sologne, le Berry, la Marche, le Limousin, l'Anjou, la Bourgogne, le Bourbonnois, le Nivernois, l'Auvergne, etc. On la trouve même en Bretagne, dans le Maine, en Provence et dans toutes les provinces méridionales. En Champagne, il y a beaucoup de terres à tiers-franc, qui est le tiers du produit; mais en général c'est la moitié. Le propriétaire fournit ordinairement le bétail et la moitié de la semence; et le métayer le travail,

les ustensiles, et paye les impôts; mais dans quelques districts, le propriétaire supporte une partie de cette dépense. Dans le Berry, il y a des métayers pour la moitié, d'autres pour le tiers et même pour le quart du produit. Dans le Roussillon, le propriétaire paye la moitié des taxes; et dans la Guyenne, depuis Auch jusqu'à Fleuran, plusieurs propriétaires les payent toutes. Près d'Aiguillon, sur la Garonne, les métayers fournissent la moitié des bestiaux. Près de Falaise, en Normandie, j'ai vu des métayers dans des endroits où l'on ne devoit guère espérer d'en trouver, dans des fermes tenues par les propriétaires mêmes; la conséquence de cela est que les fermes de ces propriétaires doivent être les plus mal cultivées de tout le voisinage. — Cette circonstance honteuse n'a pas besoin de commentaire. A Nangis, dans l'Isle de France, je vis un accord par lequel le propriétaire étoit engagé à fournir le bétail, les harnois, les ustensiles, et à payer les impôts; le métayer donnoit son travail et payoit sa capitation. — Le propriétaire étoit obligé aux réparations de la maison et des portes; le métayer à celles

des fenêtres. — Le propriétaire fournissoit la semence de la première année ; le métayer, celle de la dernière ; dans les années intermittentes, ils fournissoient moitié par moitié. Le produit vendu pour de l'argent étoit partagé. Le beurre et le fromage, dont on faisoit usage à discrétion dans la famille du métayer, étoient compensés par une rétribution de six francs par vache. Dans le Bourbonnois, le propriétaire fournit toutes les espèces de bestiaux, et cependant, c'est le métayer qui vend, échange et achète à volonté ; l'intendant tenant un compte de toutes ces mutations, car le propriétaire a la moitié du produit des ventes et paye la moitié des achats. Les chariots du tenanciers sont obligés de porter la moitié du grain à la grange du château, et d'y retourner ensuite pour reprendre la paille ; les conséquences de cet absurde système sont frappantes ; des terres qui se loueroient en Angleterre douze livres, ne valent que trois livres, y compris les bestiaux.

Au premier coup-d'œil, il paroît que ce sont les propriétaires qui souffrent le plus

du systême de cultiver par métayer ; mais après un plus sérieux examen, on trouve les tenanciers dans la plus grande pauvreté, et quelques-uns mêmes dans la misère. A Vatan, dans le Berry, on m'a assuré que les métayers étoient presque tous les ans obligés d'emprunter leur pain du seigneur avant le retour de la moisson. Ce pain ne vaut cependant guère la peine d'être emprunté, car c'est un mêlange de seigle et d'orge ; j'en goûtai suffisamment pour plaindre bien sincèrement ces pauvres malheureux ; mais les gens du commun ne mangent pas ici de pain de froment. Avec toute cette misère, chez les fermiers, on peut juger de l'état du seigneur par la rente qu'il reçoit. A Salbris, en Sologne, le propriétaire recevoit environ 800 livres pour sa moitié, d'un terrein qui nourrissoit sept cents moutons, et de deux cents acres anglais d'autre terre ; donc toute la rente des terres et des bestiaux ne montoit pas à plus de 24 sols par tête de moutons ! Dans le Limousin, les métayers ne sont guère considérés que comme des domestiques, que l'on renvoie à loisir, et qui sont obligés de se conformer en tout à la

volonté de leurs seigneurs ; on compte que la moitié des tenanciers doivent beaucoup au propriétaire, de sorte qu'il est souvent obligé de les renvoyer avec la perte de ces dettes, pour empêcher que ses terres ne restent en friche.

De toutes les méthodes d'occuper les terres, celle des petites fermes est la plus mauvaise. Il y en a de grandes en Picardie, dans l'Isle de France, dans le pays de Beauce, en Artois et en Normandie ; mais ce n'est pas général dans le reste du royaume. La division des fermes et la population sont si grandes, que la misère qui en dérive est, dans plusieurs endroits, extrême ; du moment où vous entrez dans une ville, un jour de marché, vous vous appercevez de la fainéantise du peuple. Il y a des essaims de paysans. A Landervisiau, en Bretagne, je vis un homme qui avoit fait deux lieues et demie pour apporter deux poulets au marché, qui ne valoient pas, selon lui, 24 sols la couple. Je rencontrai, à Avranches des gens avec chacun un cheval, portant environ quatre boisseaux d'herbes de mer. Près d'Isenheim, en Alsace, je vis des

femmes, au milieu de la moisson, où leur travail est, pour ainsi dire, aussi précieux que celui des hommes, cueillir de l'herbe pour leurs vaches à côté de la grande route.

OBSERVATIONS.

Il s'élève ici trois questions capitales; la première, les inconvéniens de cultiver par le moyen des métayers, et les avantages de la tenure par argent; la seconde, la grandeur des fermes; la troisième, jusqu'à quel point les petites propriétés sont-elles utiles?

I. *Métayers.*

Ce sujet ne doit pas demander beaucoup de tems, car il est impossible de prononcer un seul mot en faveur de cette coutume, et il y a mille argumens contre elle. Tout ce que l'on pourroit dire en sa faveur, seroit que la nécessité n'a pas de loi; que la pauvreté des fermiers est telle, que le propriétaire se trouve absolument obligé de fournir toutes les provisions de la ferme; autrement, que ses terres resteroient incultes. C'est un cruel fardeau

pour un propriétaire, d'être ainsi forcé de courir la plupart des dangers des cultivateurs, de la manière la moins éligible, en confiant sa propriété à des gens généralement ignorans, souvent négligens et quelquefois méchans. Entr'autres propriétaires que j'ai personnellement connus, j'en ai vu un à Bagnère de Luchon, qui fut obligé de vendre sa terre, parce qu'il étoit hors d'état de la renouveler de bestiaux, ses moutons étant tous morts d'une maladie épidémique, provenant sans doute de la méthode détestable des métayers, qui les entassent dans des étables aussi chaudes que des fours, et sur du fumier brûlant; fermant, selon la coutume du reste du royaume, toutes les crevasses qui pourroient leur donner de l'air. — Par cette méthode de louer les terres, qui est la plus pitoyable de toutes, après avoir couru les risques de pertes semblables, qui sont très-souvent funestes, le propriétaire dupé reçoit une misérable rente; — Le fermier reste dans le dernier degré de pauvreté; — les terres se trouvent mal cultivées et la nation souffre aussi sévèrement que les parties intéressées. La question de savoir

comment cette coutume fut bannie de la Picardie, de la Normandie et de l'Isle de France seroit curieuse. Les richesses des grandes villes ont pu y contribuer de quelque chose, mais pas matériellement; car Bordeaux, Marseille, et sur-tout Lyon et Nantes, n'ont rien fait à cet égard; cependant on doit les mettre au rang des villes les plus riches de l'Europe, et les regarder comme supérieures à Rouen, à Abbeville et à Amiens, etc. — Si cette cause doit être attribuée au voisinage de la capitale, pourquoi n'a-t-elle pas procuré une aussi bonne culture que la rente payée en argent? — Le fait est, néanmoins, que ces trois provinces, avec l'Artois et la Flandre, où nous ne devrions pas être surpris de trouver un changement, puisque ce sont des pays conquis sur un état libre; comparativement parlant, sont les seules du royaume, où cette pratique salutaire prévaille en général. On la trouve, à la vérité, d'une manière irrégulière dans d'autres endroits; mais elle n'est nulle part établie comme dans ces provinces. On ne sauroit douter que la pauvreté des tenanciers, qui a donné lieu à cette cou-

tume injurieuse, ne provienne des principes d'un gouvernement arbitraire. De grands impôts sur les fermiers, dont la noblesse et le clergé étoient exempts; et ces impôts, levés arbitrairement, selon le caprice des intendans et de leurs subdélégués, furent des causes suffisantes pour appauvrir les basses classes de la société. On auroit cru, par les énormes abus et la cruauté de ce mode d'imposition, que son but étoit autant de tenir le peuple dans un état de pauvreté que d'enrichir le roi. Comme l'on faisoit profession de lever la taille, en proportion du revenu de chacun, cela avoit l'effet pernicieux de toutes les taxes *égales* sur les terres, même quand on les lève avec équité; car les bénéfices du fermier, — ses succès, — son mérite étoient imposés en proportion de ce qu'il en avoit; méthode certaine d'anéantir les bénéfices, les succès et le mérite. Les fermiers sont généralement pauvres, ou paroissent l'être, puisqu'un homme riche affecte un air de pauvreté, afin de se soustraire à un impôt arbitraire qu'on lui fait payer en proportion de ses facultés. De-là, de pauvres bestiaux, de

pauvres ustensiles et de pauvre fumier, même dans les fermes de ceux qui seroient en état d'y mettre ce qu'il y a de mieux. Quel système ruineux et détestable, et qu'il est bien calqué pour arrêter le cours des richesses du souverain et de celles de son peuple! — Quel est l'homme, ayant le sens commun, qui peut regretter la chûte d'un gouvernement qui se conduisoit sélon de pareils principes? Et qui peut, avec justice, condamner la violence du peuple, en arrachant à la noblesse et au clergé ces priviléges et ces distinctions dont ils avoient si indignement fait usage, pour la dépression et la ruine des classes inférieures? Ces taxes, ainsi que les droits féodaux et les impositions des seigneurs, empêchoient de placer sur les terres aucun capital qui n'étoit pas susceptible d'être repris à volonté. Ce n'étoit pas tant un manque général de capitaux dans le royaume, que la crainte de les mettre sur des terres où ils seroient nécessairement exposés à la rapine des royales et nobles harpies. On trouve la preuve de ce que j'avance, en jétant les yeux sur les riches pâturages de la Normandie, qui n'ont

jamais éprouvé de manque de capitaux, quoique ces terres demandent de plus grandes sommes, pour les faire valoir, qu'aucune autre ; des sommes suffisantes pour améliorer les sols les plus pauvres et les plus difficiles. Pourquoi donc ne trouve-t-on pas les provisions nécessaires pour les terres de labour, aussi bien que pour les pâturages ? pour une raison bien évidente. —Les capitaux placés sur de bons bœufs et de bons moutons, peuvent se reprendre en un instant ; et, se renouvelant tous les ans, le fermier a toujours l'occasion de se retirer des affaires ; il jouit conséquemment d'une espèce d'indépendance, tout-à-fait étrangère au cultivateur, qui a la moindre idée d'améliorer ses terres ou de conserver une provision suffisante d'ustensiles et d'engrais. La connoissance de cette circonstance retient les tyrans, et leur fait mettre, avec modération, des impôts qui, pouvant être éludés, laisseroient les meilleures terres du royaume dépourvues des moyens de production. Quelqu'agréables que soient les sensations des amis du genre humain, en voyant une nation secouer le joug de ces fardeaux

abominables, ils ne peuvent s'empêcher de condamner les idées chimériques de ces pseudopolitiques, *les économistes*, qui ont tellement infecté l'assemblée nationale, qu'elle a même accueilli la proposition de mettre un impôt territorial *proportionnel* de 300,000,000. Les principes démocratiques actuels le conserveront sûrement toujours *proportionnel*, puisqu'il n'y a que les riches qui puissent faire des améliorations; et les pauvres, ayant le pouvoir en main, auront toujours soin de taxer les améliorations des riches. Si ce nouveau système n'est pas amendé par des clauses, dont il n'y a encore aucun indice, l'agriculture du royaume ne pourra pas plus lever la tête que dans l'ancien régime. Mais ce n'est pas ici le lieu de discuter cette importante question. Quant au meilleur moyen de remédier aux maux d'affermer à des métayers, ce seroit que le propriétaire cultivât lui-même ses terres, jusqu'à ce qu'elles fussent améliorées; qu'il les louât ensuite pour de l'argent, sans bestiaux et ustensiles, s'il trouvoit des fermiers; mais s'il n'en trouvoit pas, qu'il prêtât le bétail et les outils à intérêt. Avec

cette assistance et l'abolition des dîmes, les fermiers, sous un bon gouvernement, ne tarderoient pas à devenir riches, et acquitteroient probablement la dette en vingt-cinq ou trente ans; ils pourroient même le faire avec un bail de vingt-un ans, en pratiquant une bonne méthode d'agriculture; mais, selon leur misérable systême, et avec leur manque de bestiaux et de moutons, ils ne pourroient pas en venir à bout en un siècle. Si un propriétaire n'avoit ni la capacité, ni la volonté de faire valoir lui-même; la seconde méthode seroit de louer ses terres et ses bestiaux pour une rente en argent, sur un bail de vingt-un ans, le tenancier étant tenu de lui payer, à l'expiration du bail, la valeur originaire du bétail, et assujéti à toutes les pertes et accidens. Il n'y auroit aucun doute qu'un pareil systême, une bonne méthode d'impositions et une exemption de dîmes, ne rendissent le métayer, dans cet espace de tems, capable au moins de faire ses affaires lui-même, sans avoir, par la suite, besoin de son seigneur.

IX.

II. *Grandeur des Fermes.*

J'ai traité ce sujet en grand dans mon *tour d'Angleterre*, et dans les *Annales d'Agriculture*, tome 7, page 510; c'est pourquoi je ne ferai maintenant que toucher quelques circonstances plus particulièrement analogues à l'agriculture de France. Je commence donc par assurer le public avec confiance, que je n'ai jamais vu un seul exemple de bonne agriculture dans une petite ferme, excepté dans les sols les plus fertiles. La Flandre est toujours exceptée; sur ce sol riche, profond et humide, dans la plaine luxurieuse de l'Alsace, et sur les rives fertiles de la Garonne, la terre est si bonne, qu'il n'y auroit que la perversité qui pourroit produire une mauvaise agriculture; mais sur les sols inférieurs, c'est-à-dire, dans les neuf dixièmes du royaume, et même quelquefois sur des terres excellentes, comme en Normandie, l'agriculture est exécrable. J'observerai, d'ailleurs, que toutes les fois qu'il se trouve une mauvaise gestion dans ces riches et fertiles districts, c'est toujours dans les petites fermes qu'elle

arrive. C'est pourquoi, quand je vis dans plusieurs cahiers des trois ordres, une demande de borner la grandeur des fermes et de grands éloges sur les petites fermes, je ne pus m'empêcher de conclure que les *bourgeois* qui avoient donné ces instructions, ne connoissoient, de l'agriculture pratique, que les erreurs vulgaires qui courent dans tous les pays sur ce sujet. Cette enquête est d'une telle importance pour toutes les nations, qu'elle doit, autant que possible, être fondée sur des faits, et conséquemment traitée par des gens qui connoissent la pratique ainsi que la théorie de l'agriculture. Les questions suivantes se présentent naturellement. Est-ce le produit brut de l'agriculture que l'on doit principalement considérer ? ou le plus grand produit qui peut être porté au marché ? ou est-ce le bénéfice net ? La population, provenant de l'agriculture, doit elle servir de guide ? ou ne doit-on avoir en vue que l'aisance et la prospérité des cultivateurs ? On pourroit multiplier ces questions, mais elles suffisent pour donner des lumières sur cette enquête. On trouvera probablement qu'il ne faut pas s'attacher

à un seul de ces points ; mais qu'ils doivent tous, collectivement, faire l'objet de notre attention d'une manière proportionnelle.

I. Il est impossible de calculer sur le produit brut seul, pour cette raison fort simple : c'est qu'il faudroit peut-être tant de bras pour le réaliser, qu'il n'en resteroit aucune partie pour le marché ; dans ce cas là, il n'y auroit ni villes, ni manufactures, sinon celles de la famille ; ni armée, ni marine. Un pareil arrangement, quoique parfaitement conforme au système de Mirabeau, de la dispersion égale d'un peuple sur tout le territoire de l'empire, est cependant si chimérique, qu'elle ne mérite pas un moment de notre attention (1).

II. Le bénéfice net ne sauroit non plus nous servir de guide, parce que les terres les plus incultes sont susceptibles d'un plus grand bénéfice net, en raison du capital employé, que les plus riches jardins, comme les garennes, les riez, etc.

III. La population n'est pas non plus un

(1) *Cahier de Dourdon*, *page* 17. — *Crépy*, *page* 5. — *Estampes p.* 27 — *Paris*, *p.* 41. — *Provins et Monterau*, *p.* 51.

guide assuré dans cette recherche, parce que, seule considérée, elle se détruit elle-même par un excès de misère. Un systême qui ne feroit naître les hommes que pour les affamer n'auroit guère de mérite ; il faut donc avoir en vue la nourriture et l'emploi aussi bien que la population.

IV. Il n'y a que l'aisance et la félicité des cultivateurs qui puissent nous servir de guides, parce qu'ils peuvent être plus à l'aise et plus heureux dans un désert sauvage, que dans les jardins de Montreuil.

V. Je ne suis pas absolument satisfait de la donnée du *plus grand produit que l'on puisse porter au marché* ; mais elle approche plus de la vérité qu'aucune des autres : elle comprend un produit brut considérable, un grand bénéfice net, et elle indique, en proportion du montant, la population des villes, et celle qui peut compter sur les manufactures ; elle assure l'aisance de la classe agricole ; elle met le fermier en état d'employer beaucoup de bras, et, ce qui est de plus d'importance, de les bien payer.

Cette proposition majeure, étant jusque-là déterminée d'une manière satisfaisante,

comparativement aux autres, nous sommes en état de décider que la grandeur la plus éligible des fermes en général, est celle qui fournit le plus grand produit au *marché*, ou en d'autres termes qui fait le plus d'argent. Or, pour se procurer ce grand surplus au-delà de ce qui est consommé par ceux qui sont employés à l'agriculture ou qui en dépendent, il faut faire les plus vigoureux efforts dans tous les genres. Il faut améliorer les terres déjà cultivées; nourrir de grands troupeaux de bestiaux et de moutons; chercher par-tout des engrais et les employer utilement; il faut dessécher, arroser, parquer, marler, fumer, enclore, mettre de la chaux; en un mot, il faut user rigoureusement de toutes les ressources de l'industrie. — Il ne faut laisser aucun morceau de terre inculte ou négligé. — Tout doit avoir son prix; tout doit tendre à la perfection, et le fermier doit être encouragé par les bénéfices de ses entreprises, à placer ses épargnes dans d'autres spéculations agricoles, afin de recevoir ce double intérêt, qu'il est si facile au bon cultivateur de retirer. La ferme d'une grandeur susceptible d'effectuer tous

ces travaux, portera certainement le plus grand surplus de produit au marché. J'ai étudié, avec beaucoup de soin et d'impartialité, le résultat de cette enquête dans tout le royaume; et quoique, dans plusieurs provinces, l'agriculture soit si affreuse qu'elle ne laisse que le choix d'un mal, je puis cependant assurer qu'il est infiniment meilleur pour les fermes depuis trois cents, jusqu'à six cents acres, que pour les petites, et que les premières portent au marché un produit, en proportion, très-supérieur à celui des dernières. Mais par des fermes, j'entends toujours des *occupations*, et non pas celles qui sont louées à des hommes mitoyens, pour sous-louer ensuite à des métayers. Il n'y a rien d'étonnant que les petites fermes soient mal cultivées; je veux dire celles au-dessous de cent arpens, et même depuis cent jusqu'à deux cents; les proportions entre les ustensiles nécessaires, et le travail et la terre, choses très-intelligibles aux gens de l'art, sont défavorables dans de pareilles fermes. Le fermier est pauvre; aucun cultivateur pauvre n'est en état de faire les efforts requis pour la bonne agri-

culture (1); et il faut nécessairement que sa pauvreté soit en proportion de la petitesse de sa ferme. Les bénéfices d'une grande ferme soutienent le cultivateur et sa famille, et laissent un surplus qui peut servir à des améliorations; ceux d'une petite terre ne font simplement que soutenir le fermier, et ne laissent rien pour des améliorations. Le dernier est proportionnellement obligé d'entretenir plus de chevaux que le premier, et cela absorbe une grande partie des profits. La division du travail, qui, dans toutes les branches d'industrie, donne de la célérité et des connoissances, ne sauroit, à la vérité, avoir lieu dans les plus grandes fermes, au point où on la voit dans les manufactures; mais dans les petites fermes, elle est tout-à-fait impossible. — Le même homme fait, tour-à-tour, tous les travaux

(1) « Les richesses, dit un écrivain français, entre les mains des fermiers, deviennent fatales à l'agriculture ». *Essai sur l'état de la culture Belgique*, *in*-8°. 1784, p. 7. Qui peut être surpris qu'un royaume qui abonde en politiques de cette espèce, soit mal cultivé?

de la ferme ; dans les fermes plus grandes, il y a des laboureurs, des batteurs, des faiseurs de haies, des bergers, des vachers, des bouviers, des porchers, des brûleurs de chaux, des gens pour dessécher et d'autres pour les arrosemens. — Cette circonstance est très-importante, et prouve que tous les travaux doivent être mieux exécutés dans une grande ferme que dans une petite ; l'une des choses les plus utiles de la bonne agriculture, une bergerie, ne peut se trouver que dans une grande ferme, ou le travail qu'elle exige en *absorbe le bénéfice*. On a souvent allégué que les petites fermes étoient des pépinières de population ; cela est vrai, sous différens rapports ; mais elles sont souvent pernicieuses en proportion ; car elles sont prolifiques en misères et engendrent une multitude de bouches, sans fournir les moyens de les nourrir. En France, la population étant plus grande qu'il ne le faudroit, devient un mal public, et doit être soigneusement arrêtée ; mais nous reviendrons sur ce fait, qui est évident dans tout le royaume, dans un autre chapitre. Les fermes que je prendrois de pré-

férence en France, seroient celles de deux cent cinquante à trois cent cinquante acres sur des sols fertiles ; et de quatre cents, jusqu'à six cents dans des terreins médiocres.

L'Angleterre a fait plus de progrès dans l'agriculture, qu'aucun autre pays de l'Europe ; et ce sont les grandes fermes qui ont tout fait ; tellement qu'il seroit impossible de trouver une amélioration capitale dans une petite. Que les étrangers ;—que le comte de Hertzberg (1) vienne en Angleterre

(1) Ce ministre, dans un de ses discours à l'académie de Berlin, dit : « C'est le principe que le » cultivateur anglais Young soutient, dans son arith- » métique politique, sur l'utilité des grandes fermes. » M. Young paroît avoir tort à l'égard d'un gouver- » nement républicain, tel que celui de la Grande- » Bretagne, qui a plus besoin qu'un autre d'une » grande population ». Ici, comme dans plusieurs autres écrits, on suppose que les grandes fermes ne sont pas favorables à la population, parce que leur produit se consomme dans les villes. Le Comte a-t-il donné aucune raison pour nous faire croire que le produit d'une grande ferme, consommé dans une ville, n'indique pas une population proportionnée à la quantité de consommation, aussi bien que le produit d'une petite ferme, consommé par ceux qui la cul-

et examine notre agriculture ; —qu'il me permette d'avoir l'honneur de lui montrer celles de nos grandes fermes, et que le docteur Price le conduise ensuite à celle de nos petites fermes ; quand il les aura examinées toutes deux, il ne fera aucune difficulté de tirer des conséquences bien différentes de celles qu'il a jusqu'ici soutenues. Nous avons perfectionné, en Angleterre, l'art *d'enclore*, *de marler*, de fumer ; en un mot, d'engraisser les terres de toutes les manières. Nous avons fait de grands progrès dans les arrosemens, et nous aurions peut-être égalé la Lombardie, si la liberté du peuple avoit permis de violer

---

tivent ? Comme la population est en proportion de la nourriture, ceux qui prétendent que les grandes fermes sont nuisibles, devroient nous prouver que les petites en produisent davantage ; c'est-à-dire, qu'elles sont mieux cultivées : cette assertion est sûrement trop absurde pour qu'on ose l'avancer. Frédéric, qui obtint le surnom de *Grand*, par ses connoissances supérieures dans l'art de tuer les hommes, étoit, selon les principes militaires, ami de la propagation. « Considérant que le nombre des habitans fait la richesse des souverains, on trouva — ». *Œuvres de Frédéric II*, *tome V*, *pag.* 146.

aussi aisément les propriétés des particuliers. Nous avons porté l'art d'élever les bestiaux et les moutons à un plus haut degré de perfection que dans aucun autre pays du monde. Nous avons, dans nos districts les mieux gérés, banni l'usage des jachères ; et ce qui fait la grande gloire de notre isle, c'est que l'on trouve la meilleure culture sur les plus pauvres sols. Que les avocats, en faveur des petites fermes, me disent où est le petit fermier capable de couvrir toute sa ferme de marne, en raison de cent ou cent cinquante tonneaux par acre, de dessécher toutes ses terres en raison de deux ou trois louis par acre, de payer un grand prix pour les immondices des villes, et de les transporter à dix lieues par terre, d'inonder ses prairies en faisant une dépense de cinq louis par acre, de payer mille louis pour avoir un seul bélier pendant une seule saison, afin d'améliorer la race de ses moutons ; de donner vingt-cinq louis par vache pour les faire couvrir par un beau taureau ; d'envoyer chercher de nouveaux instrumens d'un bout du royaume à l'autre, et de faire venir des hommes pour en faire usage ; de payer du

monde pour résider dans des provinces éloignées, afin d'apprendre des choses qu'il veut introduire dans sa ferme? — En entendant le récit de tous ces efforts de l'industrie, si communs en Angleterre, quel est l'homme assez entiché de ses idées pour croire, pendant un moment, que de PAREILLES CHOSES puissent être effectuées par de *petits fermiers?* — Déduisez de l'agriculture toutes les pratiques qui l'ont fait fleurir dans cette isle, et vous aurez exactement la gestion des petites fermes.

Les fausses idées, actuellement si communes en France, sont d'autant plus surprenantes, qu'il n'existe dans aucune langue un aussi grand nombre d'écrits plus justes, sur plusieurs de ces questions d'économie politique, que dans la langue française. Il est impossible de trouver des remarques plus vraies et plus raisonnées sur l'avantage des grandes fermes et des riches fermiers, que dans l'Encyclopédie. Personne ne sauroit non plus écrire mieux, sur ce sujet, que M. Delegorgue (1). Il

(1) Mémoire sur cette question. Est-il utile en Artois de diviser les fermes? 1786, page 7.

observe que l'Artois donnoit généralement deux années de moissons et restoit une année en jachère ; mais que maintenant il produit tous les ans depuis que les anciens usages sont abolis. Un changement si avantageux, dit-il, chose bien rare en France, fut fondé sur plusieurs expériences dispendieuses, et ne pût être établi que par le moyen d'engrais produits par de grands troupeaux de bestiaux. Par qui fut-il donc effectué ? — Est-ce par les petits fermiers, qui peuvent à peine gagner de quoi vivre ? — non sûrement. Il continue ses remarques, en ajoutant que quelques parties de l'Artois ont été divisées pour augmenter la rente, et que le bétail est dans ces endroits détériorés d'une manière sensible ; il maintient aussi qu'un laboureur, à la journée, est plus heureux qu'un petit fermier. J'approuve beaucoup une de ses autres observations, savoir ; que les petits fermiers ne sont pas assez riches pour garder leurs grains, et qu'ils sont cause de tous les monopoles ; voulant dire qu'il est avantageux que les grands fermiers ne se pressent pas de vendre leurs grains. Mais les monopoles sont également

utiles, et tendent aussi avantageusement à remédier au mal qui vient de ce que les petits fermiers sont trop empressés de vendre.

Quoique je sois pleinement convaincu de l'immense supériorité des grandes fermes, et qu'il est impossible qu'un pays soit jamais amélioré par le moyen des petites, je suis néanmoins bien éloigné de recommander aucune loi ou aucun réglement pour forcer la réunion de plusieurs terres. Je ne veux rien autre chose que la liberté, et le rejet de ces absurdes et folles demandes, contenues dans quelques-uns des cahiers de France, des loix *contra* une pareille réunion. Qu'il me soit permis d'ajouter qu'on doit faire peu de cas de ces écrivains et de ces politiques qui, sous des gouvernemens despotiques, sont si ardens pour une grande population, qu'ils s'aveuglent sur des objets bien supérieurs; qui ne voient autre chose, dans la propagation de l'espèce humaine, que le moyen d'augmenter les soldats; qui admirent les petites fermes comme des pépinières d'esclaves, — et pensent que c'est un objet digne de la politique, de faire naître des hommes dans

la misère, afin qu'ils puissent s'enrôler ou mourir de faim. De pareils sentimens peuvent être naturels au rude atmosphère du despotisme allemand; mais qu'ils pénètrent chez une nation, dont l'horizon est éclairé par les rayons vivifians de la liberté naissante, c'est contradictoire à cette félicité générale qui doit découler de la liberté. Trop peuplée pour être heureuse, la France devroit chercher les moyens de nourrir le nombre d'habitans qu'elle contient, au lieu de vouloir s'en procurer davantage, pour leur faire partager une misérable pitance.

III. *Petites propriétés.*

Dans les observations qui précèdent, je n'ai eu en vue que les fermes données à rente; mais il y en a d'une autre espèce dans presque toutes les provinces de France, dont on ne sauroit se faire une idée par ce que l'on voit en Angleterre, —j'entends les petites propriétés; c'est-à-dire, de petites fermes appartenant à ceux qui les cultivent. Le nombre en est si grand, que je croirois qu'il comprend un tiers du royaume. Avant d'avoir voyagé, je m'ima-

ginois que les petites propriétés étoient susceptibles d'être bien cultivées, et que les propriétaires n'ayant pas de rentes à payer, étoient assez aisés pour faire des améliorations et pratiquer un bon genre d'agriculture; mais ce que j'ai vu en France a beaucoup diminué la bonne opinion que j'en avois. En Flandre, j'ai vu une bonne agriculture dans des propriétés de trente à cent acres; mais on y rencontre rarement de si petits coins de terre en propriétés, que dans les autres provinces. En Alsace et sur la Garonne, c'est-à-dire, sur des sols d'une si grande fertilité, qu'ils n'exigent presque aucun travail, il se trouve aussi de petites propriétés bien cultivées. Dans le Béarn, j'ai passé par une région de petits fermiers, dont l'apparence, la propreté, l'aisance et la prospérité me charmèrent. C'étoit tout ce dont les petites propriétés étoient susceptibles; mais leur petitesse n'étoit pas méprisable; suivant ce que j'en puis juger, par la distance d'une maison à une autre, elles comprenoient de quarante à quatre-vingts acres. Excepté ces exemples et quelques autres, je n'ai rien vu de respectable dans les

petites

petites propriétés, sinon une grande industrie. Il faut, à la vérité, que je prévienne le lecteur que quoique l'agriculture que j'ai trouvée dans la plupart des petites propriétés fût aussi mal entendue qu'il est possible de se l'imaginer; cependant, l'industrie des propriétaires étoit si visible et si méritoire, qu'elle est au-dessus de tout éloge; elle suffisoit pour prouver que la propriété, en fait de terres, est le plus grand aiguillon du travail. Cette vérité est si frappante, et s'étend si loin, que je ne connois pas de moyen plus sûr de porter l'agriculture jusqu'au sommet des montagnes, que de permettre aux villageois voisins de les posséder en propriété; en effet, dans les montagnes du Languedoc, etc., on voit qu'ils ont porté de la terre, sur leur dos, dans des paniers, pour former un sol dans les endroits où la nature en avoit refusé un. Une autre circonstance, occasionnée par les petites propriétés, c'est une augmentation de population; mais ce qui pourroit être avantageux à d'autres pays, peut faire le malheur de la France.

Après avoir ainsi fait voir les avantages

des petites fermes en propriété, je vais montrer les inconvéniens que j'y ai trouvés en France.

Le premier et le plus grand, c'est la division qui a généralement lieu après la mort du propriétaire, ordinairement entre tous les enfans, mais dans quelques districts, entre les fils seulement. Quarante ou cinquante acres de terre sont susceptibles d'être bien cultivés ; mais quand on les divise, vingt acres *doivent* l'être fort mal ; subdivisés de nouveau, les propriétés forment quelquefois des fermes de dix acres, de cinq, de deux, et même d'un seul ; bien plus, j'en ai vu quelques-unes d'un demi-quart d'acre avec une famille qui leur étoit attachée, comme si ç'avoit été une ferme de cent acres. La population provenant de cette division, est quelquefois grande, mais c'est une multiplication de misères. Les êtres se marient, dans *l'idée* de trouver de quoi vivre, sans en avoir la *réalité* ; ils propagent au-delà des besoins des villes et des manufactures ; les conséquences sont, la misère, la détresse, et nombre de ces malheureux périssent des maladies occasionnées par un manque de

nourriture. De-là il s'ensuit que les petites propriétés trop divisées deviennent la plus grande source de la pauvreté ; et cela est parvenu à un tel point en France, qu'il faudroit incontestablement faire une loi pour empêcher toutes les divisions, au-dessous d'un certain nombre d'arpens. Mais, en considérant le sujet sous ce point de vue, et après nombre d'observations répétées, que devons-nous penser de ceux qui prétendent que les terres ne sauroient être trop divisées ? L'opinion d'un député célèbre à l'assemblée nationale (1), est

(1) *De la monarchie prussienne*, tome IV, p. 13. Le comte de Mirabeau, dans ce passage, convient que les grandes fermes rapporteront le plus grand produit possible, avec la plus petite dépense possible ; mais il soutient qu'il y a une infinité de petits objets qui échappent au grand fermier, qui sont de plus grande importance que d'épargner de l'argent. Il est incroyable qu'un homme, d'un mérite aussi décidé, ait si fort méconnu les faits qui gouvernent une question, à laquelle il a donné beaucoup d'attention, au moins si l'on en juge par ses fréquens appels à cette question. Où trouve-t-il le fait sur lequel il bâtit tous ses raisonnemens, que les petits fermiers font de plus grandes améliorations et de plus grandes dépenses

qu'un pays fleurit en proportion de la dispersion égale des habitans sur son territoire ; mais son père étoit d'un avis différent ; il déclare avec beaucoup de bon sens, et en penseur profond, que ce n'est pas l'agriculture qui emploie le plus de bras, qui favorise le plus la population (1). « C'est

sur leurs terres que les grands cultivateurs ? Je n'en appellerai pas à l'Angleterre où la question seroit aussi-tôt décidée que proposée ; mais je voudrois bien savoir dans quelles provinces de France les petits fermiers ont leurs fermes aussi bien approvisionnées que les grands, ou aussi bien cultivées ? M. de Mirabeau tranche donc la question, en supposant, comme un fait, ce qui est absolument faux, puisque les progrès des grandes fermes sont plus considérables, et peut-être doubles de ceux des petites ; je suis sûr au moins qu'il en est ainsi dans toutes les parties du royaume que j'ai visitées. Mais le comte dit que les petites fermes sont beaucoup meilleures, par ce qu'il y a plus de familles répandues sur les terres ; ce qui est précisément l'argument le plus fort que l'on puisse offrir contre elles, puisqu'en admettant ce point-là, il tend, à la fois, à prouver que l'anéantissement des villes et des manufactures est utile aux États modernes, pourvu qu'on trouve des habitans dans la campagne ; assertion à laquelle j'ai suffisamment répondu.

(1) *L'Ami des Hommes*, cinquième édition 1760,

» à bien des égards un préjugé de croire
» que plus la culture occupe d'hommes,
» plus elle est favorable à la population »;
voulant dire que le surplus du produit porté au marché est aussi favorable à la population, en nourrissant les villes, que s'il étoit mangé dans les champs d'où il est sorti; *ainsi plus l'industrie et la richesse des entrepreneurs de la culture épargnent de travail d'hommes, plus la culture fournit à la subsistance d'autres hommes.*
Un autre député très-estimé, et à la tête du comité des finances, assure que la plus grande division possible des propriétés territoriales, est la meilleure. De pareilles gens, avec les meilleures intentions du monde, avancent des opinions qui, si elles étoient exactement suivies, feroient de la France une scène de misère et de

---

tome V, p. 43. Voyez aussi tome VI, page 79; *Tableau Économique*. Voyez le même sujet, traité avec beaucoup d'habileté, par un des grands génies politiques du siècle actuel, de l'*Économie Politique*, par M. Herrenschwand, *in*-8°. 1786, p. 275; et *Discours sur la division des terres*, *in*-8°. 1786, par le même.

pauvreté. Au milieu d'une multitude de connoissances utiles, de réflexions profondes et judicieuses, et d'excellens principes de politique, on trouve une propension vers des idées semblables dans les rapports du comité de mendicité (1), dans lesquels la multiplication des petites propriétés est considérée comme une ressource contre la misère. Donnons plus de développement à ces idées par des suppositions, et voyons où elles mèneroient. Il y a en France 130 millions d'acres de terre et au moins 25 millions d'ames. Assignons à chaque habitant sa portion de cette étendue; supposons que par ce partage (déduction faite des roches, des rivières, des grands chemins, etc.), il revienne à chacun cinq acres, ou vingt-cinq acres par famille. Lorsque, selon le premier principe de cette idée, qui est d'encourager la population, le luxe, le célibat, les em-

(1) *Premier rapport*, *in*-8°. 1790, page 6. *Quatrième rapport*, page 9. Ces rapports furent faits par le président, M. de la Rochefoucauld-Liancourt, et font beaucoup d'honneur à son habileté et à son activité.

plois mal-sains, la prostitution et la stérilité des villes seront bannies, et les mœurs simples de la campagne, universellement établies, toutes les circonstances de la nature, porteront alors le peuple au mariage et à la propagation; une grande augmentation de population aura lieu, et les vingt-cinq acres de terre se réduiront graduellement, par les divisions, à vingt, à quinze, douze, huit, et ainsi de suite, allant toujours en diminuant. Dans une pareille supposition, que deviendra le surplus du peuple? — Vous arriverez en très-peu de tems aux limites au-delà desquelles la terre, quelque bien qu'elle soit cultivée, ne peut pas nourrir plus de bouches; cependant ces mœurs simples et pures, qui excitent au mariage, continueront toujours. — Quelle en sera donc la conséquence, sinon la plus affreuse des misères? — Votre population seroit bientôt plus nombreuse que celle de la Chine, où des malheureux qui ne naissent que pour mourir de faim, cherchent avec avidité les carcasses putréfiées des chiens, des chats, des rats, et toutes sortes d'ordures et de vermines pour soutenir leur misé-

rable existence. Tels seroient les effets infaillibles d'une trop grande division des propriétés territoriales. Il n'existe pas sur la terre de gouvernement aussi détestable que le seroit celui qui viseroit sérieusement à une pareille division ; tant cette population est pernicieuse ; qui, quoiqu'elle provienne de principes purs et vertueux dans son origine, mêne directement à la dernière extrêmité de la misère ! — On a appelé les grandes villes les tombeaux de l'espèce humaine : si elles conduisent facilement au tombeau, elles sont aussi le meilleur refuge d'une trop grande population. Elles sont plutôt propres à prévenir la population qu'à la détruire, et c'est précisément ce qui est nécessaire dans un pays comme la France, où la division des propriétés a malheureusement occasionné une si grande population, qu'elle ne peut plus la nourrir ; quelle seroit donc sa misère, si les villes et les bourgs entretenoient leur nombre proportionnel, et laissoient le surplus regorger dans la campagne ? — Cela n'arrive que trop pour la prospérité du royaume, comme il est facile de le voir dans nombre de cir-

constances, et particulièrement par la misère, qui est toujours la conséquence du moindre *deficit* dans les récoltes; un *deficit* qui seroit à peine apperçu en Angleterre, est accompagné en France de maux affreux. Il ne sauroit y avoir de spectacle plus agréable, ou mieux calqué pour émouvoir toutes les tendres sensations de notre nature, que celui d'une famille vivant sur une petite propriété, cultivée et peut-être créée par son industrie; c'est cet objet, si touchant pour le cœur de l'homme de bien, qui a rendu plusieurs écrivains, les avocats inconsidérés des petites propriétés. Si l'industrie des villes et des manufactures étoit assez active pour occuper le surplus de cette population, à mesure qu'il paroît, les avantages de leur système seroient évidens; mais la France connoît, par une triste expérience, qu'il n'est pas maintenant besoin d'un pareil surplus; quelles seroient donc les conséquences d'en envoyer un second au *marché*, tandis que l'ancien est encore au *magasin*? Il est absurde de citer l'exemple de l'Amérique, où il y a abondance de terres fertiles pour ceux qui veulent les cultiver, et où la

population est d'une valeur inestimable, comme on peut le voir par le prix de leur travail; mais quelle comparaison peut-on faire entre un pareil pays et la France, où la concurrence pour les emplois de tous les genres est si grande, à cause de la trop grande population, que le prix du travail est 76 pour cent, plus bas que chez ses voisins plus florissans? — En considérant ce sujet intéressant, j'aurai recours, comme dans plusieurs autres occasions, à l'exemple de l'Angleterre. Dans ce dernier royaume, les petites propriétés sont extrêmement rares; dans plusieurs de nos comtés, il n'en existe pas même un seul exemple. Nos pauvres journaliers sont grands amateurs d'être propriétaires de leurs chaumières, et de quelques perches de terres pour former un jardin; mais ils ne pensent guère à acheter assez de terre pour s'occuper; et à offrir, comme en France, un prix si fort au-dessus de sa valeur, pour s'en assurer l'acquisition. Un homme, chez nous, qui a deux ou trois cents louis, n'achète pas un petit champ, mais prend une ferme; or, comme nos pauvres journaliers sont infiniment plus à leur aise, et

à tous égards, plus heureux que ceux de France, ne doit-il pas s'en suivre, en tirant des conséquences justes, que les petites propriétés ne sont aucunement nécessaires pour le bien-être des basses classes du pays? Dans toutes les parties de l'Angleterre que j'ai parcourues, il n'y a aucune comparaison pour l'aisance entre un journalier et un petit fermier; il n'y a point d'hommes qui travaillent si fort et qui vivent si mal que les derniers. Pourquoi donc trouveroit-on cette division en petites parties si avantageuse pour la France, tandis qu'en Angleterre nous éprouvons de grands avantages en suivant un systême contraire? Il y a plusieurs raisons pour cela; les manufactures de France, comparées avec celles d'Angleterre, ne sont pas de beaucoup si considérables, en proportion de la population des deux royaumes. L'agriculture de France, gérée par des fermiers ou par des métayers, ne fournit pas non plus une occupation égale à celle qu'offre la culture en Angleterre. Les gentilshommes de campagne français, n'occupent probablement pas la centième partie d'ouvriers employés par les gentilshommes de campagne anglais, qui ont toujours quelques orne-

mens à faire à leurs jardins ou quelque terre à cultiver, qui donnent de quoi vivre à une infinité de gens. Un objet d'une plus grande importance, c'est que les provisions sont aussi chères en France qu'en Angleterre, tandis que le prix du travail y est soixante-seize pour cent meilleur marché. Voici une autre preuve, s'il en falloit d'autre, de la trop grande population de ce royaume. Le journalier anglais, qui gagne constamment neuf, dix ou douze francs par semaine, en travaillant pour un fermier, risque beaucoup quand il cultive des terres pour son compte; et ce fait est si évident, que les plus industrieux et les plus forts travailleurs d'entre nos paysans ne sont pas ceux qui tiennent leurs petits jardins en meilleur état; mais ce sont ceux qui gagnent moins, et dont le salaire marque quelque foiblesse ou infirmité. Par ce moyen, et par diverses autres causes, les pauvres paysans d'Angleterre trouvent un emploi plus régulier en travaillant à la journée que ceux de France, qui, n'ayant pas la ressource de travailler pour les autres, sont obligés de travailler pour eux-mêmes ou de mourir de faim. Quand on les voit dans une

pareille situation ; il n'est pas surprenant qu'on s'étende sur les avantages des petites propriétés ; puisqu'elles sont les seules ressources de ces familles. Mais dans le fait, les travaux onéreux et extrêmes de ces malheureux, ce qui paroît être une perfection à des yeux vulgaires, ne viennent que de ce qu'ils ne trouvent pas assez d'occupation. La cherté du travail, qui est assez ordinaire dans les pays à petites propriétés, ne prouve rien contre cette observation. L'ouvrage n'est jamais si mal exécuté ni si cher, que lorsqu'il est fait par des hommes accoutumés à travailler pour eux-mêmes ; il se trouve chez eux une espèce de dégoût et une inattention qui ne sauroient échapper à l'œil de l'observateur intelligent ; et il n'y a que la plus grande misère qui puisse engager ces petits propriétaires à travailler pour les autres ; de sorte que j'ai vu dans les parties de la France qui exigent beaucoup de soin pour l'agriculture, le travail comparativement cher et mal fait, tandis qu'il y avoit nombre de bras oisifs. Je dois en même tems faire mention d'une circonstance qui m'a étrangement frappé dans presque tous les marchés de France, c'est qu'il y

a une infinité de gens qui perdent régulièrement un jour par semaine, pour des objets qui montrent clairement le peu de valeur du tems pour ces petits fermiers. Y a-t-il rien de plus ridicule que de voir un homme gros et fort, faire plusieurs milles, et perdre une journée, qui doit lui rapporter dix-huit ou vingt sols, pour vendre une douzaine d'œufs ou un poulet, dont la valeur n'égaleroit pas le prix de son travail, *s'il étoit utilement employé?* Cela doit nous convaincre que ces petites occupations sont des pertes réelles de travail, et qu'elles nourrissent des hommes dont le tems ou les peines ne sont guère payés.

Il y a, dans l'agriculture française, plusieurs usages qui paroissent fort utiles; cependant je ne puis les recommander dans d'autres pays. J'ai vu, dans une partie de la Flandre, travailler avec la bêche tous les coins d'un champ où la charrue ne pouvoit pas aller; et dans le Midi de la France, les paysans sont dans l'habitude de bêcher des champs entiers. Dans divers endroits du royaume on bêche toutes les terres. Dans les montagnes

du Vivarais, on bâtit des terrasses murées, et on y porte de la terre dans des paniers. De pareils usages, et mille autres de cette nature, viennent absolument de l'extrême division des propriétés territoriales, qui a occasionné une population qu'il n'est plus au pouvoir de l'industrie de soutenir, et doivent être regardés comme une preuve qu'il existe une maladie invétérée dans les parties vitales de l'État. L'homme qui a le malheur de vivre dans un pays où il n'y a pas d'emploi pour lui, s'il possède la plus chétive propriété territoriale, y travaillera pour deux sols par jour, même pour un liard; bien plus, s'il a de l'ardeur et de l'industrie, il travaillera pour rien, comme c'est le cas de plusieurs milliers d'individus en France; s'il ne fait pas quelque chose sur sa petite ferme, il pense qu'il ne fait rien : dans une pareille situation, il ramassera de la paille, il ôtera une pierre d'un endroit pour la mettre dans un autre, il portera de la terre dans un panier sur le sommet d'une montagne, il fera trois lieues pour vendre un œuf. N'est-il pas évident que de pareilles pratiques, faites pour exciter l'admiration

à cause d'un haut degré de culture, ne sont pas plus analogues à un pays bien constitué, pour me servir de cette expression, que les usages du monde les plus absurdes? Vous pourriez faire un pas de plus en population, et offrir, avec M. de Poivre, l'exemple des Chinois, comme digne de l'imitation des Européens.

Après tout, on doit conclure que les petites propriétés sont portées à un trop haut point en France; qu'elles ont contribué à engendrer une population misérable, qui ne devroit pas exister; qu'il faudroit faire des loix pour en restreindre la division, au moins jusqu'à ce que la demande de bras soit égale au produit; que le systême des grandes fermes, employant régulièrement à la journée, et payant bien un nombre considérable de paysans, est infiniment plus avantageux à la nation et aux pauvres eux-mêmes, que la multiplication des petites propriétés; en un mot, qu'il est évident que toutes les mesures pour empêcher l'établissement des grandes fermes et des riches fermiers, telles que les restrictions et les loix contre les enclos, l'existence du droit de communaux, et le peu de faveur montrée

montrée aux petits propriétaires, en levant la taille, sont ruineuses pour l'agriculture, et doivent être écartées comme les satellites d'un système destructeur de la prospérité publique.

CHAPITRE XIII.

MOUTONS DE FRANCE.

L'ÉTABLISSEMENT des manufactures de laine en France, sous le règne de Louis XIV, ou, pour parler avec plus de justesse, par ce commis de bureau, Colbert, rendit le gouvernement un peu plus soigneux pour encourager la race des moutons dans le royaume; mais on ne prit aucune mesure capitale pour cela, que dans le milieu du siècle actuel, où l'on en permit fort sagement l'exportation, pour en encourager la multiplication. Sous le contrôleur-général Bertin, M. Carlier fut envoyé dans toutes les provinces pour examiner l'état des troupeaux, la quantité et la qualité de leur laine, etc.; et l'on fit, peu après, d'autres progrès, en important d'Espagne

et d'Angleterre des béliers et des brebis, afin d'améliorer la race des moutons français; mais les personnes employées pour cet objet entendoient si peu la commission dont elles étoient chargées, que ces efforts ne produisirent aucun effet; ils n'étoient pas, à la vérité, considerables; c'est pourquoi le résultat fut tel qu'on devoit l'attendre. La France importe tous les ans pour 27 millions de laine, somme immense pour une marchandise que le royaume pourroit fournir en entier, si l'on employoit les gens qui entendent vraiment les moutons.

Picardie.—*Calais*.—Toison, de cinq l. pesant, à 26 sols la livre, bonne à peigner.

Pont-de-Brique.—Toison, six l. pesant, à 24 sols la livre.

Bernay.—Toison, quatre l. et demie pesant, à 26 sols la livre, fort grossière; ils tondent les agneaux à laine; 18 sols la livre; tous les moutons de la province de Picardie, et de plusieurs pays voisins n'ont pas de cornes, ont la tête blanche et des oreilles pendantes en soie; tous ceux que j'ai maniés étoient mal faits et peu flatteurs

au toucher ; mais il s'en trouve qui ont meilleure mine.

PAYS DE BEAUCE. — *Etampes.* — Toison, trois livres et demie pesant, à 20 sols ; prix d'un mouton, 15 livres.

Toury. — Toison, quatre livres pesant, à 19 sols, grossière ; leur nourriture d'hiver, des tiges de pois et du regain : ils sont enfermés dans des étables pendant la nuit (comme dans la plupart des provinces de France), et parqués dans les champs jusqu'au mois de novembre ; il y en a qui parquent aussi l'été à midi ; troupeaux de quarante à cent têtes ; les chiens les conduisent avec tant de sagacité, qu'ils broutent dans les plus petits sillons sans toucher au grain.

Orléans. — Toison, six livres pesant, à 20 sols ; prix d'un mouton, 11 livres. On les nourrit de paille pendant l'hiver.

SOLOGNE. — *La Ferté.* — Race du Berry, deux livres et demie pesant, à 23 sols en suint, et 40 sols lavée ; prix d'un mouton, 12 livres ; ils n'ont, en hiver, pour pâture, que les bois et les bruyères ; on les renferme toutes les nuits à cause des loups ; et quand il y a beaucoup de neige, on leur donne

des branches d'arbres ; un fermier qui a deux cents arpens de terres de labour et trois cents arpens de bruyères, a de deux cents à deux cent cinquante moutons et agneaux.

La Motte-Beuvron. — On les nourrit dans la Bergerie avec de la paille de seigle ; mais il n'en mangent que les épis. Je trouvai un jour le troupeau d'un fermier dans la bergerie à trois heures de l'après-midi ; il n'y avoit aucune ouverture et elle étoit beaucoup trop chaude. Pendant l'été, on les ramène à la maison à midi, pour suer et mourir de faim, jusqu'à quatre heures, où on les remène aux champs, et le soir ils sont enfermés très-régulièrement. Cette race ressemble à celle de Picardie pour la tête et les oreilles ; mais elle est beaucoup plus petite, un mouton ne pesant pas plus de neuf livres un quart.

La Loge. — Les moutons y sont sujets à la pourriture ; un fermier en perdit une fois cent quatre-vingt-dix-neuf sur deux cent ; il n'échappa qu'une brebis noire. On est dans l'usage de vendre annuellement les béliers d'entre les agneaux, une partie des brebis et les vieilles brebis, et

de garder assez d'agneaux pour remplacer les brebis vendues. Il est aussi d'usage de séparer les agneaux des brebis, afin de traire ces dernières pour faire du lait et du fromage, qui sert pour la consommation de la famille. On ne nettoye la bergerie que deux fois l'an, mais on leur donne de la paille fraîche tous les trois jours; toutes ces bergeries sont si fermées et si chaudes, qu'il est surprenant que tous les moutons ne périssent pas.

Berry. — *Verson.* — Toison, deux livres et demie, à 22 sols en suint; prix d'un mouton, 6 livres; ils sont fort petits et ne pèsent pas plus de six livres un quart; il y a quelques chèvres dans tous les troupeaux; les habitans regardent trois béliers nécessaires pour cent brebis; un beau bélier vaut 24 livres; une vieille brebis maigre de trois à cinq livres, quand elle est grasse 8 livres; la laine, dans cette partie de la province que l'on appelle Champagne, où les troupeaux sont fort grands, est beaucoup meilleure qu'ici, par la raison, suivant eux, que la terre est plus forte et les pâturages plus nourrissans; leur ressemblance à la race de Picardie

feroit croire que c'est la même ; leur nourriture, ici comme ailleurs, est de la paille en hiver, et quand il fait mauvais tems, une livre de foin par jour pour chaque mouton ; toison, une livre trois quarts, à 27 sols en suint ; prix 7 livres 10 sols (1).

De Vatan à Châteauroux. — Toison, deux livres et demie pesant, à 23 sols en suint ; l'année dernière 27 sols. — Toison, trois livres pesant, à 25 sols en suint. — Toison, deux livres pesant, à 23 livres 10 sols en suint ; prix 9 livres ; la laine valoit, il y a dix ans, de 15 à 20 sols. Quelques seigneurs, afin d'améliorer la laine, importèrent des béliers et des brebis d'Espagne, qui dégénérèrent et devinrent, au bout de quatre ans, comme ceux du pays. D'un autre côté, les moutons d'une plus mauvaise race que ceux du pays,

(1) M. de Lamerville dit que les meilleurs moutons du Berry sont ceux que l'on appelle *Brionnes*, du nom de la principale place où on les trouve ; que les moutons du Berry donnent deux livres et demie pesant de laine, à 30 sols, et que les agneaux se vendent 7 livres chacun. *Observations sur les bêtes à laine*, *in-8°*. 1785, page 6, 218, 219.

deviennent meilleurs, en proportion, en pâturant dans ce pays-ci ; j'offre cette information telle que je l'ai reçue. Il est très-probable que ces expériences ont été faites avec aussi peu de soin que tant d'autres. Il y a ici une autre espèce de moutons, avec des cornes, qui viennent des montagnes, et que l'on appelle *balloes ;* on ne les achète que pour les engraisser, à 8 ou 10 livres, et on les revend alors 15 ; ils sont plus gros que la race ordinaire ; sont marquetés de noir et de blanc ; ont de bonnes carcasses, mais de mauvaise laine.

Argentan. — La laine, 25 sols en suint, grosse. — Toison, une l. pesant, à 24 sols la liv. — Toison, trois livres et demie pesant, à 20 sols la livre ; prix d'un mouton, 8 livres.

La Marche. — *La Ville-au-Brun.* — Toison, une livre pesant, à 20 sols.

Limosin. — *Limoge.* — C'est ici la plus petite race que j'aie jamais vue. Ce sont de pauvres animaux ; mais le mouton et la laine sont bons.

Quercy. — *De Brive à Souillac.* — Je trouve des moutons d'une plus grosse espèce que dans le Limosin, avec de la longue

laine fort grossière ; il y a beaucoup de moutons noirs dans ce pays-ci. — Toison, quatre livres et demie pesant, à 12 sols en suint ; ils les engraissent quelquefois avec des navets. — Toison, cinq livres et demie pesant, à 12 sols en suint (1). Je vis ici de petits parcs faits de claies ; une petite hute de paille pour le Berger, assise sur deux bâtons, pour pouvoir la transporter ; une autre pour son chien. On parquoit alors pour des navets, que l'on appelle, dans ce pays-là, *ravules.*

Pont de Rodès. — Laine, 13 sols. Je rencontrai plusieurs moutons dans tous les troupeaux, avec des touffes de laine autour du cou et des épaules ; m'étant informé pourquoi on les avoit laissées, on me dit que c'étoit parce qu'elle avoit une plus grande valeur, et qu'on devoit la couper à part, parce qu'elle se vendoit 14 sols la livre, tandis que l'autre ne valoit que 12 sols.

Pellecoy. — Pas d'agneaux tondus depuis

(1) Dans ces notes, quand il se trouve plusieurs remarques ensemble, elles sont faites à quelques milles de distance l'une de l'autre.

que j'ai quitté le Limosin. Je mesurai un parc, il avoit sept verges sur six ; il contenoit trente-six moutons et cinq agneaux ; il paroît qu'on leur accorde à chacun une verge carrée ; le berger étoit absent, mais le chien les gardoit. On me dit ici que ce n'étoit pas à cause du prix qu'ils laissoient des touffes de laine aux moutons, mais par fantaisie. Je m'imagine qu'il y a là-dedans quelque superstition. Chaque fermier a quelques moutons, parce que le plus petit nombre donne de la laine pour habiller toute la famille ; idée qui dénote la pauvreté, et un manque de circulation nationale.

Cahors. — Je vis ici plusieurs parcs ; la hutte du berger a quelque ressemblance à une grosse ruche, avec deux manches pour la transporter comme une chaise à porteur, il y en a une petite pour son chien : comme il y a beaucoup de loups, ils mettent aux chiens des colliers avec des pointes de fer, car les loups ne les prennent jamais qu'au cou. Les moutons, dans ce tems-là, étoient parqués toute la nuit dans les champs, parce que leurs ennemis sont dans leurs repaires, dans les forêts et dans les ro-

chers, vivans de lièvres, de lapins, de rats et même de souris.

Perges. — Les moutons sont ici mêlangés, avec des cornes et sans cornes; une petite race et de mauvaise laine; ils ne sont pas encore tondus (12 juin).

LANGUEDOC. — *Toulouse.* — Je vis plusieurs troupeaux, tous moutons à cornes, pour la première fois, depuis Calais; je suppose que ces moutons à cornes ont des toisons de cinq livres; j'en vis quelques-uns bien beaux et bien gros, et si pesans et si gras, que quand ils étoient couchés, ils avoient de la peine à se lever; ils sont tondus, mais il y en a à qui on a laissé de la laine au ventre, et d'autres qui en ont une touffe sur le croupion.

Saint-Gaudents.—On les tient ici depuis le mois de juin jusqu'en automne, sur les montagnes, au pied des Pyrénées; et le soir on les met dans de bons parcs, gardés par plusieurs chiens.

Baguère de Luchon. — On a fait quelques tentatives pour améliorer la race dans cette partie des Pyrénées, en importans des béliers espagnols; on vend aussi aux Espagnols de vieilles brebis et des moutons.

ROUSSILLON. — *De Bellegarde à Perpignan.* — Il y a de grands troupeaux de moutons à cornes et tondus, dont quelques-uns sont noirs. — Ditto tondus, têtes et pieds blancs, d'environ douze livres un quart. — Ils donnent de six à huit livres de laine sans être lavée ; le lavage la réduit à deux livres. — Toison deux livres, à 39 sols lavée. Ils restent toute l'année en plein air. En juillet, ils étoient dans des éteules, qui devoient être labourées en septembre, et ensemencées de seigle pour leur pâture d'hiver. Je rencontrai un troupeau de près de cinq cents bêtes, appartenant à un homme de Perpignan, qui paie des gens à la campagne pour prendre soin de ses affaires, particulièrement de ses moutons.

Le berger en chef a quatre charges de bleds, de dix mesures chacune, et chaque mesure rend soixante livres de pain ; quatre charges de vin, une mesure de sel, une d'huile, et 3 liv. par mois. — Plusieurs grands troupeaux. — Jusqu'ici le Roussillon est un pays fameux en moutons, où ils sont plus communs que dans aucune

autre province de France, et il ne le cède pas même au comté de Dorset.

Pia. — Ils les nourrissent, ainsi que leurs agneaux, au commencement du printems, avec du trèfle semé en août, dans des éteules labourées une fois; lorsqu'il est mangé, on l'arrose et il rapporte souvent une pleine récolte de foin.

Salsèze-Fooet. — Deux grands troupeaux et des parcs. — Ditto avec des chèvres.

Sijean. — Plusieurs troupeaux, parqués dans l'été, mais renfermés dans l'hiver, à cause des loups.

LANGUEDOC. — *Narbonne.* —Prix 15 sols en suint, 50 sols lavée. — Jusqu'à Béziers, et plus loin, jusqu'à Pézenas, de petits troupeaux par-tout, mais aucun grand, je vis des parcs en filets dans des terres à oliviers, en jachères.

De Nismes à Ganges. — Plusieurs petits troupeaux de moutons.

De Saint-Maurice à Lodève. — Sur ces montagnes (district désert et désolé) il y a de grands troupeaux; un homme a trois mille moutons dans quatre ou cinq diffé-

rens troupeaux. — Toison, trois livres et demie pesant, à 14 sols en suint, mais de 50 à58 sols lavée. — Pendant la saison des neiges, ils vivent de paille. — Ils pâturent le reste de l'année : des troupeaux et des parcs.

Mirepoix. —Leurs troupeaux sont l'été dans les montagnes, — mais dans l'hiver ils paissent dans la vallée. — Toison, deux livres et demie pesant, à 11 sols en suint, lavée de 22 à 25 sols. En sortant de Mirepoix, je rencontrai un troupeau, tout-à-fait différent des autres moutons que j'avois vus en France; on les auroit pris pour des moutons de Norfolk, tous avec des cornes, et celles des béliers faisant un tour en frisant; plusieurs avec le devant de la tête et les pieds noirs; d'autres marquetés de noir; leur laine et leur forme étoient aussi les mêmes.

De Lann-Maison à Bagnère de Bigore. — Ils ont beaucoup de moutons sur leurs vastes bruyères, et leur laine vaut de 22 à 25 sols la livre en suint, et le double étant lavée. — Je rencontrai entre Bagnère et Campan, quatre troupeaux; les moutons étoient plus gros que ceux de Norfolk, la

plupart avec des cornes qui se replioient derrière leurs oreilles, mais quelques-uns tondus, quelques-uns noirs ; de la laine à peigner d'une bonne longueur.

Béarn. — *De Lourde à Pau.* — La laine des moutons du Béarn a neuf pouces de long, et se vend en suint 15 sols la livre. Je passai devant plusieurs parcs. — A Pau plusieurs troupeaux et parcs : des cornes ; laine grossière ; plusieurs moutons noirs.

De Navarrens à Saint-Palais et Anspan. — Les moutons ne sont pas nombreux, cependant beaucoup de bruyères ; ils étoient tondus ; la laine a six ou huit pouces de long, et est fort grossière. — Beaucoup de moutons avec de grosse laine ; prix 20 sols la livre en suint.

Gascogne. — *De Bayonne à Saint-Vincent.* — Ces landes ne sont pas sans moutons, quoiqu'il y en ait de vastes étendues inondées. Je rencontrai plusieurs petits troupeaux, tous tondus et avec des cornes, laine fort grossière, presque autant de chèvres que de moutons.

Grenade. — Plusieurs petits troupeaux de moutons noirs ; la laine blanche et noire, grossière et mauvaise ; elle vaut

10 sols la livre en suint. On s'en sert pour faire des étoffes pour les pauvres gens.

SAINTONGE. — *Monlieu.* — Toison, une livre trois quarts pesant, à 20 sols lavée.

Angoulême. — Toison, une livre et demie pesant, à 21 sols lavée.

Centre-Vérneu. — Toison, une livre et demie pesant, à 27 sols lavée.

POITOU. — *Vivonne.* — Toison, une livre pesant, à 36 sols lavée. Ils vivent toute l'année de pâturage; on leur donne de la paille l'hiver dans la bergerie; ils ne parquent jamais.

D'Orléans à Pétiviers. — Toison, trois livres pesant, à 15 sols; des parcs par-tout; la maison du berger sur des roues.

ISLE-DE-FRANCE. — *La Chapelle-la-Reine.* — Toison, quatre livres pesant, à 13 sols.

Liancourt. — Toison, cinq livres et demie pesant, à 12 sols en suint. Chaque fermier a un troupeau parqué l'été sur les jachères. La race des moutons n'est ni bonne, ni mauvaise. Le duc de Liancourt s'en est procuré du Berry et de Flandre pour faire des expériences. Les premiers ressemblent beaucoup à ceux de nos Dunes,

du Midi ; leur laine est de bonne espèce ; propre à être cardée. Les derniers sont bien formés, et ont de la laine fort grossière. La laine du pays, dont le prix se trouve ci-dessus est mauvaise.

De Beauvais à Issoire. — Une meilleure race que d'ordinaire ; moutons tondus, grands, bien faits ; toison, cinq livres et demie pesant ; chacun a son parc. Les moutons étoient (10 septembre) aujourd'hui parqués à dix heures du matin, quoiqu'il plût à verse.

Dugny. — Le système de M. Cretté de Palluel, est d'acheter des moutons au mois de juin, pour les faire parquer jusqu'en novembre, et d'en vendre alors les deux tiers au boucher ; de garder l'autre tiers pour l'engraisser pendant l'hiver dans la bergerie, uniquement avec du grain, du son et du foin, etc., pour être prêts pour les marchés quand le mouton devient plus cher. Nous sommes maintenant en octobre, il vaut 6 à 7 sols la livre ; mais depuis pâques jusqu'à la fin de juin, il se vend 2 ou 3 sols de plus. La variation de prix n'est pas si considérable pour le bœuf. Il vaut à présent de 9 à 10 sols, et la vache

7 sols ; mais en mai 2 sols de plus. Cette inégalité dans les prix de la viande est une preuve certaine d'une mauvaise agriculture. J'examinai sa bergerie, qui est un bâtiment de pierres voûté, sans aucune cour pour les y laisser promener à volonté ; les fenêtres sont petites, et conséquemment ces animaux y ont beaucoup trop chaud. — Il y a dans ce pays des gens qui ont de grands troupeaux de moutons, sans tenir ou posséder un seul arpent de terre ; ils les louent pour parquer à des fermiers qui n'ont pas de moutons, de 30 à 40 sols par tête, outre la nourriture, depuis le mois de juin jusqu'au mois de novembre.

Dammartin. — Plusieurs troupeaux ; toison, cinq livres pesant, à 20 sols en suint.

PICARDIE. — *Saint-Quentin.* — Chaque fermier a un troupeau, maintenant parqué pour le dernier bled ; c'est la race de Picardie ; quatre ou cinq livres pesant, laine 24 sols en suint.

FLANDRE. — *Bouchain.* — Chaque fermier a un troupeau ; un mouton donne

quatre à cinq livres pesant de laine, qui se vend à Lille 30 sols la livre lavée.

De Valenciennes à Orchies.— De longue laine propre à peigner, cinq livres pesant, à 30 sols la livre lavée. On donne aux moutons, pendant l'hiver, des féves avec les cosses. — Je vis acheter des moutons maigres à 21 liv. pièce, ce qui est à-peu-près le prix qu'ils auroient valu en Angleterre.

Lille. — Il n'y en a guère dans ce voisinage; laine, cinq livres pesant, à 30 sols la livre lavée (1).

ARTOIS. — *Saint-Omer.* — Je rencontrai un troupeau de deux cents moutons,— race flamande; la laine a sept à huit pouces de long; cinq livres et demie chaque toison, à 25 sols la livre lavée. Ces moutons ont les oreilles propres et soyeuses de ceux de Picardie, mais ils ont le corps sale, ce qui provient de la malpropreté de la bergerie.

Béthune. — Je vis un troupeau de mou-

(1) M. de Guerchy dit qu'il y a de longue laine à Turcoin, Lille et Varneton, qui se vend à 50 et 60 sols la livre. *Mémoire pour l'amélioration des bêtes à laine, in-8°.* 1788, page 3. — Je n'en ai pas vu.

tons de deux ans, qui donnèrent cette année-là pour 9 liv. de laine chacun ; la même race que ci-devant.—On les nourrit pendant l'hiver de féves et de paille. — Toison, cinq livres pesant, à 25 sols lavée

Arras. — Il y a des parcs dans toute la campagne, mais ils sont clair-semés.—Les toisons valent 5 liv. pièce.

Dourlens. — Les toisons valent 4 liv. chacune.

Amiens. — On m'offrit 45 sols la livre pour de la laine commune de Lincoln, ni longue, ni courte ; c'est environ 1 schelling 8 sols anglais, la livre anglaise ; — mais le commerce n'est pas brillant à Amiens.

De Poix à Aumale. — Les troupeaux sont grands, de deux cents à quatre cents moutons. Toisons, quatre livres pesant, à 33 sols.

De Neufchâtel à Rouen. — La même race qu'en Picardie ; les moutons donnent quatre livres pesant de laine, à 33 sols lavée.

Yvetot. — Trois livres pesant, à 32 sols. Ils sont maintenant parqués pour le bled.

Bolbec.—Quatre livres pesant, à 33 sols.

E 2

On ne leur donne l'hiver d'autre nourriture en herbes, que celles qu'ils peuvent attraper en broutant.

Honfleur.—Les toisons sont de six livres pesant en suint, ce qui fait trois livres pesant lavées, et valent 30 sols la livre. — Toisons, deux livres pesant lavées; cinq livres pesant en suint, prix 30 sols. — Têtes et pieds rouges.

Pays d'Auge.—De 35 à 36 sols la livre ditto.

Vallée de Corbon. — Cinq livres pesant en suint, deux livres et demie lavée; la laine vaut 20 sols la livre en suint, ou 40 sols lavée, — a cinq pouces de long. Les moutons de Normandie ont généralement la tête et les pieds rouges.

Falaise.—Toisons, trois livres et demie pesant, à 24 sols lavées.

Duc d'Harcourt. — Toisons, quatre livres pesant, à 40 sols lavées, ou 20 sols en suint. Il reste encore du sang espagnol dans quelques moutons, mais ils ont été tellement croisés et négligés qu'on s'en apperçoit à peine. Ici, comme dans toutes les autres parties de la France, quand vous voulez faire attraper un mouton, afin de

pouvoir l'examiner ; le berger dit à son chien d'amener le troupeau autour de lui, ce qu'il fait en tournant graduellement autour, jusqu'à ce que le berger ait pris celui qu'il veut avoir. Cela est bien mieux que nos méthodes barbares.

Carentan. — Les moutons, dans les riches marais, sont les mêmes que sur les collines ; c'est toujours la race aux pieds et à la tête rouge ; ces marais sont aussi susceptibles de porter la plus longue laine au dernier degré de perfection, que les terres de Lincoln. La laine a quatre pouces de long ; vaut 40 sols la livre lavée, et 20 ou 22 sols en suint.

Pierre-Butte. — M. Doumerc achète des moutons de deux ans, et les vend à trois à ceux qui les engraissent. Ils sont petits et assez bien faits, sans cornes ; la tête et les pieds blancs, — tirant un peu sur le rouge, comme si c'étoit une race normande mêlée. La laine se vendit cette année 45 sols la livre lavée, mais 18 sols en suint.

Bretagne. — *Broons.* — De pauvres petits moutons, dont un quartier ne pèse pas plus de dix livres, bien gras. Il y a très-

peu de troupeaux en entrant dans cette province.

Landervisiau. — Je fus ici à une foire, où il n'y avoit pas un seul mouton; et depuis Rennes jusqu'à Brest, on n'en trouve presque pas un; cependant c'est un pays de landes et très-propre à ce bétail.

De la Roche-Bernard à Guerande. — J'ai traversé toute la Bretagne, et ai à peine vu un mouton, où il devroit y en avoir des milliers; mais ici il y a quelques troupeaux de pauvres brebis noires, qui font voir le peu de soin et l'ignorance crasse des habitans.

De Savannal à Nantes. — De riches salines où paissent de petits et misérables moutons noirs, avec de la laine fort grossière, dans un endroit où les moutons à longue laine de Lincoln engraisseroient et prospéreroient. De pauvres moutons noirs sur toutes les Landes.

Varades. — De pauvres moutons, dont plusieurs noirs, et quelques-uns avec des têtes rouges, mais ils sont meilleurs que ceux des *Landes*.

ANJOU. — *D'Angers à la Flêche.* — Le nombre de moutons, dans cette espace de

dix lieues, est peu considérable; on en rencontre, de tems en tems, cinq à six, et quelque fois vingt; mais ils sont supérieurs au misérable bétail de Bretagne; valent environ 12 livres pièce, et donnent quatre livres pesant de laine, à 36 sols la livre, lavée; cependant il n'y a pas de pays en Europe plus propre à ces animaux, puisque c'est un bon sable sec et graveleux, sans être néanmoins trop maigre.

Tourbilly. — La laine vaut 36 sols.

Normandie. — *Alençon.* — C'est ici la race normande, avec la tête et les pieds rouges, pas de cornes; ils valent de 12 à 14 livres pièce; donnent 3 livres pesant de laine, à 12 sols en suint, ou 30 sols lavée.

Nonant. — Plusieurs troupeaux; la laine de 12 à 18 sols en suint, et 35 sols lavée; toisons d'une livre et demie à deux et demie; les moutons valent 15 livres; ils ne sont jamais parqués; race aux pieds et à la tête rouge.

De Gacé à Bernay. — Les pieds et la tête rouges; deux livres et demie pesant de laine, de 36 à 40 sols, lavée.

Lessiniole. — Plusieurs troupeaux.

Brionne. — Plusieurs troupeaux ; la laine vaut cette année (1788), 32 sols ; l'année dernière, elle en valoit 36 ; toisons, deux livres et demie pesant.

Rouen.—J'allai chez MM. Midy, Roffec et compagnie, les plus grands marchands de laine de France, et pour qui j'avois des lettres de recommendation ; ils eurent la bonté de me montrer les laines de leurs magasins, de m'en dire les prix ; et de me permettre d'en prendre des échantillons. Celles que j'ai particulièrement remarquées sont :

Tyow et Nkmark. — A peigner, prix 36 sols ; il y a trois ans, 26 sols.

Mecklenbourg. — A peigner, 32 sols ; il y a trois ans, 24 sols.

Griesclaire. — A peigner, 26 sols ; il y a trois ans, 20 sols.

Cawnteblanche. — A carder, 26 sols ; autrefois, 20 sols. — *Dam.* — *Tham.* — 26 sols ; autrefois, 20 sols.

Mittleband. — 22 sols ; autrefois, 12 sols. — *Gustrow.* — 20 sols ; autrefois, de 16 à 18 sols.

Loquets. — A carder, 12 sols ; autrefois, de 6 à 8 sols.

Eyderstadt. — A peigner, de 38 à 40 sols, autrefois, de 28 à 30 sols.

Pologne.—A peigner, 28 sols; autrefois, 18 à 20 sols.

De France. — *Du Berry.* — A carder, de 3 livres à 3 livres 4 sols; tare, huit livres pesant par sac.

La Sologne. — A carder, 2 livres 10 sols. — *Roussillon.* — A carder, de 3 livres à 3 livres 10 sols.

Pays de Caux. — A peigner, 36 à 38 sols. — *Poitou.* — A carder, 48 à 50 sols.

D'Espagne. — *Ségovie.* — A carder, 6 livres. — *Segovaine.* — A carder, 4 livres 10 sols, à 5 livres. — Conditions de la vente, tare, dix livres pesant, et trois livres pesant accordées.

R.	180	
Tare.	13	
	167	
Tare encore, . .	15	ou 9 pour cent.
Net.	152	à 120 sols.

Dix-sept ou dix-huit mois de crédit, et des lettre-de-change reçues à deux, trois et quatre mois. Cela se pratique pour trois

sortes de laine d'Espagne ; celles de 120 sols, de 105 sols et de 95 sols. Les laines d'Allemagne se vendent en raison de cent dix livres pour cent livres, tare six pour cent, à un long crédit. La hausse dans les laines d'Allemagne vient entièrement d'une grande mortalité, qui en a, depuis deux ou trois ans, considérablement diminué la quantité ; la baisse dans les laines d'Espagne peut être attribuée à une diminution de travail réel ou appréhendé dans les fabriques de France ; les manufacturiers assurant qu'ils ont de grands magasins de draps à vendre. Il n'y avoit pas de laine d'Angleterre, mais on donneroit 38 à 40 sols la livre de celle à peigner, aux prix actuels ; c'est le prix d'Eyderstadt.

Totte. — Plusieurs parcs, et comme la plupart des autres doubles, afin que le berger puisse les changer pendant la nuit.

Isle de France. — *Nangis.* — Prix de la laine, 30 sols lavée, ou 15 sols en suint ; ils ne vendent jamais d'agneaux, mais de vieilles brebis et de vieux moutons de cinq ans ; ils sont maigres en novembre, et se vendent 9 à 10 livres pièce ; quand ils sont gras, ils valent 12 à 15 liv. ; on ne

leur donne que de la paille en hiver. J'ai vu les moutons de M. du Prayé, parqués à midi sur une jachère ; on achète des moutons, uniquement pour les parquer, à 14 ou 15 liv. la pièce, qui sont revendus en novembre, à perte ; et ce systême *merveilleux*, pour avoir cinq ou six septiers de bled ! Le septier est un demi-quartier anglais ; les moutons gras de la Sologne valent de 13 à 15 liv. chacun. On fait ici des fagots en été, pendant que les arbres sont en feuilles, et on les garde pour nourrir les moutons en hiver.

Neufmoutier. — Toisons, six ou huit livres pesant, à 12 sols en suint.

CHAMPAGNE. — *Mareuil.* — Le roi de France, ayant importé des moutons d'Espagne, donna à l'assemblée provinciale de Champagne un lot d'un bélier et de quatorze brebis, qui furent commis aux soins de M. le Blanc, de cette place. Je les examinai avec attention, et je trouvai qu'il y en avoit plusieurs qui étoient aussi mal-faits que leur laine étoit bonne. Le bélier donne six livres et demie pesant de laine ; la brebis, trois, quatre et cinq livres pesant ; le prix a monté jusqu'à 4 et 4 liv.

10 sols la livre. — J'ai vu la laine en toison, mais elle ne me paroît pas valoir un pareil prix.

Reims. — La laine de Champagne vaut cette année 30 sols la livre ; en 1788, 30 sols ; en 1787, 26 sols ; en 1786, 25 sols. Une augmentation de cette nature, dans le prix de la laine, donne une grande probabilité, que les moutons n'ont éprouvé aucnne maladie épidémique, et que les manufactures florissent ; ainsi la réduction du salaire des pauvres fileuses, à moitié, est fort à l'anglaise, c'est-à-dire, une injustice.

De Châlons à Ove. — Il y a un troupeau qui appartient à chaque communauté, contenant deux, trois ou quatre cent moutons chacun ; j'en ai vu trois cent quatre-vingt dans un ; je parlai avec le berger, qui m'informa qu'ils appartenoient à douze ou quatorze propriétaires. Les moutons donnent chacun trois ou quatre livres pesant de laine, qui s'est vendue cette année de 26 à 30 sols lavée. Ils ne sont jamais parqués, à cause de la petite étendue des propriétés.

LORRAINE. — *Brabant.* Les moutons

valent 9 liv. La toison, une livre et demie pesant, à 32 sols par livre lavée.

Lunéville. — La laine se lave sur le dos des moutons avant de les tondre, ce qui n'est pas commun en France; les toisons pèsent deux à trois livres, et valent 30 sols la livre cette année; l'année dernière c'étoit 29 sols.

De Blamont à Haming. — J'ai vu un parc, qui est le seul que j'aie rencontré dans la province.

ALSACE. — *Strasbourg.* — On lave les moutons avant de les tondre; la laine vaut 24 sols la livre; les toisons donnent deux à trois livres de laine en deux tontes, une livre chaque, à Pâques et à la Saint-Michel.

Isle. — Petits moutons, qui donnent d'une demi-livre pesant, à une livre et demie de laine, qui se vend 36 à 40 sols la livre, lavée. Il y a des moutons dont le quartier ne pèse que quatre livres.

FRANCHE-COMTÉ. — *Besançon.* — Ils tondent toujours leurs moutons deux fois par an, au mois de mai et dans l'automne, et ils donnent à la seconde tonte le même nom qu'à la seconde récolte de foin, *regain*; la première rend une livre et demie

pesant ; la seconde, trois-quarts pesant : quelques personnes disent que la première donne la meilleure laine, et d'autres la seconde ; mais elles se vendent, l'une dans l'autre, le même prix. Cette année, et l'année dernière, la laine a valu 36 et 40 sols, lavée ; il y a quelques années, elle ne se payoit que 20 à 24 sols. Près de Lyon, les moutons passent l'hiver avec leur toison dans les vignobles, pour conserver leur laine. J'écris cela où on m'a donné cette information ; mais j'ai peine à le croire, car leur toison devroit être mise en pièce dans les vignes.

Bourgogne. — *Dijon.* — Les moutons sont tondus deux fois l'an ; la première tonte est la meilleure ; la laine se lave sur le dos des moutons : prix, 40 sols la livre.

De Couch au Mont-Cenis. — De pauvres et tristes moutons sur les collines.

De Maison-de-Bourgogne à Luzy. — On ne tond qu'une fois par an ; la laine vaut 30 sols la livre pesant, lavée ; elle ne valoit que 24 sols il y a deux ans.

Bourbonnois. — *Chavannes.* — Dans l'espace de sept lieues, je n'ai vu qu'un petit troupeau de pauvres moutons, d'en-

viron dix livres un quart pesant; cependant, le pays est plus propre aux moutons qu'à autre chose.

Moulins. — Toison de deux à trois liv. pesant, à 26 sols la livre, mal lavée; les agneaux de quatre à cinq mois valent 3 liv.; les moutons 15 livres la paire.

AUVERGNE.—*Aigue-Presse.*—Un parc, avec une maison de berger sur des roues, le premier que j'ai vu depuis quelques cents milles.

Riom. — Plusieurs moutons et parcs.

Clermont. — On donne du sel aux moutons tous les huit à dix jours. Prix, 10 à 18 livres la paire; moutons gras, de 24 à 40 livres la paire; un agneau de quatre à cinq mois, 4 livres. La toison d'un mouton en suint pèse trois livres; lavée, une livre et demie; d'une brebis, deux livres, en suint; une livre lavée. Prix, en suint, de 16 à 18 sols; lavée, 30 à 32 sols. Dans les montagnes, le prix de la grosse laine, en suint, est de 10 à 18 sols, et lavée, de 28 à 30 sols la liv.; le filage de la grosse laine coûte 10 sols la livre, et celui de la laine fine, de 12 à 16 sols.

Issoire. — Prix des moutons maigres, 12 livres ; toison, deux livres et demie pesant, à 15 sols la livre, en suint.

Brioude. — Laine, quatre-vingt livres le quintal ; 16 sols la livre, en suint et si sale, qu'elle perd de moitié en la lavant ; toison d'un mouton, de trois à quatre livres pesant ; d'une brebis, d'une à deux livres pesant.

De Fix à Puy. — Prix des brebis, de 20 à 24 livres la paire ; des toisons, 3 liv., à 14 ou 15 sols la livre, en suint. — Des parcs.

Vivarais. — *Pradelles.* — Moutons, 10 à 12 livres ; poids des toisons, trois livres à trois livres et demie pesant ; de celles des brebis, deux livres pesant. Prix, 14 ou 15 sols la livre, en suint.

Dauphiné. — *Montélimart.* — Grand changement après avoir traversé le Rhône. — Dans le Vivarais, les moutons sont petits et misérables ; mais de l'autre côté du fleuve, ils sont gros et excellens ; la laine se vendit, l'année passée, 60 livres les quatre-vingt-treize livres pesant, en suint ; cette année, 40 livres. — Elle perd de moitié par le lavage. On attribue sa baisse au manque d'huile en Provence,

Provence, pour la peigner ; c'est toute laine à peigner, quoiqu'elle soit courte, et on ne se sert pour cette opération que d'huile d'olive. Un troupeau, composé d'un tiers de brebis, d'un tiers de moutons, et d'un tiers d'agneaux, donne cinq livres pesant de laine par bête, l'une dans l'autre. — Elle se vend toute à un prix moyen ; mais celle des agneaux est la meilleure; on en fait des chapeaux. — Les moutons, dans ce pays-ci, mangent volontiers le *trifolium bituminosum*, dont l'odeur est très-forte. Il y a près de cette ville une personne qui a un troupeau, en partie de moutons d'Espagne, et en partie de race croisée, qui réussit fort bien ; la laine se vend 3 livres la livre. Tous les fermiers ont ici, comme dans le Vivarais, de longues auges à pieds, dans lesquelles ils donnent régulièrement tous les quinze jours à leurs moutons du sel, mêlé avec du son. On trouve que, lorsqu'ils paissent dans la rosée, cela les pourrit plus qu'autre chose ; c'est pourquoi on ne les laisse sortir du parc que lorsque le soleil l'a fait disparoître : le sel est un préservatif contre cette maladie. La quantité qu'ils en donnent

est de trois livres pesant à quarante moutons. Il est remarquable qu'en paissant à la rosée, ils engraissent plus vîte; mais il faut les tuer au bout de quelques mois, autrement ils mourroient pourris. M. Faujas de Saint-Fond a trouvé fort utile de leur donner de l'écorce de chêne, pilé et un peu humecté, avec du son; c'est fort bon en guise de sel pour les préserver de la pourriture, et cela est également bon contre l'enflure.

PROVENCE. — *Avignon.* — Il y a très-peu de moutons dans ce pays-ci; laine, 10 sols la livre, en suint; toisons, quatre livres pesant.

Tour d'Aigues. — Il y a dans la Provence une aussi grande émigration de moutons qu'en Espagne; leur marche est à travers la province, depuis la Crau jusqu'aux montagnes de Gap et de Barcelonetta; elle n'est réglée par aucune loi écrite, si-non par quelques arrêts du parlement, qui limitent leur route à une largeur de cinq toises; s'ils causent du dommage au-delà de ces limites, les propriétaires paient des indemnités. Les montagnes de Barcelonetta sont les meilleures; elles sont couvertes

d'une belle tourbe, superbement gazonnée; les moutons appartiennent à des habitans des environs de la Crau, à Arles, Salon, etc. Le président de la Tour d'Aigues les estiment à un million; ils reviennent, en automne, fort gras des montagnes. Les bergers de la Crau paient 20 sols par tête pour les faire paître pendant six mois dans les montagnes; et le prix de la Crau pour l'hiver est le même. Ils donnent huit à neuf livres pesant de laine, en suint; elle s'est vendue cette année *45* sols la toison, l'année dernière, *56* sols. M. Darluc (1), qui donne des détails sur ces moutons, assure aussi que leur nombre est d'un million; qu'ils voyagent en troupeaux de 10 mille à 40 mille, et sont de vingt à trente jours en chemin; mais il dit que leurs toisons ne sont que de cinq livres à cinq livres et demie pesant. On ne fait pas parquer les moutons de la Crau, ni ceux de la Tour d'Aigues; mais dans la Cammargue, où il n'y a pas de pierres, et où les moutons ne voyagent pas, ils parquent. Il est à remarquer que

(1) Hist. Nat. de Provence, *in*-8°. 1782, tome I, pages 303, 324, 329, etc.

les moutons de la Crau ne sont jamais dans la bergerie ni l'été ni l'hiver. Les moutons, en général, ont des toisons de cinq livres pesant, à 8 sols la livre, en suint, calcul ordinaire, elles valent 40 sols : c'est le plus pauvre poil possible. Les moutons se vendent 12 à 14 livres pièce ; un agneau vaut 3 livres, et la laine d'une brebis 2 livres ; ce qui fait monter son produit à 5 livres.

J'examinai le troupeau de race espagnole, dont le président a donné une relation fort intéressante dans les Mémoires de la Société d'Agriculture de Paris, et dont j'ai inséré la traduction dans *les Annales d'Agriculture*, tome XII, page 430. Ils furent introduits il y a quelques années, et ont été fort négligés pendant l'absence du président. Je trouvai quelques-unes des brebis fort vieilles et très-maigres ; leur forme n'étoit pas généralement si mauvaise que je l'aurois cru, particulièrement l'épine du dos, qui est ordinairement fort cannelée dans les moutons d'Espagne. Leur laine étoit épaisse et bien prise, mais pas si dure que j'en ai manié quelque fois ; elle valoit cette année-là 75 livres le quintal, en suint. J'ai entendu parler

de différentes personnes qui avoient essayé la race espagnole, mais qui y avoient renoncé, parce qu'elle ne répondoit pas à leurs vues, mangeant beaucoup plus que la race du pays : je n'ai cependant aucune confiance à l'exactitude de ces expériences. Le président fait actuellement des fagots d'orme pour la nourriture d'hiver de son troupeau ; c'est la coutume du pays. Les fagots d'orme sont les meilleurs ; en second lieu, ceux de peuplier ; et ceux de chêne ne sont pas mauvais.

Estrelles. — Prix de la laine, de 36 à 50 livres le quintal, en suint ; poids de la toison, de quatre livres à quatre livres et demie.

Lyon. — Je demandai les moutons *vêtus ;* mais je ne trouvai personne qui les eût vus.

Saint-Martin. — Depuis Lyon jusqu'ici, espace de vingt-deux lieues, et pays très-propre aux moutons, je n'en vis pas cinquante.

Roanne. — Toisons lavées, 22 sols la livre.

De Neuvry à Croisière. — Quelques troupeaux de quarante ou cinquante mou-

tons, petits, maigres, et de fort mauvaise mine.

Récapitulation.

Poids moyen de toutes les toisons ci-dessus. . . . . 3 l. ½.

Toisons vendues en suint. 4

Lavées. . . . . . . , . . 3

Prix moyen ou proportionnel par livre, en suint. . . . . 18 s.

Lavées. 30

Le lecteur doit prendre garde de tirer des conclusions des prix et des poids ici marqués de la laine sale ou lavée; car, comme ils sont pris de notes faites dans des places différentes et éloignées, il ne s'ensuit pas que la proportion de poids entre la laine lavée et non lavée soit, comme trois à quatre, ou la proportion du prix soit, comme 18 à 30 sols. Pour découvrir cette dernière proportion, il faut avoir recours aux notes seules qui donnent le prix de la laine lavée et non lavée dans les mêmes lieux. Le prix proportionnel est alors, —

En suint . . . . 16 s.

Lavée. . . . . 1 liv. 17

Je suis donc enclin à fixer les poids suivans, comme les données que l'on peut tirer des minutes précédentes.

Poids proportionnel de la toison en suint, quatre livres.

Prix proportionnel par livre.		18 s.
Ce qui seroit, lavée	2 l.	1

Le prix proportionnel, selon le nombre de mes minutes, est de 18 sols par livre, en suint; et alors, pour trouver la proportion de la toison lavée, je prends celle entre 16 et 37 sols, qui donne 41 sols, pour le prix général de la laine lavée. Il paroîtra, par les notes de M. Carlier, que la différence entre les toisons lavées et non lavées est modérée dans les miennes.

Notes de M. Carlier.

Roussillon...	11 s. en suint	38 s. lavées.
Cammargue.	12	24
Provence....	10	20
Saintonge...	10	20
Berry.........	16	38
Beauce.......	8	16
Prix moyen.	11 s.	26 s.

Or, il est digne de remarque que 16 et 37, ou 18 et 41, sont les mêmes proportions que 11 et 26, qui sont les résultats de cet écrivain dans ces six provinces (1). Dans mes voyages de fermier en Angleterre, il y a vingt ans, je trouvai que le poids moyen des toisons étoit de cinq livres un quart à cinq livres trois quarts pesant; mais le prix moyen, dans onze comtés, en 1788, étoit 18 sols 9 deniers par livre. — Le poids proportionnel de la toison lavée étant en France, selon ces notes, trois livres pesant aux endroits où le prix est marqué *lavée*, et quatre livres pesant en suint, le poids moyen de tout le royaume ne sauroit être de plus de deux livres et demie pesant, lavée. Donc les toisons anglaises sont une fois plus pesantes; mais le prix de 41 sols en France, réduction faite des poids français et anglais, est d'un peu plus d'un scheling 6 deniers la livre, pour de la laine en général plus mauvaise qu'en Angleterre. Mais le commerce de laine est libre en France. Comme le prix de France est celui de toute l'Europe, celui d'Angleterre

(1) *Traité des bêtes à laine*, in-4°. 1770.

étant artificiellement déprimé, il ne faut pas juger de la qualité des laines de France comparativement aux nôtres par les prix; car, il n'y en a guère qui soient aussi bonnes que les nôtres (celles du Roussillon, de Narbonne et du Berry, pour carder, et de la Flandre pour peigner, exceptées). Nous avons beaucoup de mauvaise laine en Angleterre; mais les Français en ont davantage, et paroissent avoir géré cette branche de leur agriculture économique, comme ils ont géré toutes les autres. Le Roussillon est plutôt une partie de l'Espagne que de la France; c'est pourquoi ce sont les moutons d'Espagne qui y ont donné de bonne laine; la Flandre est une province d'Autriche; ainsi la France, à proprement parler, n'a que la laine du Berry dont elle peut se vanter, et cela seulement dans un petit district d'une petite province; mais l'administration des moutons, dans tout le royaume, est la plus détestable que l'on puisse imaginer. Il paroît par ces notes que, dans l'hiver, ils sont, selon nos idées, absolument affamés, c'est-à-dire, nourris avec de la paille; car, quant à une provision de verdure pour

l'hiver, cultivée exprès pour eux, ce dont un bon fermier d'Angleterre ne manque jamais, une pareille coutume n'existe pas en France, depuis un bout du royaume jusqu'à l'autre. Les conséquences sont de pauvres toisons, une mauvaise qualité de laine, et qu'il n'y a qu'un mouton où il devroit y en avoir cent. De-là aussi, il s'ensuit la nécessité d'importer une immense quantité de laine de toute espèce; et, ce qui est encore pis, un tel *déficit* de moutons dans les dix-huit vingtièmes du royaume, que tous les articles d'agriculture en souffrent, et que la viande est tellement plus chère que le pain, que les pauvres n'en sauroient acheter. Toutes ces choses sont de grands maux, et méritent une grande considération de la part de tous les vrais amis de leur patrie, afin de chercher les moyens d'y remédier; ce qui ne pourra cependant s'effectuer que lorsqu'on aura fourni une grande ferme, sur un pauvre sol, de moutons bien nourris, comme en Angleterre. Máis le manque de nourriture n'est pas le seul point auquel il faut remédier. — La gestion de leurs bergeries est un autre grand mal. Afin de

recueillir les avantages des engrais, dans les saisons où les bergers ne peuvent pas rester dans les champs avec leurs troupeaux, de peur des loups, on enferme généralement les moutons pendant toutes les nuits de l'hiver : il n'y a rien à dire à cela, car on peut en retirer beaucoup de fumier; mais la châleur suffoquante des bergeries est telle que ces pauvres animaux doivent singulièrement souffrir, et que c'est la principale cause des maladies épidémiques auxquelles ils sont sujets. J'ai aussi remarqué, dans mes notes, que l'on enferme les moutons au milieu du jour en été. Les bergeries ne sont nettoyées qu'une fois par an, ou tout au plus deux fois. Ainsi, le troupeau couche sur le fumier, et en respire l'odeur au lieu d'air. Avant de les tondre, on les tient pendant quelque tems sans paille fraîche, afin de rendre la laine sale, et conséquemment plus pesante; et il y a des gens qui jettent de l'eau sur la fiente, pour la faire fermenter et imprégner les toisons d'humidité, de manière qu'elles pèsent au gré du propriétaire. Cette gestion est, de tems en tems, récompensée, comme elle doit l'être, de la

perte de tout un troupeau dans une nuit. Des coutumes si barbares démontrent au lecteur la profonde ignorance des Français par rapport aux moutons (1). Il est sûr qu'on ne devroit jamais les renfermer de force ; il faudroit leur laisser le choix dans une cour bien murée, d'être à couvert, ou à l'air du tems. J'ai moi-même une ferme trop humide pour parquer en hiver dans les champs ; c'est pourquoi j'ai une cour et une grange avec de la litière, où les moutons sont à sec et propres, et où

(1) Un écrivain Français dit, fort mal-à-propos, que les Anglais perdent un nombre considérable de moutons en parquant. *Mémoire sur l'agriculture, par M. Lormoy, in-8°.* 1789 page 47. Cela n'est pas vrai. — On doit croire par là que l'administration des moutons anglais est aussi bien connue en France que les autres parties de l'agriculture anglaise. Un autre écrivain dit, que les béliers à courte laine se vendent en Angleterre beaucoup plus cher que ceux à longue laine. *Mémoire pour l'amélioration des bêtes à laine dans l'Isle de France*, 1788, page 8. C'est tout le contraire. — Quand on donne dix guinées pour un bélier de Sussex, qui est la meilleure race de moutons à courte laine, c'est bien payé ; au lieu qu'on a loué jusqu'à mille guinées, pour une seule saison, un bélier à longue laine, du comté de Leicester.

ils n'ont pas plus chaud qu'il ne leur plaît. Je trouve cette pratique fort avantageuse, mais je n'en fais mention qu'en passant, parce que je me suis étendu là-dessus dans un autre ouvrage (1).

L'une des plus singulières pratiques, aux yeux d'un Anglais, que l'on puisse trouver dans la gestion des moutons, chez l'étranger, c'est la régularité avec laquelle on leur donne par-tout du sel, ainsi qu'aux autres bestiaux : cet usage est fort ancien. Les anciens avoient coutume de donner régulièrement du sel aux moutons. Columella nous dit que, quelque douce que soit la pâture de cet animal, il s'en dégoûte, quand on ne lui donne pas du sel dans une auge de bois (2). Il paroît, par un impôt mis dans le Milanais, en 1462, qu'il se

---

(1) *Annales d'Agriculture*, tome XV, nº. 87.

(2) *Nec tamen ulla sunt tam blanda pabula, aut etiam pascua, quorum gratia non exolescat usu continuo, nisi pecudum fastidio pastor occurrerit prebito sale quod velut ad pabuli condimentum per aestatem canalibus ligneis impositum, cum è pastu redierint oves, lambunt, atque eo sapore cupidinem bibendi pascendique concipiunt.* Lib. VII.

consommoit 28 livres pesant de sel par tête de bétail (1). On croit qu'en France la consommation est de cinquante livres pesant (2), et de onze livres pesant par mouton dans les pays où le sel est libre. Le même auteur dit que c'est un fait connu que les vaches, par ce moyen, donnent plus de lait, les moutons de plus belle laine, et que tous les animaux s'en portent mieux. Dans quelques-uns des cahiers pour servir d'instructions aux députés de l'assemblée nationale, le sel est regardé comme essentiel au bien-être du bétail, *indispensable aux bestiaux* (3). M. d'Aubenton dit qu'il en faut donner une livre tous les huit jours à vingt moutons (4). En Espagne, cet usage est aussi commun qu'en Italie et en France; on accorde une fanègue, ou

(1) *De l'Administration Provinciale*, par M. le Trone, in-8°. 1788, tome I, page 237.

(2) *Ibid.*

(3) *Cahier du tiers état de Toul*, page 17, et *de la noblesse de Clermont-Ferrand.*, page 22.

(4) *Instruction pour les bergers*; in-8°. 1782, page 105. Voyez aussi le *Traité d'Économie politique*, in-8°. 1783, page 545.

cent livres pesant de sel, pour cent moutons, par la loi; mais ils en donnent quinze et vingt fanègues à mille moutons (1). Dans un mémoire sur les troupeaux espagnols, par feu M. Collinson, il y a une relation plus curieuse et plus détaillée. « La première chose que fait le berger quand le troupeau revient du Midi aux dunes d'été, c'est de donner du sel aux moutons autant qu'ils en veulent. Tout propriétaire de mille moutons accorde à son troupeau vingt-cinq quintaux de sel, que les animaux mangent en cinq mois; ils n'en mangent pas en route, ni pendant l'hiver. On croit que, si les moutons n'avoient pas cette quantité de sel, leur tempéramment et leur laine seroient détériorés; le berger place cinquante ou soixante pierres plates à environ cinq pas l'une de l'autre; il met du sel sur chaque pierre; conduisant ensuite ses moutons à travers ces pierres, chacun en prend autant qu'il veut. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que les moutons ne mangent jamais un grain

(1) *Essai hist. et polit. sur la race des brebis, traduit d'Alstrom*, *in*-12, 1784, page 47.

de sel, et même ne le desirent pas, quand ils paissent sur une terre dont le fonds est de pierre à chaux; et comme il ne faut pas que le berger les laisse long-tems sans sel, il les conduit dans un terrein argileux, et après y être resté pendant un quart-d'heure, il les ramène aux pierres, où ils dévorent tout le sel; ils sont tellement sensibles à la différence de sol, que lorsqu'ils rencontrent un terrein mêlé, ce qui arrive souvent, ils mangent du sel en proportion ». Cet usage est également constant en Allemagne. Le feu roi de Prusse obligeoit, par une ordonnance, ses paysans à prendre deux *mebzen* (neuf livres pesant) de sel pour chaque vache à lait, et une *metze* pour toutes les cinq brebis à lait, et la moitié autant pour celles qui ne donnoient pas de lait (1); et on trouve qu'en Bohême le prix du sel nuit beaucoup aux troupeaux (2). Les paysans hongrois mettent des morceaux de roches salées aux portes de leurs bergeries, de leurs vacheries, de leurs

(1) *Mirabeau, de la Monarchie prussienne*, tome IV, page 102.

(2) *Ibid*, tome VI, page 236.

écuries,

écuries, etc., pour que les chevaux et les bestiaux les lèchent (1). Cet usage prévaut aussi en Pologne (2). Dans toute l'Amérique septentrionale, on donne du sel au bétail et aux chevaux une ou deux fois par semaine (3). Paoletti, écrivain italien pratique, en ordonne une livre pour chaque brebis, en automne, et une autre au printems (4). M. Carlier parle contre cet usage; mais ses autorités ne sont pas suffisantes (5). M. Tessier approuve cette coutume, et la recommande (6). Cet usage, inconnu seu-

(1) *Keysler's Travels*, *in*-12. 1758, tome IV, page 242.

(2) *Sir Thomas Pope Blount's Nat. hist. in*-12. 1693, page 220.

(3) *Tour de Smith dans les Etats-Unis*, *in*-8°. 1784, tome I, page 143.

(4) *Pensieri sopra l'Agricoltura*, *in*-8°. 1789, page 209.

(5) *Traité des bêtes à laine*, *in*-4°., tome I, page 296.

(6) *Observ. sur plusieurs maladies des bestiaux*, page 67. Voyez aussi, sur ce sujet, *Markham's Cheap and good husbandry*, page 111, 120, *Theatrum botanicum de Parkinson*, page 552. *Maison*

lement en Angleterre, mérite, je crois, plus d'attention que ne veulent y donner les fermiers anglais, au moins ceux avec lesquels j'ai conversé sur ce sujet. Je l'ai essayé depuis deux ans dans mon troupeau; et, quoiqu'il soit bien difficile de prononcer sur les effets d'une pareille addition à leur nourriture, si-non après de longues expériences, j'ai tout lieu d'en être satisfait; mes moutons ayant été depuis fort sains, et, une fois ou deux, pendant que mes voisins essuyoient des pertes.

Les races que j'ai remarquées en France sont, 1°. celle de Picardie, sans cornes; le devant de la tête blanc, et avec des oreilles soyeuses et pendantes. Je pense que c'est une race bâtarde de Flandre; sa laine est grossière et de moyenne grandeur; 2°. celle de Normandie, avec des pieds et des têtes rouges, laine grossière;

---

rustique, page 107. *Hartlib's legacy*, page 199. *Mill's new and complete system of practical husbandry*, tome III, page 416. *Mémoires de la société de Bath*. tome I, page 180, et un passage curieux dans *l'édition de Boyle*, par *Birch*, tome V, page 521. *Docteur Blower à M. Boyle*.

3°. celle du Berry, qui ressemble un peu aux moutons des Dunes du midi d'Angleterre, belle laine ; 4°. la race espagnole, dans le Roussillon et dans une partie du Languedoc ; 5°. près de Mirepoix, une race qui ressemble aux moutons de Norfolk, avec des cornes, têtes et pieds noirs. Les autres sont, à ce que je m'imagine, des métis sans aucun trait caractéristique pour les distinguer. La pauvreté des races, et la mauvaise gestion des moutons en France, sont d'autant plus surprenantes, que je ne crois pas qu'il y ait en Europe un pays plus propre à ces animaux. Le sol y est en général sec, et le climat beaucoup moins humide que celui d'Angleterre, circonstances essentielles pour assurer le succès des moutons ; un terrein pourri et un climat humide sont, après le traitement français, leurs plus cruels ennemis. L'ancien gouvernement montra souvent beaucoup de propension à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'amélioration des moutons ; j'ai déjà remarqué que le contrôleur-général Bertin avoit employé M. Carlier pour voyager en France depuis 1762 jusqu'en 1766, afin d'examiner les

troupeaux ; et M. d'Aubenton convient que tout ce qu'il fit pour importer la race espagnole, fut entrepris à l'instigation d'un autre contrôleur-général. « M. Trudaine ne m'a rien laissé à désirer de tout ce qui pouvoit m'être utile pour remplir mon objet ». On a depuis donné beaucoup d'encouragement à M. Delporte, de Boulogne, pour importer un troupeau de moutons anglais ; et feu M. de Conflans a acheté, pour l'assemblée provinciale de Normandie, cent béliers anglais, qu'on devoit lui fournir à neuf guinées la pièce. Le gouvernement a toujours montré de la générosité pour cet objet, mais il n'a jamais pris les mesures convenables. J'examinai plusieurs moutons que l'on me dit être d'Espagne, je n'en rencontrai jamais un qui eût de la laine comparable à celle d'Espagne ; et des manufacturiers respectables, de Louviers et d'Elbeuf, m'assurèrent qu'il ne s'étoit jamais trouvé en France une pareille toison, et que la laine du Roussillon étoit la meilleure du royaume. Les moutons espagnols que je vis en France étoient si mal faits, que l'on auroit autant perdu sur leur carcasse, à cause de leur manque de dispo-

sition pour s'améliorer, que gagné sur leur laine, en supposant qu'elle eût été la meilleure possible.

Les moutons anglais que je rencontrai étoient presque aussi mal choisis; et cela n'est pas surprenant, comme les agens étoient des contrebandiers, qui achetoient, sans doute, à bas prix. Je n'ai jamais su où le marquis de Conflans avoit acheté ses moutons anglais; par sa mort la France les a perdus; et à en juger par ceux que j'ai vus, la perte n'est pas bien grande. Tous ces efforts ont été faits par des gens dont la profession, les habitudes, les occupations et les poursuites étoient fort étrangères à l'agriculture; communément par des habitans de la capitale, ou d'autres grandes villes. — En un mot, ils ont été faits par des hommes auxquels il étoit impossible de réussir. Si le gouvernement, pour introduire la laine d'Espagne, avoit établi un fermier espagnol, avec des bergers et des moutons espagnols dans un district comme celui de la Crau, en Provence, on auroit vu ce qu'il étoit possible de faire pour la laine à carder. Si d'un autre côté il eût établi un Anglais,

avec un troupeau de moutons à longue laine, de *Lincoln-Shire* ou de *Leicester-Shire*, dans le pays d'Auge, en lui accordant un salaire de cinq cents louis par an, et en le défrayant de toutes les autres dépenses, on auroit trouvé, tout d'un coup, que la France est aussi susceptible de produire la belle laine à peigner que l'Angleterre. Mais de pareils établissemens dépendent absolument du choix des hommes; en les confiant à certains individus, c'est autant d'argent perdu; au lieu qu'en chargeant d'autres personnes du même objet, il ne se perd pas un denier.

CHAPITRE XIV.

Capital employé a l'agriculture.

Il n'y a aucun point-de-vue sous lequel l'agriculture de France puisse paroître avec moins d'avantage que sous celui-ci. Il est incroyable que les métayers puissent se soutenir avec des bestiaux et des ustensiles si fort au-dessous de ce qui seroit nécessaire pour la bonne culture. Dans toutes

les provinces en arrière, en fait d'agriculture, telles que la Bretagne, l'Anjou, le Maine, la Touraine, la Sologne, le Berry, la Marche, le Limosin, l'Angoumois, le Poitou, une partie de la Guienne et le Languedoc; la Champagne, la Lorraine, la Franche-Comté, le Bourbonnois, le Nivernois, le Lyonnois, une partie de l'Auvergne, du Dauphiné et de la Provence; les bestiaux et outils de toute espèce sur les fermes, appartenans au propriétaire ou au tenancier, ne monteroient pas à 24 livres par acre anglais; et dans plusieurs districts, ils n'iroient pas à 16 livres. Les pâturages de la Normandie, les terres de labour de la Flandre et d'une partie de l'Artois sont bien garnis; mais il y a un *déficit* dans toutes les autres parties du royaume, et même dans les meilleures provinces. Le nombre des moutons et des bestiaux est par-tout très-petit, en comparaison de ce qu'il devroit être. Les outils de labour sont faits au meilleur marché, et non pas pour la durée et la bonté; et l'on voit rarement en France de pareilles meules de foin de provision, comme il s'en trouve en Angleterre. Les amélio-

rations que l'on fait, en marnant et desséchant, et choses communes en Angleterre et qui coûtent de grandes sommes, ne sont pas même considérables dans les meilleurs districts de France. Outre cela, les provisions transférables de tenanciers à tenanciers, les choses qui sont en Angleterre du ressort du propriétaire, telles que toutes les commodités du fermier, en bâtimens, haies, portes, poteaux, barrières, etc., qu'il est obligé de faire ou de réparer pour un nouveau tenancier, sont faites en Angleterre avec une dépense, dont on n'a pas d'idée dans la plus grande partie de la France; quoique dans quelques provinces, particulièrement dans celles du Nord, il y ait de bons bâtimens, et qu'ils soient considérables. Je n'hésiterai cependant pas d'estimer que la France, dans son état actuel, est inférieure à l'Angleterre, de 36 livres par acre anglais dans toute son étendue, en fait de bâtimens, d'enclos, de desséchemens, d'engrais de prairies, et d'autres améliorations *permanentes*. Elle est inférieure à nos provinces les mieux cultivées, au moins de 48 à 60 livres; mais comme

il s'en trouve plusieurs en arrière, ainsi qu'en France, j'estime le tout à 36 livres.

J'ai calculé le capital des fermiers dans toutes les provinces du royaume, et le terme moyen de mes notes est 48 livres par acre. Un pareil calcul, du capital employé dans l'agriculture d'Angleterre, donne quatre louis par acre (1), ou 48 livres de plus

(1) Il est à propos d'expliquer ce que j'entends par *capital*. Un fermier, en Angleterre, qui approvisionne une ferme de tous les ustensiles nécessaires, trouve qu'il lui faut, en entrant, une somme d'argent pour acheter ses bestiaux et outils, et commencer ses travaux la première année, dans lesquels sont compris une année de travail, de rente, de dîmes, de semences, etc.; et cette somme varie ordinairement de trois à cinq louis par acre. Si l'on examine les comptes du fermier, quelques années après, on trouvera que ses ustensiles seront d'une plus grande valeur, et qu'il en aura davantage, ayant augmenté le nombre de ses bestiaux, de ses moutons, de ses engrais, et des autres améliorations, qui lui seroient payés s'il quittoit subitement sa ferme. Or, en prenant le taux proportionnel de toutes les fermes, de tous les ustensiles et de toutes les époques des baux, j'estime le capital employé, à quatre louis par acre; estimation que j'ai lieu de croire très-modérée, par nombre de circonstances, qu'il seroit trop long de détailler ici.

qu'en France : ajoutez 36 livres pour la moindre quantité d'améliorations permanentes, et nous aurons un total de trois louis et demi par acre de moins dans le capital employé pour l'agriculture de France, que dans celui qui sert à l'agriculture d'Angleterre ; ce qui, sur 131 millions d'acres, forme un *déficit* de 458 millions 500 mille louis, ou de 10 milliards 4 millions de livres. Il s'ensuit de-là qu'il faudroit dépenser cette immense somme sur l'agriculture de France pour la rendre égale à celle d'Angleterre ; et je suis persuadé que je ne suis pas coupable d'exagération. Le capital des fermiers d'Angleterre étant quatre louis par acre, estimons celui des fermiers d'Ecosse à 36 livres, et celui des Irlandais à 48 livres.

Angleterre.	46,000,000 d'acres	à 4 louis.	184,000,000 louis.
Ecosse . . .	26,000,000	à 1 ½	39,000,000
Irlande. . .	26,000,000	à 2	52,000,000
	98,000,000 d'acres.		275,000,000 louis.
France. . .	131,000,000 d'acres.	à 2 louis.	262,000,000 louis.

Donc le capital employé dans l'agriculture des Isles Britanniques est beaucoup plus grand que celui qui est employé dans celle de France. Il n'est certainement pas néces-

saire d'observer, dans le siècle où nous sommes, que l'état de production de l'agriculture d'un pays, dépend plus du capital employé que d'aucune autre circonstance quelconque ; et que, puisque le nôtre est considérablement plus grand que celui de France, quoique nous n'ayions que 15 millions d'habitans (car le territoire de France possède 25 ou 26 millions d'ames), l'empire britannique doit être nécessairement plus riche et plus puissant que l'empire de France ; et, tant que les deux pays resteront dans le même état, rien ne sauroit altérer cette conclusion, si-non une très-mauvaise administration du gouvernement anglais. C'est dans les bases solides de ce fait important, que les politiques doivent chercher la solution de ce phénomêne apparent que nous ont montré les deux dernières guerres, le spectacle de l'Angleterre résistant avec succès aux forces combinées de la France et de l'Espagne : j'irai plus loin, et j'oserai même assurer que ceux qui en cherchent l'explication dans les colonies de l'Amérique, ou dans les conquêtes de l'Inde, la cherchent plutôt dans des causes de foiblesse que de puis-

sance ; et que la possession de près de 300 millions sterling, ou 7 milliars 200 millions tournois, de capital employé sur nos terres, est d'une bien plus grande importance que celle de ces dominations brillantes et éloignées, ou qu'aucun avantage qu'ait pu nous procurer notre commerce si vanté. Quand M. Paine (1) calcule, avec plaisir, que la supériorité de la France en numéraire sur l'Angleterre est de 70 millions de louis, sur des données que je lui ferai voir dans un autre lieu n'avoir pas plus de rapport avec la prospérité des Français qu'avec celle des Hurons, il s'appuie sur une politique que toutes les nations qui en dépendent trouveront défectueuse ; je veux dire celle d'estimer l'or et l'argent comme des richesses nationales : leur circulation rapide indique, à la vérité, la prospérité ; — mais celle du papier fait la même chose ; et si le papier a donné à l'Angleterre une supériorité de DIX MILLIARS dans les richesses solides et réelles des choses nécessaires à l'agriculture, elle n'a guère de raison d'envier à la France une su-

(1) *Droits de l'homme*, page 155.

périorité d'un milliar 680 millions en numéraire.

Ce qui a beaucoup absorbé les capitaux français sont les isles à sucre, qui, selon leur produit, ne peuvent pas avoir employé moins d'un milliar 200 millions. La marine royale a été et est encore un objet favori du gouvernement, uniquement pour conserver et défendre ces Colonies. Prenons seulement vingt-cinq années des dépenses de la marine, à 48 millions tournois, et cela fera 1200 autres millions; dans ces deux dépenses seules, sans parler de plusieurs autres que l'on pourroit également y comprendre, il se trouve 2 milliars 400 millions qui, avec une autre politique, auroient pu être placés dans l'agriculture; et si cela avoit eu lieu, la nation auroit reçu (en comptant seulement cinquante pour cent de *produit* pour le capital employé) 1200 millions par an de plus qu'elle ne reçoit actuellement de son agriculture. Or, quelle comparaison de richesses, de prospérité, de pouvoir ou de ressources, peut-il y avoir entre l'importation de 100 ou 140 millions ournois de marchandises des Indes occidentales, et des productions de dix fois

cette valeur dans la mère patrie ? Cependant, cette misérable politique de commerce continue ; on place encore des capitaux dans les isles de l'Amérique, parce que la nation dépense 48 millions par an dans une marine pour les protéger, et elle dépense ces 48 millions parce qu'on place dans ces isles ; marchant continuellement dans ce cercle vicieux, plantant les terres en friche de l'Amérique, à cause de la marine, et entretenant la marine, parce qu'on plante ces terres ; tandis que sa propre agriculture a besoin d'un capital de 10 milliars pour être sur un pied d'égalité avec l'Angleterre, qui, par une politique semblable, n'est pas parvenue à la moitié de la perfection dont elle est susceptible. Que cette conduite montre d'aveuglement et d'infatuation ! Et ne pourrions-nous pas justement conclure que la plus grande faveur qu'un ennemi pourroit faire à la France seroit de lui arracher ses colonies, et d'empêcher par-là cet écoulement de ses capitaux. On pourroit sans doute, avec autant de justesse, appliquer cette remarque à l'Angleterre. On me parloit en France de Typpo-Saïb, comme d'un objet très-alar-

mant pour l'Angleterre ; c'est tout le contraire : s'il nous chassoit des Indes orientales, et les nègres, des Indes occidentales, ils agiroient comme nos meilleurs amis ; car alors, les capitaux de la nation seroient employés aux choses auxquelles on auroit dû, depuis long-temps, les employer.

Je porterai cette idée plus loin. Les capitaux français employés dans les isles à sucre et dans la marine royale ne sont pas les seuls dont on prive l'agriculture ; car, ceux qui sont employés dans un commerce étranger sont dans le même cas. Toute la navigation de France, les vaisseaux, les provisions, les magasins, les matelots, le salaire des matelots, et tous les travaux qu'elle occasionne sur terre, doivent également être considérés comme un emploi de capital, moins lucratif que celui qui est placé sur l'agriculture. Je ne prétends pas avancer qu'un empire doive négliger les moyens convenables de défense, et les avantages d'une situation maritime ; je soutiens seulement que les véritables progrès de l'industrie nationale sont de bien fournir les terres d'un pays, avant de mettre des capitaux dans d'autres objets. On dira sans

doute, car cette observation est assez ordinaire, que la manière de placer les capitaux doit être laissée au choix des particuliers qui les possèdent; cette objection peut se résoudre en un instant : j'accorde ce fait; mais la politique que je maintiens est que l'État ne doit pas faire des réglemens et des loix pour exciter les hommes à placer des fonds d'une manière contraire aux intérêts de l'agriculture; ce que fit si évidemment Colbert, et ce qui se pratique encore dans tous les pays de l'Europe que je connois, soit par des encouragemens directs au système de commerce, ou en mettant des impôts sur les terres. La seule politique que je soutiens est celle de la liberté; que l'État reste neutre, et l'agriculture, par ses bénéfices supérieurs, attirera les capitaux, tant qu'il se trouvera un seul acre qui en aura besoin; mais quand le gouvernement met des taxes sur les terres de toute autre manière que sur la consommation de ses productions, étend même trop loin les impôts justes et nécessaires, souffre que le cultivateur devienne la proie d'un collecteur de dîmes, l'écrase de taxes pour les pauvres, ou empêche la libre circulation de

de ses denrées, par des monopoles et des prohibitions; dans tous ces cas, il écarte aussi sûrement les capitaux des terres que s'il faisoit une loi expresse pour défendre de les y placer. Il n'est pas difficile de prédire quel sera le succès de cette politique en France, en voyant triompher l'absurde et pernicieuse doctrine des *économistes*, en voyant reconnoître la fausse doctrine que toutes les taxes retombent finalement sur les terres, et en apprenant que la proposition d'un impôt territorial direct de 300 millions a été reçue sans horreur; un pareil spectacle n'annonce pas la *régénération* de l'agriculture.

Après tout, on peut justement tirer la conséquence suivante : — Comme l'ancien gouvernement de France écrasoit l'agriculture de toutes sortes de fardeaux et d'oppressions, et défendoit, pour ainsi dire, les améliorations, marchant follement sur les traces de Colbert, en encourageant exclusivement les manufactures et le commerce étranger, il s'ensuit nécessairement que l'on ne sauroit accorder beaucoup de crédit à la sagesse de la nouvelle législature qui vient de paroître dans ce royaume, à

moins qu'elle n'adopte des plans différens. Chérir et encourager l'agriculture, de manière à lui attirer les capitaux dont elle a jusqu'ici eu besoin, est un objet qui ne peut s'effectuer par le moyen des isles à sucre, et qui sera aisément détruit par un impôt territorial, tel que celui dernièrement imposé par l'Assemblée nationale. Ce n'est pas en divisant les terres et en regardant les communaux comme sacrés qu'on augmentera les richesses de l'agriculture. Il est vraique le gouvernement duroyaume est régénéré ; mais il faut aussi régénérer les idées des habitans sur ces questions, avant de pouvoir embrasser un système qui, en donnant des capitaux à l'agriculture, portera la France à ce degré de prospérité où l'Angleterre est parvenue.

CHAPITRE XV.

PRIX DES PROVISIONS, DU TRAVAIL, etc.

SI l'arithméticien politique ne connoissoit pas le prix de ces objets dans différens pays, il manqueroit d'une des bases prin-

cipales pour bâtir et appuyer le nombre de ses calculs. Les liaisons entre le prix du travail et des provisions, les effets des hauts et bas prix sur l'agriculture, et la réaction de l'agriculture sur les prix; la manière dont les hauts et les bas prix affectent la population, les manufactures et la prospérité nationale : — toutes ces recherches, et une infinité d'autres sur l'économie politique, que tant d'écrivains ont traitées sans autres bases que celles de la théorie et du raisonnement, devroient être suspendues, jusqu'à ce que l'on eût rassemblé une assez grande masse de faits, dont l'examen et la comparaison peuvent seuls jeter du jour sur des sujets si compliqués. Quand on connoîtra avec exactitude le prix du travail, des provisions, etc. dans les pays gouvernés selon des principes différens, et qui possèdent différentes quantités des métaux précieux, et différens degrés d'industrie, alors le politique aura d'excellentes *données* sur lesquelles il pourra argumenter : acquérir ces connoissances doit être un des grands objets de ceux qui voyagent dans des vues philosophiques, et qui dirigent leur attention vers des choses universelle-

ment utiles, au lieu de s'occuper des poursuites frivoles auxquelles tant de gens perdent leur tems et dépensent leur fortune. Je n'insérerai pas toutes les notes que j'ai prises là-dessus, craignant d'être trop long; mais je me contenterai de donner les prix proportionnels de tous les articles.

	Monnoie de France.		Monnoie d'Angleterre.
Bœuf, par livre, prix proportionnel de soixante-seize notes.	7s.		3 ½ deniers
Mouton, ditto	7		3 ½
Veau, prix proportionnel de soixante-douze notes.	7	6d.	3 ¾
Viande, proportion de trois.	7		
Porc, prix proportionnel de vingt-huit notes.	9		4 ½
Beurre, prix proportionnel de trente-huit notes	16	9	8 ¾
Fromage, ditto de dix notes	9		4 ½
Œufs ditto de dix-neuf notes	9		4 ½
Pain, ditto de soixante-sept notes . . .	3		1 ½
Vin, la bouteille, ditto de trente-deux notes.	4	6	2 ¼

Vingt-trois de mes notes sur le pain ayant été faites en 1789, lorsque le prix du bled étoit exorbitant, nous ne devons pas estimer le prix proportionnel du pain que mange communément la masse du peuple de France, à plus de 2 sols la livre, ou un *penny* anglais. — On ne doit pas oublier que la livre, *poids de marc*, est à la livre d'Angleterre *avoir du pois*, comme 10 mille à 9 mille 264; elle pèse con-

séquemment un onzième de plus, différence dont il faut toujours se rappeler. Pour comparer les prix de ces denrées dans les deux royaumes, il est nécessaire de faire quelques observations préliminaires. Le bœuf est, dans plusieurs parties de la France, extrêmement bon et bien engraissé; il est impossible d'en trouver de meilleur qu'à Paris; et j'ai remarqué, dans un autre lieu, que le grand nombre de beaux bœufs, engraissés dans le Limosin pendant l'hiver, et en Normandie pendant l'été, étoient pour les marchés de Paris. Je pense donc que le bœuf d'Angleterre, et celui des grandes villes de France, sont susceptibles d'une juste comparaison. Peut-être n'est-il pas si *généralement* bon dans le dernier royaume; mais la différence n'est pas digne d'attention. — Elle est néanmoins bien visible dans les petites villes où l'on ne tue que de vieilles vaches, — et où le bon bœuf est aussi rare que le bon mouton; au lieu qu'il n'y a aucun endroit d'Angleterre où il ne soit pas possible de trouver de bon bœuf. Le veau, malgré celui de Pontoise que l'on mange à Paris, est fort inférieur au nôtre; mais la viande de

France la plus inférieure à celle d'Angleterre est le mouton, qui est universellement si mauvais en France, que je puis assurer, sans crainte de me tromper, que, depuis un bout du royaume jusqu'à l'autre, je n'ai jamais vu un mouton, mort ou vivant, que l'on regarderoit comme gras en Angleterre. Le mouton, en général, y est si maigre, qu'il est à peine mangeable pour un Anglais. Les Français n'aiment pas le mouton fort gras, c'est-à-dire, n'aiment pas beaucoup le gras; mais ils doivent aimer le maigre d'une viande grasse, parce qu'il est plus juteux et plus agréable au goût qu'une viande maigre. Il faut cependant se rappeler qu'aux tables ordinaires (je ne parle pas de celles des grands seigneurs, car ils ne forment pas une nation) la viande est ordinairement si cuite, qu'il n'est pas si nécessaire qu'elle soit si grasse qu'en Angleterre. Mais, quoique la délicatesse du palais soit une chose de peu de conséquence, cependant il est fort important dans ces recherches de savoir si le mouton, en général, est gras ou maigre; car, cette circonstance seule peut rendre cette viande plus chère en France qu'en Angle-

terre. Prix proportionnel : le prix de la viande, dans ce dernier royaume, étoit, en 1790, selon le nombre des notes prises dans plusieurs comtés, — bœuf, 4 d. ou 8 sols la livre. — Mouton, 4 ½. d., ou 9 sols. — Veau, 4 ½. ou 9 sols. — Prix moyen des trois, 4 ¼. d. ou 8 sols, 6 d. — Porc, 4 d. ou 8 sols.

Je suis d'avis qu'à ces prix, le bœuf et le veau sont aussi bon marché, considérant leur qualité, qu'en France ; car ces notes n'ont rapport qu'aux meilleurs morceaux. Quant au mouton, il est au moins vingt pour cent meilleur marché ; j'entends par-là qu'il coute beaucoup plus au fermier avant qu'il puisse apporter au marché du mouton aussi gras qu'on le trouve universellement en Angleterre ; ou, pour me servir d'une autre expression, qu'il gagneroit davantage, en le vendant au prix de France qu'au prix d'Angleterre, pourvu qu'il ne fût pas obligé de le vendre plus gras qu'en France. Quiconque considérera avec attention l'agriculture française, ne sera pas surpris de la maigreur de leurs moutons. Le manque d'herbes *artificielles* est si grand, que les moutons, quoiqu'en petit

nombre, sont mal nourris pendant l'été ; et dans l'hiver, ne mangent que de la paille, ou ce qu'ils peuvent attraper dans les landes ou les éteules. Il n'y a que très-peu de districts où l'on fasse des provisions régulières pour ces animaux, ce qui fait que les marchés sont mal servis, et que les fermes souffrent horriblement du manque d'engrais que donne toujours un troupeau de moutons bien nourris. On peut estimer le prix du pain en Angleterre, à 1 $\frac{3}{4}$ d., ou 3 sols 6 deniers la livre ; mais il ne faut pas en conclure qu'il vaut près du double de celui de France ; car il n'est pas composé des mêmes matériaux. En Angleterre, il est communément fait de froment, et les pauvres, dans plusieurs parties du royaume, mangent le plus blanc et le meilleur ; mais en France, le pain marqué dans les notes précédentes, est souvent de seigle et d'autres grains ; de sorte que l'on ne paye pas double pour le *même* pain, quoiqu'il y ait cent pour cent de différence dans le prix du pain, consommé par les pauvres des deux pays. Le pain étant en France à un prix si inférieur à celui d'Angleterre, en comparaison du prix

de la viande, occasionne, dans le premier royaume, cette grande consommation de pain au lieu de viande, que les pauvres n'ont que très-rarement en France. La consommation de viande faite par les journaliers en Angleterre est considérable; car, comme le prix du pain approche de celui de la viande dans ce royaume, il cause nécessairement cette différence entre les deux pays; ce qui a déjà été remarqué par M. Herrenschwandt avec son exactitude accoutumée. La consommation de fromage, faite par les pauvres d'Angleterre, est immense. En France, ils n'en mangent pas du tout. La consommation de viande des Anglais est infiniment plus utile à l'agriculture que la consommation de pain des Français: c'est par le moyen des grands troupeaux de bestiaux et de moutons, que l'on améliore les terres et qu'on les rend fertiles; les récoltes qui servent aux bestiaux et aux moutons sont de nature à améliorer; mais celles de bled ne servent, au contraire, qu'à épuiser. Il est donc évident que l'agriculture fera des progrès en proportion de la quantité de viande, de beurre et de fromage, consommée par une nation.

Prix proportionnel.—Volailles, 22 sols; dindons, 3 liv. 8 sols; canards, 22 sols; oies, 2 liv. 10 sols; pigeons, 7 sols.

OBSERVATIONS.

Il paroît, par ces proportions, que la volaille n'est pas généralement à si bas prix qu'on l'a représentée; elle est cependant meilleur marché qu'en Angleterre, car, chez nous, les prix ne sont pas au-dessous de, une volaille, 1 scheling 6 den. ou 36 sols; dindons, 5 schelings ou 6 francs; canards, 1 scheling 6 den. ou 36 sols; oies, 4 schelings ou 4 liv. 16 sols; pigeons, 4 den. ou 8 sols.

Travail.

Les notes que j'ai prises sont trop nombreuses pour les insérer ici. Gages proportionnels des journaliers dans tout le royaume, 19 sols; maçon et charpentiers, 30 sols. Il n'y a que très-peu de notes sur l'augmentation du travail; en Normandie il a doublé en douze ans; en Provence il a monté de seize à vingt-quatre; mais en Anjou il est au même taux où il étoit il y a cinquante ans. L'idée

que j'avois du prix général du travail en France, prise il y a environ vingt ou vingt-cinq ans, dans les livres ou sur des informations, étoit de 16 sols par jour. Si cette idée est tant soit peu correcte, le prix est augmenté d'environ vingt pour cent. Mais, quoique le prix soit maintenant connu d'une manière satisfaisante, je doute qu'il le fût jamais auparavant, et les idées générales auxquelles je fais allusion pourroient bien être erronées. Je crois qu'en général l'augmentation de vingt pour cent n'est pas bien éloignée de la vérité; mais elle est peut-être plus considérable dans les provinces où il y a un commerce actif et des manufactures; et moindre dans celles qui ne jouissent pas de ces avantages.

Le prix moyen du travail en Angleterre, il y a vingt ans, quand je fis mon tour, étoit de 7 schelings et demi par semaine, ou 1 scheling 3 deniers par jour; *gallicè*, 9 francs par semaine ou 30 sols par jour; le prix actuel est, selon moi, 1 scheling 4 d. ¼ par jour (1), ou 33 sols 6 d. tournois;

(1) Ainsi calculé, cinq semaines à douze schelings; quatre à neuf, et quarante-trois à huit; en tout,

mais cette idée n'est pas fondée sur un examen exact.

Il seroit vraiment à souhaiter qu'on fît encore le tour d'Angleterre avec les mêmes vues que je l'ai parcourue, il y a vingt ans, afin de pouvoir donner une estimation certaine de ses progrès ; une pareille connoissance est utile à tout homme qui veut bien entendre la situation de son pays ; elle est si utile, qu'elle devroit s'acquérir aux dépens, non pas du gouvernement, mais du Parlement, indépendamment des ministres, s'il étoit possible, parce que ceux-ci ont toujours intérêt de représenter la nation comme florissante ; car la plupart d'entre eux s'attribuent la prospérité du royaume, quoiqu'ils n'y contribuent peut-être pas d'un atôme ; tous les maux qui arrivent à une nation, doivent la plupart être imputés au gouvernement.

Prix du travail en France. 19 sols.	viande. . .	7 s.
	pain. . .	2
Prix du travail en Angleterre. 33 s. 6 deniers.	viande. .	8 s. 6 d.
	pain. . .	3 s. 6 d.

---

22 livres sterling ; mais une estimation par *semaine* ne sauroit montrer ce que gagnent réellement nos

Si l'on réunit les prix du pain et de la viande, il s'ensuivra que le prix du travail, en Angleterre, comparativement à celui de France, sera de 25 sols 6 den. par jour, au lieu de 33 sols 6 den. Si l'on ne prend que celui du pain, on trouvera à-peu-près la même proportion ; c'est à-dire, que, dix-neuf sols par jour, lorsque le pain est à deux sols la livre, sont la même chose que 33 sols 6 den., lorsqu'il est à 3 sols 6 den. ; mais cette co-incidence est peut-être accidentelle ; parce qu'en supposant que le prix du travail dépendît en Angleterre, du prix des provisions, il ne dépendroit pas du prix du pain seul, mais du prix collectif du pain, de la viande et du fromage ; cependant on souhaiteroit voir les faits tels qu'ils sont, quelles que soient les conséquences que l'on en puisse tirer. La consommation du pain (1) et le prix du travail étant d'en-

---

ouvriers, qui font tant de travaux à la pièce, qu'il est impossible de calculer leurs gains.

(1) Je dis la *consommation* et non pas le *prix*, parce que les espèces de pain des deux royaumes ne sont pas les mêmes ; il n'y a pas une si grande différence dans le prix du bled ; je crois même qu'il n'y en pas du tout.

viron soixante-seize pour cent meilleur marché en France qu'en Angleterre, c'est une énorme déduction de ce que l'on peut justement appeler la masse du bonheur national dans le premier royaume. Je me hasarde cependant de soutenir cette opinion contre une foule d'écrivains et de politiques, qui combattent fortement pour le bas prix des provisions et du travail, afin d'avoir des manufactures à bon compte, et conséquemment florissantes; mais l'exemple de l'Angleterre, qui a surpassé le monde entier dans ce point, devroit depuis long-tems avoir banni de pareilles idées de toutes les têtes. Le travail étant soixante-seize pour cent meilleur marché en France qu'en Angleterre, on peut inférer de-là que toutes les classes qui dépendent du travail, qui sont certainement les plus nombreuses de la société, sont de soixante-seize pour cent, moins à leur aise (si je puis me servir de cette expression), plus mal nourries, plus mal habillées et plus mal soignées, tant dans leurs maladies, que quand elles jouissent de la santé, que les mêmes classes ne le sont en Angleterre, nonobstant la quantité des

métaux précieux, et l'apparence imposante d'opulence de la France. Si donc les pauvres journaliers consomment soixante-seize pour cent de moins que les pauvres de notre royaume, ils sont dans la même proportion, cause d'un manque de vente pour le fermier; d'où il s'ensuit que l'agriculture souffre dans la même proportion, et qu'elle doit conséquemment, par le même calcul, se trouver au moins de soixante-seize pour cent plus mauvaise que celle d'Angleterre. Chaque pays contient une certaine portion des métaux précieux, ou de quelque autre moyen d'échange qui remplit le même objet; et la différence entre les hauts et bas prix du travail et des provisions est, que dans un pays une grande portion de ces métaux se trouve entre les mains des fermiers et des journaliers; et dans l'autre, qu'ils n'en possèdent qu'une petite portion. Dans le premier cas, on verra l'agriculture conduite avec vigueur et activité; dans le second, il n'y en aura guère. On peut encore pousser cet argument plus loin; car, s'il y a une différence de soixante-seize pour cent dans la consommation des ouvriers français et

anglais, il doit y avoir une différence de soixante-seize pour cent dans la force du corps des deux nations. La force dépend de la nourriture; et, en admettant cette différence, un ouvrier anglais doit être capable de faire moitié plus d'ouvrage qu'un français, — c'est, je crois, ce que l'on trouvera être exactement vrai; et si l'on veut considérer la grande supériorité, non-seulement de l'agriculture anglaise, mais outre cela des manufactures où il n'y a pas plus de machines qu'en France, cette extension de proportions ne paroîtra pas du tout exagérée. A quoi attribuer tout cela? sûrement à l'influence pernicieuse du gouvernement, dont les principes détestables ont frappé de paralysie toutes les classes utiles de la société, pour favoriser celles qui n'ont d'autre mérite que celui de consommer. Si quelque voyageur examine par la suite la France avec autant d'attention que moi, il trouvera probablement, sous un gouvernement libre, ces proportions considérablement changées; et à moins que le gouvernement anglais ne soit plus vigilant et plus intelligent qu'il ne l'a été jusqu'ici, la France aura à se vanter d'une

d'une aussi grande supériorité sur l'Angleterre, que cette dernière a maintenant sur elle.

Soutien public des Pauvres.

Ce fut quelque tems après s'être emparé des biens ecclésiastiques que l'assemblée nationale déclara publiquement qu'elle regarderoit le soulagement des pauvres comme un de ses premiers devoirs; elle forma aussi un comité de mendicité, dont l'occupation devoit être de s'instruire de l'état des pauvres, d'en faire le rapport à l'Assemblée, et de donner son avis sur les meilleurs moyens d'éteindre la pauvreté en France. Le duc de Liancourt étoit président de ce comité. Dans son troisième rapport, il donna à l'Assemblée les chefs des propositions qu'il jugea nécessaires pour former la base d'un décret à cet effet. Le comité examine, dans ce rapport, l'idée d'établir une taxe pour les pauvres, et la rejette avec beaucoup de sagesse. Dans son quatrième rapport, il fait voir les vices du système anglais, — et ajoute : « Mais cet » exemple est pour nous une grande et im- » portante leçon; car, indépendamment

» des vices qu'elle nous présente, d'une
» dépense monstrueuse, et d'un encoura-
» gement nécessaire à la fainéantise, elle
» nous découvre la plaie politique de l'An-
» gleterre, la plus dévorante, qu'il est
» également dangereux pour sa tranquillité
» et son bonheur de détruire ou de laisser
» subsister (1) ». Je suis surpris que, paroissant parfaitement instruit des maux occasionnés par le mauvais système de l'Angleterre, il ait adopté le principe de nos loix sur les pauvres, en déclarant que les pauvres ont droit à des secours pécuniaires de la part de l'État; que l'Assemblée nationale doit regarder une pareille provision comme un de ses premiers devoirs, et qu'elle applique à cet objet une somme de 50 millions annuellement. Je ne comprends pas comment il est possible de regarder la dépense de 50 millions comme un devoir sacré, et de ne pas l'étendre jusqu'à cent, si la nécessité l'exigeoit, — de cent à deux cents, à trois cents, ainsi de suite, selon la misérable gradation qu'elle a faite en

(1) *Quatrième rapport du comité de mendicité*, *in*-8°. 1790, page 7.

Angleterre. Une longue expérience nous a appris, dans ce dernier royaume, que plus on dépense d'argent, — même de la manière la plus humaine, plus on engendre de pauvres ; et que le degré d'indigence et de misère est exactement proportionné aux secours qui leur sont accordés par les taxes. Les mêmes effets ne manqueroient pas d'avoir lieu en France ; une dépense de 50 millions en nécessiteroit infailliblement une de cent. Il est inutile de dire que de ces 50 millions les hôpitaux en dépensent 30 et le clergé 6 (1) ; car le comité lui-même fait un tel détail des horreurs commises dans les hôpitaux, qu'une dépendance sur une pareille charité ne peut pas être comptée au nombre des ressources régulières des pauvres ; et quant aux secours accordés par le Clergé, personne ne pouvoit les regarder comme des choses auxquelles il avoit droit. Le cas seroit bien différent, si l'assemblée nationale déclaroit solemnellement qu'il est de son devoir de pourvoir pour les pauvres, et assignoit une somme de 50 millions pour cet objet ; on compteroit alors

(1) *Cinquième rapport*, page 21.

universellement sur ce devoir, et cette humanité de la part de la législature, et une expérience funeste ne nous en a que trop appris les conséquences. Je suis pleinement convaincu que les pauvres doivent être abandonnés à la charité privée, comme en Ecosse et en Irlande, où cette méthode a un bien meilleur effet que la taxe d'Angleterre. La charité privée est offensée en proportion de la contrariété qu'elle éprouve de la charité publique, et l'on finit par regarder le soutien des pauvres comme l'un des plus grands maux auxquels la propriété soit exposée.

Si l'on pouvoit dépenser en France 50 millions, sans créer une espèce de fondation, le fardeau seroit bien léger; mais nous sommes convaincus de l'impossibilité d'une pareille circonstance; nous savons que la plus sage distribution d'argent, parmi les pauvres, les fait toujours compter sur une pareille distribution, et devient conséquemment l'origine du mal qu'elle guérit. Par la même raison, les hôpitaux *bien administrés* sont également nuisibles; ils produisent les mêmes effets, et plus ces effets sont diminués par une administration

vicieuse et cruelle, plus peut-être cela est-il utile à la grande masse des pauvres, qui ne sont plus alors tentés de compter sur de pareilles retraites, où ils rencontrent ordinairement la misère, le désespoir et la mort. L'administration de la taxe des pauvres, en Angleterre, n'est certainement pas exempte d'abus; mais, tout considéré, ils sont moins nombreux qu'on auroit lieu de le croire. Ces taxes montent à 48 millions tournois, et je suis convaincu, par de longues observations sur les effets qu'elles ont eus sur les pauvres, que leur influence a quadruplé la masse des misères humaines, ou, pour parler en d'autres termes, que, sur une personne soulagée aux dépens du public, il y en a quatre qui deviennent pauvres ou misérables, en comptant sur ces donations, au lieu d'avoir recours à l'industrie; et, lorsque l'on considère que, calcul modéré, nos taxes pour les pauvres augmentent de près de 2 millions 400 mille livres par an; que conséquemment elles font des progrès rapides vers une somme de 72 millions, et qu'elles ne guérissent en même-tems aucun mal qu'elles n'ont pas créé, que doit-on penser de l'économie de

notre gouvernement, qui, ne faisant attention qu'à des bagatelles, néglige ce mal croissant et dangereux ? S'il y avoit eu un acte, il y a dix ans, pour limiter la cotisation à la proportion des sept années dernières (mesure que je n'ai cessé de solliciter dans mes écrits), il auroit épargné 12 millions par an, et quatre fois autant en prévenant la pauvreté et la détresse. Ce qui s'est fatalement introduit en Angleterre s'introduira de même en France, si l'on adopte *le principe* anglais, savoir, que c'est un des devoirs de l'État de soutenir les pauvres ; 50 millions seront les avant-coureurs de 100, et tous deux les parens de la pauvreté et de la misère. Ce n'est pas l'État, mais les individus qui y sont tenus ; et la charité privée est incontestablement la meilleure méthode. Les hôpitaux d'enfans-trouvés peuvent être mis au nombre des institutions les plus pernicieuses que l'on puisse établir ; car, ils ne sauroient manquer d'encourager cette propagation vicieuse qui, par sa misère, ne mérite pas le nom de population. Par la destruction des enfans qu'ils reçoivent, qui est si grande en France, que, de 101 mille en seize ans,

il n'en existoit plus que 15 mille (1), on pourroit croire qu'ils ne tendent pas à augmenter la population ; mais la conservation des enfans, en supposant qu'ils l'effectuassent, ne seroit pas le principal effet. De pareils hôpitaux encouragent le mariage, par la certitude que les parens peuvent se débarrasser de leurs enfans ; mais lorsqu'il en faut venir là, il y a un terrible conflit dans le sein de la mère ; les sentimens de la nature triomphent plus souvent que les suggestions d'un crime aussi infâme que celui d'abandonner son enfant ; conséquemment, il y aura plus d'enfans conservés qu'exposés. Un gouvernement ne peut encourager le mariage par aucune méthode quelconque, sans augmenter la population ; car, tout ce qui tend à faciliter le soutien des enfans, soit par une augmentation d'industrie qui rend les enfans en état de gagner eux-mêmes leur vie, ou par des hôpitaux pour les enfans-trouvés qui débarrassent les parens du fardeau, cet effet est

(1) *Rapport fait au nom du comité de mendicité, des visites faites dans divers hôpitaux*, *in*-8°. 1790, page 27.

toujours inévitable. Or, cet effet est très-pernicieux en France ; car, la concurrence pour les emplois étant déjà trop grande pour permettre au peuple de vivre avec aisance, aucune institution, pour encourager la population, ne sauroit maintenant avoir lieu dans ce pays-là, sans greffer la misère sur la masse de la nation. On pourroit aussi ajouter que l'encouragement accordé par des hôpitaux pour les enfans-trouvés est aussi un encouragement du vice et de l'inhumanité, et une récompense donnée à ceux qui se dépouillent des sentimens les plus tendres de la nature humaine.

Augmentation des prix.

SOLOGNE. — *La Ferté.* — Les bestiaux sont augmentés de plus d'un tiers en un an. Une vache, de 48 livres à 90; un cheval, de 7 à 8 louis à 12 louis et demi ; un cochon, de 15 livres à 30. Cela a été occasionné par un manque de fourage.

LE BERRY. — *Vatan.* — Je vis deux bons chevaux de traits qui furent vendus 20 louis pièce, et plusieurs fermiers m'assurèrent qu'un cheval qui valoit 5 louis,

il y a trois ans, en coûtoit douze aujourd'hui.

Limosin. — *Limoges.* — Une quantité de bois qui se vendoit, il y a quinze ans, 50 livres, vaut actuellement 150 livres. Les terres sont considérablement augmentées, et l'agriculture rapporte le double de ce qu'elle donnoit il y a vingt ans.

Languedoc. — *Bagnière de Luchons.* — La mesure de terre, appelée la coperade, qui valoit, il y a quelques années, 12 livres, se vend à présent 24, et même 30 livres.

Bayonne. — Le prix de toutes les denrées, ainsi que celui des maisons, est considérablement augmenté depuis dix ans.

Bordeaux. — Il y a une grande augmentation dans tous les prix depuis dix ans.

Isle-de-France. — *Liancourt.* — Depuis dix ans, les dépenses générales de la vie, le pain excepté, sont augmentées de cinquante pour cent, et le travail à-peu-près dans la même proportion.

Normandie. — *Havre.* — Une maison qui s'étoit louée, en 1779, sans aucun

relief, sur un bail de six ans, 240 liv. par an, a été louée, cette année, pour trois ans, avec un relief de 25 louis, 600 livres par an. Une cave, qui se loue maintenant 60 livres, ne se louoit que 24, il y a douze ans.

Bretagne. — *Rennes.* — Une corde de bois, 16 livres; en 1740, elle ne coûtoit que 9 livres 10 sols.

Champagne. — *Sainte-Ménehould.* — Une corde de bois de 18 livres 10 sols, ne valoit il y a vingt-cinq ans, que 7 livres 10 sols.

Lorraine. — *Pont-à-Mousson.* — Le prix de toutes les denrées est augmenté d'un tiers depuis vingt ans.

Lunéville. — Une corde de bois, valant aujourd'hui 26 livres, ne valoit que 9 liv. il y a cinquante ans.

Strasbourg. — Une corde de bois, 27 livres, qui ne coûtoit, il y a vingt ans, que 12 à 15 livres.

Franche Comté. — Les biens qui valoient 300 livres, il y a vingt ans, valent aujourd'hui 800 livres.

Besançon. — *Dôle.* — La viande, qui vaut actuellement 7 sols la livre, ne valoit, il y a quelques années, que 4 sols. — Une couple de volaille vaut aujourd'hui 24 sols, qui ne coûtoit autrefois que 12 sols. — Tout, en général, a doublé de prix en dix ans. *A quoi doit-on attribuer cela ?* à la grande augmentation de population : telles étoient les réponses que je recevois. Il n'y a cependant pas de manufactures dans le pays, excepté les forges.

Bourgogne. — *Dijon.* — Tout est augmenté de cent pour cent, depuis vingt ans, en partie à cause de l'amélioration des grands chemins.

Observations.

Il n'y a presqu'aucune circonstance dans l'économie politique de France qui paroisse avec plus d'avantage que l'augmentation générale des prix, qui a eu lieu depuis vingt ans. C'est une preuve certaine que la masse des moyens d'échange est considérablement augmentée ; ce qui doit nécessairement être provenu de l'industrie. Nous

savons que les impôts n'en sauroient être la cause, parce qu'ils n'ont pas été augmentés dans cet espace de tems, ou leur augmentation a été si peu considérable qu'elle n'a aucun rapport à la question. La circonstance la plus remarquable qui accompagne cette prospérité *apparente* (car cette circonstance est ordinairement compagne de la prospérité, quoiqu'elle n'en soit pas la conséquence nécessaire), est la continuation du triste état des pauvres journaliers; il est réellement surprenant que le prix du travail ne soit pas également augmenté, ou au moins n'ait pas proportionément suivi la hausse des autrés choses; cela doit probablement être attribué à la grande population du royaume, dont je parlerai plus particulièrement dans un autre chapitre. Il est certain que la misère que l'on voit chez les basses classes de la société, en France, paroît tout-à-fait contredire l'idée que le haut prix des denrées ait été occasionné par une augmentation d'industrie et de richesses; et comme le prix du travail continue de rester si bas, qu'il ne fournit pas au peuple les moyens de vivre passa-

blement bien, malgré la hausse des autres prix, c'est une preuve évidente, ainsi que nous l'avons déjà remarqué, qu'il y a une trop grande concurrence d'emplois, provenant d'un excès de population dans le royaume.

CHAPITRE XVI.

PRODUIT DE LA FRANCE.

CELA peut être considéré comme la grande question d'économie, par rapport à l'état actuel des royaumes; puisqu'il n'y a aucune circonstance dans la situation d'aucun peuple, soit qu'elle concerne ses richesses, sa prospérité, sa puissance ou ses ressources, qui ne dépende, en grande partie, du produit de ses terres. Comme c'est un sujet qui devient tous les jours plus intéressant, à cause des abus occasionnés par le système compliqué des impôts modernes, il a naturellement porté les politiques à comparer le produit d'un royaume et les contributions de ses habitans, avec

les besoins, ou plutôt les vices de leur gouvernement. Il est bien connu que les *économistes* ont cherché cette proportion avec tous les soins possibles. Ils s'imaginèrent que le *produit* devoit seul supporter tous les impôts que tout gouvernement quelconque mettroit sur les sujets ; doctrine également dangereuse et mal fondée, mais qui a été habillée et ornée avec tant d'habileté qu'elle a trouvé des avocats dans toutes les parties de l'Europe. Les conjectures faites du produit brut des terres de France sont innombrables. Il n'y a peut-être pas un écrivain politique sur les affaires de ce royaume, depuis vingt ans, qui n'ait voulu en calculer le montant; mais tous les calculs que j'ai vus ont été faits sur des données si peu certaines, qu'il est peu important de savoir si leurs résultats imaginaires sont près ou éloignés des faits; puisque, sur tant de conjectures au hasard, il est impossible qu'il ne s'en trouve pas quelques unes qui approchent de la vérité. Entre les méthodes employées par différens écrivains, français, pour calculer le produit national, il y en a deux sur lesquelles ils se sont prin-

cipalement appuyés ; le produit de certaines taxes, particulièrement les *vingtièmes*, et la quantité de nourriture des habitans. Il n'auroit guère été possible de choisir des fondemens plus vagues et plus incertains ; les taxes étoient mises avec si peu d'égard à la proportion ; les exemptions étoient si nombreuses, et les abus si universels, qu'on auroit aussi bien pu prendre la position des étoiles pour guide politique. La consommation du pain est presque aussi peu satisfaisante dans un royaume, où la moitié des habitans ne mange probablement pas du pain de froment, et où les châtaignes, le maïs, les haricots et les autres légumes, forment de principaux objets de consommation. Quand même on parviendroit à surmonter cette difficulté, pour laquelle il n'y a aucune donnée qui mérite un moment d'attention, il faudroit aussi comprendre dans ce calcul la consommation des productions de la terre en viande, beurre, fromage, liqueurs, bois à brûler, bois de charpente, et toute cette variété d'objets qui servent au commerce, aux manufactures et à la marine;

Mais quoique nous ayons toutes les raisons du monde de croire que de pareilles données sont absolument insuffisantes pour calculer le produit d'un royaume tel que la France, on doit cependant rendre justice aux auteurs, pour s'être appliqués à un sujet de tant d'importance. Il n'étoit pas possible, par aucune méthode quelconque, de parvenir à une parfaite exactitude; mais il faut avouer que, quoique celles qu'ils ont adoptées, n'aient pas été susceptibles de remplir l'objet qu'ils avoient en vue, elles ont donné naissance à des discussions importantes; et nous sommes redevables à leurs travaux de plusieurs faits vraiment utiles et de plusieurs observations qui méritent attention. L'extrême difficulté de faire des estimations satisfaisantes, paroît évidemment par les essais des ministres qui étoient à la tête des finances de la nation, et qui possédoient conséquemment tous les moyens que peut accorder le pouvoir, pour acquérir les connoissances qu'ils cherchoient; cependant leurs idées ont été aussi vagues et aussi peu satisfaisantes que celles des spéculateurs privés de tous ces avantages.

avantages. Il paroîtroit que ce n'est pas dans les bureaux ni dans le cabinet qu'il faudroit chercher des données pour ce calcul ; mais que celui qui veut connoître le produit des terres d'un royaume, doit les examiner par lui-même. Ce seroit une folie de la part d'un voyageur comme moi, de prétendre qu'il est possible de donner une exacte évaluation des productions d'un royaume en n'en voyant qu'une partie. Je suis trop instruit des difficultés et des hasards de cette entreprise pour avoir de pareilles prétentions ; toutes mes prétentions se bornent à croire que mon estimation de la partie que j'ai vue, n'est pas fort éloignée de la vérité. Trente années d'expérience ont, selon moi, contribué à me procurer assez d'habileté pour faire plus que de vagues conjectures sur les produits de tous les pays que j'examinerai avec attention ; et quand on considérera que mes voyages, dans presque toutes les directions, embrassent plusieurs mille milles, on ne risquera guère de se tromper, en supposant que le produit moyen de cette partie, corrigé par la réflexion

et les informations, relativement aux parties que je n'ai pas vues, puisse conduire à connoître le produit réel de tout le royaume.

Pour suivre ces recherches, je diviserai la France, non pas en généralités, qui n'existent plus, ni en départemens, que l'on connoît à peine; mais en districts, relativement à leur sol, selon la carte jointe au chapitre des sols. — La méthode selon laquelle je fais cette estimation est celle-ci: en examinant le pays, j'ai combiné les circonstances qui frappent l'œil, par rapport au sol, aux récoltes, à la proportion de ces récoltes, des vignes, des bois et des landes, avec les cours des moissons et les productions de toute espèce; et de tout cela, j'ai tiré les conséquences de ce que j'ai cru devoir être le produit annuel; et à chaque journée de mon voyage, j'ai marqué les proportions des trois, cinq ou sept lieues précédentes, que j'ai ensuite classées, dans quelques endroits, en divisions, en calculant la proportion de plus grands districts de pays. Je donne, dans un autre chapitre, le

produit du grain et le taux par acre, auquel les parties cultivées que j'ai parcourues sont louées ou vendues ; mais le lecteur ne doit pas perdre de vue que l'estimation actuelle du produit du royaume n'a rien de commun avec ce dont je viens de faire mention ; car l'objet ici en contemplation, est le produit proportionnel de toutes les terres, bruyères, roches, marais et montagnes compris, ainsi que les champs cultivés ; dont il y a des parties où il seroit impossible d'en demander le produit, puisqu'il n'y a pas un habitant sur mille qui les ait jamais examinées sous ce point-de-vue : dans des pays où l'agriculture est si mal entendue, et où les paysans sont si peu éclairés, un voyageur peut sortir d'une province aussi ignorant qu'il y est entré, s'il n'a pas d'autres moyens d'informations.

District du Nord, des terres grasses, contenant les provinces de Flandre, d'Artois, de Picardie, de Normandie et de l'Isle de France.

VOISINAGE.	Milles.	Produit par acre Anglais.	VOISINAGE.	Milles.	Produit par acre Anglais.
		schelings.			schelings.
Jusqu'à Amiens.	95	39	Aumale	10	45
Clermont	40	43	Neufchatel. . . .	15	45
Orléans	70	46	Rouen.	25	60
Pithiviers	25	49	Barentin.	10	50
Malesherbes . . .	11	52	Yvetot.	11	60
Fontainebleau . .	17	47	Le Havre	30	60
La Forêt.	7	0	Pont-Audemer. .	20	60
Lieursaint. . . .	10	43	Pont-l'Evêque . .	20	70
Paris	20	52	Lisieux	6	80
Liancourt	38	52	Caen	27	75
Pontoise	30	39	Bayeux	15	50
Dammartin . . .	22	60	Carentan	22	80
Villers-Coterets .	26	55	Valogne	17	70
Coucy	24	54	Gacé	10	60
Saint-Quentin . .	30	43	Bernay	25	32
Cambray	22	43	Bourgtheroude .	17	80
Valenciennes. . .	18	43	Elbeuf.	7	60
Orchies	16	120	Rouen.	10	16
Lille	16	100	Louviers.	17	30
Cassel.	30	90	Vernon	15	55
Dunkerque . . .	18	70	Magny	15	50
Calais	25	22	Ecouis.	15	60
Saint-Omer . . .	25	45	Rouen.	20	60
Béthune	25	80	Totes	17	50
Arras	17	45	Dieppe	17	53
Dourlens.	20	45	Nangis	45	53
Amiens	17	45	Meaux	23	40
Poix.	15	36	*Ditto*	10	80
	729			491	

729
491

Milles. . . . . 1220 — Produit proportionnel, 64 l. 10 s. 6 d.

Nota. Il faut trois milles anglais pour une lieue de France, et vingt schelings pour vingt-quatre liv. tournois.

Il n'y a pas tant de difficultés à calculer le produit de cette étendue d'excellentes terres, que celui de quelques autres provinces où le sol est plus varié. — La mauvaise culture et les jachères occasionnent ici une plus grande déduction que l'infériorité du sol. Il n'y a aucune raison particulière qui m'engage à présent à baisser cette évaluation, sinon peut-être que je n'ai pas parcouru les forêts de Chantilly et de Villers-Coterets, dans des directions qui exigent des déductions assez grandes; mais j'en doute. Néanmoins, considérant le nombre de forêts contenues dans ces limites que je n'ai pas vues, j'ai envie de faire une autre déduction de 4 l. 10 sols 6 deniers, et d'estimer le produit proportionel à 60 livres.

PLAINE D'ALSACE.	Milles.	Produit.
Strasbourg	22	70 schelings.
Schletstadt	25	60
Colmar	12	50
Isenheim	25	45

MILLES. . . . . 84 — Produit proportionnel, 68 l. 13 s.

Ce district n'est pas en général si fertile qu'une grande partie du premier; mais le

sol est plus égal, conséquemment il ne faut pas faire tant de déduction pour les forêts.

La Limagne.

De Riom à Issoire, milles, 20. — Produit proportionnel, 120 liv. Cette célèbre vallée volcanique est fort étroite, et cette estimation ne comprend uniquement que la vallée ; si on y comprenoit les côteaux, son produit ne seroit pas de plus de 54 livres.

PLAINE DE LA GARONNE.	Milles.	Produit.
Dans le Quercy	90	60 schelings.
Jusqu'aux Pyrenées	103	50
Fleurance.	14	50
Lectoure	5	60
Leyrac.	17	80
Aiguillon.	17	85
Tonneins	8	120
Réole (la)	22	100
Bordeaux.	15	60

Milles . . . . 291 — Produit proportionnel, 75 l. 19 s.

Comme cette route nous conduisit longtems le long des rives de la Garonne, l'une des plus fertiles vallées du monde, quoiqu'elle ne soit pas large, je ne suis pas enclin à faire monter cette estimation plus haut, par rapport aux immenses vignobles du pays de Médoc, etc. ; ce que j'aurois

dû faire, si je n'avois beaucoup étendu ce district, comme on pourra le voir sur la carte. N'ayant pas visité le bas Poitou, autre riche étendue de pays, que l'on peut mettre dans la classe des districts dont nous venons de parler, je ne puis donner d'autres informations que celles que m'a procurées une personne fort intelligente qui paroissoit connoître le pays; elle m'assura que l'évaluation la plus exacte de son produit étoit de 50 livres par arpent de Paris.

Observations.

Dans ces parties de la France, qui sont certainement les plus fertiles, le produit est infiniment au-dessous de ce qu'il seroit, si l'agriculture étoit mieux entendue. — La Flandre, une partie de l'Artois, de l'Alsace, la vallée de la Garonne et la Limagne d'Auvergne sont les seuls districts du royaume où l'on ait anéanti l'usage des jachères; et les grands produits de ces territoires montrent les conséquences prodigieuses de cette amélioration. Ils ne forment cependant qu'une petite portion du royaume que nous examinons à présent; la partie labourable du reste de

l'empire suit le cours barbare d'une année de jachère, une de bled, et la troisième de grain de printems; les produits sont en conséquence fort inférieurs à ce qu'ils devroient être, et le nombre des chevaux est beaucoup plus grand. Il s'en trouve des étendues considérables en champs ouverts, sujettes aux droits de communaux, et obligées de rester par rotation en jachères. Comme l'assemblée nationale a fait un décret contre les enclos, et qu'il n'y a pas en France de méthode connue pour effectuer le partage des champs ouverts, telle que celle que nous pratiquons avec tant d'avantage en Angleterre; et comme le pouvoir, par la nouvelle constitution, réside principalement dans le peuple, on peut être assuré, ou que cette méthode ne sera pas du tout adoptée, ce qni est plus probable, ou qu'elle ne le sera que fort lentement et fort incomplètement. — De quelque manière que l'on introduise les améliorations, ou quelque soient les mesures préliminaires que l'on prenne pour cela, il est certain qu'il faut que la gestion de ces districts soit bien changée, avant qu'ils puissent rendre un produit égal à la bonté supérieure de leur sol.

Le District de Bruyères ou Landes, comprend les Provinces de Bretagne, d'Anjou, partie de la Normandie, de la Guyenne et de la Gascogne.

	Milles.	Produit.		Milles.	Produit.
		schelings.	L'Orient.	12	26 schelings.
De Carentan à Periers	10	80	Hennebon	7	30
Coutances	10	30	Auray	17	13
Avranches	30	50	Vannes	10	14
Pontorson	10	50	Musillac	15	24
Dol.	10	45	La Roche-Bernard	10	13
Hedé	18	20	Auvergnac	20	28
Rennes	13	35	Saint-Nazaire . .	18	40
Montauban . . .	20	45	Savanel	15	28
Broons.	12	40	Nantes	20	15
Lamballe	17	32	Ancenis	22	75
Saint-Brieuc . . .	12	40	Saint-George. . .	17	80
Guingamp	17	30	*Dito*	5	50
Bel'IsleenTerre.	12	40	Angers	10	38
Morlaix	20	35	Duretal	30	40
Brest	34	30	Guéceslard . . .	17	26
Faouet (le) . . .	10	17	Le Mans.	10	8
Châteaulin	10	23	Alençon	30	40
Quimper	15	13	Nonant	16	36
Rosporden. . . .	12	20			
Quimperlé. . . .	15	19			
	307			301	

307
301

Milles . . . . 608 — Produit proportionnel, 41 liv. 15 s. 6 d.

Guyenne et Gascogne.

De Bagnières de Luchon à Monrejeau	18	20	Hansparren . . .	14	18
Bagnières de Bigore	25	30	Bayonne	12	20
Pau	32	40	Tartas.	40	16
Navarreins. . . .	22	45	Saint-Sever	15	40
Saint-Palais . . .	15	40	Plaisance	35	45
			Beek	17	45
			Auch.	14	45
	112			147	

112
147

Milles . . . . 259 — Produit proportionnel, 40 liv. 10 s.

Je ne crains pas que mon estimation des terres que j'ai parcourues, soit matériellement erronée ; mais il y a de grandes raisons de douter que les districts que j'ai vus soient semblables à toutes les provinces en général. Je suis au contraire persuadé que la route par laquelle je suis entré en Bretagne et dans la Guyenne, traverse un canton supérieur aux autres districts de ces pays. On m'a dit qu'il y avoit de vastes landes en Bretagne, où l'on trouvoit à peine une maison dans un espace de dix lieues ; et, selon les informations que me donna un seigneur qui connoissoit parfaitement la province, j'ai tracé, sur la carte, une grande étendue de pays où l'agriculture est peu considérable : — je n'ai vu qu'une très-petite partie de ces districts. Dans la Guyenne, les landes de Bordeaux sont très-connues et presque passées en proverbe depuis des siècles. L'on m'a assuré qu'elles contenoient au moins trois cents lieues carrées, ou un million quatre cent soixante-huit mille cent quatre-vingt-un acres anglais. Il ne faut cependant pas s'imaginer que toutes, ou presque toutes les landes soient incultes ;

car la plus grande partie est couverte de pins, qui rapportent de 18 à 24 liv. par acre. Il y en a cependant beaucoup qui sont sans culture, et qui méritent bien l'appellation de landes, que les Français leur donnent. Cet immense district comprend probablement environ un sixième de toutes les terres que j'ai notées en Gascogne; cinq sixièmes, selon la proportion marquée, donnent 40 liv. 10 sols; les trois quarts de l'autre sixième 18 liv., et l'autre quart 3 liv., étant tout-à-fait inculte; — le rapport moyen de ce sixième est donc de 14 liv.; ou celui du tout de 36 liv. — La proportion des landes de la Bretagne n'est pas bien connue; je fus informé par des personnes, dont l'autorité est respectable, que les deux cinquièmes de la province sont incultes; et par un seigneur fort intelligent, que de trente-neuf parties il y en avoit vingt-quatre en landes, ce qui est égal aux trois cinquièmes. L'auteur des *Considérations sur le commerce de la Bretagne*, qui la connoissoit bien, dit, page 30, qu'il y a un tiers de cette province dans cet état. La partie que j'ai parcourue n'est pas la plus

mauvaise ; cependant par ce que j'en ai vu, je puis aisément croire qu'il y en a trois cinquièmes incultes. L'Anjou et le Maine sont également remarquables par l'immensité de leurs bruyères, que l'on dit être d'une étendue de soixante lieues dans un endroit. En allant de la Flêche à Tourbilly, j'en vis plus que dans aucun autre endroit, mais j'en ai tant entendu parler par des personnes dignes de foi, que je suis sûr que mes notes des contrées que j'ai traversées sont même au-dessus du vrai taux proportionnel de tout le pays : considération qui m'induira à estimer les trois provinces de Bretagne, d'Anjou et du Maine, ainsi que cette partie de la Normandie, qui n'est pas comprise dans la division des terres fertiles, à raison de 33 liv. 12 sols. Il me faudroit trop de place pour dire toutes les raisons qui m'ont engagé à cette estimation, que je n'ai pas faite sans examiner mûrement les diverses circonstances qui affectent le produit dans différentes parties de ces provinces.

OBSERVATIONS.

Trente-trois livres douze sols pour le produit proportionnel de toutes les terres de la Bretagne, de l'Anjou et du Maine, et une partie considérable de la Normandie, dont quelques territoires possèdent de singuliers avantages, prouvent évidemment le misérable état de leur agriculture. Je ne suis pas dans l'erreur, en maintenant que l'on pourroit faire monter le produit proportionnel de tout le district, qui contient plus de quinze millions d'acres, et probablement douze millions susceptibles d'amélioration, à 54 liv. par acre, sans aucuns efforts extraordinaires, si l'on pouvoit engager les fermiers à changer de méthode et à adopter un nouveau cours de moissons. Ainsi il y auroit un bénéfice de 20 liv. 8 sols par acre pour la communauté, qui, sur douze millions d'acres, feroit 244,800,000 liv. par an. Les améliorations des landes de Bordeaux, division de la Gascogne, ne sont pas susceptibles d'une aussi grande augmentation de produit, parce qu'il y en a d'immenses étendues,

dont le propriétaire tire peut être actuellement autant, par le moyen des pins, qu'il en retireroit si elles étoient cultivées. Mais la différence pour la nation seroit immense; ce n'est pas le revenu net du propriétaire qui fait prospérer un royaume; c'est le produit brut des terres; ce produit, sur les landes ci-dessus mentionnées, seroit triplé, sans que les propriétaires y gagnassent la moindre chose. Il se trouve néanmoins de vastes étendues de ces landes, où il n'y a pas de pins, mais qui sont au contraire absolument incultes; j'en ai parcouru plusieurs, dont j'ai fait mention dans d'autres parties de cet ouvrage; celles-là sont aussi susceptibles d'une grande amélioration que les landes de la Bretagne; elles ne produisent rien aujourd'hui; mais elles peuvent toutes rendre de 48 à 60 liv. par acre. Quand on ne feroit que les convertir en pâturages pour les moutons, l'avantage seroit immense.

DISTRICT DE CRAIE, contenant les provinces de Champagne, de Sologne, de Touraine, de Poitou, de Saintonge et d'Angoumois.

		Milles.	Produit.
A travers la Sologne 50 milles. — Produit proportionnel, 6 l.			
ANGOUMOIS	De Cavignac à Montlieu	15	4 schel. 6 d.
	Barbefieux	22	24
	Angoulême	25	24
	Verteuil	27	24
MILLES. — Produit proportionnel, 24 l. 17 s.		89	
POITOU	Vivonne	35	35
	Chatelleraut	25	25
	Poitiers	12	25
MILLES. — Produit proportionnel, 35 l. 16 s. 6 d.		72	
TOURAINE	Tours	25	40
	Saumur	10	60
	Amboise	17	40
	Blois	25	60
MILLES. — Produit proportionnel, 58 l. 18 s.		77	
CHAMPAGNE	Depuis Meaux jusqu'à Château-Thierry	30	40
	Epernay	25	40
	Reims	15	50
	Petites Loges	12	10
	Châlons	12	10
	Auve	15	20
	Sainte-Ménehould	15	27
MILLES. — Produit proportionnel, 40 l. 2 s.		124	

Je n'ai reçu aucunes instructions sur les parties du Poitou, de la Touraine et de la Sologne, que je n'ai pas parcourues; c'est ce qui me donne lieu de douter d'une ressemblance générale entre les différens districts de ces provinces. On m'a cependant assuré que si j'avois vu davantage de l'Angoumois, j'en aurois formé une meilleure opinion que celle que m'a pu donner la partie que j'ai examinée. De pareils avis de la part de gens instruits et grands observateurs, ne sont pas à mépriser, et m'engageront à porter l'estimation du produit proportionnel un peu plus haut, *savoir*, à 29 liv. — Un auteur qui a écrit sur cette province, dit qu'elle contient quatre cent trente-sept mille journaux de terres de labour; — deux cent quatre-vingt-dix mille journaux de vignobles; — cent quarante-cinq mille d'herbe; — cent sept mille quatre cents de bois; — quatre-vingt-huit mille de chaume; total, un million soixante-sept mille, quatre cent, outre les forêts et les bruyères. — Je ne comprends pas ce qu'il veut dire par *chaume*, autre que les terres de labour, à moins que ce ne soit des terres

laissées

laissées en jachères pendant quelques années, après avoir été épuisées par les moissons (1). Il en est bien autrement de la Champagne : — une grande partie de cette province, que je n'ai pas vue, s'appelle *Pouilleuse*, à cause de la pauvreté de son sol, qui est une craie fort maigre. Mais la route que je suivis, excepté depuis Reims à Châlons, fut dans la vallée de la Marne, et à travers les plus beaux vignobles du pays. L'assemblée provinciale de Châlons a envoyé au ministère un état de toute la province, dans lequel elle donne un détail de ses productions, comme il suit :

Étendue en arpens, quatre millions, dont	Bois.	850,000
	Prairies.	153,005
	Vignes.	100,000
	Communes.	97,000
	Vagues	160,000
	de Labour.	2,643,000
TOTAL.		4,000,000

Total du produit brut, 60,000,000 l. — ou 15 l. par arpent.

Des tableaux de ce genre méritent cependant peu d'attention, lorsqu'il s'agit de la valeur ou du produit des terres ; car

(1) *Essai d'une méthode à étendre les connoissances des voyageurs*, par M. Mounier, *in*-8°. 1779, tome I.

il est toujours de l'intérêt de pareilles corporations d'en diminuer la valeur ; et cela est indubitable dans le cas actuel ; comme il est impossible que l'évaluation de 15 liv. soit juste, s'il y a la quantité de vignes, de prairies et de terres-labourables ci-dessus mentionnées, puisque ces vignes seules, selon la nature des choses, doivent rapporter beaucoup plus de 60,000,000 liv. ; car, en supposant les vignes à 150 liv., — les prairies à 80, et les terres de labour à 20 seulement, cela feroit 79,860,000 liv. — Quand les bois ne donneroient que 10 l., il y auroit une addition de 8,500,000 l., faisant un total de 88,360,000 liv., sans compter un sou pour le reste. Au lieu de 15 liv. par arpent pour le tout, je n'hésite pas à l'estimer à 25 liv., ce qui fait 31 liv. 10 sols par acre.

Récapitulation.

Sologne . . .	50 milles.	à 6 ₶	ʃ	d	300 ₶	ʃ	d
Angoumois .	89	à 28	16		2,563		
Poitou. . . .	72	à 35	16	6	2,579	3	
Touraine . .	77	à 58	17		4,531		4
Champagne.	124	à 31	10		3,906	.	
	412				13,876	3	4

Proportion . . . . 33 liv. 12 s.

OBSERVATIONS.

La cause qui fait monter le produit de ces misérables provinces à 33 liv. 12 sols, doit, en grande partie, être attribuée aux vignes, qui est une branche d'agriculture mieux entendue en France qu'aucune autre, si on en peut juger par le succès qu'elle a eu et qu'elle continue d'avoir. Sans le secours des vignobles, le produit proportionnel des districts de craie seroit bien bas. Rien ne sauroit être plus mal cultivé ou plutôt plus négligé. On y connoît le sainfoin, cependant on n'en fait aucun usage, comparativement parlant ; sa culture est si peu entendue, que j'ai vu des fermiers fumant soigneusement une terre en jachère pendant l'été, et y faisant beaucoup de dépense pour retirer de pauvre seigle ou de pauvre avoine, tandis que les champs contigus étoient abandonnés à eux-mêmes, comme ne valant pas la peine d'être cultivés. Les provinces de craie contiennent seize millions d'acres ; et elles sont toutes susceptibles d'amélioration, sans beaucoup de dépense : on pourroit aisément faire monter leur produit à 18 livres par acre,

ce qui, sur douze millions d'acres seulement, ajouteroit 216,000,000 tournois par an aux richesses et à la prospérité de la nation; on pourroit, outre cela, y faire de plus grandes améliorations, et elles seroient encore bien en arrière de ce que l'on voit dans quelques parties de l'Angleterre.

District de Gravier, contenant le Bourbonnois et le Nivernois.

	Milles.	Produit.
D'Autun à Luzy	22	15 schelings
Chavannes	27	15
Moulins	10	15
Riaux	10	12
Saint-Pourçain	30	26
De Roannes à Moulins	45	15
S. Pierre-le-Moutier	18	12
Magny	7	30
Pougues	8	30
La Charité	8	25
Pouilly	9	50
La Croisière	47	25

Milles . . . . 241 — Produit proportionnel, 24 liv. 13 s.

J'ai trop peu vu du Nivernois pour décider s'il est égal, à ce que j'ai remarqué dans des étendues semblables; c'est pourquoi j'ai donné ces produits sur des informations, en les comparant avec d'autres districts que je connoissois mieux. Il n'y a

aucune circonstance particulière qui s'oppose à ce que l'on parvienne à quelque chose qui approche de l'exactitude. Selon les informations que je reçus à Moulins, les trois quarts du Bourbonnois sont des bruyères, du gênet ou des bois; si cela est vrai, mon estimation, loin d'être au-dessous du pair, est sûrement au-dessus.

OBSERVATIONS.

Ces provinces doivent être mises au nombre de celles qui sont les plus susceptibles d'amélioration en France. Le cours d'agriculture que l'on suit ici (une année jachère, deux seigle), n'est guère meilleur que celui de la Sologne, quoique les récoltes soient supérieures à celles de cette province. Tout le pays étant enclos, il ne faut guère que changer le cours des moissons, et multiplier et améliorer la race des moutons. Un fermier, avec un peu d'argent et beaucoup d'habileté, ne trouveroit aucun endroit au monde où il lui seroit plus facile de faire une fortune brillante que dans le Bourbonnois. — Ces provinces, au lieu de 24 livres par acre, devroient rendre 39 livres; et sur plus de trois mil-

lions d'acres, cela ne laisseroit pas que d'être de quelque importance à la nation.

DISTRICT DES SOLS PIERREUX, contenant la Lorraine, la Bourgogne, la Franche-Comté, etc.

	Milles.	Produit.
De Sainte-Menéhould à Metz	62	27 schelings.
Pont-à-Mousson	17	36
Nanci	17	35
Lunéville	17	40
Saverne	49	33
Béfort	28	30
Beaume	35	25
Besançon	17	30
Orchamps	12	30
Dole	10	30
Dijon	28	45
Beaune	22	85
Montcenis	28	40
Autun	20	18

MILLES . . . . 362 — Produit proportionnel, 42 liv.

Par des informations sur lesquelles j'ai tout lieu de compter, je suis enclin à croire que la ligne que j'ai parcourue, dans ces provinces, est beaucoup plus riche et mieux cultivée que la proportion que je leur ai assignée; supposition naturelle, parce que la grande route passe principalement dans des vallées le long des rivières, et par des villes considérables; c'est pourquoi il sera fort à propos de faire une

déduction de 7 livres 4 sols par acre ; et d'estimer le produit proportionnel à 34 livres 16 sols. — Les communes sont très-étendues en Lorraine, et ne rendent presque rien ; car les bestiaux que l'on y affame, au lieu de les y nourrir, sont sujets à toutes les misères et à tous les besoins de ceux d'Angleterre entretenus de la même manière. — Calcul modéré, le produit de ces provinces doit être de 60 livres par acre ; car je n'y vis pas de mauvaises terres, ou il y en avoit si peu, qu'elles ne peuvent pas déranger nos conclusions générales. Il se trouve donc un *déficit* de 25 livres 4 sols par acre, sur une étendue de quinze ou seize millions d'acres.

Districts de différens Sols, contenant le Limosin, le Berri et la Marche.

	Milles	Produit.
A travers le Berri	60	30 schelings.
La Marche et le Limosin	130	32

Milles. . . . . 190 — Produit proportionnel, 37 liv. 12 s. 6 d.

La mauvaise culture de ces provinces les déshonore, quoiqu'elles aient l'avantage

d'un bon climat et d'un sol qui est bon partout. Leurs sables même sont d'une qualité qui les rend propres à des cours d'agriculture très-avantageux, tout-à-fait inconnus des habitans. Le produit, au lieu d'être de 37 livres 12 sols, devroit être de 60 livres; — car tout ce que j'ai vu du pays est enclos et n'a guère besoin que d'un changement habile dans la succession des récoltes. Voici donc une perte de 22 livres 8 sols par acre, sur un total de six à sept millions d'acres.

District de Montagnes, contenant l'Auvergne, le Dauphiné, la Provence, le Languedoc, &c.

		Milles.	Produit.
Roussillon		56	30 schelings.
Languedoc.	De Narbonne à Nîmes	94	50
	Pont-du-Gard	12	38
	Ganges	30	30
	Lodève	36	5
	Béziers	40	15
	Carcassonne	40	40
	Fanjeaux	16	30
	Saint-Martory	36	27
	Le Puy	15	25
	Pradelles	20	20
	Thueys	20	2
	Villeneuve de Berg	22	10
	Montelimart	20	25

Milles. . . . . 507 — Produit proportionnel, 34 l. 4 s. 6 d.

		Milles.	Produit.
DAUPHINÉ	Loriol	15	60
	Pierrelatte	15	6
	Orange	20	28
	De Pont-Beauvoisin à Lyon	46	35
LYONNOIS	Les Arnas	17	30
	Roanne	28	25
PROVENCE	Avignon	19	26
	L'Isle	16	60
	Vaucluse	20	45
	Orgon	12	60
	Salon	15	15
	Saint-Canat	20	28
	Aix	12	60
	La Tour d'Aigues	20	30
	Marseille	20	38
	Cuges	21	25
	Toulon	20	10
	Hières	10	60
	Fréjus	30	5
	Cannes	22	5
	Nice	25	10

MILLES . . . . 423 — Produit proportionnel, 34 liv. 9 s.

AUVERGNE	Riom	20	30
	Brioude	17	40
	Fix	20	15

MILLES . . . . 57 — Produit proportionnel, 33 liv. 12 s.

L'auteur de l'*Histoire des Plantes du Dauphiné* dit, dans sa préface, que si cette province étoit divisée en trois parties, les trois quarts d'une de ces parties seroient cultivés ; plus des trois quarts d'une autre seroient montagnes et bruyères ; et la moitié de la troisième partie en friche et l'autre

en culture. Je suis porté à croire que ces notes ne sont pas fort éloignées de la vérité, excepté par rapport au Languedoc, qui paroît ici inférieur en produit à celui que je crois qu'il rapporte, pour des raisons qu'il seroit trop long de détailler dans ce moment. J'ai beaucoup réfléchi sur diverses circonstances liées avec cette question, et je m'imagine être fondé à évaluer cette province à 37 livres 4 sols par acre, au lieu de 34 livres 4 sols.

Cinq cent sept milles, à 37 livres 4 sols par mille. — Quatre cent vingt-trois, à 34 livres 4 sols, cinquante-sept, à 33 livres 4 sols.

Produit proportionnel, 35 livres 14 sols.

Ceux de mes lecteurs qui n'ont passé que par la vallée si fertile en diverses productions, qui s'étend depuis Narbonne jusqu'à Nîmes; qui ont vu la fécondité luxuriante des terres arrosées, depuis Avignon jusqu'à Vaucluse, ou les riches rives du Rhône jusqu'à Montélimart, ou la vallée lavée par l'Isère, trouveront difficile à croire que des provinces qui offrent un pareil aspect de fertilité, ne produisent, proportion gardée,

que ce que je viens de faire voir ; mais ils ne devroient jamais perdre de vue la grande partie de ce district qui n'est que montagnes. Il n'y a aucune des vallées que j'ai parcourues, qui soit d'une largeur considérable, excepté dans le voisinage de Toulouse. Celle de Narbonne à Nîmes, qui est la plus célèbre par ses productions, n'a par-tout que quelques lieues de largeur : les montagnes l'environnent de tous les côtés ; et j'en ai traversé diverses parties qui paroissoient être les terres les plus ingrates que j'ai vues en France. Le Vivarais a été fort vanté pour sa culture ; il s'y trouve, à la vérité, des vallées et des côteaux qui démontrent une grande industrie ; mais ils sont, en général, environnés par des cantons de dix et vingt fois leur étendue, qui ne rendent que très-peu de chose. Il faut que je fasse, sur ce district de montagnes, les mêmes remarques que j'ai faites dans d'autres occasions ; toutes ses parties, excepté les fertiles vallées, seroient susceptibles d'une grande amélioration. J'ai examiné, avec attention, les montagnes entre Ganges et Lodève, parce qu'elles paroissoient être dans le plus mauvais état de culture possible, honteusement négli-

gées, et rapportant moins qu'aucune partie du Languedoc que j'ai parcourue; et je suis persuadé qu'on pourroit, avec beaucoup de facilité, augmenter leur produit du quadruple, quand on ne les rendroit propres que pour les moutons. Les petits propriétaires ont trop introduit le système du labourage dans toutes les montagnes de France; on ne devroit les labourer que pour les préparer à produire de l'herbe, et pour en retirer du profit, par le moyen des moutons et autres bestiaux, particulièrement des premiers. Cette vaste portion du royaume, qui contient vingt-huit millions d'acres, pourroit, avec très-peu d'efforts, rapporter 360,000,000 de livres tournois de plus qu'à présent, et être encore bien éloigné du degré d'amélioration dont il est susceptible.

Récapitulation générale.

Afin de connoître parfaitement les proportions des différentes divisions que j'ai faites du royaume, je fis faire un exemplaire de la carte, sur le papier le plus égal que l'on pût trouver, et fis ensuite découper les différentes divisions avec

beaucoup d'exactitude; elles furent d'abord pesées séparément et ensuite toutes ensemble. Toute la France pesoit quatre cent treize poids, équivalant à un quart de grain, les différentes divisions comme il suit:

– Le riche district du N. E. 57 parties de 413. — La plaine de la Garonne, 24. — La plaine de l'Alsace, 2. — Le bas Poitou, etc. 6.

Riche lut 89

La Bretagne, l'Anjou, le Maine et une partie de la Normandie, 48. — Partie de la Guyenne et de la Gascogne, 32.

Bruyères. 80

Montagnes, — l'Auvergne, le Languedoc, le Roussillon, le Rouergue, la Provence et le Dauphiné. (Le Dauphiné par lui-même, 14). . . . 90

Craie, — contenant la Champagne et des parties de l'Angoumois, le Poitou, la Touraine, l'Isle-de-France, la Sologne, etc. 52

Gravier; — contenant le Bourbonnois et le Nivernois. 12

PIERRES, — contenant la Lorraine, la Franche-Compté, la Bourgogne et une partie de l'Alsace. 64

SABLES, granit, gravier, pierres, etc., contenant le Limosin, la Marche, le Berri, etc. 26

413

La question provenant de ces proportions est celle qui suit : — Si quatre cent treize donnent cent trente-un millions, sept cent vingt-deux mille, deux cent quatre-vingt-quinze acres, quelles seront les quantités proportionnelles de ces divisions respectivement ? Voici les réponses :

	Acres.	Acres.
Riche district du Nord-Est	18,179,590	
Plaine de la Garonne	7,654,564	
Plaine d'Alsace.	637,880	
Bas-Poitou, etc	1,913,641	
Riche lut	. . . . .	28,385,675
Bretagne, Anjou, etc	15,307,128	
Guyenne, etc.	10,206,085	
Bruyères, Landes.	. . . . .	25,513,213
Montagnes	. . . . .	28,707,037
Craie.	. . . . .	16,584,889
Gravier.	. . . . .	3,827,282
Pierres.	. . . . .	20,412,171
Sables, etc	. . . . .	8,292,444
Erreur de poids.	. . . . .	131,722,711

Erreur de poids. 416

Les produits de ces divisions, suivant les notes précédentes, sont donc :

	Acres.	l.	f.	d.		l.	f.	d.
Riche lut	28,385,675	64	11	»	—	1,832,295,321	5	»
Bruyères	25,513,213	34	11	6	—	882,119,339	9	6
Montagnes	28,707,037	35	14	»	—	1,024,841,220	18	»
Craie	16,584,889	33	12	»	—	557,252,270	8	»
Gravier	3,827,282	24	13	»	—	94,342,501	6	»
Pierres	20,412,171	42	»	»	—	857,311,182	»	»
Sables	8,292,444	37	12	6	—	312,003,205	10	»
	131,722,711	42	2	6	—	5,560,165,040	16	6

Cette mesure du royaume contient toute sa surface ; grands chemins, rivières, canaux, villes, etc. ; c'est pourquoi il faut faire une déduction du total du territoire ainsi que du total du produit, calculé selon la proportion ci-dessus mentionnée par acre. M. Necker dit qu'il y a en France neuf mille lieues de grands chemins. Accordons leur dix toises de largeur, ce qui n'est pas trop, considérant non-seulement la grande largeur des chemins ; mais, outre cela, la perte des terres qu'ils occasionnent de deux côtés; cela fera deux cent vingt-huit mille, deux cents arpens de Paris, ou cent quatre-vingt-treize mille, deux cent sept acres d'Angleterre. Les rivières occupent probablement un plus grand espace. En supposant donc que le nombre d'acres est de cent trente-un millions, et accordant les sept cent vingt-deux mille, sept cent onze pour toutes

ces déductions, peut-être ne serons nous pas fort éloignés de la vérité ; parce qu'on doit se rappeler que les forêts, les bois, les bruyères, les landes et les communes sont compris dans le calcul.

	Acres.	l. tourn.	f.	d.		liv. tour.	f.	d.
Total. . . .	131,722,711	42	2	6	—	5,560,165,040	16	6
Déduction .	722,711					30,444,200	17	6
	131,020,000					5,529,720,839	19	»

La recherche qui attire ensuite notre attention, et qui n'est pas sans intérêt, est la division de ce produit total, en le décomposant et en mettant à part les principaux articles dont il est composé, tels que le bled, le seigle, les vignes, les bois, les terres de labour en général, les prairies et les pâturages : — c'est une chose beaucoup plus difficile ; car, les données sur lesquelles il faut fonder son calcul sont incertaines et contestées. Un écrivain (1) dit que les terres en culture contiennent 112 millions 760 mille arpens ; un autre (2), 70 millions 470 mille ; un troisième (3) 65 millions ; un

(1) Le maréchal de Vauban.

(2) *Apologie sur l'édit de Nantes.*

(3) Voltaire.

quatrième

quatrième (1) estime les terres de labour à 40 millions ; un autre (2) compte 60 millions d'arpens de grains d'hiver, et de printems et de jachères ; un sixième (3), 18 millions d'arpens de bled et de seigle, autant de grains du printems, et autant de jachères. Les auteurs de l'Encyclopédie estiment le grain, la culture et les jachères, à 50 millions d'arpens (4). Le marquis de Mirabeau en compte 60 millions (5) ; et un auteur moderne (6) s'accorde avec lui, calculant sur la consommation des habitans. M. Dellay d'Agier, de l'assemblée constituante, estime les terres de labour à 70 millions (7). — Il est évident, par la différence de ces estimations, que leurs auteurs

(1) Dupont; *de l'Exp. et imp. des grains*. Soissons, 1764, page 150.

(2) *De l'Administ. des Finances*, par M. Malpart, *in-8o*. 1787, page 31.

(3) *Recherches sur la houille d'engrais*, tome II, page 3.

(4) Tome VI, page 533, édit. *in-folio*.

(5) *Théorie de l'Impôt*, page 142.

(6) *Crédit national*, 1789, page 102.

(7) *Balance du commerce*, 1791, tome II, p. 220.

n'ont pas calculé sur les mêmes données. Il est connu, par plusieurs observations, et par diverses expériences, que la consommation ordinaire de grain des Français est de trois septiers par personne des deux sexes et de tout âge, l'une dans l'autre. Or, en estimant les habitans à 25 millions (et on ne sauroit les estimer à moins), cela fait 75 millions de septiers de 240 livres pesant de France chacun, ou 342 millions 105 mille 263 boisseaux anglais, de 57 livres pesant. Si donc le produit proportionnel est de dix-huit boisseaux anglais par acre, il y a conséquemment 19 millions 5 mille 847 acres, mesure anglaise, occupées pour produire cette quantité de grains. En estimant la semence à deux boisseaux et demi par acre, il faut accorder de plus 3 millions 6 mille 325 acres; en tout, 22 millions 12 mille 172 acres. Mais il faut remarquer que plusieurs habitans du royaume de France ne mangent que très-peu de seigle et pas de froment. Dans une partie de la Normandie et de la Bretagne, ils vivent principalement de bled-sarrasin. Dans le Limosin, la Marche, et dans une partie du Languedoc, ils mangent abondance de châ-

taignes; et dans les provinces méridionales, le maïs fait la principale nourriture. Ce seroit donc une erreur grossière de supposer que la quantité de terre ici marquée fût toute couverte de seigle ou de bled. Il est néanmoins très-probable que ces deux productions, avec le maïs, n'occupent pas une moindre étendue de terrein; ce calcul feroit une espèce de balance entre le bled-sarrasin, le millet, les pommes de terre, les châtaignes, etc., et cette portion de froment, de seigle et de maïs, consommée par les bestiaux et les manufactures; mais cette supposition n'est fondée sur aucune donnée. Il se fait une exportation considérable de farine de bled aux Indes occidentales; mais il n'est pas possible d'y avoir égard dans cet endroit, parce que le royaume fait, d'un autre côté, de grandes importations. — Environ les deux tiers des terres de labour de France, selon les conjectures que j'ai faites en revisant le cours des récoltes, ont une rotation de trois ans; *savoir:* un, jachères; deux, bled ou seigle; trois, grains du printems, ou une rotation dont le résultat est le même. L'autre tiers a un cours très-varié, dont il

n'ést guère possible de tirer des conséquences justes. Dans quelques districts, le cours est de deux ans; mais dans la plus grande partie il est de plus de trois, c'est-à-dire, que l'on sème plus de trois ans différens articles, sans laisser les terres en jachères. Delà, on peut sûrement conclure que les terres de labour du royaume sont plutôt au-dessus qu'au dessous de 22 millions d'acres, ou que le tout est de plus de 66 millions. Je croirois qu'il ne sauroit être de moins de 70. Les jachères montent à 15 ou 16 millions.

Vignes.

Quoique les aides et les octrois soient de quelque utilité pour calculer la consommation et l'exportation du vin, il est néanmoins bien difficile de faire une estimation exacte de la quantité des vignobles du royaume. On peut juger de cette difficulté en considérant la différence de relation des écrivains français. M. le Trône (1), qui paroît, en général, bien informé, leur donne

(1) *De l'Administration Provinciale de l'impôt*, *in*-8°. deux tomes, 1788, tome I, page 293.

une étendue d'un million 600 mille arpens ; c'est l'estimation de M. de Mirabeau (1) ; mais un autre écrivain, qui a paru un an après, en fait monter le nombre d'arpens à 18 millions (2) (il est cependant vrai qu'il part de données bien vagues). — M. Lavoisier estime leur produit à 80,000,000 de liv. (3). — Les économistes de l'Encyclopédie en évaluent le produit annuel à 500,000,000 de liv. (4). Ce calcul, au taux d'un produit proportionnel de 175 livres par acre (voyez le Chap. des Vignes), fait 2 millions 857 mille 142 acres. En déduisant de cette somme de 500 millions de livres celle de 40,000,000, qui est à-peu-près l'exportation des vins et des eaux-de-vie, il restera 460,000,000 de livres pour la consommation de la France. — *Un sou* par jour, pour vingt-cinq millions d'ames, fait 456,250,000 livres ; mais je ne puis concevoir que ce soit une donnée juste, tant la

(1) *Théorie de l'Impôt*, page 126.

(2) *Crédit National*, *in*-8°. 1789, page 106.

(3) *Résultats d'un ouvrage remis au comité de l'imposition*, *in* 8°. 1791, page 35.

(4) Article *grains*.

basse classe de la société est pauvre en France. Cependant, on trouvera que l'auteur du *Crédit national* a commis une erreur grossière, si l'on considère que 18 millions d'arpens de Paris, qui est son calcul, donnant un produit dans la proportion de 175 livres par acre anglais, font environ 3,000,000,000 de liv., c'est-à-dire, presqu'autant que tout le produit des terres de France, selon plusieurs écrivains. Je ne puis néanmoins être d'accord du calcul d'un sou par jour pour la consommation du royaume, comme je viens de l'observer; le nombre d'habitans qui boivent du vin de leur cru, ou à qui leurs maîtres en donnent, circonstances qui n'admettent pas de l'économie, qui a toujours lieu quand on l'*achète*, me font croire que cette estimation est au-dessous du pair; car, il faut faire attention qu'un sou par jour n'est qu'un signe de cette quantité de vin représentée par un sou dans les marchés, mais qui souvent n'est ni vendue ni achetée.

J'ai vu des laboureurs dans le Languedoc qui buvoient chacun trois bouteilles de bon vin par jour; et j'ai remarqué qu'il y avoit parmi les pauvres de tout le royaume une

apparence de consommation assez régulière de vin ou de cidre ; on n'avoit recours à l'eau qu'en cas d'un manque de récolte. Si en calculant la consommation à deux sous par jour, j'entendois qu'il se *dépense* autant *d'argent* de cette manière, cette idée seroit absurde et extravagante ; mais dans ce cas-ci, il ne se fait aucune *dépense* dans toutes les provinces au vin ; il s'en consomme une immense quantité, qui n'est ni vendue ni achetée, — et qui, dans les années abondantes, n'est d'aucune valeur : l'argent n'est, dans l'estimation que je fais, qu'une mesure de la quantité. Le *prix* considéré, la consommation de 4 sous 6 deniers par tête à Paris est vingt fois plus considérable que 2 sous pour tout le royaume. Si le lecteur ne réfléchit pas beaucoup en combinant cette estimation, il la trouvera sans doute trop haute ; mais, prise comme un calcul de paiement réel en argent, elle n'approcheroit probablement pas d'un sou, car le sol produit autant de vin qui est donné, que de vin qui est acheté ; c'est comme cette consommation de bois que les pauvres de tous les pays font en le volant. Quand il est question de l'étendue de terre

qu'occupent les vignes, qu'importe que le vin soit acheté, donné ou volé? — Tout considéré, j'estime que les vignobles de France contiennent cinq millions d'acres; dans ce cas, leur produit est de 875,000,000 de livres, et la consommation des habitans au-dessous de 2 sous par tête. —La consommation de Paris, selon les entrées, montoit à 36,000,000 de livres (*Voyez les résultats d'un ouvrage de M. Lavoisier*, 1791, pag. 43), ou à près de 4 sous par tête par jour; mais ce n'étoit pas-là le tout, comme on peut bien se l'imaginer, car cette estimation n'accorde rien pour le vin passé en contrebande, qui alloit probablement à un huitième de plus, et qui, conséquemment, la fait monter à près de 4 sous 6 deniers par tête.

Bois.

Il y a une aussi grande différence dans le calcul de l'étendue des bois, que dans celui de l'étendue des vignobles. Le marquis de Mirabeau l'estime à 30 millions d'arpens (1); un autre écrivain est du

(1) *Théorie de l'Impôt*, page 124.

même avis (1); mais un troisième ne la fait monter qu'à 6 millions (2); un quatrième soutient qu'elle est de 8 millions (3). — Aucun de ces écrivains ne donne la moindre raison pour son opinion ; ce ne sont donc que de simples conjectures. Il y a deux méthodes par le moyen desquelles on peut s'approcher de la vérité : 1°. par les cartes de Cassini ; 2°. par la consommation des habitans. — En examinant les cartes, je mesurai, aussi exactement que possible, la proportion de l'espace couvert par des bois dans chaque carte ; et, après plusieurs expériences sur cent quarante d'elles, je trouvai le résultat suivant : — mais il est nécessaire de prévenir que je suppose que chaque carte contient un million d'arpens ou d'acres, non pas parce que c'est-là exactement le nombre d'arpens qu'elles contiennent, mais uniquement pour être en état de calculer sur ce total la proportion du tout. La première des colonnes suivantes,

(1) *Plan d'administration des Finances*, par M. Malpart, page 36.

(2) Crédit national, page 110.

(3) M. Dellay d'Agier, à l'Assemblée nationale.

comprend le nombre de cartes; la seconde, la proportion de la surface couverte de bois; et la troisième, le nombre d'acres de bois, en supposant que chaque carte représente un million d'arpens de pays. Exemple de la première ligne : il y a trois cartes, dans lesquelles la moitié du contenu est bois; donc si ces cartes contiennent chacune un million d'arpens, il y aura 1 million 500 mille arpens de bois.

	Arpens.		Arpens.		Arpens.
3 $\frac{1}{2}$	1,500,000	6 $\frac{1}{8}$	750,000	12 $\frac{1}{15}$	800,000
16 $\frac{1}{3}$	5,333,000	10 $\frac{1}{9}$	1,111,000	6 $\frac{1}{16}$	375,000
3 $\frac{1}{4}$	750,000	14 $\frac{1}{10}$	1,400,000	2 $\frac{1}{17}$	110,000
13 $\frac{1}{5}$	2,600,000	9 $\frac{1}{12}$	750,000	16 $\frac{1}{20}$	800,000
16 $\frac{1}{6}$	2,666,000	2 $\frac{1}{13}$	154,000	1 $\frac{1}{30}$	33,000
9 $\frac{1}{7}$	1,285,000	2 $\frac{1}{14}$	140,000		
60	14,134,000	43	4,305,000	37	2,118,000
		60	14,134,000	103	18,439,000
		103	18,439,000	140	20,557,000

D'où il paroît que la quantité de bois, sans compter les fractions, peut être estimée à un septième du royaume ; et comme il contient 131 millions 722 mille 295 acres, l'étendue des bois est de 18 millions 817 mille 470 acres. On peut observer sur ce

résultat qu'il n'y a de marqués sur les cartes que les bois d'une grande étendue ; ou au moins si les autres y sont marqués, ils n'ont pas assez d'étendue pour entrer dans cette estimation : de-là il s'ensuit que cette méthode de calculer la quantité est imparfaite; si les cartes sont tant soit peu exactes, nous sommes assurés que ce calcul est au-dessous de la réalité. — La seconde méthode d'estimation est la consommation des habitans ; j'ai pris des notes là-dessus dans différentes parties du royaume, et elles seront d'un grand secours pour ce calcul.

QUANTITÉ PAR AN.	Prix.	Corde de Paris.
A Liancourt, la plus pauvre famille, p.	60 liv.	
A Orchamps, dans une petite auberge, vingt-cinq charges . . .	200	7 $\frac{1}{2}$
A Auxonne, *ditto*, un feu	200	7 $\frac{1}{2}$
Une pauvre famille	80	3
A Dijon, une pauvre famille, cinq mœuls et demie, de quatre pieds cubes	71	2 $\frac{1}{2}$
A Dijon, vingt-quatre mille ames, quarante mille mœuls ; ce qui fait, par famille de six personnes, dix mœuls	130	4 $\frac{1}{2}$ (1)
A Riom, une pauvre famille . . .	80	3
A Clermont, *ditto*, dix cordes . .	60	2 $\frac{1}{2}$
La Tour-d'Aigues, la plus pauvre famille, soixante quintaux . . .	60	2
Proportion des pauvres familles....	70	2 $\frac{1}{2}$

(1) Outre le charbon de bois.

Il est à-propos d'examiner ici la consommation de Paris, depuis 1731 jusqu'en 1740. La quantité de bois qui a payé les droits aux barrières est, taux moyen, cordes (1), 192 mille 362.

En 1748, *voies*, 350 mille. — En 1770, 550 mille. — En 1778, 630 mille (2).

Je me suis procuré les notes suivantes dans les bureaux.

En 1784, *voies*	669,017
1785	592,311
1786	602,314
1787	584,314
1788	608,403
1789	619,900
Taux proportionnel des six dernières années	612,091

Charbon de bois.

En 1784, *voies* de seize boisseaux chacune, (ou cinq boisseaux anglais)	790,100
1785	783,319
1786	767,900
1787	795,001
1788	749,167
1789	687,429
Taux moyen	762,152
Qui sont égaux à cordes de bois	38,107
Taux proportionnel du bois et du charbon	650,198

(1) *De la Lande, des Canaux de navigation*, page 373.

(2) *Recherches sur la houille d'engrais*, par M. de Laille-Vault, *in*-12, 1783, tome II, pag. 21.

M. Necker nous dit que Paris contient 660 mille habitans ; en supposant qu'ils fassent 66 mille familles, la consommation sera d'environ dix cordes par famille. La consommation de bois, seulement de Dijon, de dix *mœuls*, de soixante-quatre pieds cubes, est de six cent quarante pieds, ou quatre cordes et demie de Paris. La consommation de bois et de charbon de bois de Paris, à cent quarante pieds cubes, est de quatorze cents pieds. La différence entre ces deux villes n'est pas plus grande qu'on ne doit s'y attendre, si l'on considère les manufactures de Paris, le grand nombre de ses hôtels, et que c'est le centre de toutes les richesses et du luxe. Nous devons d'ailleurs supposer que les 5 millions 709 mille 270 individus, qui vivent dans toutes les villes de France (selon le résultat d'un dernier dénombrement), forment, sans compter Paris, un million de familles, et nous pouvons leur accorder, selon le registre de Dijon, y compris le bois de charbon, cinq cordes à chacune. Au reste de la population de France, *savoir* : à 4 millions de familles, quatre cordes à 300 mille

chacune, et deux et demie aux autres 3 millions 700 mille.

	Cordes.
Paris, à dix cordes	687,121
Autres Villes, à cinq	5,000,000
Trois cents mille familles, à quatre	1,200,000
Trois millions sept cents mille *ditto*, à deux ½ . .	9,255,000
	16,142,121

Ce qui, au prix proportionnel de 30 l. fait 484,263,630 l. (1).

Nous devons ensuite nous instruire du produit des bois du royaume. En voici les minutes :

PLACES.	ANNÉES de cru.	PRODUIT par an.	PRODUIT par acre anglais.		
			liv. sterling.		
Sénar	20	24 liv.	0	16	8
Liancourt.	12	12	0	8	4
Falaise	12	22	0	11	0
Normandie		20	0	10	6
Coulomiers.. . . .	9	20	1	0	0
Mareuil	20	15	0	10	6
Brabant	20	12	0	18	4
Metz	20	10	0	15	0
Lunéville	25	3	0	8	9
Besançon	25	8	0	8	9
Ditto, près Forges .		12	0	12	9
Moulins	15	3 ½	0	2	6
Taux proportionnel .	17	13	0	12	0

(1) M. Lavoisier estime le produit de tous les bois de la France à 120,000,000 de livres. *Résultats d'un ouvrage*, 1791, page 35. J'approcherois probablement plus de la vérité, en disant que la consom-

On doit observer que les notes ici marquées doivent être regardées comme le produit net, ou la rente; et que conséquemment le produit brut est plus considérable, parce qu'il y a plusieurs dépenses à déduire; il va au moins à 16 livres. Dans les calculs fondés sur ce produit, il n'y a aucune différence sur l'âge du bois : si on le coupe à vingt ans, cela fera 320 livres par acre, c'est-à-dire, vingt fois seize; si c'est à cent ans, c'est 1600 livres, et ainsi du reste.

Seize livres étant le produit annuel, cela donnera 20 millions 883 mille 561 acres pour le total de la France. — Il y a cependant là-dessus quelques observations à faire, ou on tireroit de fausses conséquences. — Si l'on objecte qu'il se trouve plusieurs familles si pauvres qu'elles sont dans l'impossibilité de dépenser 60 ou 70 livres pour du bois, j'en conviendrai; mais il y en a beaucoup qui en brûlent, quoique peut-être elles n'en achètent pas; elles le volent

---

mation des manufactures seules monte à cette somme, que lui en faisant cette estimation de la *totalité*. L'impossibilité que son calcul soit vrai, paroîtra par la consommation de Paris seul, qui, selon lui, monte à 27,500,000 livres.

comme en Angleterre, comme on me l'a généralement raconté ; or, cette méthode de l'acquérir ne change rien à notre calcul, puisque le bois est aussi évidemment produit que s'il étoit tout vendu. Je suis cependant d'avis qu'il y a des familles trop pauvres et trop mal situées pour pouvoir, par aucun moyen, se procurer une pareille consommation. Mais d'un autre côté, si nous faisons entrer dans notre calcul, comme cela doit être, les vastes forges de fer, si nombreuses dans la Franche-Comté, le Limosin, la Lorraine et d'autres provinces, et les fonderies considérables, les verreries, les salines (1), et autres manufactures, qui consomment des quantités considérables de bois, nous serons convaincus que ce *déficit* est amplement compensé, sans oublier la consommation qui se fait en bâtimens et en vaisseaux (2).

---

(1) Les salines de la Franche-Comté et de la Lorraine consomment sept cent cinquante mille quintaux, à 2 livres par quintal, de bois seulement ; c'est une somme de 1,500,000 livres. *Recherches et Consid. sur les Finances*, *in*-8°. 1789, tome II, page 163.

(2) *Crédit National*, page 105.

Acres

Acres, selon les cartes de Cassini	18,817,470
Acres, selon la consommation	20,833,561
Proportion des deux	19,850,515
Ce qui, à 16 livres par acre, fait	317,608,240 liv.

Le marquis de Mirabeau ne nous informe pas de la donnée sur laquelle il calcule la quantité à 30 millions ; mais comme il est probable qu'il a eu d'autres bases que celles sur lesquelles je me suis fondé, les deux résultats peuvent se confirmer l'un l'autre.

Récapitulation.

	Acres.
Terres de labour	70,000,000
Vignes	5,000,000
Bois	19,850,000
	94,850,000
Il reste, pour les prairies, les pâtures permanentes, les landes qui ne produisent pas de bois, les grands chemins, les rivieres, les étangs, etc.	36,872,712
TOTAL	131,722,712

Un auteur moderne a estimé les prairies à 15 millions d'arpens, c'est-à-dire, à un quart de son estimation des terres de labour. Je ne vois pas, par les notes que j'ai prises dans tout le royaume, qu'elles montent à un tiers de cette quantité. Les

bestiaux, de vastes étendues de terres labourables, sont soutenus, sans prairies, avec du trèfle et de la luzerne, etc. Il se trouve des provinces où il n'y en a pas, excepté sur le bord des rivières, et leur largeur dans ces endroits n'est pas considérable. La charrue va jusqu'aux eaux de la Marne, et le long de la Loire il se trouve fort peu de prairies, souvent même il n'y en a pas. On trouve sur les rives de la Seine des collines de craie, couvertes de bois, ou des plaines graveleuses mises en labour; beaucoup de labour le long de la Garonne, et des vignes et des rochers sur le Rhône. La Saône est environnée de vastes prairies; mais on les trouve plus généralement près des petites rivières que des grandes, et elles sont peu considérables en comparaison de la quantité de terres de labour. Le même auteur remarque que les vignobles paroissent à tout le monde occuper plus de terrein que les prairies; conséquemment elles ne montent pas à 5 millions d'acres, espace occupé par les vignes. Nous avons trouvé que le produit brut du royaume, par une autre méthode de calculer, alloit à 5,240,000,000 de livres. Les détails dans

lesquels je viens d'entrer donnent le résultat suivant :

	Acres d'Angleterre		Argent de France.
Terres de labour	70,000,000	à 40 liv.	2,800,000,000 liv.
Vignes	5,000,000	—175	875,000 000
Bois	19,850,000	— 16	317,608,240
Prairies, riches pâturages.	4,000,000	—100	400,000,000
Luzerne, etc.	5,000,000	—100	500,000,000
Pâtures et bruyères	27,150,000(1)	--- 10	271,500,000
	131,000,000	— 40	5,164,108,240

De-là il est évident que le dernier calcul, qui est fait sur des données différentes de celles de l'autre, est un calcul modéré. Il en approche cependant autant qu'on devroit s'y attendre, en prenant des bases si différentes. Les vignes, les prairies, et la luzerne, sont ici les seuls objets qui ont éprouvé quelque amélioration, et il seroit heureux pour la France si elles occupoient un terrein proportionné à leur mérite. Le

(1) M. Roland de la Platière m'a informé, à Lyon, qu'en général les terres incultes ou les bruyères se vendent le tiers du prix des bois; si leur produit étoit proportionné, il seroit de 5 ou 6 livres par acre; mais dans l'estimation actuelle, les pâtures y sont comprises.

produit des terres de labour est sans doute beaucoup au-dessous de ce qu'il pourroit être. Le produit des terres labourables, en Angleterre, peut être évalué, sans s'écarter de la vérité, à 50 schelings par acre, ou 15 schelings de plus que celles de France, ce qui fait, dans 70 millions d'acres, une différence de 52,500,000 liv. sterling; ou, argent de France, 1 milliard 260,000,000; et personne ne devroit regarder cela comme le dernier degré d'amélioration, puisque ce calcul comprend toutes les terres de labour d'Angleterre, dont il y a de vastes étendues fort mal cultivées. Par un calcul fait avec beaucoup d'attention, les terres de labour de ce royaume, à 15 schelings par acre de rente, *bien gérées*, rapportent un produit proportionnel de 3 livres 14 schelings, 7 sols d'Angleterre par acre, ce qui est beaucoup plus du double du produit de la France. Vingt-sept millions d'acres de pâtures et de bruyères, à 10 livres l'un dans l'autre (estimation plutôt trop haute que trop basse), offrent un vaste champ à de grandes améliorations. Il y en a très-peu qui ne soient pas susceptibles d'être cultivés; or,

si l'on cultivoit dix millions de ces acres, ce qui est très-possible, de manière à ce qu'ils rapportassent seulement 48 livres par acre, les 480,000,000 qui en seroient le montant fourniroient de vastes ressources au royaume. Les écrivains français varient beaucoup sur la question du produit brut de la France. Le marquis de Casaux l'estime à 2,000,400,000 livres (1). Un autre écrivain moderne, à 5,015,500,000 l. (2). Un autre dit (3) qu'il est de 1,780,330,000 livres. M. de Tolozan le porte à 1 milliard 826,000,000 de livres (4); et M. Dellay d'Agier, de l'assemblée nationale, à un million 449,200 livres (5). — Ces calculs n'étant fondés sur aucunes *données* qui puissent leur donner quelqu'autorité, n'ont

---

(1) *Questions à examiner avant l'assemblée des états-généraux*, page 36, 1788.

(2) *Apologie sur l'Édit de Nantes.*

(3) *La Subvention territoriale en nature, par M. Garnier de Saint-Julien*, 1789, *in*-8°. p. 24.

(4) *Mémoire sur le Commerce de la France*, *in*-4°. 1789, page 20.

(5) *Balance du Commerce*, 1791, tome II, page 220.

d'autre mérite que celui de la conjecture, et d'approcher ainsi plus ou moins de la vérité ; ce ne sont que des hypothèses. — Il est plus aisé de calculer le produit de la France que ses revenus, par la raison des diverses méthodes de louer ou d'administrer les terres. Nous ne serons cependant pas bien éloignés de la vérité, en estimant la rente des terres de labour et de la luzerne à 18 livres 14 sols, ce qui est la proportion de mes notes sur ce sujet; celle des bois, à 14 livres 8 sols ; celle des vignes, à 8 et demi pour cent sur un achat de 1080 liv. ; celle des prairies, à la moitié du produit, ou à 50 livres ; et les pâtures et les bruyères à 2 livres ; ce qui n'est probablement pas trop bas, puisque, dans une infinité de districts, on les donne par-dessus le marché des terres qui les avoisinent, dans lequel cas, quoiqu'elles soient d'une grande importance pour le tenancier ; pour le produit, elles ne rapportent rien au propriétaire.

Récapitulation.

	ACRES.	RENTE par Acre.	TOTAL.
Terres de labour et luzerne	75,000,000	à 18 liv. 14 s.	1,402,500,000 liv.
Bois.	19,850,000	—14 8	285,840,000
Vignes	5,000,000	—92	460,000,000
Prairies	4,000,000	—50 0	200,000,000.
Bruyères	27,150,000	— 2 0	54,300,000
	131,000,000	—16 10	2,402,640,000

Quoique le produit des terres d'Angleterre soit beaucoup plus considérable que celui des terres de France, cependant, sur la totalité, la rente du propriétaire est moindre; c'est à cause des vignes qui font près d'un cinquième des revenus de la France. — Si par produit net on entend le revenu; et si on n'entend pas cela, je ne sais sûrement pas ce que l'on peut entendre; on trouve des estimations du revenu dans plusieurs écrivains. Selon M. de Forbonais (1), il est de 800 millions; ce qui est éloigné, au moins des deux tiers, de la vérité. Un autre (2) l'estime

(1) *Prospectus sur les Finances*, 1789, page 11.

(2) *Crédit National*, 1789, page 136.

à un milliar 794 millions. Un troisième se trompe assez grossièrement, pour ne le porter qu'à 23 millions (1); un quatrième (2), dit qu'on suppose qu'il passe un milliar. M. de Calonne, (3), après plusieurs comparaisons, le met à 1 milliar 600 millions. Mais que doit-on penser des connoissances politiques des parlemens du royaume, qui déclarèrent que 600 millions de taxes étoient plus que les deux tiers, et faisoient même les trois quarts de la *totalité du revenu territorial de France* (4)? — Par ces expressions, ils ont dû entendre le produit brut du sol; c'est pourquoi ils étoient éloignés de la vérité de cinq sixièmes.

---

(1) *Essai de Patullo, sur la culture du Bengale*, Un autre ouvrage du même auteur, *Essai sur l'amélioration des terres*, *in*-12. 1758, fort cité par les écrivains français.

(2) *Réflexions sur une question d'économie politique*, par M. Varenne de Fenille, *in*-8°. 1770, page 24.

(3) *Requête au roi, in*-8°. 1786, page 155.

(4) *Arrêté du parlement de Grenoble*, du 21 août 1787, *du parlement de Toulouse*, du 27, *et du parlement de Besançon*, du 30.

CHAPITRE XVII.

De la population de la France.

Comme le sujet de la population est beaucoup mieux traité en faisant des recherches sur l'industrie, l'agriculture, la division des propriétés territoriales, etc., je vais seulement me contenter d'offrir au lecteur quelques faits recueillis en France avec soin, qui sont des données fort utiles pour des arithméticiens politiques. M. l'abbé d'Expilly, dans son *Dictionnaire de la France*, estime le nombre d'habitans de cet empire, à 21 millions. Le marquis de Mirabeau (1) fait monter le dénombrement du royaume en 1755, à 18 millions 107 mille. Dans la Normandie, un million 665 mille deux cents, et dans la Bretagne, 847,500. M. de Buffon, dans son *Histoire Naturelle*, porte la population du royaume à 22 millions 672 mille

(1) *L'Ami des Hommes*, 1760, cinquième édit. tome IV, page 184.

soixante-dix-sept. M. Messance, dans ses *Recherches sur la Population*, *in*-4°. 1766, donne des détails, d'où il conclut que, dans plusieurs villes d'Auvergne, les naissances sont au nombre d'habitans comme 1 à 24 $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{40}$ $\frac{1}{80}$; les mariages annuellement, comme 1 à 114 habitans; et les familles, l'une dans l'autre, composées de 5 $\frac{1}{8}$ $\frac{1}{24}$, ou que 24 familles contiennent 124 habitans. Dans différentes villes du Lyonnois, les naissances sont aux habitans, comme 1 à 23 $\frac{3}{4}$; les mariages par an, 1 sur 111 personnes, et les familles composées de 4 $\frac{3}{4}$ $\frac{1}{80}$ (1); 80 familles contiennent 381 habitans. Dans plusieurs villes de Normandie, les naissances sont aux habitans, comme 1 à 27 $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{20}$; les mariages par an, 1 sur 114, personnes; les familles sont composées de 3 $\frac{1}{2}$ $\frac{1}{4}$ $\frac{1}{20}$, 20 représentent 76 habitans. Dans la ville de Lyon, les familles sont composées de 5 $\frac{1}{4}$ $\frac{1}{60}$; 60 représentent 316 habitans; et il s'en trouve peu dans cette

---

(1) Le comité de *mendicité* assure que chaque famille de France est composée de cinq personnes, parce qu'elles ont chacune trois enfans. *Cinquième rapport*, page 34.

ville où il y ait plus de 24 personnes. Dans la ville de Rouen, les familles sont composées de 6 personnes $\frac{1}{30}$; et il y a 6 personnes $\frac{1}{3}$ $\frac{1}{12}$ par maison. A Lyon, il meurt tous les ans une personne en 35 jours $\frac{1}{2}$. A Rouen, 1 en 27 $\frac{1}{2}$. Terme moyen de la vie dans quelques paroisses de la généralité de Lyon, 25 ans ; *ditto*, dans la généralité de Rouen, 25 ans, 10 mois. A Paris, il y a annuellement une personne qui meurt sur 30 ; une famille est composée de 8, et chaque maison contient 24 personnes $\frac{1}{2}$. En comparant le nombre des naissances de Paris par mois, pendant quarante ans, il a découvert que les mois où les femmes concevoient davantage, étoient mai, juin, juillet et août, et que la mortalité fut, pendant quarante ans, comme il suit :

MOIS.	MORTS.
Mars	77,803
Avril	76,815
Mai	72,198
Janvier	69,166
Février	66,789
Décembre	60,926
Juin	58,272
Juillet	57,339
Octobre	54,807
Septembre	54,339
Novembre	54,029
Août	52,179

Il paroîtroit, par ce tableau, que le soleil a autant d'influence sur la santé des hommes que sur la végétation. Qel dommage que nous n'ayons pas de semblables tableaux de villes dans toutes les différentes latitudes et circonstances de la terre.

A Clermont-Ferrand, il meurt annuellement une personne sur 38. — A Carcassonne, une sur 22 ½. A Valence, une sur 24 ½. — A Vitry-le-Français, une sur 23 ½. — A Elbeuf, une sur 29 ½. — A Louviers, une sur 31 ½. — A Honfleur, une sur 24. — A Vernon, une sur 25. — A Gisors, une sur 29. — A Pont-Audemer, une sur 33. — A Neufchatel, une sur 24 ½. — A Pont-L'Évêque, une sur 26. — Au Havre, une sur 35. D'après une comparaison, dans sept des principales provinces du royaume, la population a augmenté en 60 ans dans la proportion de 211 à 196, ou d'un treisième. Résultat général ; — La France avoit, en 1764, 23 millions 909 mille 400 habitans. M. Moheau (1) accorde aux provinces les mieux peuplées, 17 cents

(1) *Recherches sur la population de la France*, *in*-8°. 1778.

habitans par lieue carrée ; et aux plus mauvaises, 500 ; terme moyen, 872 ; et à ce taux, il fait monter le total de la population de la France, à 23 millions 500 mille, avec une augmentation d'un neuvième, depuis 1688. L'Isle d'Oléron a une population de 2 mille 886 personnes par lieue, et celle de Rhé, de 4 mille 205. Il calcule aussi qu'il meurt une personne sur 36, tous les ans, et qu'il en naît une sur 26. M. Necker, dans son ouvrage *de l'Administration des Finances de la France*, a écrit les particularités suivantes, qu'il est également nécessaire que nous ayons présentes à la mémoire : — Les naissances, dans tout le royaume, par an, d'après les années 1776, 77, 78, 79 et 80, étoient de 963 mille 207 : — Ce qui, étant multiplié par 25 $\frac{1}{4}$, selon sa proportion, donne 24 millions, 802 mille, 680 habitans à la France. Il fait mention de l'erreur grossière des économistes, qui estiment la population du royaume à 15 ou 16 millions d'habitans. — Une autorité plus moderne, mais qui ne paroît pas fort exacte, fait monter la population du royaume à 25 millions 500 mille, dont le clergé est supposé composer 80 mille, la noblesse, 110 mille, les

protestans, 3 millions, et les juifs, 30 mille (1). Le comité des impositions assure, qu'en multipliant les naissances des villes de France par 30, cela donnera leur population avec assez d'exactitude; mais elle n'est pas si grande dans la campagne (2). En multipliant, selon cette donnée de trente, la population seroit de 28 millions 896 mille 210. Mais beaucoup après toutes ces autorités, l'Assemblée nationale a fait faire des recherches dans la population de l'empire, et elles ont données une solution plus exacte qu'aucun des calculs précédens; cela s'est pratiqué par les rôles des taxes, dans lesquels toutes les personnes, non sujettes à l'imposition, sont enregistrées dans ce que nous nominerions des duplicatas; et comme les ordres, pour faire ces rôles, sont positifs et explicites; que d'ailleurs il n'en revient aucun avantage, à ceux qui cachent leur nombre, mais qu'au contraire ils sont, dans bien des cas, favorisés, en raison du nombre de leurs enfans, on peut conclure que ce sont les guides les plus sûrs pour diriger nos calculs. En voici les détails :

(1) *Bibliothèque de l'Homme Public*, par MM. Condorcet, Peisonnel et Chapelier, tome III.

(1) *Rap. du comité d'imposit. sur les taxes*, p. 27.

ÉTAT GÉNÉRAL *de la population du royaume de France.*

NUMÉROS.	NOMS des DÉPARTEMENS.	POPULATION des VILLES et BOURGS.	POPULATION des VILLAGES et des CAMPAGNES.	TOTAL de la POPULATION.
1	Ain	42,300	251,566	293,866
2	Aisne	86,800	305,253	392,053
3	Allier	42,800	203,280	246,080
4	Alpes (hautes)	29,500	151,833	181,333
5	Alpes (basses)	38,060	180,606	218,666
6	Ardèche	24,600	185,533	210,133
7	Ardennes	62,100	113,260	175,360
8	Arriège	31,400	139,266	170,666
9	Aube	40,100	157,255	197,355
10	Aude	48,400	203,120	251,520
11	Aveyron	46,500	250,135	296,635
12	Bouches-du-Rhône	163,200	158,933	322,133
13	Calvados	105,350	329,850	435,200
14	Cantal	39,950	237,385	277,335
15	Charente	44,100	224,060	268,160
16	Charente inférieure	89,120	279,306	368,426
17	Cher	47,900	228,366	276,266
18	Corrèze	32,750	221,692	254,442
19	Corse	....	....	132,266
20	Côte-d'Or	59,350	367,983	427,333
21	Côtes-du-Nord	27,500	441,166	468,666
22	Creuse	22,800	244,293	267,093
23	Dordogne	51,900	353,433	405,333
24	Doubs	36,500	187,500	224,000
25	Drôme	29,900	194,100	224,000
26	Eure	76,600	323,400	400,000
27	Eure et Loir	44,350	186,050	230,400
28	Finistère	63,000	417,000	480,000
29	Gard	100,700	124,900	225,600
30	Garonne (haute)	71,600	182,053	253,653
31	Gers	54,600	214,200	268,800
32	Gironde	200,000	408,000	608,000
	TOTAL	1,853,730	7,464,777	9,450,773

NUMÉROS.	NOMS des DÉPARTEMENS.	POPULATION des VILLES et BOURGS.	POPULATION des VILLAGES et des CAMPAGNES.	TOTAL de la POPULATION.
	De l'autre part....	1,853,730	7,464,777	9,450,773
33	Hérault.............	108,700	155,833	264,533
34	Ille et Vilaine.......	50,800	439,866	490,666
35	Indre..............	50,650	219,750	270,400
36	Indre et Loire.......	82,500	267,366	349,866
37	Isère..............	33,700	269,873	303,573
38	Jura...............	30,900	218,700	249,600
39	Landes.............	36,500	209,700	246,200
40	Loire et Cher.......	51,400	207,800	259,200
41	Loire (haute)......	41,100	172,233	213,333
42	Loire inférieure.....	108,100	399,633	507,733
43	Loiret.............	84,600	185,266	269,866
44	Lot...............	55,100	212,900	268,000
45	Lot et Garonne......	40,000	268,666	308,666
46	Lozère.............	19,400	176,226	195,626
47	Mayenne et Loire...	94,000	200,666	294,666
48	Manche............	88,100	242,566	330,666
49	Marne.............	76,200	206,466	282,666
50	Marne (haute)......	36,100	177,293	213,393
51	Mayenne...........	73,600	248,533	322,133
52	Meurthe...........	65,900	314,366	380,266
53	Meuse.............	58,100	194,166	252,266
54	Morbihan..........	42,400	448,266	490,666
55	Mozelle............	67,000	223,133	290,133
56	Nièvre............	34,500	218,100	252,600
57	Nord..............	168,800	399,733	568,533
58	Oise..............	53,900	266,100	320,000
59	Orne..............	57,800	328,333	386,133
60	Paris..............	556,800	168,533	725,333
61	Pas-de-Calais........	79,600	507,066	586,666
62	Puy-de-Dôme.......	82,550	322,783	405,333
63	Pyrénées (hautes)...	35,000	122,866	157,866
64	Pyrénées (basses)....	55,490	231,465	286,955
65	Pyrénées Orientales..	31,100	131,033	162,133
66	Rhin (haut)........	29,500	276,633	306,133
67	Rhin (bas)..........	96,500	272,366	362,866
68	Rhône et Loire......	215,400	460,440	675,840
	TOTAL........	4,745,720	16,829,495	21,701,081

NUMÉROS.	NOMS des DÉPARTEMENS.	POPULATION des VILLES et BOURGS.	POPULATION des VILLAGES et des CAMPAGNES.	TOTAL de la POPULATION.
	Ci-contre.........	4,745,720	16,829,495	21,701,281
69	Saône (haute).......	18,700	231,966	250,666
70	Saône et Loire.......	60,100	342,031	402,131
71	Sarthe.............	66,500	296,166	362,666
72	Seine et Oise........	105,900	214,100	320,000
73	Seine inférieure......	184,550	261,316	445,866
74	Seine et Marne......	52,300	293,300	345,600
75	Sèvres (deux).......	56,300	157,033	213,333
76	Somme.............	91,600	294,533	386,133
77	Tarn..............	51,900	171,500	223,400
78	Var...............	49,900	213,566	263,466
79	Vendée............	34,900	191,233	226,133
80	Vienne.............	48,700	232,900	281,600
81	Vienne (haute).....	41,300	140,033	181,333
82	Vosges.............	28,200	291,800	320,000
83	Yonne.............	72,900	360,566	439,466
	TOTAL........	5,709,270	20,521,538	26,363,074

En estimant les acres à cent trente-un millions sept cent vingt-deux mille deux cent quatre-vingt-quinze, on trouve que ce nombre donne cinq acres par tête. Cette proportion feroit exactement cent trente-un millions huit cent quinze mille trois cent soixante-dix acres. Si l'Angleterre étoit également peuplée, par rapport à son territoire, elle auroit sur quarante-six millions, neuf cent quinze mille neuf

cent trente-trois acres, plus de neuf millions d'ames ; et pour que nos deux isles eussent une population proportionnée à celle de la France, il leur faudroit dix-neuf millions huit cent soixante-sept mille cent dix-sept habitans ; au lieu qu'elles n'en ont que quinze millions.

Ce détail donne lieu à une observation très-curieuse ; il paroît par-là qu'il n'y a pas un quart du royaume qui habite dans les villes ; circonstance très-remarquable, parce que, selon les observations ordinaires, qui sont sans doute fondées sur des faits, on a trouvé que dans les pays florissans la moitié des habitans résidoient dans les villes. Plusieurs écrivains ont, je crois, regardé cette proportion comme celle de l'Angleterre. La même probabilité a lieu, par rapport à la Hollande et à la Lombardie, qui sont les plus riches pays de l'Europe. Je suis enclin à attribuer ce fait singulier, par rapport à la France, à ce manque de succès dans son agriculture que j'ai remarqué dans presque toutes les parties du royaume ; je pense que c'est aussi un des résultats de l'extrême division du sol en petites propriétés. Il paroît éga-

lement, par ce détail, que ces villes ne sont pas assez considérables pour donner de la vigueur à l'industrie de la campagne, qui est encouragée en proportion des demandes des villes pour les productions de l'agriculture. Je n'aurois guère pu trouver de preuve plus certaine et moins équivoque de la justesse de mes remarques, sur la trop grande division des propriétés territoriales et des fermes dans ce royaume; et elle sert à démontrer que le progrès des améliorations nationales n'a pas été fort rapide en France. Il faut que ses manufactures et son commerce aient fait moins de progrès qu'il n'étoit possible de se l'imaginer, pour ne pas avoir produit une plus grande proportion que celle d'un cinquième d'habitans dans les villes. Une industrie plus active, auroit depuis longtems *purgé la campagne* (pour me servir de l'expression de Sir James Stuart), de ces bouches superflues, — je ne dis pas de ces bras; car ces gens-là mangent plus qu'ils ne travaillent; et c'est leur manque d'occupation qui devroit les chasser dans les villes. — Ce tableau curieux de la population, fait naître une autre observation;

j'ai fréquemment remarqué dans mon journal que les grands chemins des environs de Paris sont déserts, en comparaison de ceux de Londres; que cette différence est beaucoup plus grande que celle de la population, et que l'on s'apperçoit d'un manque de commerce dans toutes les grandes routes du royaume comme dans les environs de Paris. Or, il faut remarquer que cette grande activité que l'on rencontre par-tout sur les grands chemins d'Angleterre, provient du nombre, de la grandeur et des richesses de nos villes, plus que d'aucune autre circonstance. Ce n'est pas la campagne, mais les villes qui donnent cette circulation rapide d'un bout du royaume à l'autre; et quoiqu'au premier abord, la France paroisse avoir l'avantage sur cet article, néanmoins un examen plus sérieux du sujet ne sauroit admettre une pareille conséquence. Dans la liste qui va suivre, on trouvera certainement que l'avantage est du côté de la colonne anglaise.

Angleterre.	*France.*
Londres.	Paris.
Dublin.	Lyon.
Edimbourg.	Bordeaux.
Liverpool.	Marseille.
Bristol.	Nantes.
Newcastle.	Le Havre.
Hull.	La Rochelle.
Manchester.	Rouen.
Birmingham.	Lille.
Norwich.	Nîmes.
Corke.	Saint-Malo.
Glasgow.	Bayonne.
Bath.	Versailles.

La grande supériorité de Londres et de Dublin sur Paris et sur Lyon, rend toute la comparaison ridicule. Je crois, sans exagération, que Londres seul est égal à Paris, Lyon, Bordeaux et Marseille, comme il paroît par les rôles de la population et par les richesses et le commerce de toutes ces villes. Mais quand on réfléchit que les villes d'Angleterre, etc., ne sont que des portions d'une population de 15 millions d'ames seulement, tandis que celles de France sont des fractions de 26 millions, la comparaison fera voir, au

premier coup-d'œil, la grande supériorité d'activité d'un pays sur l'autre (1).

De tous les sujets d'économie politique, je n'en connois aucun qui ait donné lieu à tant d'erreurs que la population. Elle semble, depuis plusieurs siècles, avoir été regardée comme le seul signe certain de la prospérité nationale. Les politiques de ce tems-là et la majorité des politiques actuels, ont été d'avis qu'il n'y avoit qu'à faire le dénombrement du peuple pour assurer le dégré de prospérité d'un pays. Il y a vingt-deux ans que, dans mon *tour au Nord de l'Angleterre*, 1769, je me suis mis en

(1) Que doit-on penser de ces politiques *célèbres*, les nobles de Dourdon, qui demandent des entrées aux portes des villes, non pas comme une bonne méthode d'imposition; mais pour arrêter la trop grande population des villes, « qui n'a jamais lieu que par l'abandon des campagnes ». Cahier, page 20. Le comte de Mirabeau, dans sa *Monarchie Prussienne*, a souvent recours à la même idée. — Il se trompe grossièrement quand il dit que les habitans de la France étoient trois fois plus nombreux que ceux de l'Angleterre, s'il a voulu dire par l'Angleterre, comme on doit le supposer, l'Ecosse et l'Irlande conjointement, tome I, page 402.

garde contre une pareille doctrine, et que j'ai eu la présomption d'avancer, *qu'il n'y a aucune nation riche ou puissante* par le seul moyen *d'une grande population ; il n'y a que les gens industrieux qui constituent la force d'un empire ;* j'ai répété cette assertion dans mon *Arithmétique politique*, en 1774; et dans la seconde partie, en 1779, sur d'autres calculs et combinaisons. A-peu-près dans le même tems, un génie supérieur (Sir James Stuart) surpassa de beaucoup mes foibles efforts, et expliqua en maître les principes de la population. Long-tems depuis cette époque, d'autres écrivains ont paru, qui ont examiné le sujet dans son vrai point-de-vue; et aucuns d'eux n'a égalé M. Herenschwand, qui, dans son *Économie Politique moderne*, 1786, et dans son *Discours sur la division des terres* (1), 1788, a pour ainsi dire épuisé le sujet. Je n'omettrai cependant pas de faire mention du rapport du comité de mendicité à l'assemblée nationale. Le passage suivant fait le plus grand honneur à son discernement; « C'est ainsi

(1) Voyez particulièrement, page 48, 51, etc.

» que malgré les assertions, sans cesse » répétées depuis vingt ans, de tous les » écrivains politiques qui placent la pros» périté d'un empire dans sa plus grande » population, une population excessive, » sans un grand travail et sans des pro» ductions abondantes, seroit au contraire » une dévorante surcharge pour un État; » car il faudroit alors que cette excessive » population partageât les bénéfices de » celle qui, sans elle, eût trouvé une » subsistance suffisante; il faudroit enfin » nécessairement que le prix de ce travail » baissât par la plus grande concurrence » des travailleurs, d'où il résulteroit une » indigence complette pour ceux qui ne » trouveroient pas de travail, et une sub» sistance incomplette pour ceux mêmes » auxquels il ne seroit pas refusé (1) ». La France elle-même fournit une preuve irréfragable de la vérité de ces sentimens; car je suis parfaitement d'avis, par les observations que j'ai faites dans toutes les pro-

(1) *Plan de travail du comité pour l'extinction* de la mendicité, présenté par M. de Liancourt, *in*-8°, 1790, page 6.

vinces du royaumes, que sa population est si fort au-dessus de son industrie et de son travail, qu'elle seroit beaucoup plus puissante et infiniment plus florissante, si elle avoit cinq ou six millions d'habitans de moins. Sa trop grande population fait qu'elle offre de toute part un tel spectacle de misère, tout-à-fait incompatible avec le degré de prospérité nationale, qu'elle étoit susceptible d'atteindre même sous son ancienne forme de gouvernement. Un voyageur moins attentif que moi aux objets de cette nature, doit appercevoir à chaque pas des signes non équivoques de détresse. Il ne trouvera pas cela surprenant, quand il considérera le prix du travail et des provisions, et la misère qu'occasionne à la basse classe du peuple une petite hausse dans le prix du bled; misère qui ne manque jamais de s'accroître par la crainte qu'elle excite d'un manque total de subsistances. Les causes de cette grande population ne se trouvent sûrement pas dans la protection bénigne de l'ancien gouvernement accordée aux basses classes de l'empire, car il les abandonnoit au contraire à la verge des ordres privilégiés. Il est cependant

juste de dire qu'il n'y avoit rien dans les principes de l'ancien gouvernement qui fût assez directement contraire à la population, pour en empêcher l'augmentation. Plusieurs écrivains français nous ont souvent étourdi de leur croassement prophétique de la désolation de ce royaume, avec à-peu-près autant de vérité que ce que l'on a dit sur le même sujet en Angleterre. M. Necker, dans un passage fort sensé, leur donne à tous une réponse décisive, qui peut s'appliquer à l'état de l'Angleterre comme à celui de la France (1). La grande population de la France ne sauroit non plus être attribuée au climat, car les tableaux des naissances et des morts n'offrent rien de plus favorable dans ce pays que dans le nôtre. D'ailleurs, un climat beaucoup plus mauvais, tel que celui de la Hollande et de la Flandre, et d'une partie de l'Allemagne et de l'Italie, donne une plus grande population (2). Elle

---

(1) De l'Administrat. des Finances. *Œuvres in-4°.* Londres, page 320.

(2) Un écrivain italien, fort ingénieux, estime la population de la France à 1,290 ames par lieue; et celle de l'Italie, à 1335. *Fabbroni, Réflexions sur l'Agriculture*, page 243.

ne peut non plus être attribuée à la prospérité extraordinaire de ses manufactures, car les nôtres sont beaucoup plus considérables, en proportion du nombre d'habitans des deux pays.

J'attribue cette grande population de la France à la division des terres en petites propriétés, qui est portée dans ce pays à un point dont il n'y a pas d'exemple en Angleterre. Tout ce qui a la moindre apparence de subsistance, engage les hommes à se marier. Un héritage de dix à douze acres à diviser entre les enfans du propriétaire, est regardé comme un établissement permanent et occasionne un mariage, dont les enfans meurent faute d'avoir assez de nourriture (1), ou retient les enfans à la maison, pour épuiser leurs parens, tandis qu'ils devroient être dans les villes. Dans

(1) M. Necker, dans la même section, citée ci-dessus, remarque que c'est le cas de la France; et observe avec justesse, que la population d'un pareil pays étant composée d'une trop grande proportion d'enfans, un million d'ames ne comprend pas la force ni le travail d'un million d'habitans, dans les pays autrement constitués.

les districts qui contiennent d'immenses quantités de terres incultes, susceptibles néanmoins d'un certain degré de fertilité, comme au pied des Pyrénées, appartenant à des communautés qui ont envie de les vendre, l'économie et l'industrie, animées du desir de se marier et de s'établir, fleurissent beaucoup. Dans ces pays il y a une augmentation de population qui ressemble en quelque chose à celle de l'Amérique; et quand la terre est à bon compte, il ne s'y trouve que peu de détresse. Mais comme, dans de pareilles circonstances, la population est rapide, le moindre échec qu'éprouvent les subsistances est accompagné d'un excès de misère; il en est de même lorsque les landes deviennent plus chères, ou qu'elles sont en grande partie vendues, ou qu'il y a des difficultés pour les acquérir, circonstances que j'ai souvent rencontrées dans ces montagnes. Du moment où il se présente quelque obstacle, la détresse de ces gens-là est proportionnée à l'activité et à la vigueur qui avoient excité la population. Il est visible que dans les cas que je viens de citer, il n'y a jamais de misère, quand les manufactures et le commerce du

district sont assez florissans pour avoir besoin de ce surcroît de population de la campagne à mesure qu'il paroît; car c'est-là précisément la balance des emplois qui prévalent dans une société bien organisée. La campagne engendrant des habitans pour suppléer aux demandes et à la consommation des villes et des manufactures ; la population augmentera peut-être avec trop de rapidité, dans tous les empires, pour cette consommation. L'Angleterre est, à cet égard, par la prospérité sans égale de ses manufactures, dans une situation plus desirable qu'aucun autre pays de l'Europe; mais, en Angleterre même, la population est quelquefois trop rapide, comme il est facile de le voir par l'augmentation dangereuse de la taxe des pauvres dans les villages; car ses manufactures étant en grande partie employées pour une consommation étrangère, sont souvent exposées à de *mauvais momens ;* à un manque de demandes qui prive d'emplois nombre d'individus et les fait recourir à la paroisse pour obtenir des subsistances. Depuis la fin de la guerre d'Amérique, il n'est cependant rien arrivé dans ce genre ; et les sept

années, qui se sont écoulées depuis cette période, peuvent être décidément appelées les plus heureuses que l'Angleterre ait jamais vues. On m'a souvent dit en France, laisseriez-vous les terres incultes, plutôt que de les voir cultiver par petites portions, de peur d'une trop grande population ?— Non sûrement : j'en encouragerois au contraire la culture ; mais je défendrois la division des petites fermes, qui est aussi nuisible à l'agriculture, qu'elle est certaine d'occasionner la misère des habitans. Les éloges universels accordés à une grande subdivision, qui malheureusement sont parvenus jusques dans l'assemblée nationale, proviennent sans doute d'un manque d'examen des faits : parcourez les districts où les propriétés sont extrêmement divisées, et vous y trouverez (au moins, c'est ce que j'ai généralement vu), beaucoup de détresse et de misère, et probablement une mauvaise agriculture. Examinez, au contraire, ceux où cette subdivision n'a pas eu lieu, vous trouverez une agriculture beaucoup meilleure et infiniment moins de misère ; et si vous vouliez voir un district qui éprouvât aussi peu de détresse que cela

étoit compatible avec le systême politique de l'ancien gouvernement de France, il faudroit nécessairemeut que vous allassiez dans une province où il n'y a pas du tout de petites propriétés; il faudroit que vous visitassiez les grandes fermes de la Beauce, de la Picardie, de la Normandie et de l'Artois, et là vous ne trouveriez pas plus de population que celle qui est régulièrement employée et régulièrement payée; si, malgré cette règle, vous trouviez dans de pareils districts beaucoup de détresse, il y auroit vingt contre un à parier que ce seroit dans une paroisse qui a des communes, qui tentent les pauvres à nourrir des bestiaux, — à avoir des propriétés, — et conséquemment de la misère. Quand vous voudrez entreprendre ce voyage politique, terminez-le par l'Angleterre, et je vous ferai voir une race de paysans bien vêtus, bien nourris, bien abreuvés de leur superflu, bien logés et à leur aise; cependant, parmi eux, il ne s'en trouve pas un sur mille qui ait des terres ou des bestiaux. Quand vous aurez examiné tout cela, retournez à votre tribune, et prêchez-y, si vous voulez, en faveur d'une

fréquente division des propriétés territoriales. Il y a encore deux erreurs grossières, relativement à ce sujet, dont il est à-propos de faire mention; ce sont l'encouragement donné au mariage, et l'idée d'importance attachée à attirer les étrangers. Ces principes ne sont aucunement fondés dans un pays tel que la France. Le mal dominant du royaume, c'est de posséder un si grand nombre d'habitans, qu'il ne peut ni les employer, ni les nourrir : pourquoi donc encourager le mariage ? Faut-il faire naître nn plus grand nombre d'hommes, parce que vous en avez déjà plus que vous ne pouvez employer ? Vous avez déjà une si grande concurrence pour la nourriture, que vos concitoyeus meurent de faim ou sont dans la misère ; et vous voulez encourager la population, afin d'augmenter cette concurrence. C'est une question de savoir si vous ne devriez pas employer une politique contraire ? si vous ne devriez pas mettre des entraves au mariage de ceux qui ne peuvent pas faire voir qu'ils ont la perspective de maintenir les enfans qui en seront le résultat ? Mais pourquoi encourager des mariages qui sont sûrs

d'avoir

d'avoir lieu dans tous les cas où ils doivent avoir lieu ? — Il n'y a aucun exemple de l'établissement d'un grand nombre d'emplois, qui n'ait pas occasionné un nombre proportionel de mariages. Votre politique est donc au moins inutile, si elle n'est pas pernicieuse. L'invitation des étrangers n'est pas plus sage dans un royaume tel que la France. Il ne paroît pas raisonnable, tandis que vous avez des paysans à moitié affamés, faute d'emplois, d'importer des étrangers, pour augmenter la concurrence des emplois et des choses nécessaires à la vie, qui ne sont déjà pas suffisans pour la population du royaume. Tels cependant en doivent être les effets, si les nouveaux venus sont industrieux ; s'ils sont de la haute classe, leur émigration de leur pays sera fort peu importante, et n'est pas un objet de saine politique ; ils quitteront, sans doute, leur patrie, non pas à cause de l'encouragement qu'on leur donnera dans un autre pays, mais à cause d'une mauvaise politique adoptée chez eux. De pareils exemples ne sont pas dans le cours des événemens ordinaires, il faut des persécutions telles que celles d'un duc d'Alva, ou la révocation

de l'édit de Nantes. Il est du devoir de tous les pays, par de purs sentimens d'humanité, de tendre les bras à de pareils fugitifs ; et il peut se faire que les avantages, que l'on obtient en les recevant, soient considérables, comme cela arriva à l'Angleterre ; mais ce ne sont pas là les espèces d'émigrations auxquelles je fais allusion ; j'entends plutôt l'établissement de colonies, semblables à celles que le roi d'Espagne a établies dans la Sierra-Morena. Il importa de pauvres Allemands, en dépensant des sommes immenses, et leur fournit tous les articles nécessaires pour établir de petites fermes dans ces déserts ; tandis que toutes les villes d'Espagne sont remplies de fainéans et de vagabonds, qui ne doivent leurs moyens d'existence qu'à des évêques ou aux couvens. Supprimez graduellement cette charité aveugle et sans distinction, mère d'une infinité d'abus et de maux, et donnez en même tems de pareils emplois à vos propres pauvres ; par cette politique, vous n'aurez pas besoin d'étrangers, et vous pouvez établir dix familles espagnoles pour la dépense que vous occasionnera l'établissement d'une seule famille alle-

mande. Il est très-commun d'entendre parler d'un manque de population en Espagne et dans d'autres pays ; mais de pareilles idées ne sont, en général, que le résultat de l'ignorance, puisque tous les pays mal gouvernés sont ordinairement trop peuplés. L'Espagne, à cause de la beauté de son climat, l'est certainement beaucoup trop, malgré le manque apparent d'habitans ; car, comme nous l'avons démontré, ci-dessus, le pays qui contient plus d'habitans qu'il ne peut en entretenir par l'industrie, qui sont obligés de mourir de faim, ou de vivre des charités des autres, est évidemment trop peuplé (1) ; et l'Espagne est peut-être le pays le mieux peuplé de l'Europe, en proportion de son industrie. Quand le grand mal d'un pays est

(1) Un auteur italien, avec qui j'ai eu le plaisir de converser à Turin, observe, avec beaucoup de justesse, « *Quando la popolazione proporzionata ai prodotti della natura è dell'arte è vantaggiosa ad una nazione, altrettanto è nociva una popolazione soverchia* ». L'abbata Vasco, risposta al quesito proposta dalla reale acad. delle scienze, etc., *in*-8°. 1788, page 83.

d'avoir plus d'habitans qu'il n'y a de sagesse dans ses institutions politiques pour les gouverner, le remède n'est pas d'attirer des étrangers, — *il se trouve beaucoup plus près.*

CONSOMMATION. *Vingt années de consommation à Paris, de Bœufs, de Veaux, de Moutons et de Cochons, comme elles se trouvent dans les livres d'entrées.*

ANNÉES.	BŒUFS.	VEAUX.	MOUTONS.	COCHONS.
1767	68,763	106,579	358,577	37'899
1768	69,985	112,949	344,320	32,299
1769	66,586	111,608	333,916	36,186
1770	66,818	110,578	335,013	36,712
1771	65,360	107,598	314,124	30,753
1772	63,390	101,791	293,946	28,610
1773	65,324	99,749	309,137	29,391
1774	68,025	103,247	309,573	30,032
1775	68,306	109,235	309.662	32,722
1776	71,208	102,291	328,565	37,740
1777	71,755	104,600	343,300	35,823
1778	73,606	107,292	328,868	36,204
1779	73,468	99,952	324,028	38,211
1780	71,488	104,825	308,043	41,419
1781	70,484	99,533	317,681	41,205
1782	72,107	100,706	316,563	44,772
1783	71,042	98,478	321,627	39,177
1784	72,984	100,112	327,034	39,621
1785	73,846	94,727	332,628	28,697
1786	73,088	89,575	328,699	39,572

Proportion par an. — Bœufs, 69,833; Veaux, 103,271; Moutons, 323,762; Cochons, 36,332.

Ce sont les nombres pour lesquels on paye les droits ; mais les commis de la douane estiment ce qui passe en contrebande à un sixième de ces nombres (1).

La consommation de la farine est de 1500 sacs par jour, pesant chacun 320 livres. Il faut neuf septiers de grain pour remplir quatre de ces sacs de farine ; c'est donc 3375 septiers de grain par jour. Cela fait par an, un million, 231 mille, 875 septiers ; les arithméticiens politiques de France s'accordent pour fixer la consommation de grain des habitans de tout le royaume à trois septiers par tête, l'une dans l'autre ; mais cela ne nous mène pas à la connois-

(1) Il paroîtra, sans doute, étrange qu'une marchandise, telle que des bœufs, puisse se passer en contrebande, et en si grand nombre ; mais il y a mille moyens de le faire ; on en a découvert un, et l'on suppose qu'il en existe encore plusieurs du même genre : on avoit fait un souterrain qui passoit sous les murs de la ville et qui conduisoit dans la cour d'un boucher dans Paris ; on y fit, pendant long-tems, passer des troupeaux entiers, avant qu'il fût découvert. Les commis des barrières étoient persuadés qu'il passoit un sixième des denrées en contrebande.

sance de la population de la capitale, parce que l'immense consommation de viande, que l'on y fait, doit considérablement diminuer cette proportion. On peut probablement l'évaluer à deux septiers, ce qui donnera, pour la population, 615 mille 937 individus. La population, selon le compte de M. Necker, étoit de 660 mille ames. Le dénombrement de 1790, ne la faisoit monter qu'à 550 mille 800; et il y a bien des raisons de croire que la révolution avoit causé cette diminution, au moins, dans le nombre d'habitans de la capitale. Cette assertion est, outre cela, justifiée par la consommation, qui n'est aujourd'hui que de 1350 sacs de farine par jour, ou réduite d'un dixième; ce qui, en raison de deux septiers par tête, donne une population de 554 mille 344; et comme ce total ne diffère que d'à-peu-près 2000 de celui du dénombrement, il prouve que deux septiers par tête est une estimation assez juste; quoique ce calcul ne s'accorde pas parfaitement avec celui de M. Necker, il en approche néanmoins davantage que les calculs du docteur Price, et de cet habile arithméticien politique, M. Howlet,

Comme le dernier dénombrement de Paris montre que sa population étoit (en raison de sa consommation de grain,) de 615,937 personnes, quand ses naissances alloient à 20,550, ce fait confirme le calcul général de toute la France, que les naissances des grandes villes peuvent se multiplier par trente, pour en connoître la population; car le nombre de naissances, ci-dessus mentionné, fait 616,500; ce qui approche tellement de la vérité, que la différence n'est pas digne d'attention. Le multiplicateur de M. Necker est absolument confirmé; et l'événement qui donne à la France une population de 26 millions d'ames, a prouvé que le docteur Price, qui l'avoit estimée à 30 millions, a commis une erreur aussi grossière en plus, dans son estimation de la population de la France, que celle qu'il a commise en moins, au sujet de l'Angleterre, comme M. Howlet le lui a prouvé. Il semble que le sort de ce calculateur ait été d'être réfuté sur presque tous les sujets politiques qu'il a traités; les maux des enclos, la diminution d'habitans en Angleterre, — la population de la France — et la ruine d'une multitude de sociétés

annuelles, annoncée d'une manière si dogmatique, qui ont fleuri en proportion des maux qu'il leur a prédits. La consommation de vin de Paris, taux proportionnel pour les derniers vingt ans, a été de 230,000 à 260,000 muids par an; proportion, 245,000. En 1789, elle n'alla qu'à 50,000 muids, à cause de la contrebande, pendant ces tems de confusion et de désordre. Dans 245,000 muids, il y a 70 millions, 560 mille pintes de Paris, ce qui porte la consommation journalière à 193,315 pintes; si l'on ajoute à cela, selon le calcul des commis aux barrières, un sixième passé en contrebande, on trouvera 225,534, ce qui donne un tiers de pinte et un dixième de tiers par tête journellement. Il est très-difficile de calculer la consommation de la viande, parce que le poids des bestiaux n'est pas marqué; on ne peut que la deviner, c'est pourquoi le lecteur ne regardera ce qui suit que comme une simple conjecture. J'ai examiné, dans différens tems, plusieurs centaines de bœufs, et je les estime l'un dans l'autre à 840 liv. pesant; mais, comme il y en a sans doute de plus petits, ne les comptons qu'à 700 liv.

pesant, et ne parlons plus, dans ce cas ci, de ce qui passe en contrebande; car, quoique sur le total des denrées, la contrebande puisse monter à un sixième, elle n'est sûrement pas si forte sur l'article des bœufs; estimons les veaux à 120 livres pesant, les moutons à 60 livres et les cochons à 100 livres.

Bœufs	69 883 à 700 liv.	font 48,918,100 l. p
Veaux.	103,271—120	12,392,520
Moutons	323,762— 60	19,425,720
Cochons	36,332—100	3,633,200
TOTAL (1).		84,369,540

Cette quantité, divisée entre une population de 615,937, donne à chaque personne 136 l. de viande, pour sa consommation annuelle, ou plus d'un tiers de livre par jour. Pendant les mêmes vingt années,

(1) Long-tems après que ceci fut écrit, j'ai reçu les *résultats d'un ouvrage* de M. Lavoisier, 1791, dans lequel il donne un tableau de la consommation de Paris; mais je ne sais sur quelle autorité. Pour avoir le poids par tête, il estime le total de toutes les viandes à 82,300,000 pesant.

la consommation de Londres a été par an, taux moyen, de 92,539 bœufs et de 649,369 moutons (1). Les bœufs pesoient probablement 840 livres chacun, et les moutons 100 livres; lesquels deux articles seuls, sans compter les veaux et les cochons, font 142 millions, 669,660; cependant, ce nombre n'est pas, à beaucoup près, tout ce qui est amené à Londres, car le total ne sauroit s'estimer avec certitude, parce que les bestiaux ne payent pas de droits d'entrée comme à Paris. La consommation de Brest est, selon le registre de 1778, lorsque 22,000 ames, dans 1900 maisons consommoient 82,000 boisseaux de grains de toutes espèces, de 150 livres pesant chacun, de 16,000 barriques de vin et d'eau-de-vie, et de 1000 barriques de cidre et de bierre (2). Cette consommation fait par tête — grain, deux septiers $\frac{1}{3}$, de 246

---

(1) *Report of the com. of the court of common council*, 1786, folio, page 75.

(2) *Encycloped. méthodique*, *marine*, tome I, part. I, page 198.

livres pesant par ân ; — vin, eau-de-vie, bierre et cidre, un tiers de pinte, par tête, par jour. Nanci consommoit, en 1733, quand il contenoit 19,645 habitans ;

Bœufs, 2,402. — Veaux, 9,073. — Moutons, 11,863. — Total, 23,338. Il consommoit donc plus d'une de ces pièces par tête, selon sa population.

En 1738, quand il contenoit 19,831 habitans, il consommoit,

Bœufs, 2,309. — Veaux, 5,038. — Moutons, 9, 549. — Total, 16,896 (1). Plus de trois quarts chacun. La consommation de Paris est de trois quarts de bête par habitant. Comme le plus beau bétail du royaume est envoyé à la capitale, la proportion du nombre devroit être moindre ; mais les richesses de cette capitale justifieroient la supposition d'une plus grande consommation comparative.

---

(1) *Descript. de la Lorraine*, par M. Durival, trois tomes *in* 4°., 1778, tome II, page 5.

CHAPITRE XVIII.

De la police des grains en France.

De tous les sujets que nous avons traités, il n'y en a aucun qui approche de la police du grain, pour prouver, jusqu'à quel degré de folie peuvent aller des hommes qui montrent cependant du bon sens, en raisonnant sur d'autres topiques. L'un d'eux nous dit (je me borne à des autorités françaises, étant maintenant occupé à faire des recherches dans ce royaume,) que le prix est exactement en proportion de la quantité de grain, et de la quantité d'argent qui se trouve en même-tems dans le royaume (1); et que lorsque le bled vaut 36 livres le septier, c'est une preuve qu'il n'y en a pas la moitié assez pour atteindre la moisson (2). — Il propose d'avoir des magasins dans tous les marchés, et de

(1) *Considérat. sur la cherté des grains*, *par M. Vaudrey*, 1789, *in*-8°., page 5.

(2) *Ibid.* page 7, 8, 19.

défendre, sous peine d'amendes très-rigoureuses, un plus haut prix que 24 livres. Cette méthode ne tarderoit pas à le faire monter, en très-peu de tems, à 50 livres, et peut-être à 100. Il est prouvé que le prix du grain ne dépend pas de la quantité d'argent, par la hausse subite occasionnée par des alarmes, dont cet auteur a dû voir un exemple l'année qu'il publia ses pensées ; car à peine le mémoire de M. Necker à l'Assemblée nationale eut-il paru, que le prix augmenta, en une semaine, de 30 pour cent ; cependant il restoit dans le royaume, la même quantité d'argent et de grain qu'avant la publication de ce mémoire ; mais il a déjà été suffisamment démontré qu'un très-petit *déficit* dans la récolte fait une énorme différence dans le prix du grain. Je pourrois même ajouter que la crainte d'un pareil *déficit*, bien ou mal fondée, produit le même effet. Je tire de-là une conséquence qui n'est pas de peu d'importance pour tous les gouvernemens ; c'est de ne jamais rendre publiques leurs appréhensions d'un manque de grain ; or, les seuls moyens qu'ont les gouvernemens d'exprimer leurs

craintes, c'est en publiant des proclamations contre l'exportation, des prohibitions, des ordonnances pour en régler la vente; des arrêts ou des loix contre les monopoleurs, ou en se vantant d'une manière frivole, comme M. Necker, de pouvoir en importer des quantités considérables de chez l'étranger. — Toutes ces mesures produisent les mêmes effets; elles confirment aux yeux du peuple les appréhensions d'un *déficit*; car lorsque les gens de la basse classe s'apperçoivent que le gouvernement est alarmé aussi bien qu'eux, leurs craintes augmentent; ils s'élèvent avec fureur contre les monopoleurs, ou plutôt contre les spéculateurs; car tel est le nom qui leur convient le mieux, et alors toutes les démarches qu'ils font ne manquent jamais d'augmenter le mal. Le prix hausse encore, comme cela est inévitable, quand on met de telles entraves dans la circulation intérieure des grains, qu'il est extrêmement dangereux de vouloir s'en mêler. Dans cet état de folie, de rage et de fureur où se trouve le peuple, l'abondance d'un distrit ne sauroit suppléer aux besoins d'un autre, à moins que l'on

n'accorde un prix énorme, non-seulement pour payer les frais de transport, mais outre cela, pour assurer le grain dans les greniers contre les soupçons aveugles et la violence du peuple. Pour exciter cet esprit de fermentation, il suffit seulement que le gouvernement publie un acte quelconque qui découvre des alarmes; le peuple craint aussi-tôt une famine, et cela ne sauroit jamais avoir lieu, sans l'occasionner en partie. Il est donc du devoir d'un gouvernement sage et éclairé, quand il appréhende une disette de grain, de prendre secrètement les meilleurs mesures possibles, ou pour en empêcher l'exportation, ou pour en encourager l'importation, et d'éviter de rendre aucun décret ou déclaration publique à cet éffet. L'histoire du grain, en France, pendant l'année 1789, est une preuve très-extraordinaire de la justesse de ces principes. Par-tout où je passai, et je traversai plusieurs provinces, je m'informai des causes de la disette; et l'on m'assura, dans tous les endroits, que la cherté du grain étoit la chose du monde la plus extraordinaire; que, quoique la moisson n'eût pas été abondante, cepen-

dant c'étoit une moisson ordinaire; et que conséquemment il falloit que le manque de grain eût été occasionné par l'exportation. Je leur demandai s'ils étoient sûrs qu'on en eût beaucoup exporté? — Ils répondirent que non; mais que cela avoit pu être fait secrètement; ces réponses prouvoient assez que les exportations n'étoient que chimériques. La cherté parvint cependant à un point, en mai et en juin principalement, (non pas néanmoins sans avoir été fomentée par des gens qui cherchoient à pousser le peuple au dernier degré de rage et de désespoir,) que M. Necker jugea à-propos, non-seulement de faire acheter d'immenses cargaisons de bled et de grain dans toutes les parties de l'Europe; mais même d'annoncer, au mois de juin, avec beaucoup de parade au public, les mesures qu'il avoit prises pour cet objet, dans un écrit appellé *Mémoire instructif*, dans lequel il déclare qu'il a acheté et ordonné qu'on achetât un million, 404 mille, 463 quintaux de différentes espèces de grains, dont plus de 8 cent mille quintaux étoient déjà arrivés. Je fus témoin oculaire, dans plusieurs marchés, des effets de cette publication;

publication ; au lieu de faire baisser le prix, elle le fit hausser énormément. Un jour de marché à Nangis, il monta de 38 à 43 livres le septier, de 240 livres pesant; et le marché suivant, qui étoit le premier juillet, il alla à 49 livres ; le jour suivant, à Colomiers, la police le taxa à 4 livres 5 sols, et à 4 livres 6 sols les 25 livres pesant. Mais comme les fermiers ne voulurent pas l'apporter au marché, à ce prix là, ils le vendirent à leurs fermes, à 5 livres 10 sols, et même à six francs, ou 57 livres le septier. A Nangis, il augmenta, en quatorze jours, de 11 livres par septier; et à Colomiers, beaucoup davantage. Or il est à remarquer que ces marchés sont dans le voisinage de la capitale, pour laquelle les grandes provisions de M. Necker étoient destinées ; que, conséquemment, si ses mesures étoient susceptibles d'aucun bon effet, c'étoit là qu'elles devoient le produire ; mais puisqu'il arriva tout le contraire, et que le prix augmenta de 25 pour cent dans deux marchés, on peut raisonnablement conclure, qu'elles n'en produisirent nulle part ; cependant, comme il a paru, par le *Compte rendu*, cette belle

mesure a coûté 40 millions de livres. Mais à quoi devoit-on attribuer cette disette apparente? absolument à ce que M. Necker avoit dit dans son mémoire : « *A mon arrivée dans le ministère, je me hâtai de prendre des informations sur le produit de la récolte et sur les besoins des pays étrangers* (1). Ce fut cette enquête, hors de

(1) Il a introduit nombre de sottises de cette espèce dans son *Mémoire sur l'Administration de M. Necker, par lui-même*, page 367, où il dit, avec toute l'ignorance du système de prohibition : « Mon système sur l'exportation des grains, est infiniment simple, ainsi que j'ai souvent eu l'occasion » de le développer; il se borne à n'en avoir aucun » d'immuable, mais à défendre ou permettre cette » exportation, selon le tems et selon les circons- » tances ». Quand un homme part de faux principes, il est sûr de déraisonner de cette manière; *la simplicité d'un système qui change à tout moment*, » selon » le tems et selon les circonstances »! Et qui doit juger de ce tems et de ces circonstances? un ministre, un gouvernement? Il paroît que c'est-là publier des loix en conséquence d'une *enquête faite de l'état de la récolte et des grains en magasin*. Quelle présomption; quel excès de vanité, qui porte un homme à supposer que la vérité se trouve dans les limites d'une pareille enquête, ou qu'il en soit plus près d'une

propos, en septembre 1788, qui causa tout le mal. Elle parcourut tout le royaume et répandit des alarmes universelles; le

---

seule ligne, après l'avoir faite qu'avant de l'avoir commencée. Allez en France chez l'intendant, ou en Angleterre chez *le lord lieutenant*, et supposez qu'il ait reçu une lettre du gouvernement, ordonnant une pareille enquête; .... suivez ses informations, ... allez à sa table pour converser avec lui sur les moissons, ... ou suivez-le dans sa ronde chez les fermiers (idée qui pourroit avoir lieu en Angleterre; mais je ne crois pas qu'un intendant de France ait jamais fait une pareille ronde), pour prendre des informations; remarquez les informations illusoires, incohérentes et imparfaites qu'il reçoit, ... et ayez alors recours à la *simplicité* du système fondé sur une pareille enquête. M. Necker écrit comme si nous ignorions la source de ses informations. Il auroit dû savoir que des ministres ne peuvent jamais s'en procurer; et que leur autorité, pour tout un royaume, ne vaut pas celle d'un homme de la campagne, expert dans l'agriculture, pour sa paroisse; or, quel est le fermier qui oseroit juger d'une moisson à un trois cent soixantième près, ou même à un vingtième près? On doit cependant observer, que toutes les *simples* opérations de M. Necker, qui occasionnèrent une importation illimitée, à un prix illimité, ne portoient pas sur la deux centième partie de la consommation d'une année de ce peuple, du gouvernement duquel il s'étoit

prix augmenta en conséquence ; et quand une fois il hausse en France, il occasionne, sur le champ, des malheurs ; parce que la

---

chargé. Si l'on veut bien réflechir sur ce simple fait, ... l'ignorance absolue de tous les hommes, sur ce qu'est ou a été la moisson, à $\frac{1}{20}$, $\frac{1}{10}$, $\frac{1}{23}$, et encore plus à $\frac{1}{203}$ près, on finira nécessairement par conclure qu'une liberté illimitée, dans le commerce des grains, doit avoir beaucoup plus d'effet que l'enquête illusoire et chétive sur laquelle ce ministre, avec son système de *simplicité* compliquée, fut obligé, selon lui, de compter. Que le lecteur suive le passage, page 369, *la Prévoyance du Gouvernement. — Application.... Hâter le mouvement du Commerce.... Attrait prochain.... Calculs.* Jolie perspective pour une grande nation ! si elle doit plutôt compter sur les combinaisons d'un déclamateur visionnaire que sur l'industrie et l'énergie de ses *propres* efforts. L'ouvrage de M. Necker mérite beaucoup d'attention, sur-tout quand il décrit si pathétiquement son anxiété, à cause de la disette des grains. Je voudrois que ceux qui le lisent, voulussent bien se rappeler ce fait incontestable, que la disette qui occasionna cette anxiété, fût absolument et uniquement une de ses créatures ; et que, s'il n'avoit pas été ministre en France, et que le gouvernement ne se fût pas mêlé de cette affaire, on n'auroit pas entendu le mot de disette dans le royaume. Par sa manière d'agir, il convertit une récolte médiocre en disette ; et cette

populace, par ses violences, rend le commerce intérieur très-dangereux. Le ministre eut bientôt fait son affaire ; son extrême vanité, qui avoit jusqu'ici été forcée de se renfermer dans les limites d'un auteur, devint alors le fléau du royaume ; il défendit l'exportation, uniquement parce que l'archevêque de Sens l'avoit permise l'année précédente, contradictoirement à cette masse d'erreurs et de préjugés répandus dans l'ouvrage de M. Necker sur le commerce des grains. Il est curieux de le voir avancer, dans son mémoire instructif, que la France, en 1787, *étoit livrée au commerce des grains dans tout le royaume, avec plus d'activité que jamais, et que l'on en avoit envoyé dans l'étranger une quantité considérable*. Or, pour voir le degré d'envie, avec lequel cela est avancé, examinons le registre du *bureau général de la balance du commerce*, où nous trouverons l'état suivant du commerce des grains pour 1787 :

---

disette, en famine ; il se fait ensuite un si grand mérite d'avoir travaillé à y remédier, qu'il ennuie et dégoûte le lecteur.

Importations.		Exportations.	
Bled . . .	8,116,000 liv.	Grains . .	3,165,600 liv.
Riz . . .	2,040,000	Bled . . .	6,559,900
Orge. . .	37[illegible],000	Légumes. .	949,200
Légum:s. .	945,000		
	11,476,000		10,674,700

Ce compte montre assez clairement combien ce ministre étoit fondé lorsqu'il voulut imputer, aux sages mesures de son prédécesseur, les maux qui ne provenoient que de ses préjugés pernicieux ; et combien la liberté du commerce, qui avoit été accordée en 1787, avoit contribué aux importations plutôt qu'aux exportations, et démontre conséquemment que, quand il conseilla à son souverain de prohiber ce commerce, il agit d'une manière tout-à-fait contraire à ses propres principes ; et il le fit au risque de causer une alarme générale dans tout le royaume, ce qui a toujours de plus funestes conséquences qu'aucune exportation possible. Toute sa conduite fut donc une suite continuelle d'erreurs si grossières qu'elles ne sauroient être attribuées qu'à son extrême vanité, qui le porta à exposer

le bien être d'une grande nation, pour soutenir un de ses ouvrages. Mais comme ce ministre jugea à-propos de changer l'ordre naturel des importations et des exportations, et de répandre, par ses mesures, des alarmes parmi les habitans, qui sembloient confirmer leurs propres craintes, examinons ce qu'il fit ensuite pour guérir le mal qu'il avoit occasionné. Il importa, en dépensant l'énorme somme de 45 millions 543 mille 697 livres, une quantité d'un million, quatre cent quatre mille, quatre cent soixante-trois quintaux de grains de toutes espèces, qui, à 240 livres par septier, font 585 mille 192 septiers, quantité à peine suffisante pour nourrir, pendant un an, 195 mille 64 habitans. A trois septiers par tête, par an, pour une population de 26 millions d'ames, ce secours, si vanté, n'auroit pas suffi pendant trois jours à la France; il y auroit eu un déficit de 55 mille 908 septiers; car sa consommation journalière est de 213 mille 700 septiers. Je ne doute même pas que ses mesures n'aient fait périr plus de monde de faim, que tout le bled qu'il se procura n'en auroit pu nourrir

pendant un an (1). Tant toute importation est méprisable pour servir de remède à une famine ! et tant l'idée d'empêcher les habitans d'un empire de périr, par le moyen d'une importation est ridicule, puisque les plus grandes quantités possibles de grains importés sont si inférieures à la consommation de tout un peuple, quand même on fouilleroit tous les pays de l'Europe ! Mais on peut déduire une conséquence beaucoup plus importante de ces faits curieux, pour confirmer, de la manière la plus explicite, les principes ci-dessus avancés, savoir; que tous les *grands* changemens dans les prix du grain proviennent des craintes du peuple et non pas de la quantité qu'il y en a dans les marchés. On a vu que le rapport des mesures de M. Necker, loin de faire baisser, fit au contraire hausser le prix du bled. Lorsqu'il fit venir en France, pour trois jours de provisions de pain, dans un moment où

(1) Dans un moment où il y avoit la plus grande stagnation dans tous les états, le haut prix du pain doit avoir fait périr bien du monde; il y eut sans doute bien des habitans qui moururent de misère.

Il étoit revêtu de tout l'appareil du gouvernement, le prix HAUSSA, à ma connoissance, dans les marchés, de 25 pour cent. Quel pouvoit être l'importance de trois jours de provisions ajoutées à celles du pays, en comparaison de la misère et de la famine qu'elles occasionnèrent, — et qui eurent effectivement lieu par la hausse du prix que causèrent les mesures de M. Necker ? N'auroit-il pas été infiniment plus sage de n'avoir jamais mis d'entraves au commerce des grains, que j'ai démontré avoir été un commerce d'importation ? — de n'avoir jamais témoigné aucune inquiétude? — de n'avoir jamais fait aucune démarche publique, mais d'avoir tranquillement souffert que les demandes et les besoins se rencontrassent, sans bruit et sans parade ? La conséquence auroit été qu'il eût épargné 45 millions à l'État, et prévenu la mort de plusieurs milliers d'hommes, que la hausse du prix fit périr, quoiqu'il n'existât réellement pas de disette ; car je suis persuadé que si l'on n'avoit pris aucune mesure publique, et que l'édit de l'archevêque de Sens n'eût pas été révoqué, le prix du bled

n'auroit été, en 1789, à 30 livres dans aucune partie de la France, au lieu qu'il s'éleva jusqu'à 50 et 57 livres. S'il y a quelque vérité dans ces principes, que devons-nous penser d'un premier ministre qui cherche un peu de popularité, et qui se vante, dans son *Mémoire*, que le roi ne mange à sa table que du pain mêlé de seigle et de froment? Quelles conclusions le peuple devoit-il tirer de ces assertions, sinon que, si la France étoit réduite à cette extrêmité, il étoit en danger d'éprouver une famine. Les conséquences de ces idées sont évidentes : une fureur aveugle contre les monopoleurs, le massacre des boulangers, la saisie des bateaux, l'incendie des magasins, dont les effets inévitables sont une hausse subite dans le prix du grain; car les mesures de la populace ne tendent jamais qu'à précipiter sa ruine. Ce fut le même esprit qui dicta le passage suivant, dans ce *Mémoire instructif* :
» Les accaparemens sont la première cause
» à laquelle la multitude attribue la cherté
» des grains, et en effet, on a souvent eu
» lieu de se plaindre de la cupidité des

» spéculateurs (1) ». Il m'est impossible de lire ces lignes aussi fausses dans la réalité que dépourvues de logique, sans indignation. Le peuple n'a JAMAIS à se plaindre des spéculateurs ; il leur a TOUJOURS de grandes obligations. IL N'ARRIVE JAMAIS UN MONOPOLE DE GRAIN SANS QUE LE PEUPLE EN REÇOIVE LE BÉNÉFICE (2), et tous les

---

(1) Ceci ressemble assez à l'envoi qu'il fit à l'Assemblée nationale, d'un mémoire qui fut lu le 24 octobre, dans lequel le ministre dit : « Il est donc » urgent de défendre de plus en plus l'exportation » en France ; mais il est difficile de veiller à cette » prohibition. On a fait placer des cordons de troupes » sur les frontières à cet effet ». *Journal des Etats-Généraux*, tome V, page 194. Chaque expression de ce genre, étant devenue publique, ne tendit qu'à irriter le peuple, et conséquemment à augmenter le prix du grain.

(2) Je suis porté à croire qu'aucune espèce de monopole n'a jamais été, ou ne sauroit jamais être injurieuse, sans le secours du gouvernement ; et que le gouvernement ne favorise jamais un monopole sans faire beaucoup de mal. Nous avons, en Angleterre, entendu parler de projets d'accaparer le chanvre, l'alun, le coton, et plusieurs autres articles ; projets mal conçus, qui se terminèrent toujours par la ruine des spéculateurs, et firent du bien, comme je pour-

maux de l'année 1789 auroient été prévenus, si les monopoleurs, en faisant

---

rois le prouver, si c'en étoit ici le lieu. Mais il est absolument impossible d'accaparer, de manière à causer de grands maux, aucun article d'une consommation journalière : l'idée d'un accapareur est d'acheter de grandes quantités de marchandises, lorsqu'elles sont au plus bas prix, pour les conserver et les vendre au moment où elles sont chères ; et c'est de toutes les opérations, celle qui contribue le plus à une égalité de prix. Le grain qu'un homme de ce genre achète, est à bon compte, autrement il ne l'acheteroit pas dans la vue d'un bénéfice ; que fait-il donc ? Il en retire *du* marché une portion quand il est abondant ; et il rapporte cette même portion *au* marché, quand il est rare ; et vous le pendez pour cela comme un ennemi. Pourquoi ? parce qu'il a gagné quelque chose, et peut-être beaucoup, en se mettant entre le cultivateur et le consommateur. Qui pourroit l'engager à faire ce commerce, sinon l'espoir du gain ? Mais les avantages du peuple sont exactement proportionnés à la grandeur de son gain, puisque ce gain ne provient absolument que du bas prix du grain dans un tems, et de sa cherté dans un autre. Il est clair que tout commerce qui tend à faire disparoître cette inégalité, est avantageux en proportion de ses effets. En achetant de grandes quantités de grain, quand il est à bon compte, le prix augmente et la *consommation est forcément moindre* ;

hausser le prix du grain, l'automne précédent, et en diminuant la consommation,

---

il n'y a que cette circonstance qui puisse prévenir une famine; si, lorsque la récolte est médiocre, le peuple consomme beeucoup pendant l'automne, il faut nécessairement qu'il meure de faim en été; et il fera certainement une grande consommation, si le bled est à bas prix. Il est impossible que le gouvernement interpose son autorité et vienne dire, vous ne mangerez mantenant qu'une demi-livre de pain, afin que vous ne soyez pas dans peu réduit à une demi-once. Le gouvernement ne sauroit faire cela qu'en formant des magasins de grain, et l'expérience nous a prouvé que c'étoit un systême très-pernicieux, et qui coûtoit des sommes capables, si on les dépensoit en récompenses pour encourager l'agriculture, de changer les déserts en champs fertiles. Mais les monopoleurs particuliers peuvent le faire et le font effectivement; car en l'achetant dans les saisons où il est à bon compte, ils font hausser le prix et diminuer la consommation, en proportion de cette hausse; c'est-là le grand objet, car rien autre chose ne peut faire durer une moisson médiocre toute l'année; cela une fois fait, le peuple est en sûreté; il pourra peut-être payer le grain cher par la suite; mais au moins les marchés en seront pourvus, et il n'en manquera pas, quoiqu'il soit obligé d'en donner un grand prix. Mais prenez l'autre côté de la médaille et supposez qu'il n'y ait pas de monopoleurs; en pareil cas, le bas prix con-

l'avoient plus également divisé pour toute l'année. Dans un pays comme la France, malheureusement subdivisé en petites fermes, la quantité de grain dans les marchés en automne est toujours au-delà de la proportion conservée pour le reste

---

tinuant en automne, la grande consommation continueroit aussi; et comme on en mangeroit une trop grande portion en hiver, il n'en resteroit pas assez pour l'été: voilà précisément l'histoire de 1789; le peuple furieux de l'idée des monopoleurs, et non pas de leur existence réelle (car sans eux la nation mourroit de faim), pendit ces malheureux négocians, s'imaginant qu'ils avoient fait un mal qu'il leur est impossible de faire. Ainsi, avec ce système de petites fermes, qui remplît les marchés de toutes les récoltes en automne, et ne garde aucune provision pour l'été, il n'y a d'autre remède, contre une famine, que nombre de grands monopoleurs, qui sont utiles au public en proportion des bénéfices qu'ils font. Mais dans un pays tel que l'Angleterre, divisé en grandes fermes, il n'existe pas un besoin égal de ces comcommerçans de grains; les fermiers sont assez riches pour attendre le retour de la moisson, et en gardent une assez grande quantité en magasins, qu'ils font battre en été; la meilleure de toutes les méthodes pour conserver le grain, et la seule qui empêche qu'il ne reçoivent aucun dommage.

de l'année. Le meilleur remède à ce mal, seroit d'agrandir les fermes; mais tant que cela n'aura pas lieu, il ne reste d'autre ressource que le commerce des monopoleurs. Ils achètent quand le grain est à bon compte, pour le revendre quand il est cher; c'est-là leur spéculation, et c'est cette conduite seule qui empêche le peuple de mourir de faim; il faudroit donner tous les encouragemens possibles à de pareils négocians dont le commerce remplit toutes les fins des greniers publics, sans faire éprouver aucun des inconvéniens qui en résultent (1). On concevra aisément que dans un pays où le peuple ne vit, pour ainsi dire, que de pain, et où les procédés aveuglés de la populace sont encouragés

(1) Un écrivain moderne a fait cette juste remarque: » Lorque les récoltes manquent en quelque lieu d'un » grand empire, les travaux du reste de ses provinces, » étant payés d'une heureuse fécondité, suffisent à la » consommation de la totalité. Sans sollicitude de la » part du gouvernement, sans magasins publics, par » le seul effet d'une communication libre et facile, » on n'y connoît ni disette ni grande cherté ». *Théorie du Luxe*, tome I, page 5.

par des arrêts de parlement, secondés par les erreurs grossières que je viens de décrire de la part du gouvernement, et où il n'existe aucuns véritables monopoleurs, pour lui procurer des secours dans des momens de disette ; on concevra, dis-je, aisément que les approvisionnemens d'un pareil pays doivent être irréguliers, et souvent même insuffisans : ils doivent être insuffisans en proportion de la violence de la populace ; et une augmentation de prix en sera la conséquence inévitable, quelle que soit la quantité qu'il y en ait dans le royaume. En juin et juillet 1789, les marhés n'étoient pas ouverts avant l'arrivée des troupes, pour protéger les fermiers et empêcher que leur grain ne fût volé ; et les magistrats, pour éviter une insurrection, mirent trop bas les prix du grain, du pain et de la viande ; c'est-à-dire, fixèrent le taux auquel on devoit vendre ces denrées, règlement toujours très-pernicieux. En conséquence, les fermiers se refusèrent de venir au marché, et vendirent leur bled chez eux, le plus qu'ils purent, et le prix qu'ils en recevoient étoit toujours plus haut que celui des marchés.

On



On peut voir, par les cahiers, jusqu'à quel point ces principes, qu'une expérience répétée a prouvé très-justes, sont entendus en France ; plusieurs demandent des mesures qui, si elles étoient adoptées, répandroient réellement la famine dans toutes les provinces du royaume. Dans un endroit on demande, « que, comme la » France est exposée aux rigueurs de la » famine, chaque fermier soit obligé de » faire enregistrer ses récoltes de toutes » espèces, gerbes, bottes, muids, etc. ; » la quantité qu'il vend tous les mois (1) ». Un autre veut « que l'exportation du grain soit sévèrement prohibée, ainsi que sa circulation d'une province à une autre ; et que son importation soit toujours permise (2) ». Un troisième (3), « que l'on fasse » les loix les plus sévères contre les mono- » poleurs, qui désolent actuellement le » royaume ». Il n'y a pas moins de douze cahiers qui demandent un règlement contre

---

(1) *Tiers-état de Meudon*, page 36.

(2) *Tiers-état de Paris*, p. 43.

(3) *Tiers-état de Reims*, art. 110.

l'exportation (1), et quinze voudroient qu'on élevât des magasins publics (2). De tous les solécismes, en fait de politique,

(1) *Noblesse de Quesnoy*, p. 24. *Noblesse de Saint-Quentin*, p. 9. *Noblesse de Lille*, p. 20. *Tiers-état de Reims*, p. 20. *Tiers-état de Rouen*, page 43. *Tiers-état de Dunkerque*, p. 15. *Tiers-état de Metz*, p. 46. *Clergé de Rouen*, p. 24. *Tiers-état de Rennes*, p. 65. *Tiers-état de Valenciennes*, page. 12. *Tiers-état de Troyes*, art. 96. *Tiers-état de Dourdon*, art. 3.

(2) J'ai dernièrement vu imprimé (janvier 1792) qu'un des ministres avoit proposé de faire des magasins publics; il ne faudroit plus que cela pour compléter le système absurde par rapport au grain qui a jusqu'ici infesté ce beau royaume. Les magasins ne sauroient rien faire de plus que les accapareurs; ils ne peuvent qu'acheter quand le grain est à bon compte, et vendre quand il est cher; mais ils font cela à si grands frais, et avec si peu d'économie que, s'ils ne demandent pas des avantages et des bénéfices aussi grands que les spéculateurs privés, il faut qu'ils exigent un impôt considérable pour les mettre en état de faire leur commerce, et s'ils exigent des profits aussi considérables que les accapareurs, le peuple n'en est pas plus soulagé. M. Lymonds, dans son écrit sur les magasins publics de l'Italie, a prouvé qu'ils étoient par-tout nuisibles. Voyez les *Annales d'Agriculture*, tome XIII, page 299, etc.

il n'y en a pas de plus grand que celui dont Paris fût coupable, en demandant que la libre circulation du grain, dans le royaume, fût prohibée. Une pareille requête est réellement très-édifiante, et offre à l'attention de l'observateur philosophe, le genre humain sous un nouveau jour, digne des connoissances et des instructions que l'on devoit supposer dans la capitale d'un grand empire; M. Necker étoit réellement l'homme qu'il falloit pour être ministre de l'intérieur d'une telle capitale! — Les conclusions que l'on doit tirer de toute cette affaire sont assez évidentes. Il n'y a qu'une seule politique qui puisse assurer abondance de provisions à un royaume aussi peuplé et aussi mal (1) cul-

---

(1) L'assertion du marquis de Casaux, « Que la liberté du commerce des grains, établie par M. Turgot, a augmenté le produit de l'agriculture de France, comme de 150 livres à 100 »; (*seconde suite des Considérations sur les Mech. des sociétés*, p. 119), ne doit être reçue qu'avec beaucoup de précaution. Celle de M. Millot: « Que les terres du même » royaume produisoient cinq fois autant sous le règne

tivé que la France, qui a une si grande portion de son territoire en bois et en vignes; c'est une liberté entière et absolue d'exportation et d'importation dans tous les tems, et à tous les prix; mais il faut la suivre avec cette constance et cette fermeté, qui ont non-seulement sauvé la Toscane des griffes des famines périodiques, mais qui lui ont procuré dix-huit années d'abondance sans la moindre intermission. Grande et importante expérience! Et si elle a réussi dans un pays montagneux et si stérile, comparativement à la France, quoiqu'il soit rempli d'habitans, elle ne manqueroit certainement pas de succès dans ce beau et fertile royaume. Or, pour assurer un approvisionnement régulier, il faut que le fermier puisse constamment avoir un bon prix de sa marchandise. Le prix moyen, en France, est de 18 à 22 livres le septier, de 240

» d'Henri IV qu'à présent », est une erreur très-grossière, qu'il est impossible de concilier avec la moindre probabilité. *Elem. de l'hist. Gen.* page 2, page 488.

liv. pesant (1). Je fis des recherches dans plusieurs provinces en 1789, pour connoître le prix ordinaire et celui du moment, et je trouvai (en réduisant les différentes mesures à un septier de 240 liv. pesant), que le prix moyen, en Champagne, étoit 18 livres; en Lorraine, 17 livres 10 sols; en Alsace, 22 livres; en Franche-Comté, 20 livres; en Bourgogne 18; à Avignon, etc., 24; et à Paris, je crois qu'on peut le mettre à 19 livres. — Peut-être le prix moyen de tout le royaume est-il d'en-

(1) Prix du bled à Paris, ou à Rosoy, pendant 146 ans.

Prix de soixante-treize ans, sous le règne de Louis XIV.

	l.	s.	d.
Depuis 1643 jusqu'en 1652	35	14	1
1653 1662	32	12	2
1663 1672	23	6	11
1673 1682	25	13	8
1683 1692	22	0	4
1693 1702	31	16	1
1703 1712	23	17	1
1713 1715	33	1	6
Proportion générale . . .	28	1	5

Prix de soixante-treize ans, sous les règnes de Louis XV et de Louis XVI.

	l.	s.	d.
Depuis 1716 jusqu'en 1725	17	10	9
1726 1735	16	9	4
1736 1745	18	15	7
1746 1755	18	10	11
1756 1765	17	9	1
1766 1775	28	7	9
1776 1785	22	4	7
. . . . 1786	20	12	6
. . . . 1787	22	2	6
. . . . 1788	24	0	0
Proportion générale . . .	20	1	4

De la Balance du Commerce, Tome III.

viron vingt livres. Or, sans entrer dans aucune analyse, sur ce sujet, ou sans faire aucune comparaison avec les autres pays, la France doit savoir, au moins elle a payé bien cher pour l'apprendre, que ce prix n'est pas suffisant pour encourager les fermiers à avoir, dans tous les tems, un approvisionnement de grains; aucune nation n'en sauroit avoir assez, à moins qu'elle n'en ait un surplus; et il ne se trouvera jamais de surplus où le commerce des grains n'est pas libre. Donc la conséquence de la liberté absolue de l'exportation, est d'assurer les provisions de l'empire. Le simple bénéfice retiré de la vente des grains n'est pas l'objet en question, cela est très-peu important; car le meilleur usage qu'on en puisse faire, c'est de nourrir les habitans: Or il est impossible de les nourrir, si les fermiers ne sont pas encouragés à améliorer leur agriculture; et le seul encouragement qu'ils puissent avoir, c'est la certitude d'un bon prix. L'expérience a suffisamment prouvé que vingt livres ne sont pas assez. La libre circulation dans le royaume, est si évidemment nécessaire, qu'il ne faut

qu'en faire mention pour qu'on s'en apperçoive (1).

Il est aussi nécessaire, pour se procurer un approvisionnement régulier, de donner de grands encouragemens aux monopoleurs (2) que de semer pour recueillir; car, recueillir pour surcharger les marchés pendant l'hiver et affamer le peuple en été,

(1) Les entraves sur le commerce intérieur des grains en France sont telles, qu'elles empêcheront beaucoup l'établissement d'une libre circulation, qui seule peut former le meilleur réglement du royaume. M. Turgot, dans *ses Lettres sur les grains*, page 226, fait mention d'un droit fort absurde à Bordeaux, de vingt sols par septier sur tout le bled consommé dans cette ville, ou qui y est même mis en dépôt pour le commerce étranger; droit qui auroit dû prévenir la remarque de l'auteur du *Crédit National*, page 222, qui regarde comme une chose extraordinaire « qu'il y ait à Toulon un droit de douze sols par septier sur la mouture, et que le bled y soit meilleur marché qu'à Bordeaux ». Cela doit certainement être, quand ce ne seroit que de huit sols par septier.

(2) Le mot *spéculateur*, dans divers passages de ce chapitre, seroit aussi convenable que celui de *monopoleur*, ils signifient tous deux *accapareur*; un homme qui achète du grain dans l'intention de le revendre plus cher; de quelque expression qu'on se serve, elle est par-tout bien intelligible.

est une chose à laquelle personne ne sauroit remédier qu'un accapareur. Tant donc qu'ils seront l'objet de la haine publique, tant que l'on fera des loix contre eux, (loix les plus absurdes qui puissent déshonorer une nation, puisqu'elles sont faites par la bouche, contre la main qui la nourrit,) on ne peut espérer aucun approvisionnement régulier.—On doit s'attendre à une famine périodique, dans un royaume gouverné par les principes qui doivent avoir lieu, quand la populace ne se laisse pas conduire par des représentans éclairés, mais ne suit que la fureur que lui suggère son ignorance. Paris gouverne l'assemblée nationale ; et la masse du peuple, dans les grandes villes, est par-tout la même, absolument ignorante des moyens employés pour lui procurer des subsistances ; elle ne sait pas si le pain qu'elle mange vient, comme des glands sur un arbre, ou tombe du ciel comme la mâne des Israëlites ; elle est persuadée que le bon Dieu lui envoie du pain, et qu'elle a le plus grand droit de le manger. Les cours des *Aldermen* et celle du *conseil commun* de Londres ont, dans tous les tems, raisonné exac-

tement comme la populace de Paris (1).

Le système actuel de France, relativement à l'agriculture, est vraiment curieux.

(1) Les *Aldermen*, les *Conseillers communs* et les populaces ne sont pas inconséquens, en disant des sottises ; mais on ne peut point pardonner si aisément à des philosophes. Quand l'abbé Rozier déclare, « que la France recueille, année ordinaire, près du double plus de bled qu'elle n'en consomme » (*Recueil des Mémoires sur la culture et le rouissage du chanvre*, *in*-8°. 1787, page 5) ; il écrit une chose susceptible d'enflammer le peuple ; car la conséquence que ce dernier doit en tirer, c'est qu'il s'en fait continuellement une exportation immense. Si la France recueille, année ordinaire, le double de ce qu'elle consomme, que devient le surplus ? où sont les autres vingt-six millions d'ames que nourrissent les grains de la France ? où vont les 78 millions de septiers que la France peut épargner ; quantité si prodigieuse, qu'elle rempliroit plus de trente fois tous les vaisseaux du royaume pour la transporter. Tant s'en faut que la récolte ordinaire soit égale à la consommation de deux années, qu'elle n'est pas même suffisante pour la consommation *ordinaire* de treize mois ; c'est-à-dire, à la consommation qui a lieu, quand le grain est à un prix moyen. Toute la différence des récoltes est, que la consommation est modérée, quand elles sont mauvaises ; et grande quand elles sont bonnes. Une moisson, tant soit peu mauvaise, qui ne seroit pas même sentie sous un bon gouvernement, et avec un commerce libre, fera, avec un système de restrictions

Pour encourager les *placemens* d'argent sur les terres,

I. METTEZ UN IMPÔT TERRITORIAL DE TROIS CENTS MILLIONS.

Pour rendre la terre en état de le payer,

II. DÉFENDEZ L'EXPORTATION DU GRAIN.

Pour que l'agriculture fleurisse,

III. ENCOURAGEZ LES PETITES FERMES.

Pour que les bestiaux soient abondans,

IV. DÉFENDEZ D'ENCLÔRE LES COMMUNES.

Et pour que les marchés soient également fournis l'été comme l'hiver,

V. PENDEZ TOUS LES SPÉCULATEURS.

---

et de prohibitions, beaucoup augmenter les prix ; et si le gouvernement veut l'empêcher, il occasionnera une famine. L'auteur du *Traité d'Économie politique*, *in*-8°. 1783, page 592, n'exagère pas tant, quand il dit qu'une bonne récolte pourroit nourrir la France pendant dix-huit mois, mais il exagère. Les absurdités que l'on voit tous les jours paroître sur ce sujet sont étonnantes. Dans un ouvrage qui vient d'être publié, il est dit, qu'une récolte modérée approvisionne l'Angleterre pour trois ans, et une bonne pour cinq. *Encyclopédie méthodique*, *Economie politique*, première partie, tome I, page 75. Cette assertion est copiée d'un italien, savoir ; *Zanoni dell'agricoltura*, 1763, *in*-8°. tome I, page 109, qu'il avoit lui-même copiée mot pour mot, d'*Essai sur plusieurs sujets intéressans de politique et de morale*, *in*-8°. 1760, page 216. C'est ainsi que les sottises se propagent, quand les auteurs se contentent de se copier, sans examen ou sans connoissance.

C'est ainsi qu'on peut appeler le code d'agriculture du nouveau gouvernement français (1). Mais il y a lieu de croire, et même d'espérer qu'il ne persévèrera pas dans un pareil systême.

---

(1) Les défauts d'un pareil systême sont évidens; mais il est bon de remarquer, comme je l'ai démontré dans plusieurs autres chapitres de cet ouvrage, qu'il seroit possible que les bénéfices de l'agriculture de France fussent fort grands et au-dessus de ce qui arrive communément en Angleterre, et que les cinq erreurs, dont nous avons parlé, n'en existassent pas moins. L'impôt territorial de 300 millions monte à 15 pour cent, c'est un fardeau onéreux et impolitique, mais fort léger, en comparaison des nôtres. Les défenses contre l'exportation, et les actes contre les monopoleurs, ne nuisent qu'au public, comme consommateur, et aux petits fermiers qui sont forcés de vendre en automne; mais sont avantageux à ceux qui peuvent garder leur grain pour le vendre dans le printems et dans l'été. L'encouragement des petites fermes est absurde, mais il ne défend pas les grandes. La prohibition d'enclore les terres sujettes aux droits de communaux, fait qu'il est absolument nécessaire à ceux qui viennent s'établir en France, de se fixer dans des endroits où il n'y a pas de pareils droits. Le royaume peut en souffrir beaucoup, mais non pas l'individu qui sait bien choisir son terrein. Cette politique, réduite en systême, est trop absurde pour être soutenue, et produira des effets contraires à ceux que l'on en attend.

CHAPITRE XIX.

Du Commerce de France.

L'Agriculture, les manufactures et le commerce, se réunissant pour former ce que l'on peut proprement appeller la masse de l'industrie nationale, sont si intimement liés en fait d'intérêts, dans l'économie d'un systême sage de politique, qu'il est impossible de traiter de l'un, sans recourir continuellement aux autres. Je sens, dans les progrès de mon entreprise, l'impossibilité de donner au lecteur des idées claires sur les intérêts de l'agriculture de France, sans insérer en même-tems quelques détails sur son commerce et ses manufactures. Les occasions que j'ai eues, de me procurer de bonnes informations, me mettent en état d'offrir plusieurs relations inconnues jusqu'ici, que mes lecteurs commerçans ne seront, je crois, pas fâchés d'examiner, si toutefois j'en ai de tels.

IMPORTATIONS EN FRANCE, DANS L'ANNÉE 1784.

MARCHANDISES.	livres.	MARCHANDISES.	livres.
Bois	216,200	Graine de lin	612,600
Bois de charpente	1,866,800	Houblon	272,400
Cerceaux, etc.	92,100	Pains de suif	1,133,400
Douves	628,500	Soie de rebut	94,900
Planches	2,412,000	Chanvre	4,385,300
Poix et goudron	825,200	Fil de chanvre et de lin	2,091,100
Cendres	1,372,600	Fil de soie de rebut	55,800
Soude et potasse	3,873,900	Différentes laines	25,925,000
Kelp	50,700	Laines filées	119,400
Cendres de houille, pour engrais	665,100	*Ditto* de Vigogne	259,800
Grains	141,500	Lin	1,109,500
Millet, etc.	51,400	Soie crue	29,582,700

Marchandises manufacturées.

Mercerie, fil et bonneterie.	335,500	Cordages	99,000
Etoffes de laine	81,300	Crin	59,000
Ditto de soie	430,700	Cuirs verts	2,805,400
Bours d'Oest	252,200	Huiles et eaux distillées	87,500
Gazes de soie	54,700	Essences	126,500
Mouchoirs de soie	115,900	Parures	93,200
Rubans de soie	374,400	Huile de graines	248,300
Ditto de laine	87,500	Bouchons de Liège	219,300
Ditto de fil	1,406,100	Liège en planches	97,100
Rubans de fil et laine	92,700	Peaux	873,400
Toiles de lin, et chanvre mêlé	1,918,600	*Ditto* de chèvres et de cabris	148,400
Ditto de lin	4,849,700	*Ditto* de veaux	115,200
Linge de table	99,200	*Ditto* de lièvres et de lapins	78,600
Toile appelée platile	602,100	Plumes à écrire	143,900
Ditto treillis	892,700	Plumes pour lits	81,700
Ditto coutis de chanvre	432,000	Soies de cochons et sangliers	148,400
Toiles à voiles	157,700	Carosses	783,900
Chandelles	50,300		
Cire jeaune	1,317,900		

Comestibles.

Amandes	140,600	Raisin sec	248,300
Beurre	880,100	Bled	5,347,900
Bœuf salé	1,716,400	Seigle	139,800
Porc salé	181,600	Orge	163,800
Fromage	3,352,700	Huile et olives	25,615,700
Fruits	238,100	Légumes	550,900
Citrons et oranges, etc., (en no. 17,543,000)	731 000	Vermicelle	287,200
Confitures	52,600	Sel	113,800
Fruits et figues sèches	254,600	Différens comestibles	90,800
		Bierre	383,500

MARCHANDISES.	livres.	MARCHANDISES.	livres.
Eau-de-vie	1,151,900	Chevaux	2,052,900
Eau-de-vie de grains	1,086,900	Mules	148,400
Liqueurs et jus de citron	62,900	Jus de réglise	67,300
Différens vins	684,900	Noix de Galle	313,000
Vins de dessert	362,200	Garance	476,600
Bestiaux de toute espèce	31,800	Racines d'Allisary	226,300
Bœufs	1,355,200	Suffranam	578,700
Moutons	1,087,000	Chumac	73,200
Cochons	276,100	Tournesole	87,600
Vaches et taureaux	1,264,800	Tabac en feuilles	5,993,100
Veaux	89,300		

TOTAL IMPORTÉ .... 271,635,000 liv.

EXPORTATIONS DE LA MÊME ANNÉE.

MARCHANDISES.	livres.	MARCHANDISES.	livres.
Bois divers	89,000	Etoffes en or	1,538,500
Planches	66,300	Etoffes de soie	14,834,100
Poix et goudron	255,700	Etoffes mélangées de soie	649,600
Cendres ordinaires	152,000	Gazes de soie	5,452,000
Charbon de bois	70,600	Gazes de fil et soie	209,000
Charbon de terre	419,000	Mouchoirs de fil et coton	405,800
Graines	148,900	Mouchoirs de soie	118,000
Colesa	144,900	Rubans de soie	1,231,900
Semences de jardin	75,700	Toiles de lin et chanvre	12,473,200
Graine de lin	248,900	— De lin	1,727,800
Bours de soie	94,700	— Fines	346,300
Chanvre	47,200	Batistes et toiles fines	6,173,200
Fil de lin et de chanvre	143,400	Toiles de fil et coton	291,400
Laine	1,576,300	— De siamoise	1,047,600
Soie	2,697,600	— De chanvre	344,300
Bonneterie de fil, etc.	175,100	Chandelles	78,700
— De filosel	83,400	Cire	449,800
Bas de laine	365,500	Bougies	90,400
Bonnets de laine	413,100	Couvertures de laine	129,800
Bonneterie de soie	3,375,100	Cuirs verts	96,300
Chapeaux	86,200	Cuirs préparés	304,500
Bonneterie de poil et laine	910,300	Cuirs corroyés	137,700
Galons de soie	2,589,200	— Tannés	698,100
Galons de fil et soie	445,300	Huiles et eaux distillées	167,700
Draps	15,530,900	Gands de peau	63,900
Etoffes diverses	122,300	— De Grenoble	491,700
Etoffes de laine	7,491,300	Habits	131,100
Etoffes de fil et laine	109,300	Huile de graines	368,100
— De poil	3,655,700	Bouchons	65,500
— De poil et laine	635,600	Liège en planches	110,600

MARCHANDISES.	livres.	MARCHANDISES.	livres.
Meubles................	65,700	Maïs....................	52,700
Marchandises d'osier	54,800	Bled de Turquie	633,100
Semences de colsa en pain.	547,600	Orge....................	321,100
Parchemin	76,100	Légumes.................	558,600
Parfumerie..............	196,100	Huile d'olive	1,346,100
Peaux diverses...........	123,500	Miel....................	361,800
Ditto de chèvres et cabris.	156,800	OEufs....................	75,200
— De veaux préparés....	448,600	Sel	2,189,800
— De moutons *ditto*.....	312,500	Eau-de-vie	11,035,200
— De veaux corroyés...	1,571,100	*Ditto* de grain..........	1,045,500
— Moutons et veaux tannés................	256,000	Liqueurs.................	205,300
		Vins.....................	6,807,900
Plumes préparées	54,600	*Ditto* de Bordeaux........	16,150,900
Savon...................	1,376,700	Vinaigre	124,400
Différens comestibles.....	49,100	Bestiaux.................	108.600
Amandes.................	450,800	Bœufs (no. 7,659)........	1,088,200
Beurre..................	118,400	Moutons (n°. 104,990)...	1,017,200
Viandes salées...........	121,400	Cochons..................	965,800
Farines	1,271,500	Vaches et taureaux......	227,000
Fromage	144,100	Chevaux	455,700
Différens fruits	279,000	Mules....................	1,509,000
Ditto crus	131,500	Saffran..................	239,200
— Secs..........	69,600	Huile de thérébentine....	46,000
Prunes sèches............	791,700	Thérébentine............	128,400
Raisins..................	324,200	Vert de-gris	266,300
Bled	2,608,300	Tabac en feuilles........	418,400
Seigle...................	239,400	*Ditto* rapé...............	653,100

N. B. Les provinces de Lorraine, d'Alsace et des Trois-Evêchés, ne sont pas comprises dans ce calcul, ei aucune exportation aux Indes Occidentales, non plus qu'aucune importation d'icelles.

TOTAL EXPORTÉ......... 307,151,700 liv.

TOTAL IMPORTÉ......... 271,365,000

BALANCE................ 35,786,700 liv. — 1,491,112 l. 10 s. sterl.

IMPORTATIONS EN FRANCE, DANS L'ANNÈE 1787.

MARCHANDISES.	livres.	MARCHANDISES.	livres.
Acier d'Hollande, de Suisse et d'Allemagne.........	86 2,000	Plomb d'Angleterre et des villes anséatiques	2,242,000
Cuivre	7,217,000	Acier travaillé d'Allemagne et d'Angleterre	4,927,000
Fer-blanc d'Angleterre...	885,000	Charbon d'Angleterre, de Flandre et de Toscane..	5,674,000
Fer de Suède et d'Allemagne	8,469,000		
Bronze de *ditto*	1,175,000	Bois de la Baltique.......	5,408,000

MARCHANDISES.	livres.	MARCHANDISES.	livres.
Ditto *Feuillard et Merrain*..	1,593,000	Chevaux et mules........	2,911,000
Bouchons d'Espagne......	262,000	Cuirs verts..............	2,707,000
Poix et goudron..........	1,557,000	Peaux non préparées.....	1,180 000
Cendres, soude et potasse.	5,762,000	Poil de chèvres du levant..	1,137,000
Cire jeaune.............	2,260,000	Soies de cochons et de sangliers..............	275,000
Semences de lin et de millet, et pour le jardinage.	1,115,000	Suif..................	3,111,000
Garance et racines d'Allisary..................	962,000	Laine brute.............	20,884,000
Bled....................	8,116,000	Etoffes de laine........	4,325,000
Riz......................	2,010,000	Soie crue...............	28,266,000
Orge....................	375,000	Soie manufacturée.......	4,154,000
Légumes................	945,000	Lin....................	6,056,000
Fruits..................	3,060,000	Toiles de lin............	11,955.000
Beurre..................	2,507,000	Chanvre................	5,040,000
Bœufs et porcs salés......	2,960,000	Toiles de chanvre........	6,544,000
Fromage................	4,522,000	Coton du Brésil, du Levant et de Naples...........	16,494,000
Huile d'olive...........	16,645,000	Coton manufacturé.......	13,448,000
Eau-de-vie de grains.....	1,871,000	Tabac..................	14,142,000
Eau-de-vie..............	3,715,000	Drogues, épices, verreries, poteries, livres, plumes, etc., etc.......	61,820,000
Vins....................	1,489,000		
Bierre..................	469,000		
Bœufs, moutons, cochons.	6,646,000		

TOTAL IMPORTÉ.............................. 349,725,400 liv.

EXPORTATIONS DE LA MÊME ANNÉE.

MARCHANDISES.	livres.	MARCHANDISES.	livres.
Bois de charpente et de toute espèce...........	166,300	Amidon................	32,200
Poix et goudron..........	317,100	Chandelles.............	131,900
Cendres pour engrais.....	59,400	Chevaux...............	42,100
Charbon de bois.........	31,300	Cire..................	307,800
Foin de vesce...........	12,000	Cordages..............	268,000
Semences de lin et de jardinage, etc...........	988.500	Cuirs tannés...........	1,280,300
Graisse.................	17,300	Cuirs verts.............	116,000
Houblon................	105,600	Eaux et huiles distillées..	162,500
Pains de suif............	145,600	Fiente de pigeons........	37,000
Cocons de soie de rebut..	41,500	Esprit-de-vin...........	144 700
Fils de toute espèce......	241,800	Essences...............	10.000
Chanvre................	117,100	Douves................	22,800
Laine brute et filée.......	4,378.905	Gands.................	428.900
Lin.....................	22,800	Huile de lin............	174,800
Poils de lapins..........	10.400	Bouchons..............	139,000
Soie....................	628,000	Gâteaux d'huile de Colsa..	449 500
		Peaux tannées de moutons, de chevreuil et de veaux.	2,705,200

MARCHANDISES.	livres.
Plumes pour lits..........	51,160
Savon....................	1,752,800
Amandes..................	850,500
Beurre...................	88,600
Viandes-salées...........	487,700
Fruits confits...........	1,518,600
Grains de toute espèce, excepté ceux ci-après nommés..............	3,165.600
Bled.....................	6,559,900
Légumes..................	94[illegible],200
Huile d'olive............	1,732,400
Miel.....................	644,600
OEufs....................	99,800
Sel......................	2,322,500
Volailles................	35,700
Cidre....................	17,500
Eau-de-vie (114,044 muids).	14,455,600
Liqueurs.................	234,000
Vins (159,222 muids)....	8,558,200
— Bordeaux (201 246 muids)................	17,718,100

MARCHANDISES.	livres.
Vins de liqueurs.........	10,000
Vinaigre.................	130,900
Bœufs, moutons et cochons, etc............	5,074,200
Mules, ânes et chevaux..	1,453,[illegible]00
Jus de Citrons...........	6[illegible],000
Dito de réglise..........	35,[illegible]00
Réglise..................	24,600
Saffran..................	214,900
Racines d'Allisary........	1,500
Sel de tartre............	14,900
Shumac...................	10,200
Thérébentine.............	33,100
Tournesole...............	12,200
Vert-de-gris.............	512,400
Draps....................	14,242,400
Etoffes de laine.........	5,615,800
Coton, toiles, batistes, etc......................	19,692,000

De ces trois articles la batiste seule est de 5,230,000 l.

TOTAL DE L'EXPORTATION, y compris les articles non ici mentionnés............. 349,725,400 liv.

TOTAL DE L'IMPORTATION.. 310,184,000

BALANCE................ 39,541,400 liv. — 1,647,558 liv. ⅓ sterl.

EXPLICATION. — La contrebande, tant de l'exportation que de l'importation, a été calculée, et la balance trouvée être de 25 millions, la Lorraine, l'Alsace, les Trois-Evêchés et les Indes Occidentales non comprises.

OBSERVATIONS.

Les comptes précédens du commerce de France, pendant ces deux années, sont, selon toutes les probabilités, exacts, dans les articles ici marqués; mais il y a lieu de

croire que les registres, d'où ces notes sont tirées, ne sont pas corrects. En 1787, on trouve une importation de métaux bruts de plus de 20 millions ; et dans le compte de 1784, il n'est pas fait mention de cet article, ce qui est évidemment une omission. Le charbon de terre est aussi, en 1784, au nombre des articles exportés, et il ne s'en trouve pas d'importé, ce qui est une autre omission. Dans les articles de manufactures, il y a aussi plusieurs omissions, ce qui paroît extraordinaire, quoique le traité de commerce explique quelques articles, comme celui du coton, des manufactures, etc.

Pour se former une idée de l'exportation et de l'importation de la France, il faut examiner les deux et ne pas la tirer de l'examen de l'une ou de l'autre séparément. Une idée ainsi formée, ou par toute autre combinaison quelconque, n'admettra jamais un moment la possibilité d'une balance de commerce de 70 millions de liv. en faveur de la France, taux auquel M. Necker la porte dans son ouvrage, de l'*Administration des Finances*, mais que M. de Casaux a réfuté, dans son *Méchanisme*

des sociétés, d'une manière à laquelle il est impossible de répondre. Il sera curieux d'examiner le montant des importations du produit des terres, sans y comprendre les minéraux.

En 1784, les importations du produit net des terres montoient à		*En 1787, le même produit étoit de*	
L[illegible]e	25,925,000 liv.	Laine	[illegible],884,000 liv.
Soie	29,582,700	Soie	28,26[illegible],[illegible]00
Chanvre et lin . . .	[illegible],494,[illegible]00	Chanvre et lin . . .	11,096,000
Huile.	25,[illegible]15,700	Huile.	16,64[illegible],000
Animaux vivans et leur produit . . .	18,398,400	Animaux vivans . .	29,[illegible]7[illegible],000
Grains	5,6[illegible]1,[illegible]00	Grains	11,[illegible]76,000
		Tabac	14,14[illegible],000
Divers	2[illegible],890,700	Divers	24,206,0[illegible]0
	135,558,80[illegible]		155,794,000

On peut donc dire que la France importe, année commune, pour environ 145 millions de livres, des productions de l'agriculture; et ces importations sont une preuve frappante que je n'étois pas bien éloigné de la vérité, lorsque je condamnois si sévèrement l'économie rurale de France, presque dans tous ses points, la culture des vignes seule exceptée. Quand

on voit le pays de l'Europe le plus propre à la production de la laine, en importer cette quantité immense, on peut juger de son *déficit* en moutons, et combien son agriculture doit souffrir même du manque d'engrais que pourroit fournir le nombre de ces animaux qu'il est obligé d'importer annuellement. L'importation d'un si grand nombre d'autres animaux vivans parle le même langage. Son agriculture languit dans toutes les parties du royaume, faute d'un nombre suffisant de bestiaux ; et il est impossible de satisfaire aux demandes de la nation. Il y a cependant, dans ce commerce d'animaux vivans, une circonstance qui fait le plus grand honneur au bon sens et à la politique de l'ancien gouvernement français ; c'est que, quoiqu'il eût un si grand besoin de laine pour ses propres fabriques, et qu'il prît une infinité de mesures pour augmenter le nombre des moutons et en améliorer la race, il n'avoit pas prohibé l'exportation des moutons vivans ni de la laine, il n'avoit même mis des droits que pour s'assurer du montant de cette exportation. Il paroît par les registres, que la France exportoit annuelle-

ment plus de cent mille moutons ; ce n'est pas faute d'expérience que l'ancien gouvernement avoit adopté cette politique ; car l'exportation des moutons avoit été défendue pendant plusieurs années ; mais trouvant que cela nuisoit à l'amélioration des races, il avoit laissé le commerce libre, et avoit depuis toujours suivi le même plan ; par ce systême, il fut certain que leur prix étoit aussi haut en France que chez ses voisins, et que, conséquemmeut, l'amélioration des races étoit encouragée autant que cette égalité de prix pouvoit le faire. L'exportation des marchandises de laine, en 1784, monte à 24 millions, 795 mille, 800 livres, et n'est pas égale à l'importation de la laine non travaillée. C'est pourquoi, selon le calcul général, la France ne se suffit pas à elle-même pour ces marchandises ; et le traité de commerce ayant introduit plusieurs étoffes de laine, elle est encore plus éloignée de la quantité nécessaire pour former la balance. En considérant le climat, le sol et la population du royaume, cet état de son commerce de laine, indique certainement une bien grande négligence. Faute d'avoir amélioré

la race de ses moutons, ses laines sont fort mauvaises, et elle est obligée d'importer, à grands frais, d'autres laines, dont quelques-unes ne valent pas grand'chose; et conséquemment ses manufactures éprouvent le plus grand désavantage, à cause du mauvais état de son agriculture. Les mesures qu'elle a prises pour améliorer ses laines, en donnant des pensions à des académiciens, et en faisant faire des expériences sur plusieurs points évidens, ne sont pas de bons moyens pour réussir. Un cultivateur anglais, à la tête d'une ferme à moutons, de trois ou quatre mille acres, feroit plus, en peu d'années, pour l'amélioration de leurs laines, que tous les philosophes et les académiciens en dix siècles.

Commerce des Indes Occidentales.

En 1786, les importations de ces Colonies en France étoient :

Saint-Domingue	131,481,000 liv.
La Martinique	23,958,000
La Guadeloupe	14,360,000
La Cayenne	919,000
Tabago	4,113,000
Sainte-Lucie, rien directement.	
	(1) 174,831,000

(1) Le total, en 1784, étoit de 139,000,000 de liv. Que veut donc dire M. Begouen du Havre, en faisant

Cette somme provenoit de 174 millions, 222 mille liv. pesant de sucre. — 66 millions, 231 mille pesant de café. — 7 millions, 595 mille pesant de coton. Il y avoit 569 vaisseaux, contenant 162 mille, 311 tonneaux, employés dans ce commerce, dont Bordeaux (1) avoit 246, qui contenoient 75 mille, 285 tonneaux.

---

monter cela à 230,000,000 de liv., 8 cents vaisseaux, 12 cents vaisseaux, — 25 mille matelots, et je ne sais quelles autres extravagances? *Précis sur l'Importance des Colonies*, *in*-8°., 1790, p. 3, 5, etc. Un autre écrivain dit 8 cents grands vaisseaux, 5 cents petits, et 240,000,000 de livres! *Opinion de M. Blin*, p. 7. Je ne conçois pas sur quoi on peut faire ces calculs.

(2) Je crois que Bordeaux fait un plus grand commerce qu'aucune ville de province, sous la domination de la Grande-Bretagne. Celles qui en font le plus, sont :

	TONNEAUX.	MATELOTS.
Newcastle, qui, en 1787, avoit un nombre de vaisseaux qui contenoit . . .	105,000	5,390
Liverpool	72,000	10,000
Withehaven	53,000	4,000
Sunderland	53,000	3,300
Whitby	46,000	4,200
Hull	45,000	
Bristol	33,000	4,070
Yarmouth	32,000	
Lynn	1[illegible],000	
Dublin	14,000	

Exportations de France à ces Isles, en 1786.			
A Saint-Domingue . . .	44,722,000 liv.	Importations de ces Isles....	174,831,000 liv.
A la Martinique.	12,109,000		
A la Guadeloupe	6,274,000		
A la Cayenne	578,000	Exportations à ces Isles . . .	64,341,000
A Tabago	658,000		
A Sainte-Lucie, rien directement			
	64,341,000	Balance contre la France . .	110,490,000

Le 30 août 1784, sous le ministère du maréchal de Castries, il fut permis aux étrangers, sous certaines restrictions, de commercer avec les isles à sucre de France, après une vive controverse pour et contre, par le moyen de l'impression. En conséquence de cet arrêt, le commerce de 1786, fut comme il suit :

Importations dans les Isles.		*Exportations de* ditto.	
	liv.		liv.
Des États-Unis	13,065,000	Vendu aux Américains pour	7,263,000
Par les Anglais	4,550,000	Aux Anglais	1,259,000
Les Espagnols	2,201,000	Aux Espagnols	3,189,000
Les Hollandais.	801,000	Aux Hollandais	2,030,000
Les Portugais	152,000	Aux Suédois et aux Danois	391,000
Les Danois	68,000		
Les Suédois	41,000		
TOTAL.	20,878,000	TOTAL.	14,132,000

Navigation pour ce commerce.

Importations.	Vaisseaux.	Tonneaux.	Exportations.	Vaisseaux.	Tonneaux.
Vaisseaux américains. . . .	1,392	105,095	Américains . .	1,127	85,403
Français . . .	313	9,122	Français . . .	534	13,941
Anglais . . .	189	10,192	Anglais. . . .	153	10,778
Espagnols . .	245	6,471	Espagnols . .	219	5,856
Hollandais, Portugais, Suédois et Danois.	34	2,229	Hollandais, etc.	32	1,821
			Totaux. .	2,095	117,799
Totaux. .	2,173	133,109			

Comme la culture et les exportations des isles en 1786, furent plus considérables qu'en 1784, les demandes de marchandises de France doivent aussi avoir été plus considérables; mais c'est ce qui n'arriva pas;

Exportations de toiles de France aux Isles	En 1784	17,796,000 liv.
	1786	13,363,000

Cela seroit cependant arrivé, si l'arrêt du 30 août n'avoit pas ouvert le commerce des colonies aux étrangers qui y portèrent des articles de manufactures, ainsi que des meubles et des provisions. C'est une grande question de savoir si cette politique

étoit bonne ; elle est susceptible de bien des argumens ; le bénéfice que retire la mère patrie de la possession de ses colonies, c'est en leur fournissant leurs *provisions ;* en leur vendant tout ce dont elles ont besoin, et en assurant la navigation nécessaire pour cet objet. Ce n'est certainement pas pour du sucre et du café que les nations plantent des colonies ; elles sont sûres de ces articles et de toute autre denrée, pourvu qu'elles soient assez riches pour les payer. Un Russe, un Pole est aussi assuré d'avoir du sucre qu'un Français ou un Anglais ; et les gouvernemens de ces peuples peuvent lever un aussi grand revenu sur l'importation de ces marchandises, que les gouvernemens qui possèdent les isles. Le bénéfice *particulier*, retiré des colonies, est donc le *monopole de leurs provisions*. Il est inutile de dire qu'en permettant aux colons d'acheter ce dont ils ont besoin, au plus bas prix et de la première main, ils seront en état de faire plus de sucre, ce qui tournera finalement au profit de la mère patrie, puisque, quelque riches qu'ils puissent devenir, et quelque soit le degré de culture où ils

puissent porter leurs terres, les avantages de la mère patrie ne sauroient provenir que des provisions qu'elle leur fournit; et qu'en perdant ces avantages pour avoir plus de sucre, elle perd tout ce qui rend la possession des colonies desirable. Il seroit bien que tous les pays ouvrissent leurs colonies à toute la terre sur des principes de liberté et de libéralité; il seroit même encore mieux de faire un pas de plus, et de ne plus avoir de colonies. Les isles à sucre de toutes les nations, dans les Indes Occidentales, y comprise la grande isle de Cuba, sont assez considérables pour former une nation indépendante; et il n'est pas besoin de bien des argumens pour démontrer que l'existence d'une pareille nation seroit plus avantageuse aux Anglais, aux Français et aux Espagnols, que la possession de ces isles. Mais pour revenir à l'arrêt du 30 août, on peut dire, sans craindre de se tromper, que la politique qui engagea le maréchal de Castres à ouvrir les colonies étoit erronée, et qu'elle fut nuisible en proportion de l'étendue de commerce auquel elle donna lieu.

Le résultat du commerce de sucre de France, est à peu-près comme celui du commerce que l'Angleterre fait avec ses colonies, une grande balance contre elle. — On trouve des écrivains qui disent que ce commerce doit être considéré sous un point-de-vue tout différent des autres, son mérite ne dépendant pas des exportations, mais des importations ; j'ai trouvé les mêmes idées en France ; et comme cela est un objet de grande importance dans l'économie d'un empire, il est bon d'observer, 1°. que l'avantage qui résulte du commerce, c'est l'encouragement donné à l'industrie de la nation, soit dans son agriculture, soit dans ses manufactures ; et ce sont certainement les exportations qui donnent cet encouragement, et non pas les importations, à moins que ce ne soient des matières premières ; 2°. que les véritables richesses de tous les commerces consistent dans la consommation des denrées, qui sont l'objet de ces commerces ; et que si une nation est assez riche pour faire une grande consommation de sucre et de café, elle a sûrement le pouvoir de donner de l'activité à la quantité de son

industrie proportionnée au commerce auquel cette consommation donne lieu, soit que le sucre soit le produit de ses propres colonies ou de celles des autres puissances. 3°. Les impôts levés sur les marchandises des Indes Occidentales ne fournissent aucuns motifs pour regarder la possession de ces colonies comme avantageuse, puisque c'est la *consommation* qui paye l'impôt, et non pas la *possession* de la terre qui produit les denrées. 4°. Le monopole de la navigation n'est utile qu'autant qu'il comprend la bâtisse des vaisseaux et leur gréement; la possession d'un grand nombre de matelots, pour servir d'instrumens à la guerre, doit être considérée sous le même point-de-vue que les grandes armées russes ou prussiennes, c'est-à-dire, comme les pestes de la société, les instrumens de l'ambition et de la plus grande des misères (1). 5°. La possession des isles à

(1) Il faut déraciner les préjugés les plus invétérés en Angleterre, avant de pouvoir persuader les habitans à reconnoître cette vérité évidente. Ces préjugés ont pris naissance dans la crainte d'être conquis par la France; crainte que le gouvernement s'est efforcé

sucre fait placer d'immenses capitaux dans l'agriculture de l'Amérique, au lieu de l'agriculture de France. Les habitans de ce royaume meurent périodiquement de faim, parce que les capitaux qui devroient produire du bled en France, sont employés à faire croître du sucre à Saint-Domingue. Quelqu'avantage que puissent voir les avocats pour les colonies dans de pareilles possessions, qu'ils nous prouvent que le *placement* de capitaux semblables dans l'agriculture de France, ne produiroit pas des avantages égaux et même infiniment supérieurs! 6°. J'ai montré, dans un autre lieu, qu'il y avoit dans l'agriculture de France un capital de près de onze milliars moindre que dans celle d'Angleterre, (456 millions sterling); peut-il donc exister une plus grande folie que celle de placer des

---

de propager depuis la révolution, pour suivre ses plans de dépense, de prodigalité et de dettes. Le Portugal, la Sardaigne, les petits Etats d'Allemagne et d'Italie, la Suède et le Danemarck, ont été capables de se défendre, malgré les défauts de leur gouvernement et le manque de population; mais on va conquérir les isles Britanniques, qui ont quinze millions d'habitans!

capitaux dans l'agriculture de l'Amérique, pour se procurer un commerce dont la balance est de plus de 100 millions de liv. au détriment de la mère patrie, tandis que l'on ne trouve que la pauvreté dans les champs qui doivent nourrir les Français?

7°. Si l'on me dit que la ré-exportation des marchandises des isles est immense, et même plus grande que cette balance, je réponds, en premier lieu, que M. Necker nous donne lieu de croire que cette ré-exportation est fort exagérée; mais en accordant qu'elle soit aussi considérable qu'on voudroit la faire paroître, la France a acheté ces marchandises avant de les vendre, et a payé en espèces la balance qui étoit contre elle; perdant d'abord par son commerce avec l'Amérique les sommes qu'elle gagne ensuite en les exportant dans le Nord. Le bénéfice d'un pareil commerce n'est autre chose qu'un bénéfice d'échange et de transport. Mais dans l'emploi du capital, la perte est grande. Dans tous les commerces ordinaires, tels que ceux qu'elle fait au levant, ou avec l'Espagne, elle retire les profits accoutumés du commerce sans fournir de capitaux pour la produc-

tion des denrées qu'elle achète ; mais dans les Indes Occidentales elle est obligée de fournir des capitaux doubles, d'abord, pour produire les denrées qu'elle vend, et ensuite, celles qu'elle achète. 8°. Si l'on dit que Saint-Domingue ne doit pas être considéré comme un pays étranger avec lequel la France commerce, ni comme une colonie, mais comme une partie d'elle-même ; et que la balance entre les deux pays, est comme la balance entre Paris et les provinces ; je répondrai alors, que c'est une province si mal située, qu'arrêter le cours des capitaux dans les autres provinces pour les porter dans celle-ci, c'est faire un acte qui approche de la folie ; *d'abord*, à cause de son éloignement et de l'obligation où l'on est de la faire cultiver par des esclaves, elle est très-peu sûre. Si elle échappe aux attaques d'ennemis européens, le cours ordinaire des événemens la jetera dans les mains des États-Unis. *Secondement*, elle exige une grande marine pour la protéger ; et conséquemment un impôt sur toutes les autres provinces, montant à 48 millions annuellement. Quelle dépense la possession de la Bretagne

Bretagne occasionne-t-elle au Languedoc? sa part de la défense commune. En est-il ainsi de Saint-Domingue? La France paye une marine de 48 millions, tandis que Saint-Domingue ne paye pas un sou pour défendre la France, ou même pour sa propre défense. Selon les règles du bon sens, la possession d'une pareille province devroit être regardée comme un principe de pauvreté et de foiblesse, plutôt que comme une source de richesses et de force. 9°. J'ai conversé sur ce sujet au Havre, à Nantes, à Bordeaux et à Marseille; et je n'ai pas encore rencontré un homme qui ait pu me donner aucune autre bonne raison en faveur de ce système, sinon que l'agriculture, dans les Indes Occidentales, étoit lucrative, et qu'elle ne l'étoit pas en France. On se sert du même argument en Angleterre, et avec autant de justesse. Je conviens du fait; et il conduit immédiatement à la pernicieuse doctrine de mettre tant d'impôts de restrictions et de prohibitions sur les terres de l'Europe, que les gens enclins à faire la profession d'agriculteurs sont obligés *d'aller* dans un autre hémisphère avec leurs

capitaux pour avoir de grands bénéfices. Mais changez cette misérable politique, abolissez toutes les taxes, et même l'ombre d'une taxe sur les terres; mettez-les toutes sur la consommation; proclamez LA LIBERTÉ DU COMMERCE, donnez à chaque individu le pouvoir d'enclore; — ou pour parler en d'autres termes, accordez au Bourbonnois ce que vous avez accordé à Saint-Domingue, et vous verrez alors si le grain et la laine ne rapporteront pas un bénéfice plus considérable que le sucre et le café de l'Amérique. La possession d'isles à sucre, si riches et si florissantes que celles de France et d'Angleterre, éblouit l'espèce humaine, qui n'examine jamais les choses que d'un côté, quand elle considère la navigation, la ré-exportation, les profits du commerce et une grande circulation. Qu'elle tourne la médaille, et elle appercevra, faute de ces capitaux détournés de la mère patrie, une agriculture languissante, des canaux suspendus et des chemins impraticables. Elle ne balance pas la culture de la Martinique avec les landes de Bordeaux; celle de Saint-Domingue, avec les déserts de la Bretagne;

ou les richesses de la Guadeloupe, avec la misère de la Sologne. Quand on achète les richesses de l'Amérique, par la pauvreté et la détresse de provinces entières, comment peut-on être assez aveugle pour croire la balance avantageuse ? Je ne me suis servi d'aucun argument contre les isles à sucre françaises, qui ne soit également applicable aux isles anglaises; je les regarde comme des obstacles équivalans à la prospérité des deux royaumes; et si la perte de l'Amérique Septentrionale peut servir d'expérience, ce grand et important évènement sert de preuve à ce que j'avance; — qu'un pays peut perdre le monopole d'une colonie éloignée et devenir plus riche, plus puissant et plus heureux, par cette perte imaginaire !

Si ces principes sont justes, et une multitude de faits en prouve la justesse, que doit-on penser d'un politique qui dit que la perte du Bengale, ou de l'argent que les Hollandais ont dans nos fonds, ruineroit l'Angleterre (1) ?

(1) *Consid. sur les richesses et le luxe*, in-8°. 1787, page 492. L'opinion, que l'Angleterre avant la der-

Exportations des productions de l'agriculture de France aux Indes Occidentales, en 1787.

	liv.	
Vins, eau-de-vie, etc.	6,332,000	26,685,000
Comestibles	759,000	
Viandes salées	971,000	
Farines	6,944,000	
Légumes	800,000	
Chandelles	500,000	
Bois, cordages, etc.	2,869,000	
Matières premières de manufacture	4,000,000	
Etoffes, fournitures, etc.	2,000,000	
Matériaux bruts des exportations en Afrique	2,000,000	
Exportations du sol	26,685,000	
Marchandises manufacturées dans le royaume	12,549,000	16,549,000
Materiaux comme ci-dessus	4,000,000	
Fournitures, étoffes, etc.	6,136,000	8,136,000
Matériaux comme ci-dessus	2,000,000	
Exportations en Afrique	13,000,000	15,000,000
Matériaux comme ci-dessus	2,000,000	
Articles divers		7,341,000
		73,711,000

dont 49,947,000 livres proviennent du sol et des manufactures de France.

Pêches.

Il n'y a pas de commerce plus avantageux que celui de la pêche, qui rapporte un plus grand intérêt pour le capital ; il

nière guerre étoit parvenue au comble de la prospérité, est du même genre, page 483.

n'y en a pas qui soit plus favorable à ces avantages chimériques que l'on suppose devoir résulter d'une grande marine. Les Français ont constamment encouragé la pêche. En supposant qu'ils aient eu raison de faire de si grands efforts pour devenir une puissance maritime formidable, ce qui cependant est très-problématique, ils ont sûrement pris des mesures très-sages, en tâchant d'étendre ces pépinières de la puissance maritime.

		Vaisseaux.	Tonneaux.
Pêche de Terre-Neuve et d'Iceland	1784	328	36,342
	1785	450	48,631
	1786	453	51,143

La plupart des pêches nationales sont dans un état florissant; elles employoient, en 1786 :

	Vaisseaux.	Tonneaux.
Pour le hareng, etc.	928	
Terre-Neuve	391	47,399
Pour la côte d'Irlande, de Dunkerque.	62	3,742
Baleine		970

Dieppe fait une grande partie de toutes ces pêches, ayant 5 cents 56 vaisseaux, contenant 21 mille 5 cents 31 tonneaux

Commerce avec les États-Unis.

Le commerce que la France fait avec les Anglo-Américains, est toute la récom-

pense qu'elle reçoit pour avoir probablement dépensé douze cents millions, afin d'assurer leur liberté. Des idées chimériques d'affoiblir la puissance Britannique s'étoient emparées du cabinet de Versailles; mais à peine la paix fut-elle rétablie, que ces folles espérances s'évanouirent entièrement; chaque heure, chaque moment prouva que l'Angleterre, en se débarassant de ses colonies, étoit si éloignée d'avoir perdu la moindre chose, qu'elle avoit gagné immensément. L'exposé de ce commerce démontrera que la France fut aussi trompée de ce côté-là que de l'autre.

Pendant trois ans, l'un dans l'autre, avant la révolution de France, les importations de l'Amérique septentrionale furent de		9,600,000 liv.
Dans les Isles à sucre Françaises		11,100,000
		20,700,000
Exportations de France en Amérique	1,800,000	
Dito des Isles	6,400,000	
		8,200,000
BALANCE		12,500,000

» Ces républicains, dit M. Arnould (1),
» se procurent maintenant sur nous une
» balance en argent, de sept à huit mil-
» lions, avec laquelle ils soudoient l'in-
» dustrie anglaise. Voilà donc pour la
» France le *nec plus ultrà* d'un commerce,
» dont l'espoir a pu contribuer à faire
» sacrifier quelques centaines de millions
» et plusieurs générations d'hommes » !

Commerce en Russie.

On suppose communément, en Angleterre, que le commerce que la France fait avec la Russie est fort avantageux, et que sa balance est grandement en faveur de la première; il y a aussi des écrivains français qui prétendent la même chose; l'état suivant montrera jusqu'à quel point cette croyance est conforme à la vérité :

Importations de Russie en France, en 1788 . .	6,871,900 liv.
De France en Russie	6,108,500
BALANCE CONTRE LA FRANCE	763,400

(1) *De la balance du Commerce* 1791, tome I, page 234.

Il faut remarquer que ceci n'est que ce qui est porté dans des navires français, la plus grande partie de ce commerce se faisant dans des vaisseaux anglais et hollandais

Navigation.

Les lecteurs modernes n'ont pas besoin d'avoir beaucoup d'inquiétude sur le commerce ou sur la navigation d'aucun pays; ils peuvent être assurés que l'esprit de trafic qui s'est emparé de toutes les nations, rendra les gouvernemens fort attentifs à ce qui regarde leur commerce, quoiqu'ils laissent en même-tems leur agriculture dans le dernier degré de pauvreté et de négligence. Toutes les autorités que j'ai trouvées, touchant la navigation de France, sont fort anciennes; les personnes curieuses de ces spéculations seront peut-être bien-aises du détail suivant :

Vaisseaux sortis des ports de France, en 1788.

	Vaisseaux.	Tonneaux.
Pour le levant et la côte de Barbarie	366	45,285
Pêche de la baleine	14	3,232
Pêche du hareng	330	9,804
Pêche du maquereau	437	4,754
Pour la Sardaigne	1,441	4,289
Pour l'Océan et la Méditerrannée	2,668	11,596
Pêche de la morue	432	45,446
Pour toutes les parties de l'Europe et les Etats-Unis.	2,038	128,736
Pour les Indes Occidentales	677	190,753
Pour Sénégal et la côte de Guinée	105	35,227
Pour les Indes Orientales, la Chine, les Isles de France et de Bourbon, par compagnies ou autrement	86	37,157
	8,594	516,279

N. B. Toute sa navigation, en Europe et en Amérique, soit par le moyen de vaisseaux Français ou étrangers, monte à 9 mille 445 vaisseaux et 556 mille 152 tonneaux.

Cabotage, la même année.

	Vaisseaux.	Tonneaux.
Vaisseaux Français	22,360	997,666
Ditto étrangers	60	2,742
	22,420	1,000,408

N. B. Il n'y a pas de différence entre vaisseau et voyage; si un vaisseau fait cinq voyages par an, il est enregistré chaque voyage. L'article *Sardaigne*, qui paroît contenir un si grand nombre de vaisseaux et si peu de tonneaux, semble indiquer que ces petits vaisseaux sont employés à une pêche quelconque, sur les côtes de cette isle.

Par le port des bâtimens, il paroît que ce ne sont guère que des chaloupes : ceux employés à la pêche du hareng, sont d'environ trente tonneaux, — et à la pêche du maquereau d'à-peu-près dix tonneaux.

La navigation d'Angleterre, pour une année, finissant au 30 septembre 1787, fut :

	VAISSEAUX.	TONNEAUX.	HOMMES.
Anglais	8,711	954,729	84,532
Ecossais	1,700	133,034	13,443
De la compagnie des Indes	54	43,629	5,400
Irlandais		60,000	
	10,465	1,191,392	103,375

sans comprendre le commerce des Indes Occidentales, ou celui des Colonies de l'Amérique Septentrionale, ou celui de l'Afrique et de l'Asie, les vaisseaux de la compagnie exceptés.

Progrès du commerce de France (1).

	IMPORTATIONS	EXPORTATIONS.
	liv.	liv.
Depuis 1716 jusqu'en 1720, en paix, taux moyen par an	65,079,000	106.216,000
1721 jusqu'en 1732, paix	80,198,000	116,765,000
1733 1735, guerre	76,600,000	121,465,000
1736 1739, paix	102,035,000	143,441,000
1740 1748, guerre	112,805,000	192,334,000
1749 1755, paix	155 555,000	257,205,000
1756 1763, guerre	133,778,000	210,899,000
1764 1776, paix	165,164,000	309,245,000
1777 1783, guerre	207,536,000	259,782 000
1784 1788, paix	301,727,000	354,423,000

Il ne sera pas inutile de faire le contraste de cela avec le commerce d'Angleterre :

ANNÉES.	IMPORTATIONS.	EXPORTATIONS.	ANNÉES.	IMPORTATIONS.	EXPORTATIONS.
	liv.	liv.		liv.	liv.
1717	6,346,768	9,147,700	1771	12,821,995	17,161,146
1725	7,094,708	11 352,480	1783	13,122,235	15,450,778
1735	8,160,184	13,544,144	1785	16,279,419	16,770,228
1738	7,438,960	12,289,495	1787	17,804,000	16,869,000
1743	7,802,353	14,623,653	1788	18,027,000	17,471,000
1753	8,625,029	14,264,614	1789	17,821,000	19,340,000
1763	11,665,036	16,160,181	1790	19,130,000	20,120,000

(1) M. Arnould, du *Bureau de la balance du commerce à Paris*, assure, je ne sais sur quelle autorité, que la navigation anglaise, en 1789, était de 2,000,000 de tonneaux.

Comme la *balance*, ou les idées de balance, sont très-chimériques, nous trouverons, en comparant les deux colonnes ensemble, que le commerce d'Angleterre n'a souffert aucun déclin, mais qu'au contraire, il est plus grand que jamais; il est cependant bon de remarquer que ses progrès n'ont pas été aussi rapides que ceux du commerce de France, qui, dans le dernier période, a été trois fois et demi plus grand que dans le premier; au lieu que le nôtre n'a presque fait que doubler. Le commerce de France est presque doublé, depuis la paix de 1763; mais le nôtre n'a pas fait tant de progrès. Or, il est remarquable que les améliorations, qui, collectivèment, sont des signes de prospérité nationale, ont été, dans cet espace de vingt-neuf ans, beaucoup plus considérables en Angleterre, qu'en France; ce qui est une preuve assez évidente que ces améliorations et cétte prospérité dépendent de quelque autre chose que du commercè étranger; et comme toute la force de cet argument est fondée sur des faits, et pas du tout sur la théorie ou sur l'opinion, elle devroit arrêter cette fureur aveuglè

pour le commerce, qui a peut-être été plus funeste à l'Europe que tous les autres maux ensemble. On voit donc que le commerce a fait de rapides progrès en France; et nous avons montré, dans un autre lieu, que l'agriculture n'en avoit fait que peu ou pas; au contraire, l'agriculture a fait de grands progrès en Angleterre, quoiqu'elle n'ait été que rarément protégée du gouvernement, et commerce n'en a fait que très-peu.

Joignez à cela la grande supériorité du dernier royaume, en fait de prospérité nationale, et vous trouverez certainement que la leçon que donnent de pareils faits n'a pas besoin de commentaire.

Du traité de commerce entre la Grande-Bretagne et la France.

Je vais mettre, devant les yeux du lecteur, le résultat du traité, selon les registres de la douane d'Angleterre, et selon ceux du *bureau de la balance du commerce à Paris*; je dois cependant remarquer que les derniers sont beaucoup plus exacts que les premiers; et quand il se

trouvera des choses contradictoires, je n'hésiterai pas à m'en rapporter à l'autorité française ; car il est certain que l'estimation de quelques articles, dans les registres anglais, ressemble à celles qui ont été faites du tems de Charles II, quoiqu'il soit connu que leur valeur a quintuplée.

REGISTRES ANGLAIS.

Exportations des Marchandises anglaises en France.

	liv. sterl.	s.	d.		liv. sterl.	s.	d.
1769	83,213	18	4	1784	93,763	7	1
1770	93,231	7	5	1785	244,807	19	5
1771	85,951	2	6	1786	343,707	11	10
1772	79,534	13	7	1787	713,446	14	11
1773	95,370	13	8	1788	884,109	7	1
1774	85,685	13	2	1789	830,377	17	0

L'augmentation, dans les années 1785 et 1786, peut être attribuée à la rage d'avoir tout anglais, qui étoit alors à son comble ; au moment où l'honneur de la nation fut assuré, et qu'elle eut effacé la honte de la guerre de 1756, par les succès de celle de l'Amérique, une prédilection pour tout ce qui étoit anglais s'empara rapidement des esprits. Afin de faire voir quelle est la proportion de marchandises

que nous exportons en France, comparativement à nos exportations dans les autres parties du monde, je vais en insérer la totalité, fondée sur les mêmes autorités.

	liv. sterl.	s.	d.
1786	11,830,194	19	7
1787	12,053,900	3	5
1788	12,724,719	16	9
1789	13,779,740	18	9
1790	14,921,099	0	0

Nous savons que toutes ces sommes sont inexactes; mais nous pouvons supposer que l'inexactitude est la même une année que l'autre, et conséquemment la comparaison de l'une avec l'autre est assez exacte. J'ai pris les comptes suivans dans les registres de France avec beaucoup d'attention; et comme on a levé des droits sur tous les articles, il peut arriver qu'il y ait du plus, mais il n'y a pas de moins.

REGISTRES FRANÇAIS.

Importations d'Angleterre en France en 1788.

	liv. tourn.
Bois, Charbon de terre et matières brutes, le Charbon de terre monte seul à 6,000,000 liv.	16,553,400
Autres matériaux qui ne sont pas directement les productions de la terre	2,246,500
Marchandises manufacturées	19,101,900
Manufactures de l'industrie étrangère	7,700,900
Boissons	271,000
Comestibles, tels que la viande salée, Beurre, etc	9,992,300
Drogues	1,995,900
Epiceries	1,026,900
Bétail et Chevaux	702,800
Tabac	843,100
Articles divers	187,200
Cotons et Marchandises des Indes Occidentales, *point.*	
Total	60,621,900

Exportations de France en Angleterre en 1788.

	liv. tourn.
Bois, Charbon de terre et matières brutes.	534,100
Autres matières brutes qui ne sont pas directement des productions de la terre..	635,200
Marchandises des Manufactures de France........................	4,786,200
Marchandises de l'industrie étrangère...	2,015,100
Boissons..............................	13,492,200
Comestibles..........................	2,215,400
Drogues.............................	759,100
Epiceries, *aucunes*.	
Bétail et Chevaux....................	181,700
Tabac...............................	733,900
Articles divers......................	167,400
Coton des Indes Occidentales..........	4,297,100
Marchandises des Indes Occidentales...	641,100
TOTAL.................	30,458,500

Explication. — Toutes les Marchandises manufacturées, tant anglaises qu'étrangères, importées par les Marchands anglais, ont été estimées au moins un tiers au-dessous de leur montant, ce qui fait une addition de 3,238,800 liv. Les exportations de France doivent aussi être plus considérables par le moyen de la contrebande, etc. etc.; de sorte qu'il y a lieu de croire que le véritable état des comptes, entre les deux nations, est comme il suit :

Exportations

		liv.
Exportations d'Angleterre en France...		63,327,600
——— de France en Angleterre.......		33,847,470
Balance contre la France....		29,480,130
Total des exportations d'Angleterre en France en 1789..................		58,000,000
Ditto de Manufactures Anglaises en 1787...........	1787.....	33,000,000
	1788.....	27,000,000
	1789.....	23,000,000

Il paroît, par-là, que les douanes des deux nations ne différent pas matériellement dans leurs comptes.

Je suis plus content de ce compte, que s'il étoit comme la chambre de commerce de Normandie se l'étoit imaginée, beaucoup plus en faveur de l'Angleterre ; car il est plus probable que ces bénéfices continueront, que le traité sera renouvelé, et conséquemment que la paix, entre les deux nations, durera plus long-tems. La balance des articles de manufactures n'est pas de plus de quatorze millions ; ce qui est bien éloigné des idées des Français ; et, selon la nature des choses, elle doit diminuer. Les 18 millions de matières brutes et de charbon de terre, au lieu d'être une im-

portation injurieuse à l'industrie française, lui est au contraire avantageuse; les Français la regardent eux-mêmes comme telle, et sont fâchés de l'ancien droit qui existe sur l'importation du charbon d'Angleterre, assurant qu'il ne devroit pas y en avoir. Il y a pour 10 millions d'importations, et une balance de huit objets indirects d'agriculture, tels que du grain et de la viande. Quand un peuple gère son agriculture d'une manière si absurde, qu'il n'est pas en état de se nourrir lui-même, il doit remercier ses voisins de ce qu'ils veulent bien le faire. Les matières premières ou brutes, y compris les drogues avec le bétail, le grain et les chevaux, font presque toute la balance, quelque considérable qu'elle soit, payée à l'Angleterre sur le total; et comme il est aussi avantageux pour la France d'importer ces objets, que pour l'Angleterre de les exporter, on doit regarder la totalité du commerce, tant par sa balance que dans son étendue, comme accordant des avantages réciproques, et tendant conséquemment à avancer la prospérité des deux royaumes. Il y a néanmoins une circonstance dans laquelle

il s'en faut de beaucoup que les choses soient réciproques, et c'est dans les paiemens. Les Français sont payés pour leurs marchandises, quelles qu'elles puissent être, selon l'accord qu'ils ont fait ; mais il n'en est pas de même, par rapport aux Anglais. Les manufacturiers de Manchester se plaignent beaucoup de la manière dont ils sont traités en France ; non-seulement par rapport au paiement, mais aussi à cause du manque de confiance, puisque les ordres de marchandises qu'ils reçoivent, éprouvent toujours des contestations et des déductions de la part des négocians français, quoiqu'ils les exécutent avec exactitude et selon des échantillons donnés; et en rendant justice à la ponctualité des Américains, des Allemands, etc., ils font très-peu de cas, en général, du commerce de France. Il en est de même des manufacturiers de Birmingham, qui assurent que le traité de commerce n'a été d'*aucun* avantage à leur ville ; les Français ayant, avant le traité, pris autant de leurs marchandises en contrebande, qu'ils le font actuellement par un autre canal ; avec cette différence que les facteurs hollandais,

V 2

allemands ou flamands, à qui ils avoient à faire au paravant, payoient mieux que les Français. Ces circonstances diminuent grandement le mérite apparent du traité, que l'on ne sauroit proprement évaluer, à moins de savoir le montant de nos exportations par la contrebande avant qu'il existât. Les manufacturiers sont certainement les meilleurs juges, et, dans tout le royaume, ils sont d'accord pour le condamner, ou au moins pour assurer que ce n'a été qu'un changement de *canal*, et qu'il n'a pas du tout *augmenté* les exportations. On ne sauroit cependant douter de son avantage, sous un point-de-vue politique, puisqu'il tend à établir l'amitié et des liaisons entre les deux pays; car la seule chance qu'il a de maintenir la paix, est d'une beaucoup plus grande valeur que dix balances telles que celles que nous avons vues au bas des comptes précédens.

CHAPITRE XX.

MANUFACTURES DE FRANCE.

LES notes que j'ai prises dans toutes les villes considérables de France, sont trop nombreuses pour les insérer ici. Je ne ferai donc que toucher sur deux ou trois des points les plus importans.

Salaires.

Le salaire des ouvriers, taux moyen, dans toutes les fabriques, est de 26 sols. — Des ouvrières, 15 sols. — Des fileuses, 9 sols. Ce salaire est sans doute beaucoup au-dessous de celui des manufactures d'Angleterre, où je crois que les hommes gagnent en général 40 sols ; les femmes 18 sols, et les fileuses, 12 sols 6 deniers, comme je l'ai fait voir dans les *Annales d'Agriculture*. La grande supériorité des manufactures anglaises, sur celles de France, jointe au haut prix du travail, est un sujet d'une grande importance poli-

tique ; car elle montre clairement que ce n'est pas le bas prix nominal du travail qui favorise les manufactures, puisqu'elles fleurissent davantage, là où le travail est *nominalement* le plus cher ; — peut-être même n'est-ce que pour cette raison qu'elles fleurissent, puisque le travail est en général *réellement au plus bas* prix, dans les endroits où il est *nominalement* au plus haut ; la qualité de l'ouvrage, la perfection du travail entrent grandement dans ce calcul ; et cela doit beaucoup dépendre de l'état d'aisance de l'ouvrier. Quand il est bien nourri, bien habillé, et entretenu dans un état de vigueur et d'activité, il fait son ouvrage infiniment mieux qu'un homme à qui sa pauvreté n'accorde que très-peu de nourriture. Il y a certainement beaucoup de luxe chez les gens qui travaillent aux manufactures en Angleterre ; il n'y en a que très-peu chez les ouvriers français ; ce mal apparent s'est si régulièrement accru, avec la prospérité des fabriques anglaises, que j'ai de la peine à le regarder comme un mal assez grand pour exiger des lois répressives, ce que quelques écrivains ont fort mal-à-propos deman-

dé. Il peut, à la vérité, en résulter quelques inconvéniens; mais ils sont si étroitement liés avec les sources de la prospérité, qu'il seroit dangereux d'y toucher. Le bien est souvent caché sous un mal apparent; et en remédiant au mal, il seroit possible qu'on détruisît le bien. Il en est quelquefois ainsi dans le corps naturel; et je crois que c'est souvent le cas du corps politique.

Il y a une circonstance remarquable dans l'agriculture, ou plutôt dans l'économie domestique de France; c'est que la culture du chanvre et du lin, pour la consommation du pays, domine dans toutes les parties du royaume. La question de savoir jusqu'à quel point cela peut être utile ou nuisible à la prospérité nationale est curieuse. D'un côté on peut dire, en faveur de ce système, que la prospérité nationale n'étant autre chose que la prospérité réunie de familles particulières, si cette économie est avantageuse aux simples individus, elle doit aussi l'être à la nation en général; qu'elle est indubitablement utile à la famille d'un homme pauvre, parce qu'il vaut mieux occuper constamment les femmes et les enfans à habiller toute la famille, qu'être

obligé d'acheter tous ces articles à prix d'argent, chose que cet homme ne pourroit pas toujours faire. — Par le moyen d'une pareille industrie, une pauvre famille est aussi indépendante que sa situation en est susceptible. Tous ceux qui lui appartiennent sont, outre cela, plus chaudement et mieux entretenus, par rapport au linge, que s'ils étoient obligés de l'acheter; car, tout ce qui s'achète à prix d'argent, se consomme avec beaucoup plus d'économie que ce qui provient du travail des mains. Ces argumens sont incontestables; cependant, il y en a d'autres qui méritent attention. S'il est vrai que la prospérité nationale dépende de la prospérité individuelle, et que tout ce qui porte l'aisance dans la chaumière du pauvre, ajoute en proportion à la masse des jouissances nationales, on doit également admettre, que ce qui rend une nation florissante et riche, fait refluer sur la classe indigente une grande partie de ces richesses; et que, conséquemment, si les manufactures particulières de cette nature sont injurieuses à la grande masse d'intérêts nationaux, collectivement pris, elles doivent, jusqu'à un

certain point, l'être aux intérêts de chaque individu, pris séparément. Une société moderne fleurit, par l'échange mutuel des productions de la terre pour les manufactures des villes, par une liaison naturelle des unes avec les autres; et l'on peut remarquer qu'une nation prospère en général en proportion de l'échange rapide de ces denrées, occasionné par une grande consommation. Si chaque famille d'un pays a une portion de chanvre et de lin pour sa provision de tous les articles de manufactures qui dépendent de ces matières premières, la correspondance avantageuse de la campagne avec la ville est interrompue, et il n'y a plus de circulation. Si cette pratique est bonne, en fait de lin, elle l'est aussi en fait de laine; conséquemment, chaque famille devroit avoir un nombre suffisant de moutons pour ses étoffes de laine; et si chaque petit village a son petit tanneur, la même supposition peut avoir lieu, par rapport au cuir. Un morceau de vignoble peut fournir toute la boisson de la famille; et ainsi, par la seule industrie domestique, on satisferoit à tous ses besoins, et une pauvre

famille, cette épithète ne lui appartiendroit certainement plus, n'auroit pas besoin d'aller au marché pour y rien *acheter*. Or, si elle n'y va rien acheter, elle ne peut pas non plus y aller *vendre ;* cette partie de la théorie est absolument nécessaire, car la ville n'a la faculté d'acheter qu'autant qu'elle a celle de vendre ; si la campagne n'achète rien de la ville, il est certain que la ville ne sauroit rien acheter de la campagne. Il est donc évident, par toutes les combinaisons sur ces sujets, que la division des terres en petites propriétés attaque toujours l'existence des villes, c'est-à-dire, de ce que *sir James Stuart* appelle les *bras libres* de la société. Un homme de la campagne, vivant sur sa petite terre, avec sa famille occupée à manufacturer tout ce dont elle peut avoir besoin, sans échange, liaison ou correspondance avec qui que ce soit, offre à la vérité le spectacle de la félicité rurale ; mais il est d'un genre tout-à-fait incompatible avec la prospérité d'une société moderne ; et si la France étoit ainsi composée, elle seroit la proie du premier agresseur. Selon un pareil systême, il faudroit

que toutes les taxes cessassent, et conséquemment la force publique seroit anéantie. Toute la routine de la vie pourroit aussi bien être suivie sans argent qu'avec de l'argent; et celui qui n'auroit que des terres ou des denrées, ne pourroit payer les impôts qu'en nature, ou, pour parler en d'autres termes, n'en pourroit pas payer du tout. Donc quelque plausibles que soient ces argumens, en faveur de ces manufactures privées, il ne manque pas de raisons pour les combattre.

Dans un cas de ce genre, il vaut mieux s'en rapporter aux faits qu'aux argumens. Les basses classes de la France ont abondance de pareilles fabriques, et sont misérables. Les basses classes de l'Angleterre les connoissent à peine, et sont fort à leur aise; mais en Galles, en Ecosse, en Irlande, et dans quelques-uns de nos Comtés les plus en arrière, en fait d'agriculture, on trouve ce système; et ce sont précisément les plus pauvres districts des trois royaumes.

C'est avec regret que je me vois obligé de différer si souvent en opinion sur des sujets politiques, avec un homme d'un mérite aussi distingué que le comte de

Mirabeau ; mais il est absolument en faveur de ces manufactures privées et éparses, avançant cette étrange assertion : « Les » manufactures réunies, les entreprises de » quelques particuliers, qui soldent des » ouvriers au jour la journée pour travailler » à leur compte, ne feront jamais un objet » digne de l'attention des gouverne- » mens (1). S'il y a quelque vérité dans cette idée, les fabriques établies dans les villes dans lesquelles un maître manufacturier emploie les pauvres, ne valent rien. Celles de Lyon, de Rouen, de Louviers, d'Elbœuf, de Carcassonne, de Manchester, de Birmingham, de Sheffield, etc, ne sont d'aucune valeur, et ne contribuent pas à la prospérité nationale. Ce seroit faire perdre du tems au lecteur de réfuter formellement de pareilles opinions. Les faits sont trop palpables, et les argumens trop évidens, pour nous y arrêter.

---

(1) *De la Monarchie Prussienne*, Tom. III, p. 109.

De l'influence des Manufactures sur l'Agriculture.

Normandie. — *De Rouen à Barentin.* — Un beau sol, et beaucoup de manufactures; mais la plus détestable agriculture que j'aie encore vue; tous les champs pleins de mauvaises herbes.

Yvetot. — Une belle étendue de terre; à peine peut-on trouver un sol plus gras et plus profond, mais il est misérablement cultivé; exception à la règle générale de France, où les bons terreins sont ordinairement bien cultivés; les récoltes de ce pays forment un contraste avec le sol.

Havre. — Tout ce pays, depuis Rouen et le pays de Caux, est une région plus *manufacturière* qu'agricole. Les manufactures sont les objets dont dépend la grande population de ce district, les fermes n'étant qu'un objet secondaire. Le nombre de petites propriétés (conséquemment la population est très-grande) est cause que le prix et la rente des terres sont beaucoup au dessus de la valeur de leurs produits. Les seigneurs divisent aussi leurs fermes selon que la hausse des rentes les y engage;

mais ils sont souvent obligés de dépendre de la prospérité des fabriques pour la rente de leurs terres. Tout le pays forme un spectacle très-curieux; une vaste fabrique, une infinité d'emplois, et une population qui a absolument été nuisible à l'agriculture. C'est précisément ce qui existe dans le pays de Caux, dont le sol peut être regardé comme un des plus fertiles de France. Si son territoire avoit été misérable ou aride, il en auroit résulté un bien, car les fabriques l'auroient couvert de moissons. Or, les fermiers du pays de Caux sont non-seulement manufacturiers, mais ils sont aussi enclins au commerce; les riches s'engagent dans des spéculations de commerce au Havre, particulièrement dans le commerce du coton, et quelques-uns dans celui des Indes Occidentales. C'est une circonstance très-pernicieuse; car, l'amélioration de leur culture n'est jamais l'objet ou le résultat de leurs richesses; ils ne pensent qu'à s'engager de plus en plus dans le commerce et dans les manufactures. Quand ils ont une part dans une cargaison pour l'Amérique, ils ne s'em-

barrassent guère que leurs champs soient couverts de ronces ou d'épines.

BRETAGNE. — *Saint-Brieux.* — Rencontrant ici un marchand de toile, et quelques personnes bien instruites, je demandai des informations sur l'état de l'agriculture, dans la partie centrale de cette province, et particulièrement dans les districts où la manufacture de toile (qui est la plus considérable de l'Europe) est en activité. Tout ce que j'avois vu de cette province étoit un si misérable désert, que je croyois que les autres parties pouvoient être meilleures. Je fus informé que toute la province étoit dans le même état, excepté l'évêché de Saint-Pol-de-Léon; que là où la manufacture de toile étoit établie, l'agriculture y étoit encore plus négligée, parce que le peuple comptoit entièrement sur cette manufacture; qu'il étoit impossible de remédier à cela, parce que les habitans ne pouvoient pas en même-tems faire les travaux de leurs fabriques et cultiver les terres; que comme les premiers étoient plus importans pour eux, ils négligeoient l'agriculture; et qu'il y avoit des landes immensément dans les parties où étoient les fabriques.

Lorient. — J'entrai encore ici en conversation sur les terres de Bretagne, et l'on m'assura qu'il y avoit d'immenses landes dans le pays où étoit la manufacture de toile, à Pontivy, Loudéac, etc., et que ce qui est cultivé est dans un pauvre état, car les tisserands sont les plus mauvais cultivateurs de la province.

Auvergnac. — Une personne qui connoissoit parfaitement la Bretagne, m'informa que ses fabriques de toile étoient dans les parties les plus mal cultivées, ce qu'il attribua à ce qu'ils semoient toujours du chanvre et du lin dans leurs meilleures terres, et qu'ils négligeoient le grain; mais que dans les endroits où il y avoit du grain, comme dans les environs de cette place, ils comptoient dessus, et n'étoient pas si ardens pour le lin et le chanvre.

D'Elbœuf à Rouen, en Normandie, c'est aussi un désert.

M. l'abbé Raynal a remis 1200 livres à la société royale d'agriculture, à Paris, pour servir de prix à la question suivante : *Une agriculture florissante influe-t-elle plus sur la prospérité des manufactures, que l'accroissement des manufactures sur la*

la prospérité de l'agriculture ? Je ne m'inquiète pas comment les écrivains qui combattront pour le prix décideront cette question ; mais les faits que je viens de citer paroissent nous mettre en état de l'examiner.

Je crois que la France, depuis 1650 jusqu'en 1750, a possédé les manufactures les plus florissantes de l'Europe ; elles étoient si considérables, et il en reste encore de si importantes, qu'il ne faut qu'avoir recours à des faits pour répondre à cette question, en tant qu'il s'agit de ce royaume. Qu'a fait ce siècle de la prospérité des manufactures pour l'agriculture ? Je puis répondre, en toute sûreté, rien. Toutes les informations que j'ai prises, touchant l'état actuel et l'état passé de l'agriculture de France, sont en faveur du premier ; mais en supposant qu'elle fût aussi bonne en 1750 qu'actuellement, je n'hésite pas de prononcer que, si des fabriques aussi considérables, encouragées, pour ainsi dire, exclusivement pendant un siècle, n'ont pu produire une meilleure agriculture que celle que j'ai vue, on peut conclure qu'il est possible que les manufactures soient dans l'état

le plus florissant, sans avoir beaucoup d'influence sur la prospérité de l'agriculture. Telle est la conséquence évidente que l'on est forcé de tirer, après avoir fait un examen général du royaume; mais examinons-le plus en détail.

Les plus grandes fabriques de France sont: celles de coton et de laine, en Normandie; celles de laine, en Picardie et en Champagne; celles de toile, en Bretagne; et celles de soie et d'acier, dans le Lyonnois. Or, si les manufactures sont vraiment des encouragemens pour l'agriculture, les environs de ces grandes fabriques doivent être les districts les mieux cultivés du royaume. J'ai visité toutes ces manufactures, et j'ai examiné l'agriculture du voisinage, qui est, en général, si détestable, qu'on seroit plutôt enclin de croire qu'il y a quelque chose de pestilentiel pour l'agriculture dans le voisinage d'une manufacture, que de le regarder comme un moyen d'encouragement. La Picardie et la Normandie, considérant la fertilité de leur sol, sont les provinces les plus mal cultivées que j'ai vues. Les immenses fabriques d'Abbeville et d'Amiens n'ont pas fait enclore

un seul champ, et n'ont pas banni les jachères d'un seul arpent de terre. Si vous voulez voir un désert, vous n'avez qu'à aller d'Elbœuf à Rouen; et le pays de Caux, qui possède un des plus riches sols du monde, avec des manufactures dans chaque chaumière, offre une scène continue de mauvaises herbes, d'ordures et de misère; son sol est si mal géré que, s'il n'étoit pas naturellement d'une fertilité inépuisable, il y a long-tems qu'il seroit entièrement ruiné. La mauvaise agriculture de la Champagne est même passée en proverbe; j'y ai vu des manufactures florissantes, et l'agriculture des environs dans un état affreux. Passons de-là en Bretagne, qui n'offre qu'un seul aspect, celui d'un désert inculte, aussi sombre que le genet peut le rendre : — vous vous trouverez au centre d'une des plus grandes manufactures de toiles de l'Europe, et en jetant les yeux autour de vous, vous pouvez à peine croire que c'est l'agriculture qui nourrit les habitans; s'ils vivoient de la chasse des animaux sauvages, leur pays seroit aussi bien cultivé. De-là traversez le royaume, et allez à Lyon, où tout le monde sait

qu'il y a d'immenses fabriques, et que celles de Saint-Etienne sont les plus florissantes de l'empire, et écoutez ce que vous dit M. Roland de la Platière : *De toutes les provinces de France, le Lyonnois est la plus misérable* (1).

Ce que j'en ai vu ne me permet pas de douter de cette assertion. La remarque d'un autre écrivain nous fournit une double preuve : *L'Artois est une des provinces les plus riches du royaume : c'est une vérité incontestable ; — elle ne possède point de manufactures* (2). Je ne prétends pas avancer que la raison pour laquelle l'agriculture de ces districts est mauvaise, soit *parce qu'ils* abondent en manufactures, quoique je sois persuadé que c'est le cas du pays de Caux ; je ne fais que citer des faits que je connois certainement, puisque je les ai vus ; les fabriques sont en grand nombre dans le royaume, et son agriculture est détestable. Dans mon tour d'Irlande, que j'ai donné

(1) *Journal de Physique*, Tom. XXXVI, p. 342.

(2) *Mémoire sur cette question : Est-il utile, en Artois, de diviser les fermes? Par M. Delegorgue*, 1786, p. 23.

au public, j'ai examiné, avec beaucoup d'attention, la grande manufacture de toile répandue dans tout le Nord de ce royaume. J'y ai trouvé le même spectacle qu'en Bretagne ; l'agriculture y est dans un si misérable état, que j'ai démontré, par des calculs, que si toute la province étoit convertie en terreins à moutons, en n'en nourrissant que deux par acre, elle rapporteroit, en laine seule, un plus grand produit que tout le montant des fabriques de toile (1), circonstance que j'attribue entièrement à ce que les manufactures sont répandues dans la campagne, au lieu de se renfermer dans les villes. *Là où s'étend la manufacture, l'agriculture est fort mauvaise*, dit ce grand observateur, *le lord Chief Baron Forster* (2).

Le comte de Tyronne a une terre dans le comté de Derry, au milieu des manufactures, et une autre dans celui de Waterford, où il n'y en a pas ; et il m'a assuré que si la terre de Derry étoit dans Waterford, on

---

(1) Tour d'Irlande, seconde édition, *in*-8°., Tom. II, p. 304.

(2) *Ibid*, Tom. I, p. 128.

que si elle n'étoit pas environnée de fabriques, il en retireroit un tiers de plus (1). — Si nous passons en Angleterre, nous trouverons quelque chose de semblable, quoique ce ne soit pas porté à un si haut point; les parties du royaume où il y a des manufactures sont les plus mal cultivées. Il ne faut pas que vous alliez dans les comtés d'York, de Lancaster, de Warwick ou de Gloucester, qui sont pleins de fabriques, pour trouver une bonne agriculture, mais dans celui de Kent, où il n'y a pas le moindre vestige d'une fabrique; dans ceux de Berk, d'Hertford et de Suffolk, où il n'y en a guère : Norwich est une exception, étant la seule grande manufacture du royaume dans un district bien cultivé; ce qui doit être attribué à ce que les fabriques sont, pour ainsi dire, confinées à la ville, et ne s'étendent pas dans la campagne (le filage excepté), circonstance qui mérite attention, et qui sert à confirmer les observations précédentes. Mais les comtés de Kent et de Lancaster rempliront

(1) *Ibid*, Tom. I, p. 515.

exactement notre but, parce qu'ils fourniront une double expérience; Lancaster est la province d'Angleterre où il y a le plus de manufactures, et c'est la plus mal cultivée; Kent n'a pas l'ombre d'une manufacture, et c'est peut-être le comté le mieux cultivé du royaume. L'Italie nous fournira des exemples encore plus analogues à cet objet, qu'aucune des provinces dont j'ai parlé. Les pays les plus riches et les plus florissans de l'Europe, en proportion de leur étendue, sont probablement le Piémont et le Milanais. On y rencontre tous les signes de la prospérité; une population active et bien entretenue, une grande exportation chez l'étranger, une consommation considérable dans l'intérieur, des chemins superbes, des villes opulentes et en grand nombre, une circulation active, l'intérêt de l'argent fort bas, et le prix du travail haut; en un mot, il est impossible de citer une circonstance qui prouve que Manchester, Birmingham, Rouen et Lyon, soient dans l'état de prospérité que l'on rencontre dans toute l'étendue de ces pays. A quoi doit-on attribuer toute cette prospérité? Ce n'est sûrement pas aux manufactures,

parce qu'il ne s'y trouve presque aucune trace de fabriques : il y en a quelques-unes peu importantes à Milan; et il y a des moulins à soie dans le Piémont, pour faire les premiers préparatifs de cette production ; mais le tout est si peu considérable, qu'on peut bien regarder les deux pays comme s'ils étoient sans fabriques. Ils sont également sans commerce, étant éloignés de la mer ; et quoiqu'il y ait une rivière navigable qui passe à travers leurs territoires, on n'en fait pas d'usage, car il y a cinq souverains, entre le Piémont et son embouchure, qui mettent tous des droits sur le passage des marchandises. Comme ces deux pays ne sont redevables de leurs richesses ni aux manufactures ni au commerce, ils ne les doivent sûrement pas non plus à la sagesse particulière de leurs gouvernemens ; ce sont deux despotismes, et le despote de Milan (1) fait de ce pays-là

(1) Cette expression n'a rien de trop dur, par rapport à l'empereur Joseph, sous le règne duquel j'ai vu le Milanais ; elle n'est pas applicable au sage et bienveillant Léopold, qui a donné assez d'exemples pour faire croire qu'il fera le bonheur de tous les pays qu'il gouvernera.

une bête de charge pour l'Allemagne ; ses revenus passent à Vienne, et les habits, même pour les troupes à la solde du Milanais, viennent d'Allemagne. La source et la continuation de toutes les richesses de ce pays-là se trouvent dans L'AGRICULTURE SEULE, qui est portée à un si haut point de perfection, qu'elle prouve qu'elle suffit pour entretenir une société moderne dans un état très-florissant et très-opulent, pour rendre cette société, en proportion de son étendue, deux fois plus puissante que la France ou l'Angleterre. Le Piémont a une cour et une armée de trente mille hommes. La même étendue de pays et le même nombre d'habitans ne sauroient suffire à la moitié de cela dans aucun autre gouvernement de l'Europe. Mais ces pays sont-ils réellement sans aucunes manufactures ? Non : il n'y a pas même un seul pays au monde où il soit possible de trouver un peuple qui n'en ait absolument aucune. L'enquête actuelle n'exige pas cela ; il est seulement nécessaire de faire voir que les manufactures du Milanais et du Piémont ne sont absolument que le résultat de l'agriculture ; qu'il n'y a que l'agriculture qui

les soutienne et les entretienne; et que, loin de contribuer politiquement à l'avantage de l'agriculture, elles occasionnent des restrictions et des monopoles; car, les gouvernemens de ces pays ont la même rage du commerce qui a infesté les autres royaumes, et ont essayé, par les mêmes moyens, d'élever ces petites manufactures de manière à leur faire faire des exportations chez l'étranger : heureusement elles n'en ont jamais été en état; car, il y a lieu de croire que leur succès auroit suggéré d'autres restrictions défavorables aux fondemens principaux de leur prospérité. Ainsi, les exemples que je viens de citer sont très propres à mes vues, puisqu'ils montrent deux Etats opulens, entretenus par l'agriculture seule, et ne possédant d'autres manufactures, ni d'autre commerce, que ce qu'il faut nécessairement à tout pays qui jouit d'une agriculture florissante; car il ne faut pas s'attendre que des efforts ordinaires soient en état de donner de si grands résultats. Au contraire, les efforts qui ont converti une partie de ces nobles territoires en jardins, ont été considérables et exemplaires. Les canaux, pour

les arrosemens seuls, ont exigé de plus grands travaux que ceux que l'on a faits en Angleterre pour la navigation; et l'extrême attention donnée à la circulation perpétuelle des eaux est un spectacle aussi méritoire que curieux. De-là, il s'ensuit que les faits suivans sont incontestables :

I. Que la France, après un siècle de soins, donnés exclusivement et avec succès aux manufactures, a son agriculture dans un misérable état.

II. Que les districts de manufactures, tant en France qu'en Angleterre, sont les plus mal cultivés.

III. Que la meilleure culture, tant en France qu'en Angleterre, se trouve où il n'y a pas de manufactures.

IV. Que lorsque les fabriques sont répandues dans tous les villages d'un pays, comme en France et en Irlande, cette circonstance est nuisible à l'agriculture, le filage excepté, qui est universel dans tous les pays.

V. Que l'agriculture seule, quand elle est bien entendue et bien dirigée, suffit à l'établissement des grandes richesses, de la puissance et de la félicité des nations.

Et de ces faits on peut déduire les corollaires suivans :

I. Que la meilleure méthode d'améliorer l'agriculture n'est pas l'établissement des manufactures et du commerce, parce qu'il seroit possible qu'ils fussent portés à un haut degré de perfection, et que l'agriculture restât dans un état déplorable.

II. Que l'établissement d'une agriculture florissante donne nécessairement la possession de manufactures et d'un commerce suffisant, pour entretenir nombre de villes florissantes, et de tout ce qui est nécessaire pour former une société puissante. La leçon propre aux gouvernemens peut se réduire à peu de mots. Premièrement, qu'ils assurent la prospérité de l'agriculture, par un impôt égal (1), et par une liberté absolue (2) de culture et de vente (3). Secondement, qu'ils ne fassent autre chose pour encou-

(1) Il ne sauroit y avoir d'égalité que dans les impôts sur la consommation, et les dîmes sont absolument incompatibles avec cette égalité.

(2) Une libre culture comprend un pouvoir illimité d'enclore, le privilège de cultiver toutes les plantes possibles, sans aucune restriction.

(3) Une liberté illimitée d'exportation.

rager les manufactures et le commerce que de les abandonner à eux-mêmes, sans s'en mêler, politique qui exclut toute idée de monopole. Nous pouvons assurer, sans crainte de nous tromper, et notre assertion est fondée sur des faits incontestables, que tout pays qui suivra constamment cette conduite parviendra au dernier degré de prospérité dont son gouvernement est susceptible.

CHAPITRE XXI.

Impôts de la France.

La difficulté d'entendre le détail des finances de France m'a engagé à essayer de le débrouiller, en le réduisant sous différens chefs usités dans les revenus d'Angleterre. Il seroit, à la vérité, trop long d'insérer toutes les particularités, mais le sujet de l'impôt est de trop d'importance pour le passer sous silence.

Impôt Territorial sous l'ancien gouvernement.	liv. tourn.	liv. sterl.
Vingtièmes	55,565,264	2,315,219
Tailles	81,000,000	3,375,000
Impositions locales	1,800,000	75,000
Capitations	22,000,000	916,666
Décimes	10,600,000	441,666
Divers	600,000	25,000
TOTAL	171,565,264	7,148,551

Le calcul du comité d'imposition à l'assemblée nationale est comme il suit (1) :

Vingtièmes	55,565,264 ₶
Décimes	10,000,000
Autres Impôts	23,844,016
Tailles	73,816,179
Capitations	6,133,274
Dîmes	110,000,000
Moitié de la Gabelle	30,000,000
Moitié des Droits sur le Cuir	4,500,000
TOTAL	313,858,733 ₶

Il est assez évident que ce compte est enflé dans plusieurs articles, parce que le comité avoit quelque chose en vue. Selon les principes des économistes, il vouloit

(1) *Rapport du comité d'imposition, pièces just.*, n° 1.

proposer un impôt territorial de 300 millions pour le service de l'année 1791 ; et cette proposition fut faite, en avançant que la nation payoit une plus forte taxe sur les terres, sous l'ancien gouvernement. Ses raisonnemens sont néanmoins erronés ; et vouloir mettre un impôt de 110 millions sur les terres, pour remplacer les dîmes (que l'assemblée avoit abolies sans conditions), est une oppression, puisque c'en étoit déjà une auparavant : ajouter la taxe sur le sel et sur le cuir, à ce compte, est une autre exagération ; pourquoi n'y pas mettre aussi les droits sur le vin ? ce seroit raisonner aussi juste. Un fermier qui n'a pas de vignes est obligé de l'acheter, et il ne peut l'acheter qu'en payant les aides ; mais doit-on pour cela mettre ces droits au nombre des taxes imposées sur les terres ? Non sûrement, non plus qu'aucune autre mise sur la consommation, parce qu'il est évident qu'elles sont d'un autre genre, et qu'elles ne doivent pas être comprises dans un pareil détail.

Impôts sur la consommation.

Sel	58,560,000 *
Vin, Eau-de-vie, etc.	56,250,181
Tabac	27,000,000
Cuir	5,850,008
Papier et Cartes	1,081,509
Amidon et Poudre	758,049
Fer	980,000
Huile	763,000
Verre	150,000
Savon	838,971
Toiles et Etoffes	150,000
Octrois, Entrées, etc.	57,561,552
Bétail	630,000
Douanes	23,440,000
Péages	5,000,000
Timbre	20,244,473
Droits locaux	1,133,162
TOTAL	260,390,905 *

Il est digne de l'attention du lecteur, que dans cette longue iiste d'impôts le nouveau gouvernement n'ait conservé que les douanes et le timbre.

Revenu

Revenu général.

Impôt territorial	171,565,264 #
Domaines	9,900,000
Consommation	260,390,905
Impôt sur les personnes	44,240,000
Monopoles	28,513,774
Divers, y compris les pays d'Etats	12,580,000
Taxes qui ne sont pas reçues pour le compte du Gouvernement	95,900,000
TOTAL	623,089,943
COLLECTE	57,665,000
TOTAL GÉNÉRAL	680,754,943 #

Tel étoit le revenu que Louis XVI avoit à son entière disposition ; et telles furent les conséquences du système des fonds publics, qu'il eut le pouvoir de paralyser la recette d'un si grand revenu, même entre les mains d'un homme qui avoit à ses ordres 250 mille bayonnettes, et 26 millions de sujets. Les souverains doivent maintenant contempler les effets de ce CRÉDIT PUBLIC, dont les banquiers et les agioteurs, Necker à leur tête, ont fait les plus grands éloges, système qui n'a jamais été adopté dans un

pays, sans en détruire la prospérité : il a ruiné ou affoibli l'Espagne, la Hollande, Gênes, Venise et la France; il menace l'Angleterre de l'anéantissement de sa puissance et de la subversion de sa constitution; il a porté la ruine et la destruction dans toute l'Europe, excepté dans un pays, qui en fut préservé par la sagesse extraordinaire d'un seul souverain. Il est impossible de contempler un revenu et une population tels que possède la France, jointe à une infinité d'autres avantages naturels, sans savoir gré à la Providence, qu'un prince, tel que Frédéric II, n'ait pas rempli le trône de Louis XV. Un esprit aussi pénétrant auroit vu de loin les maux que pouvoit occasionner le crédit public en France, comme il s'en est apperçu en Prusse; il auroit à jamais étouffé ce monstre, et, par ce moyen, établi une puissance irrésistible à tous ses voisins; et les nations de l'Europe n'auroient été que des monceaux de ruines autour de son empire.

Changemens dans le revenu, occasionnés par la révolution.

L'état général du ministre des finances,

depuis le mois de mai 1789 jusqu'au 30 avril 1790, comparé avec la recette de 1788, donnera le *déficit* qui a eu lieu, et les additions portées à-compte.

		1789.	1790.
		liv.	liv.
1	Fermes Générales	150,107,000	126,895,086
2	Régie générale des Aides	50,220,000	31,501,988
3	Régie des Domaines	50,000,000	49,644, 73
4	Ferme des Postes.	12,000,000	10,958,754
5	Ferme des Messageries.	1,100,000	661,160
6	Ferme de Sceau et de Poissi.	630,000	780,000
7	Ferme des Affinages	120,000	. . . . . .
8	Abonnement de la Flandre	823,000	822,219
9	Loterie	14,000,000	12,710,855
10	Revenus casuels	3,000,000	1,157,417
11	Marc d'or.	1,500,000	760,889
12	Salpêtre.	800,000	303,184
13	Recette générale.	157,035,890	27,238,524
14	Pays d'États.	24,556,000	23,848,261
15	Capitations et Vingtièmes abonnés.	575,000	1,213,505
16	Impositions aux Fortifications.	575,000	676,399
17	Bénéfice des Monnoies	500,000	824,301
18	Droits attribués à la Caisse du commerce . .	636,355	305,418
19	Forges royales.	80,000	401,702
20	Intérêts payés par l'Amérique.	1,600,000	. . . . . .
21	Débets des Comptables.	. . . . . .	2,291,860
22	Parties non-reclamées à l'Hôtel-de-Ville . . .	. . . . . .	240,262
23	Petits recouvremens	. . . . . .	. . . . . .
24	Quinze-Vingts.	180,000	257,000
	TOTAUX.	470,038,245	293,493,389
25	Vaisselle portée à la Monnoie.	. . . . . .	14,256,040
26	Dons patriotiques.	. . . . . .	361,587
27	Contribution patriotique (1).	. . . . . .	9,721,085
	TOTAL GÉNÉRAL.	. . . . . .	317,852,101

(1) Il est digne de remarque, que le comité d'Impositions ait regardé la *Contribution patriotique* comme une ressource de 35,000,000 liv. pour l'année 1791. *Rapport du 6 Décembre 1790, sur les moyens de pourvoir aux dépenses pour l'année 1791*, p. 5.

Il y a donc, en 1790, un grand *déficit* de recette de 176,544,856 livres, en comparaison de celle de 1789.

1791. — Le comité d'impositions, après avoir calculé les sommes nécessaires pour l'année 1791, proposa de les lever de la manière suivante (1) :

Contribution foncière	287,000,000 #
Contribution mobiliaire	60,000,000
Droits d'enregistrement	50,246,478
Autre Timbre	20,764,800
Patentes	20,182,000
Loteries	10,000,000
Douanes	20,700,000
Poudres, Salpêtres, Marc d'or et Affinages	1,000,000
Hypothèques	5,375,000
Postes et Messageries	12,000,000
Contribution patriotique	34,562,000
Domaines	15,000,000
Salines	3,000,000
Intérêts de l'Amérique	4,000,000
Ventes des Sels et Tabacs dans les Magasins des Fermiers-Généraux	29,169,462
TOTAL	573,000,000 #

Il paroît, par les mémoires présentés à l'assemblée nationale, au nom du comité des finances, par M. de Montesquiou, le 9 septembre 1791, *in*-4°., que la recette de

(1) *Rapport fait le 6 Décembre 1790*, p. 6. *Rapport fait le 19 Février 1790*, in-8. p. 7.

1790 ne fut que de 253,091,000 livres, et que le déficit fut rempli par des anticipations et par la caisse de l'extraordinaire.

INTÉRÊT DE LA DETTE.

Montant de la Dette selon les derniers comptes.

Le compte du Comité des finances est comme il suit:

	CAPITAL.	INTÉRÊT.
	liv.	liv.
Rentes Viagères.	1,018,233,460	101,823.846
Rentes perpétuelles et constituées. .	94,912,340	4,745,617
Rentes payées à l'Hôtel-de-Ville . .	2,422,987,301	52.735,856
Dettes liquidées.	12,351,643	544,114
Gages et Traitemens	2,603,210	93,645
Communautés.	3,066,240	153,312
Indemnités.	27,306,840	1,365,342
Emprunts, pays d'Etats	126,964,734	6,276,087
TOTAL (1).	3,708,425,768	167,737,819
DETTE EXIGIBLE (2).	1,878,816,534	92,133,239
TOTAL GÉNÉRAL (3). . . .	5,587,242,302	259,871,058

On avoit alors émis pour 400.000 000 liv. d'assignats; mais le Comité ne les comprend point dans le compte précédent.

(1) Le Comité dit, qu'en laissant éteindre les Rentes viagères d'elles-mêmes, et en achetant les Rentes perpétuelles à cinq pour cent, on pourroit rembourser le tout avec une somme de 1,321,191,817 liv. *Etat de la Dette publique, in-4. 1790*, p. 8.

(2) M. de Montesquiou, dans le Mémoire présenté le 9 septembre 1791, fait monter la dette à 2,300,000.000 liv. p. 58, il l'estime à 3,400,000,000 liv. auxquels en ajoutant 1,800,000,000 liv. d'assignats, cela fait 5,200,000,000 l.; mais on a brûlé pour 215,000,000 l. d'assignats.

(3) J'ai lu Arnould (*de la balance du Commerce 1791*), qui fait monter la dette à 4,152,000,000 liv.; mais comme il ne cite pas d'autorité suffisante, je m'en tiens au premier état ci-dessus mentionné.

L'apperçu des recettes et dépenses de l'année 1791, par le ministre de finances, M. Dufresne, donne l'état des dépenses à faire pour l'année 1791, selon les décrets de l'assemblée nationale, et il est comme suit :

		liv.
Dépense du Culte public		70,000,000
Pensions aux Religieux et Religieuses des Couvens et Monastères supprimés		70,000,000
Pour la Justice		12,000,000
Directoires de Départemens et Districts . . .		9,360,000
Liste civile, Pensions, Salaires, Bureaux, Académies, etc.		67,041,363
Autres paiemens, dont l'intérêt des dettes	351,307,405	360,770,637
Paris.	9,328,800	
Departemens de la Guerre et de la Marine.	134,432	
TOTAL.		589,172,000

Par le *Mémoire sur les Finances*, présenté le 9 septembre 1791, *in*-4°., il y a plusieurs points qui paroissent plus clairs que dans les comptes précédens. Il paroît que les biens nationaux vendus ont produit 964,733,114 livres, c'est un fait curieux ; mais l'idée que ce qu'il reste rapportera assez pour faire monter cette somme à 3,500,090,000 livres, n'est pas du tout certaine ; elle est même trop douteuse pour être reçue ; la recette de ceux qui sont vendus n'est encore que de 735,054,754 livres ;

et cette immense somme contribuera, d'une manière incalculable, à donner de la stabilité au nouveau gouvernement, parce qu'elle intéresse davantage une infinité de gens, ainsi que tous leurs dépendans, à soutenir un système qui peut seul leur assurer cette immense propriété. Si l'on ajoute à cela tout le tiers-état, qui fait les quatre-vingt-dix centièmes du royaume, il paroîtra que l'espoir d'une contre-révolution ne sauroit être fondé que sur des forces étrangères, qui seront toujours insuffisantes pour faire la conquête d'un royaume tel que la France, à moins qu'elles ne soient aidées et judicieusement soutenues par une insurrection des mécontens dans l'intérieur.

Système des fonds publics.

Il paroît, par les comptes précédens, que la France, sous l'ancien gouvernement, suivoit le système ruineux d'hypothéquer ses revenus, aussi régulièrement qu'aucun autre pays, dont la plus grande portion de liberté étoit supposée offrir de plus grandes tentations pour cet objet. Ce système néanmoins a, sans presqu'aucune autre assistance, renversé ce gouvernement, par le

moyen de la révolution extraordinaire, dont tout le monde est instruit. Si Louis XIV, au milieu de la splendeur de son règne et de la carrière de ses conquêtes, avoit pu prévoir que le second monarque après lui seroit mené captif par ses sujets, à cause des dettes qu'il contractoit alors, il auroit rejeté avec horreur le système qu'il adopta, autrement il se seroit montré dépourvu de tous les sentimens qui doivent résider dans le sein d'un monarque grand et ambitieux. Mais, après cet exemple mémorable pour les autres pays, ce sera un sujet bien curieux de voir jusqu'à quel point l'esprit ou l'infatuation d'établir des fonds publics prévaudra. Après le grand évènement qui vient d'avoir lieu en France, ce système deviendra à chaque instant plus critique, et occasionnera inévitablement de nouvelles révolutions, peut-être d'une nature plus dangereuse pour certaines familles, que tout ce que l'on a vu en France. —Si l'on conserve la paix dans ce royaume, la dette s'éteindra d'elle-même, puisqu'il y en a une grande partie en rentes viagères; mais s'il en étoit autrement, et que de nouvelles guerres ajoutassent aux fardeaux

de la nation, il deviendra alors bien difficile de ramener le peuple à payer des taxes, dont il est, pour ainsi dire, émancipé; et d'autres assemblées, sentant leur pouvoir mieux établi, ne paieront pas les créanciers de l'État avec la même attention que l'a fait la première; et il pourroit fort bien se faire que l'évènement ressemblât à ce qui doit nécessairement arriver en Angleterre. Aucun gouvernement ne pensera jamais à faire une banqueroute délibérée; mais quand les impôts sont portés à un point que le peuple ne veut plus les payer, il est alors mûr pour la sédition; il ne tarde pas à sentir sa force; — et on peut aisément juger de ce qu'il doit s'en suivre. Quelle conséquence faut-il tirer delà? Que le systême des fonds, ou plutôt les guerres qui l'occasionnent, sont si funestes et si affreuses, qu'on devroit, à tout hasard, les éviter; mais que, si malheureusement cela est impossible, il faut les soutenir par des impôts annuels (jamais par des emprunts), ce qui indique une guerre défensive *chez soi;* il faudroit renoncer à toute domination étrangère, et anéantir entièrement ce systême commer-

cial de politique, sur lequel les conquêtes, les Colonies et les dettes, ont si malheureusement été élevées.

Montant du numéraire de France.

Les ouvrages de M. Necker nous aideront à connoître le numéraire de France, enregistré à l'hôtel des monnoies; ce qui nous donne, d'une manière satisfaisante, la quantité d'argent frappé en France; il est néanmoins assez évident que, sur cette quantité, on ne peut guère que conjecturer, dans tous les tems, la quantité réelle de numéraire qui circule dans le royaume.

	liv.
Il s'est frappé en France depuis 1726 jusqu'en 1782, or	957,200,000
argent	1,489,500,000
TOTAL	2,446,700,000
En 1781, 1782 et 1783	53,300,000
TOTAL GÉNÉRAL	2,500,000,000
Il existoit en 1784	2,200,000,000

Il porte l'augmentation du numéraire de France, en quinze ans, depuis 1763 jusqu'en 1777, à la totalité de l'augmenta-

tion du numéraire dans tout le reste de l'Europe. Par les recherches de M. Clavière (1), et de M. Arnould (2), il paroît que le numéraire de France, en or et en argent, dans le tems de l'assemblée des Etats-généraux, étoit de deux milliars. Le calcul que M. Necker faisoit sur la balance supposée du commerce de France, de plus de trois millions sterlings par an, n'étoit pas posée sur des bases assez sûres. Le marquis de Casaux a prouvé que les conséquences que M. Necker déduisoit de cette balance n'avoient jamais existé que dans son imagination (3); de même l'importance

---

(1) *Opinion d'un créancier de l'Etat.*

(2) *De la balance du Commerce*, Tom. II, p. 206.

(3) La refonte faite par M. Calonne, en 1785, a prouvé que M. Necker même, sur un sujet qui étoit plus particulièrement de son ressort, qu'un banquier n'est pas plus correct qu'on auroit lieu de se l'imaginer, dans ses calculs ou dans ses conjectures. Ce n'est qu'avec difficulté qu'il accorde 300 millions pour l'exportation et la refonte des louis, tandis qu'il paroît que c'étoit 650 millions. Il calcule le monnoyage de l'or (y compris l'argent des années 1781, 82 et 83) à 1 milliar 9 millions 500 mille livres, au lieu que M. de Calonne le porte à 1 milliar 300 millions.

que cet écrivain, dans le dixième chapitre du même ouvrage, attribue à la possession d'une grande quantité d'or et d'argent; la conduite politique qu'il recommande pour se procurer ces métaux, en vendant beaucoup de marchandises aux autres nations, et en achetant peu; tâchant de faire prévaloir ce système, en chargeant le commerce de droits d'exportation et d'importation, et par l'acquisition de Colonies; montre beaucoup de petitesse; et que ses vues sont bien dignes du comptoir, et n'offrent rien du grand homme d'État, ni même d'un habile politique : on est sûr de trouver, dans les ouvrages de M. Necker, un étalage élégant d'idées étroites; mais il n'est jamais à la hauteur des vrais talens, ni des vues décisives d'un grand génie. Son ministère et ses écrits montrent l'ordre et l'arrangement d'un esprit calqué pour les petites affaires; mais qui s'est trouvé hors de sa sphère au milieu des évènemens d'un nouveau système, enfanté par le tourbillon rapide d'une révolution.

La totalité du numéraire de la Grande-Bretagne, tant en or qu'en argent, est probablement de quarante millions ster-

lings (960,000,000 tournois). On ne peut cependant pas faire de comparaison entre les deux royaumes, parce que la grande masse des moyens d'échange est, en Angleterre, en papier; tandis qu'en France, avant l'émission des assignats, ils étoient presque tous en numéraires. C'est probablement une juste observation de M. Hume, que la circulation du papier tend à faire disparoître le numéraire. Tout Etat doit avoir, en proportion de son industrie, une circulation quelconque; et quand il n'a pas de papier, il faut que cette circulation soit en numéraire. La création d'une quantité proportionnelle de papier en tient la place, et conséquemment l'empêche de passer dans des pays où il est demandé par des offres de marchandises équivalentes. D'un autre côté, on a avancé que la circulation du papier étant plus commode que celle des métaux, permet une importation lucrative de ces derniers hors de l'Etat, et qu'on en retire un bénéfice annuel comme de tous les autres commerces. Si cet argument est valable, et probablement il s'y trouve quelque vérité, la France en gardant chez elle l'énorme capital de

deux milliars deux cents millions, pour remplir les mêmes frais que fait l'Angleterre avec la moitié moins, par le moyen de son papier, perd les bénéfices qu'elle pourroit faire sur un milliar cent millions, si cette somme étoit employée comme en Angleterre. Il reste une autre explication sur la circulation du papier d'Angleterre, qui renferme aussi quelque vérité, surtout dans le moment actuel. On peut dire que la raison qui a fait fabriquer tant de papier en Angleterre, c'est parce que la balance de ses affaires avec l'étranger n'a pas rapporté les métaux aussi vîte que son industrie demandoit des moyens d'échange. Son industrie a fait des progrès plus rapides que son numéraire; et je crois que c'est précisément ce qui est arrivé depuis la guerre de l'Amérique, période pendant lequel ce royaume est parvenu à une prospérité sans exemple. En pareil cas, la circulation du papier, au lieu de diminuer la quantité du numéraire, ne fait que l'augmenter en facilitant les opérations du commerce. Un autre mal, qui peut-être a des conséquences plus funestes, c'est la disposition que l'on a d'amasser, lors-

que les moyens d'échange sont en métaux précieux. M. Necker avance, comme un fait certain, qu'il y a d'immenses sommes d'or enfouies en France; et lors de la refonte de M. de Calonne, il s'est trouvé des circonstances qui ont confirmée cette assertion. La circulation ordinaire de Paris ne passe pas 80 ou 100 millions, comme le même ministre nous l'apprend; (1) fait qui, réuni à l'immense somme de numéraire que possède la France, démontre que la plus grande partie est peut-être enfouie. Il est suffisamment évident que cette pratique provient d'un manque de confiance dans le gouvernement, et de la conduite erronée de ne pas encourager les *placemens* dans l'industrie nationale; mais elle tend beaucoup à donner à la France une plus grande quantité des métaux précieux que ne demande son industrie.

Il existe deux grandes preuves en Europe, qu'un pays se procureroit toujours une portion des précieux métaux, égale à son industrie, si la circulation du papier

---

(1) *De l'état de la France*, p. 80.

n'y mettoit pas d'obstacles. Ces preuves sont la Prusse et Modène. Le trésor du roi de Prusse, estimé comme il est à 360,000,000 tournois, est trois fois aussi considérable que tout le numéraire qui circule dans ses dominations. Il est probable, que si ce trésor n'avoit point été soustrait à la circulation, il ne s'y trouveroit pas un louis de plus; et pour cette raison bien simple qu'il ne paroît pas qu'il y ait dans ses dominations aucun manque de numéraire; le degré d'industrie de ce pays là, exigeant des espèces de tous ses voisins, les a acquises aussi vîte que le roi les a amassées; mais s'il n'avoit pas formé de trésor, les mêmes demandes n'auroient pas eu lieu, et conséquemment il n'y auroit pas eu la même importation d'argent. Le duché de Modène, comme je l'ai déjà observé auparavant, nous offre un exemple semblable, en proportion de son étendue et de ses richesses; le trésor du duc est supposé plus considérable que tout le numéraire de ses Etats, et je me suis informé particulièrement à Modène, si l'on s'appercevoit d'un manque d'espèces? On m'assura du contraire, et qu'il y en avoit

avoit suffisamment pour toutes les demandes de l'industrie et les échanges.

Ces exemples nous mettent en état de prononcer sans hésiter, que le numéraire de l'Angleterre est tenu dans un état beaucoup au-dessous de son industrie par l'immensité de son papier. Il est peu important de posséder une grande quantité d'espèces, si ce n'est pour un trésor national; cependant le cas de l'Angleterre nous permet d'en douter. Car ni dans la circulation intérieure, ni dans le commerce étranger, la France n'a rien pu effectuer par le moyen de son argent, que l'Angleterre n'ait pu également faire, et peut être avec plus de facilité, par le moyen de son papier. Un gouvernement sage devroit donc s'occuper de l'emploi utile et avantageux de son penple; s'il s'assure de ce point essentiel, il peut abandonner les métaux à eux-mêmes, sans s'embarrasser si les moyens d'échange sont en papier ou en or. Il n'y a pas non plus de danger que le papier se multiplie trop, tant qu'il ne sera pas forcé; car il ne se multiplieroit pas s'il n'étoit pas demandé; et lorsqu'il est demandé, il faut le multiplier. Quand

c'est au contraire un papier que le gouvernement force le peuple à recevoir, le cas est tout différent : la seule circonstance de ce qu'il est *forcé*, est la preuve la plus évidente qu'il n'est pas *demandé*, et conséquemment qu'il ne devroit pas être émis : la force, en pareil cas, est une fraude ; et une fraude publique, n'est tolérable que dans la plus grande détresse. Les assignats émis par l'assemblée nationale sont de cette nature ; cette démarche, quoique dangereuse, pouvoit être nécessaire pour assurer la nouvelle constitution ; mais je n'hésite pas à déclarer que, dans tout autre cas, une banqueroute directe auroit été plus sage, et qu'elle auroit probablement entraîné moins de maux. — De trente-quatre villes de commerce qui présentèrent des adresses sur le projet des assignats, il n'y en eut que sept en leur faveur (1). Ce projet fut également opposé par les gens de qualité (2),

(1) *De l'état de la France*, par M. de Calonne, *in*-8°., 1790, p. 82.

(2) *Opinion de M. de la Rochefoucault, sur les assignats-monnoye*, in-8°.

de lettres (1) et par les négocians (2). La perte qu'ils éprouvèrent ne fut cependant pas aussi grande qu'on l'avoit prédite. — M. Decretot, au mois de septembre 1790, lorsqu'il n'y en avoit que 400 millions en circulation, dit qu'ils perdoient dix pour cent à Bordeaux ; et M. de Condorcet déclara qu'ils perdoient six pour cent à Paris ; d'où ils conclurent tous les deux que si l'on en émettoit une plus grande quantité, ils essuyeroient une perte immense ; cependant, au mois de mai 1791, lorsqu'il y en eut plusieurs autres millions dans la circulation, ils ne perdirent que de sept à dix pour cent (3). Une autre circonstance, qui trompa encore bien des gens, c'est l'attente où l'on étoit que leur émission augmenteroit le prix de toutes les denrées ; — ce qui n'arriva pas, car le bled baissa ; expérience remarquable et digne d'attention. Le marquis de Con-

---

(1) *Sur la proposition d'acquitter les dettes en assignats*, par M. Condorcet, *in*-8°. p. 14.

(2) *Opinion de M. Decretot, sur les assignats*, in-8°. p. 8.

(3) Ils ont depuis perdu davantage ; mais cela doit être attribué à d'autres causes.

dorcet supposoit que le prix du bled monteroit de 24 à 36 livres le septier, peut-être même en un jour (1). Lorsque la première assemblée fut dissoute, il y avoit dans la circulation, 1,800,000,000 liv. d'assignats.

Ce qui fait le mérite d'un impôt.

Il a paru depuis peu en France plusieurs écrits sur le sujet de l'impôt, et l'on a prononcé, dans l'assemblée nationale, plusieurs discours sur les principes qui devroient diriger les hommes d'Etat, qui ont le pouvoir de décider des questions de cette importance. Il est malheureux que les membres qui ont le plus figuré dans cette assemblée, aient plutôt adopté les opinions d'une certaine classe de philosophes, qui a fait beaucoup de bruit en France, il y a vingt ou trente ans, que pris la peine de s'informer eux-mêmes des faits qu'il faut examiner pour connoître ce sujet. Il n'appartient pas à un voyageur d'approfondir cette matière,

(1) *Sur la proposition d'acquitter les dettes en assignats*, par M. Condorcet, p. 21.

ce qui demanderoit de longs détails et un examen très-circonspect; mais la question est, dans le moment actuel, d'une telle importance pour la France, qu'un coup-d'œil rapide sera toujours de quelque utilité. Les circonstances suivantes sont, selon moi, ce qui forme tout le mérite de l'impôt;

1°. Sa répartition égale.
2°. La facilité de le payer.
3°. L'encouragement de l'industrie.
4°. La facilité de la perception.
5°. La difficulté de trop l'étendre.

Le premier point essentiel, est la répartition égale. Il est absolument nécessaire que chaque individu de la société contribue aux besoins de l'Etat, en proportion de ses facultés, pourvu que cette contribution ne nuise pas aux progrès de son industrie (1). Tous les écrivains

(1) Il faut dissiper quelque obscurité, dont cette définition est enveloppée; par *facultés*, on ne doit pas entendre, capital ou revenu, mais ce surplus, comme Davenant l'appelle, qui se perd dans la con-

et toutes les opinions sont d'accord sur ce sujet; mais la difficulté est de connoître les facultés. Les impôts sur la pro-

---

sommation : supposons qu'un manufacturier fasse un bénéfice de 2000 louis par an, qu'il *dépense* 500 louis pour vivre, qu'il en mette 1500 annuellement dans son commerce, il est assez évident, selon des principes justes, que l'Etat ne peut pas mettre d'impôts sur ces 1500 louis. Les 500 louis sont le seul revenu connu ; mais quand le manufacturier meurt, et que ses enfans veulent faire les milords, alors tout le revenu contribue. Il est néanmoins palpable que les taxes mises sur les fabriques n'affectent pas le fabricant, mais le consommateur, car c'est lui qui finit par les payer : de la même manière, si un seigneur fait valoir son bien, et en dépense tout le bénéfice en améliorations, se contentant d'une très-modique portion du revenu pour vivre, il est clair que les taxes ne doivent pas du tout affecter la dépense qu'il fait sur sa terre ; elles ne devroient porter que sur ce qu'il dépense pour vivre ; si elles portent sur les autres parties de sa dépense, elles le privent des outils qui travaillent au profit de l'Etat. Quand donc on dit qu'il faut qu'un homme paye *selon ses facultés*, cela doit s'entendre dans un sens limité. On voit, par cette distinction, l'absurdité des impôts territoriaux, puisque le dissipateur, selon ce mauvais systême, n'est pas plus taxé que son voisin industrieux, qui convertit un jardin en désert.

priété, et les impôts sur la consommation paroissent avoir ce mérite ; on trouvera néanmoins qu'elles varient prodigieusement ; car une longue expérience a prouvé, dans tous les pays, l'extrême difficulté de parvenir à une connoissance parfaite des propriétés, et la tyrannie qu'il faut employer pour approcher de l'exactitude. C'est pourquoi tous les impôts sur les terres, sous l'apparence d'être également répartis, sont cruellement inégaux ; s'ils sont levés en *nature* sur le produit brut, ils pèsent dix fois plus sur les mauvaises terres que sur les bonnes ; et la portion prise par l'État, n'a aucune proportion avec la dépense qui a occasionné ce produit ; s'ils sont levés sur la rente, la facilité de tromper occasionne des fraudes perpétuelles et universelles ; si, pour prévenir ces fraudes, on enregistre et taxe les baux, cela empêche les baux et détruit l'agriculture ; si l'on fait un cadastre des terres, la dépense est énorme (1), et ce cadastre perd une grande partie

(1) Cependant, la noblesse de Lyon et d'Artois, et le tiers-état de Troyes, demandent un cadastre général

de son mérite en très-peu d'années, par des variations qu'il est impossible de corriger; jusqu'à ce qu'enfin le seul mérite qu'il restera à ce genre de taxes, sera son *inégale* répartition; ce qui existe actuellement dans le Milanais, le Piémont, la Savoie et l'Angleterre, où toute tentative de mettre un impôt égal sur les terres ruineroit l'agriculture et seroit infiniment oppressive. Les taxes sur les terres, loin d'être égales, ont un effet

---

de toutes les terres de France. *Cahier*, p. 17. — *Artois*, p. 18. — *Troyes*, p. 7. Le comité d'imposition en recommande aussi un. *Rapport*, p. 8. Le cadastre du Limosin a coûté 2,592,000 livres; et, au même taux, le cadastre de tout le royaume coûteroit 82,944,000 livres, exigeroit trois mille soixante-douze ingénieurs pendant dix-huit ans. *Essai d'une méthode générale à étendre les connoissances des voyageurs*, par M. Meunier, 1779, *in*-8°. Tom. I, p. 199. On dit que le cadastre du roi de Sardaigne a coûté 8 s. par arpent. *Admin. provin. Le trône*, Tom. II, p. 236. Les cahiers demandent un cadastre dans le même esprit que les économistes, comme si cela pouvoit être fait aussi-tôt qu'imaginé, et à très-peu de frais; et cette opération, qui exigeroit un travail de dix-huit ans, M. le Trône conseille de la recommencer tous les neuf ans.

tellement contraire, que c'est la propriété *nominale* et non pas la propriété *réelle* qui les supporte; car les hypothèques échappent, quoiqu'elles montent aux trois quarts de la propriété; et si, pour éviter cette cruauté, on accorde au propriétaire, comme pour les vingtièmes de France, le droit de taxer celui qui a des hypothèques, ce réglement est ou éludé par des contrats, ou l'on ne trouve plus d'argent à emprunter pour le plus utile de tous les objets. La terre est visible et ne sauroit se cacher; au lieu que les fortunes mobiliaires sont invisibles et seront toujours en état d'éluder toute espèce d'impôts, excepté ceux sur la consommation. Donc un impôt territorial, sous quelque point de vue qu'on l'envisage, est tout-à-fait inégal, oppressif et ruineux; au contraire, les impôts sur la consommation sont ceux qui sont le plus également répartis et les plus justes; car ils sont exactement proportionnés à la quantité de denrées consommée par chaque individu (1), que l'on doit supposer être

(1) L'objection faite à ce genre d'impôts, par le

généralement égale à la grandeur de son revenu ; au moins peut-on assurer, sans crainte de se tromper, qu'il n'y a pas

---

comité d'imposition, savoir que le produit de ces taxes est incertain, est une preuve de leur mérite. Voudriez-vous mettre un impôt certain sur un revenu incertain? Le demander c'est une tyrannie. *Rapport du comité d'imposition, concernant les lois constitutionnelles des finances*, 20 décembre 1790, *in*-8°., p. 19. Je ne connois aucune objection contre les taxes sur la consommation, qui ne porte, avec plus de force, sur les propriétés. On dit que les accises haussent le prix des manufactures, et nuisent au commerce étranger et à la consommation intérieure, assertion qui n'est pas tout à-fait fausse ; mais il est également vrai que l'Angleterre, en dépit de ces taxes, est la nation la plus commerçante et la plus fabricante du monde, quoique quelques-unes soient très-mal assises, et demandent un changement ; on dit qu'elles affectent particulièrement la consommation du pauvre, ce qui est faire une objection à l'*abus* d'une chose, et non à la chose même. Il est certain que tous les impôts en Angleterre sont portés à un point cruel et tyrannique. Des accises modérées n'auroient aucun autre mauvais effet que ceux qui proviennent nécessairement de la nature de tous les impôts ; quant aux taxes *immodérées* et *mal* assises, elles doivent produire les mêmes maux, soit qu'elles soient mises sur les propriétés ou sur la consommation.

de méthode plus sûre d'estimer les richesses d'un homme, que par sa consommation. Il se trouve à la vérité des avares qui possèdent de grands biens et consomment très-peu; mais il est tout-a-fait impossible d'atteindre de pareils êtres par le moyen des impôts, sans tyrannie: cela n'est pas non plus d'une grande importance; car on ne doit pas s'attendre à une succession d'avares, — et plus le père a épargné, plus le fils consomme; de sorte qu'au bout d'un certain nombre d'années, ces choses-là se balancent et l'Etat n'y perd rien. Les impôts sur la consommation sont aussi les plus justes; car ils sont en proportion des dépenses volontaires de chaque individu; celui qui dépense son revenu d'une manière avantageuse pour l'industrie nationale, ne paye que très-peu de chose; mais celui qui fait de grandes dépenses et donne dans le luxe, paye à l'Etat une contribution égale à ses dépenses; avantages que ne sauroit procurer aucune autre espèce de taxe; l'égalité de la répartition est aussi si parfaite dans ce genre d'impôts que, depuis le pauvre qui, ne con-

sommant rien, ne paye rien, jusqu'à l'homme plus aisé, qui consommant peu paye peu, et à l'homme opulent qui consommant beaucoup paye beaucoup; tout est réglé selon les proportions les plus exactes. Il est inutile d'observer que les accises et les douanes possèdent aussi cet avantage; que le timbre l'a également et même à un haut dégré, et que les entrées et les octrois ont le même mérite, par rapport aux villes; mais que ces impôts sont inférieurs aux autres, parce qu'ils ne portent pas également sur toutes les personnes, quelque part qu'elles puissent résider; ce qui paroîtra sans doute mieux à ceux qui regardent les villes comme un mal. Il doit être assez évident que tout impôt personnel est fort inégal, par l'impossibilité où l'on est de le varier selon les différentes circonstances de la vie; les monopoles sont égaux, ou ne le sont pas, selon qu'ils portent plus ou moins sur la totalité de la société; la poste est une des meilleures taxes et la plus égale.

2°. *La facilité de le payer.* — A cet égard, il n'y a qu'une seule espèce de

taxe qui ait vraiment du mérite, et c'est l'impôt sur la consommation. Il se trouve confondu avec le prix de la marchandise, et le consommateur le paye sans s'en appercevoir; il sait le prix d'une bouteille de vin ou d'eau-de-vie, d'un jeu de cartes, d'une roue de carrosse, d'une livre de chandelle, de thé, de tabac ou de sel, — et il achète selon ses facultés; il lui est égal que la somme qu'il donne soit la dépense première de la production, le bénéfice du détailleur, ou la taxe de la nation; il n'a pas besoin de les calculer séparément, et il les paye *in globo* dans le prix des denrées. La facilité de payer cette taxe est aussi très-grande, puisqu'elle ne lui est demandée qu'au moment où il se sent disposé à consommer, parce qu'il est alors en état de le faire, ce qui est sûrement l'usage de la *généralité* de l'espèce humaine. Les taxes sur les propriétés, et particuliérement sur les terres, sont fort inférieures de ce côté-là. En tant qu'elles sont avancées par le tenancier et retenues par lui quand il compte avec son seigneur, elles sont faciles à ce dernier;

mais elles sont proportionnément onéreuses au tenancier, qui est obligé de faire les avances de la taxe d'un autre, ce qui est évidemment injuste. Cela n'est pas fort onéreux en Angleterre, parce que les tenanciers sont en général assez riches pour n'en pas être gênés; mais, dans les autres pays où ils sont pauvres, c'est une grande oppression. De même, au moment où l'on demande un impôt au propriétaire qui fait valoir ses terres, on ne consulte pas sa commodité; il faut qu'il paye l'impôt, non pas parce qu'il a vendu ses denrées, car il faut toujours qu'il paye, quand même sa terre n'auroit pas produit pour un denier, non pas parce qu'il achète et fait voir par-là qu'il est en état de le faire, mais uniquement parce qu'il possède, ce qui ne prouve aucunement ses facultés. Bien plus, il paye sans être autre chose que le propriétaire nominal, tandis qu'un autre reçoit le bénéfice; ce qui, joint aux autres circonstances, démontre pleinement que les impôts sur les terres sont fort défectueux dans ce point essentiel. Il faut cependant convenir qu'un impôt territorial, en nature, tel que les dîmes, est facile à

payer : quelles que soient les objections que l'on puisse faire contre cet impôt, il a, à cet égard, son mérite. Mais, dans les siècles modernes, aucun Etat ne peut percevoir ses taxes en nature ; s'il les afferme et les rend conséquemment des moyens d'assouvir les vengeances particulières, elles deviennent alors les plus détestables de toutes les oppressions, et ne peuvent être supportées que par des esclaves. Les taxes personnelles sont aussi mauvaises ; parce qu'un homme a une tête ou un titre, ce n'est pas une raison pour prouver qu'il soit en état de payer un impôt qu'on lui demande dans un tems où il ne reçoit aucun paiement marqué ou connu.

3°. *L'encouragement de l'industrie.* — Les impôts peuvent être mis de manière à décourager et opprimer l'industrie, ou à ne lui faire aucun tort ; et c'est de-là que dépend le *placement* des capitaux. Si une branche quelconque d'industrie est surchargée de droits, les bénéfices qui en résultent seront tellement diminués par-là, que personne ne voudra placer son argent dans des établissemens si mal traités. Le premier objet à considérer, c'est la branche

d'industrie qui est la plus utile à une nation. Les écrivains et les hommes d'Etat de tous les pays (1) (quelles que soient les erreurs grossières dont ils sont coupables dans la pratique) s'accordent théoriquement sur ce point. Il n'y a point de doute que l'agriculture ne soit la plus importante de toutes les occupations ; et un pays sera heureux en raison des capitaux placés dans cette branche d'industrie. Cela décide du mérite des impôts territoriaux ; de la manière dont ils sont assis, le bénéfice des propriétés territoriales est diminué, et conséquemment le placement des capitaux entravé. Quand un impôt territorial est également réparti, il tombe sur les améliorations des terres. Le capitaliste calcule avant d'y mettre son argent, et ne le place jamais de manière à être assujetti à de pareils droits. Aussi les terres d'un pareil pays doivent rester entre les mains de gens qui n'ont point de capitaux ; et l'expérience nous prouve uniformément combien il importe à l'agriculture que les possesseurs soient opulens. Les taxes sur la consommation peuvent entiè-

(1) *Excepté Colbert, M. Necker et M. Pitt.*

rement



rement détruire toutes les branches d'industrie, quand elles sont mises d'une manière peu judicieuse, ou portées trop haut; mais, en pareil cas, leur produit est tellement diminué, que le gouvernement souffre autant que ceux qui les payent. La taxe sur les cuirs en France étoit désastreuse; la même taxe se lève sans difficulté en Angleterre. Les inconvéniens des accises viennent de la nécessité où sont les manufacturiers d'avoir de grands capitaux, non pas pour *payer*, mais pour *avancer* l'impôt, qu'ils reprennent sur le prix de la marchandise; le paiement réel étant fait, comme cela doit être, par le consommateur. Par cette circonstance, les taxes sur la consommation sont fort supérieures à celles sur les terres. L'homme industrieux qui place son capital en terres, ne peut point les retirer en augmentant le prix de ses bestiaux et de son grain, et en les transportant sur le consommateur; il est assez évident que cela n'est pas possible : au lieu que les taxes sur la consommation sont complettement reprises sur le prix des marchandises, à moins que le marchand ou le manufacturier ne consomme lui-même,

dans lequel cas il paye la taxe, comme il doit le faire. Les impôts personnels sont susceptibles de décourager l'industrie, et d'empêcher le placement des capitaux; et les monopoles, excepté la poste, sont tout-à-fait ruineux; car ce sont des prohibitions sur toute espèce d'industrie que l'Etat veut se réserver pour lui-même. Le monnoyage est bon ou mauvais, en raison de la fidélité avec laquelle il se fait.

4°. *La facilité de la perception.* — A cet égard, l'impôt territorial, et sur les maisons, a une supériorité évidente; car il est impossible de cacher les propriétés, et la perception est aussi aisée que peu dispendieuse; ce petit mérite (peu considérable en comparaison des maux qu'il occasionne) a été le motif qui a engagé tous les Etats à avoir recours à ce genre de taxe. Les droits d'accises et de douanes sont dispendieux à percevoir; le timbre a cependant beaucoup de mérite. Dans le revenu de la Grande-Bretagne, pour percevoir un million 329 mille 905 louis, il coûte 5,691 louis. L'impôt personnel se perçoit à très-bon compte, et c'est son seul mérite: les monopoles sont par-tout dispendieux; nouvelle raison pour les rejeter.

6°. *La difficulté de trop l'étendre.* — Il y a quelque mérite dans une taxe qui remédie à ses propres excès, ce qui arrive aux taxes sur la consommation; car, lorsqu'elles sont portées à l'extrême, elles ne rapportent pas ce qu'elles devroient produire, parce qu'elles encouragent la contrebande et la fraude. Mais il est impossible d'éluder celles qui sont mises sur les propriétés, conséquemment elles peuvent être portées à l'excès. Le corollaire général que l'on peut tirer de ce sujet est : — Que les meilleurs impôts sont ceux sur la consommation, et les plus mauvais ceux sur les propriétés.

Sur la proposition des économistes de n'avoir qu'un impôt unique sur les terres.

S'il y a quelque vérité dans les idées précédentes, ce système doit être bien erroné et désastreux. J'ignore si ce n'est pas M. Locke qui a le premier prêché la doctrine que tous les impôts, de quelque manière qu'ils soient mis, retombent finalement sur la terre; mais celui qui l'a le premier inventée ou soutenue, a contribué à l'établissement d'une des plus gran-

des absurdités qui ait jamais déshonoré le bon sens. Il seroit inutile de m'étendre sur la réfutation d'une pareille maxime, puisque sir James Stuart, *dans ses principes d'économie politique*, l'a réfutée d'une manière incontestable. Ce fut sur cette théorie fausse et ridicule que les économistes proposèrent de réunir toutes les taxes de France en un seul impôt territorial. En accordant la donnée fausse, que toute taxe quelconque sur la consommation ou autre, retombe réellement sur la terre, leur conclusion est juste, qu'il vaudroit mieux mettre une imposition directe en premier lieu, que de faire un long circuit pour l'obtenir; mais, la première idée étant absolument fausse, la conséquence tombe d'elle-même. « Mais que prétendez-vous obtenir par cette régie si menaçante et si dispendieuse ? *de l'argent*. Et « sur quoi prenez-vous cet argent ? *sur des* » *productions*. Et d'où viennent ces productions ? *de la terre*. Allez donc plutôt » puiser à la source, et demandez un partage » égal, fixe et proportionel du produit » net du territoire (1) ». Quelle serie d'er-

(1) *Le Trône*, Tom. I, p. 323.

reurs grossières l'on trouve dans ce court passage, presque autant qu'il y a de mots. C'est précisément tout le contraire ; car cet argent n'est point levé sur des productions, et ces productions ne viennent pas de la terre ; et en mettant un impôt territorial, vous n'allez pas à la source, à moins que vous ne puissiez mettre des taxes sur les terres dans les autres pays comme dans le vôtre. Qu'il est trivial de répéter continuellement le même jargon, sans dire un mot de la réfutation incontestable que le célèbre écrivain anglais, ci-dessus mentionné, a faite de tout le système ? Que l'assemblée nationale mette vingt-sept vingtièmes variables sur les terres de différentes manières, et que le royaume écrasé vienne ensuite demander à ces visionnaires le beaume de leur nouvelle science, de leur physiocratie et de leur tableau économique ! La noblesse de Guyenne est d'avis qu'un impôt *en nature sur les fruits*, est la meilleure taxe (1). Le clergé de Châlons demande la même

(1) *Cahier de la noblesse de Guyenne*, p. 20.

chose, et que tous les autres impôts soient abolis (1). Mais la noblesse du même endroit est tout-à-fait contre (2). L'abbé Raynal, malgré tout son savoir, tombe dans la même erreur, et appelle un cadastre une belle institution (3). M. de Mirabeau (4) s'est fort étendu sur la défense de ce système, en démontrant que les taxes sur la consommation sont sujettes à de grands inconvéniens : il faut en convenir ; je ne connois que deux sortes de taxes qui ne soient point sujettes à des inconvéniens, ce sont la poste et les barrières (5), toutes les autres en fourmillent ; mais il est absurde de citer les inconvéniens de l'accise, sans faire voir qu'ils sont en plus grand nombre

(1) *Cahier du clergé de Châlons-sur-Marne*, p. 11.

(2) *Cahier*, p. 11.

(3) *Etablissement des Européens*, in-4°. Tom. IV, p. 640.

(4) *De la Monarchie Prussienne*, Tome IV, p. 53.

(5) *Turnpckes*, sortes de barrières établies sur les grandes routes d'Angleterre, où les voyageurs payent pour l'entretien des chemins.

que ceux des impôts sur les terres Vous aviez en France des taxes sur la consommation pour 260 millions; nous en avons beaucoup plus en Angleterre; là seule question juste que l'on pourroit faire, seroit: Etes-vous en état de supporter une taxe additionnelle équivalente sur les terres, en conséquence du bénéfice qui résulteroit de l'abolition des impôts sur la consommation? M. Necker a répondu à cette question, par rapport à la France, d'une manière qui devroit à jamais fermer la bouche à tous les économistes; et en Angleterre il n'y a qu'une seule opinion là-dessus: nous sommes en état de supporter les taxes de la manière dont elles sont assises actuellement; mais si elles étoient toutes absorbées dans un impôt territorial, l'agriculture recevroit un coup mortel, et la nation seroit entièrement ruinée. Nous savons, par expérience, que les propriétaires territoriaux ne peuvent jamais retirer la taxe avancée: cette vérité, fondée sur des faits incontestables, est décisive; et si cette taxe ne leur rentre pas, comment est-il possible qu'une rente de 20 millions supporte un impôt territorial de

17 millions ? Et quel cas doit-on faire du jargon mistique d'une nouvelle dialecte (1), qui s'en rapporta entièrement à une théorie contredite par des faits innombrables qu'offre l'état actuel de tous les pays de l'Europe ? Cette circonstance de retirer un impôt qui, par le moyen de droits sagement mis sur la consommation, est universellement effectuée, mais qui est tout-à-fait impraticable par le moyen des taxes sur les terres, est réellement le seul pivot sur lequel tourne cette question. Quand M. Necker démontre que, si le systême des économistes se réalisoit, il faudroit VINGT-HUIT VINGTIÈMES en France, et quand on considère qu'en Angleterre la rente de tout le royaume n'est que d'un cinquième au-dessus de toutes les taxes (2), on a les preuves les plus claires de l'impossibilité absolue de commuer les taxes actuelles dans les deux royaumes, à moins qu'on ne

(1) Les écrits des économistes *scritti in un certo dialecto mistico. M. Port, secondo l'ordine della natura, 12 mars 1771, p. 16.*

(2) En y comprenant la taxe pour les pauvres et les dîmes, les taxes sont au-dessus de la rente.

puisse démontrer qu'il est possible aux propriétaires de retirer sur le prix de leur productions des taxes aussi énormes, dont les avances seules deviendroient pour eux un fardeau intolérable. Mais comme il est manifeste, par des faits également évidens, que les taxes sur les terres ne sont point repayées ; que les productions d'une terre imposée à 4 sols pour livre, se vendent exactement au même prix que celles d'une autre qui ne paye que 4 deniers, et que les prix ne varient jamais en Angleterre, qu'une terre soit imposée à 1 ou 4 schellings par livre, ni en France quand elles payent 1 ou 3 vingtièmes ; quand, dis-je, on a devant les yeux des faits si décisifs, il est très-raisonnable de conclure qu'une pareille idée est chimérique ; qu'une telle extension de l'impôt territorial est tout-à-fait impraticable, et que toute tentative de mettre ce plan à exécution, deviendroit immédiatement pernicieuse pour l'agriculture, et finalement ruineuse pour tous les intérêts de l'Empire.

Quant à l'entière impossibilité d'étendre en Angleterre l'impôt territorial au point d'absorber tous les autres, il est en mon

pouvoir d'avoir recours à un état très-correct de notre impôt. J'ai inséré dans les *Annales d'Agriculture*, n°. 86, un compte de toutes les taxes que je paye sur mon bien de Suffolk; et dans ce compte, il paroît que la partie de terre qui me rapporte net 229 livres 12 sols 7 deniers sterlings, paye pour les charges publiques, 219 liv. 18 sols 5 den. sterlings. En déduisant les 15 millions et demi (revenu net de la Grande-Bretagne) les taxes qui font partie de cette somme de 219 livres 18 sols 5 deniers, il restera 10 millions et demi; et comme l'impôt territorial actuel, estimé à 2 millions sterlings, me charge de 40 livres sterlings par an, l'addition d'un nouvel impôt territorial de 10 millions et demi, me chargeroit conséquemment quatre fois et demi autant, ou 220 livres; c'est-à-dire, il me laisseroit net 9 livres sterlings par an pour tout le revenu de ma terre! Peut-être les économistes n'ont-ils jamais eu une preuve aussi convaincante, qu'offre le fait ci-dessus mentionné de l'impossibilité de leur absurde plan. Ce sont cependant là les principes qui, je suis très-fâché de le dire, gouvernent à présent

l'assemblée nationale en matières de finances. Cependant ce qui lui fait honneur, et même beaucoup d'honneur, c'est qu'elle ne paroit pas desirer aller aussi loin que le voudroient quelques-uns de ses membres : « Puisque l'intérêt, bien entendu de ces trois grandes sources de la prospérité des nations, appuyé des noms imposans de Quesnay, Turgot, Gourmay, Mirabeau le père, la Rivière, Condorcet, Schmidt et Léopold, et développé de nouveau, dans ces derniers momens, avec une logique si rigoureuse par M. Farcet, n'a pas encore persuadé cette arbitraire, inconséquente et despotique reine du monde, qu'on appelle l'opinion (1). » On ne sauroit que sourire du rôle que joue ici le grand Léopold ; il vient dans l'arrière-garde, sans doute parce qu'il n'a jamais réalisé en aucune manière l'impôt territorial des économistes, soit dit en son honneur.

Les abus infâmes dans la perception des gabelles, droits d'aides et droits de trai-

---

(1) *De quelques améliorations dans la perception de l'impôt*, par M. Dupont, p. 7.

tes, ect. ect., sont sans doute la cause des préjugés qui existent en France contre les impôts sur la consommation. Les cruautés exercées dans la perception ont été supposées provenir nécessairement de la nature des taxes; mais une longue expérience a appris le contraire à l'Angleterre, et lui a prouvé qu'on peut lever les accises sans commettre aucune cruauté, comme cela a été souvent pratiqué par l'ancien gouvernement français. Je suis bien éloigné de soutenir que ces taxes soient exemptes d'abus en Angleterre, et je suis persuadé qu'il y a des cas où les détaillans se trouvent extrêmement lezés par les droits d'accises, et que la liberté est même attaquée dans leur opération; mais tout homme impartial doit être convaincu que l'impôt territorial est sujet à de pareils inconvéniens. Quand le collecteur demande des sommes qu'il n'est point au pouvoir du particulier de payer, et saisit ses biens et ses effets pour les vendre peut-être pour la moitié de leur valeur; quand on voit des individus boucher leurs fenêtres, se refusant même la jouissance de la lumière, et aimant mieux vivre dans les ténèbres, que

de payer une taxe cruelle sur la propriété des maisons ; quand, dis-je, il se rencontre de pareilles cruautés, on ne doit certainement pas croire que les impôts sur la consommation en soient la seule cause ; toute autre espèce de taxe, excepté la poste et les barrières, est un fardeau très-onéreux ; et la question est : De tant de maux quel est le moindre ?

La petitesse des propriétés territoriales est une autre objection insurmontable en France, aux taxes sur les terres : si elles sont mises d'une manière égale sur la valeur réelle dans de petites possessions, elles deviennent la source d'une grande misère. L'homme dont le champ lui fournit à peine les objets de première nécessité, n'a rien à épargner pour payer l'impôt direct ; il faut qu'il dépende, pour ce paiement, de quelqu'autre emploi au moins précaire, dans un royaume où la population est si grande, en comparaison des emplois, et où nombre de gens meurent de faim faute d'occupation. Si, pour éviter ces inconvéniens, on les exempte des taxes, ces petites propriétés, qui sont l'origine de cette détresse multipliée, se trouvent par-là encou-

ragées, et il ne sauroit y avoir une politique plus cruelle. La seule mesure qui pourroit remédier à ces maux, seroit de prohiber la division des propriétés territoriales en portions incapables de supporter l'impôt, ou de rejeter tout impôt territorial. Un des grands maux résultant de ces impôts directs, c'est que les capitalistes peuvent entièrement s'y soustraire; il n'y a que les impôts sur la consommation qui puissent les atteindre. Dans les pays où les taxes sur les terres sont multipliées, ces gens-là ne deviendront jamais propriétaires, pour la simple raison que les taxes réduisent le profit des terres au-dessous des autres placemens; ils vivent de l'intérêt de leur argent dans les fonds publics, et les principes de la justice exigent un système d'imposition qui mette ces hommes sous leur férule; cela ne peut s'effectuer que par des taxes sur la consommation, par des accises, des douanes, des timbres, des entrées, etc., et est une raison puissante pour multiplier de pareilles taxes, au lieu d'avoir recours à celles des terres. Selon le système des impôts territoriaux, tous les étrangers qui résident dans un Etat

échappent absolument à l'imposition ; au lieu que, par des droits sur la consommation, ils y contribuent également avec les habitans. Dans un royaume tel que la France, qui a toujours attiré et attirera toujours une multitude d'étrangers, c'est un objet de grande importance. Mais peut-être la plus grande objection contre l'impôt territorial est qu'il est nuisible aux progrès de l'agriculture, s'il est également réparti ; et quand il l'est inégalement, il porte avec lui le plus grand principe d'injustice, étant défectueux dans ce qui doit faire le premier objet de l'impôt. Les plus grands défenseurs de cette espèce d'impôt reconnoissent la nécessité de son égale répartition. C'est ce qui a engagé l'abbé Raynal à appeler un cadastre *une belle institution* ; et un écrivain moderne déclare : « Il n'est » point de pays où il ne soit nécessaire » d'inventorier tout le territorial dans le » plus grand détail ; d'en enregistrer cha» que portion ; d'en connoître les muta» tions ; d'en évaluer le revenu ; et, si l'on » desire de perpétuer l'imposition égale et » proportionnelle, où il ne soit indispen» sable de suivre la progression du reve-

» nu (1) ». Il explique ensuite cette méthode, en assurant qu'il est absolument nécessaire de faire une nouvelle évaluation des terres tous les neuf ans ; et il trouve à redire au cadastre du roi de Sardaigne (2), parce qu'il n'avoit pas renouvelé son estimation. Un autre de ces politiques observe qu'une dîme seroit un excellent impôt, parce qu'à mesure que les améliorations auroient lieu, ou que les terres seroient cultivées avec plus de soin, le revenu de l'Etat augmenteroit (3). C'est dans le même esprit que plusieurs des cahiers demandèrent la suppression de tous les droits sur la consommation (4). Je pourrois presque remplir un volume de pareilles opinions, si je consultois de nouveau le déluge d'écrits qui ont inondé la France depuis vingt-cinq ans ;

(1) Le Trône, Ad. P. Pérovét, Tom. I, pref. 14.

(2) *Ibidem*, s. 235.

[3] *Plan d'admin. des finances*, par M. Malport, 1787, p. 34.

[4] *Noblesse de Lyon*, p. 16. *Bugey*, p. 28. *Tiers-Etat de Troyes*, art. 13. *Etampes*, art. 33. *Nîmes*, p. 44. Il n'y a pas une taxe en France dont les cahiers n'aient demandé la suppression.

mais

mais je ne cite que quelques auteurs vivans qui maintiennent encore cette doctrine pernicieuse. Si l'assemblée nationale adopte la taxe de 300 millions, recommandée par son comité, et, selon ses principes, la rend variable, sans cependant jamais l'élever au-delà de cette somme, le seul acte de mutation pour soulager un pauvre malheureux, un fermier paresseux, et charger en proportion un cultivateur industrieux, empêchera toute amélioration de l'agriculture nationale; et si elle veut tourner ces variations au profit de l'Etat, en augmentant la somme d'impôts en proportion des améliorations, elle les empêchera également, parce que personne ne voudra placer son capital dans aucune occupation où l'Etat impose ses bénéfices.

Comme j'ai fait mention de plusieurs écrivains en faveur de l'impôt territorial, en termes très-sévères, et tels qu'ils souviennent à un ami de l'agriculture, il est cependant juste d'observer que la France en contient d'autres, dont les écrits sont absolument exempts de ce reproche. M. Necker, dans son Traité sur l'administration des Finances, donne la préférence

aux taxes sur la consommation, et fait voir l'impossibilité de fondre toutes les taxes en un seul impôt territorial. Le marquis (1) de Casaux a aussi essayé de prouver, avec beaucoup d'énergie et de logique, que les impôts territoriaux de France et d'Angleterre *devroient être changés en impôts sur la consommation.* Plusieurs des meilleurs écrivains qui ont découvert la science physiocratique, sont aussi de cette opinion. Des impôts proportionnels sur la consommation, sont les *plus justes, les plus avantageux, et les moins onéreux pour un peuple, parce qu'ils se payent tous les jours et imperceptiblement* (2). La noblesse de Quercy a, dans son cahier, un passage qui fait honneur à son bon sens : « Considérant que l'impôt indirect a l'inappré-
» ciable avantage d'une perception imper-
» ceptible et spontanée; que le contribuable
» ne le paye qu'au moment où il en a les
» moyens; qu'il frappe sur les capitalistes
» dont le genre de fortune échappe à tout

---

(1) *Méchanisme des Sociétés*, in-8°., 1785, p. 222.

(2) *Encyclopédie*, *in-folio*, Tom. VIII, p. 602.

» autre impôt ; que la mesure des consom-
» mations étant en général celle des ri-
» chesses, il atteint, par sa nature, à une
» justesse de répartition, dont l'impôt di-
» rect n'est pas susceptible etc (1). Ce sont là de sages principes ; ils sont, en peu de mots, développés de la manière la plus claire.

De la simplicité de l'impôt.

Un si grand nombre de cahiers de France se joignent aux économistes, pour demander la plus grande simplicité dans l'imposition, un impôt uniforme, proportionnel, unique sur les terres ; qu'il vaut bien la peine d'examiner jusqu'à quel point cette théorie de simplicité mérite l'idée que l'on en a. Personne ne doute de l'avantage que produiroit une méthode peu dispendieuse de perception pour ce plan, ou tout autre plan de simplicité ; mais il y a lieu de croire que cet avantage seroit acheté à un prix mille fois plus haut qu'il ne vaut. Je n'aime pas à avoir recours aux raisonnemens, quand il se trouve des faits desquels

(2) Page 6.

on peut tirer des conclusions. Les taxes d'Angleterre sont variées à l'infini, beaucoup plus qu'en France, sur-tout dans les articles d'accises et de timbre; elles sont aussi considérables, et plus du double de celles de France, en proportion de la population du royaume; cependant, cet immense fardeau est supporté par le peuple avec beaucoup plus d'aisance qu'un autre de moitié moindre n'est supporté par la nation française; cela ne doit pas être attribué à une seule cause, mais à plusieurs: or, au milieu de toutes ces causes, on trouvera, je crois, cette grande variété de points sur lesquels elles portent.

La seule circonstance de diversifier les taxes pour lever une somme quelconque, est un grand pas vers une égale répartition; si j'avois à définir un bon système d'impôts, je dirois que c'est celui qui *porte légèrement sur une infinité de points, et jamais pesamment sur aucun*. En un mot, cette simplicité de l'impôt est le plus grand poids qu'on puisse lui ajouter, et doit, dans tous les pays, être soigneusement évité. — Par le système de la simplicité de l'impôt, de quelque manière qu'il soit mis en pra-

tique, soit sur les terres, sur les personnes, ou sur la consommation, il se trouvera toujours des classes du peuple moins taxées que les autres; et cette inégalité jettera un fardeau onéreux sur ceux qui souffrent le plus de l'opération de taxes, quelle que soit leur nature. Il n'y a personne qui soit plus grand ennemi que moi des taxes sur les terres; cependant, tel est l'avantage d'un systême extrêmement varié, que je ne voudrois pas qu'on les ôtât entièrement dans aucun pays. Un impôt territorial de six, neuf deniers, ou peut-être un sol pour livre, mais invariable, seroit un fardeau si léger, qu'il pourroit être supporté sans nuire à l'agriculture. Les taxes sur les fenêtres sont les plus mauvaises que l'on puisse mettre; mais si elles ne passoient pas trois sols par fenêtre, il n'y auroit pas grand'chose à dire. Malheureusement pour la France, des idées contraires prévalent chez elle; — ce sont celles de la simplicité. Il auroit été sage de n'avoir supprimé aucune taxe en entier, pas même celle de la gabelle : si l'on avoit écarté les abus qui proviennent de ce qu'un revenu est affermé; si l'on avoit introduit dans la percep-

tion la douceur d'un gouvernement libre ; si l'on avoit même entièrement changé la méthode de perception, on auroit écarté les principales objections que l'on pouvoit faire aux impôts qui ont été abolis, et évité le mal énorme, et maintenant indispensable, de charger les terres. Ce sujet est fertile, et bien digne de la plume d'écrivains habiles ; un voyageur ne sauroit donner que quelques légères esquisses.

Fin du troisième et dernier Volume.

ERRATA.

Page 7, *ligne* 26, à loisir, *lisez* à volonté.
Page 5, *ligne* 2, un quart, *lisez* le quartier.
Page 53, *ligne* 15, un quart, *lisez* le quartier.
Page 59, *ligne* 6, un quart, *lisez* le quartier.
Page 79, *ligne* 1, un quart, *lisez* le quartier.
Page 162, *ligne* 22, 2,563 liv., *lisez* 2,563 liv. 4 sols
Idem, *ligne* 24, 4,531 l. 0 s. 4 d., *lisez* 4,531 liv. 9 s.
Idem, *ligne* 26, 13,876 liv. 3 s. 4 d., *lisez* 13,879 liv. 16 sols.
Page 176, *ligne* 6, 5,560,165,040 liv. 16 s. 6 d., *lisez* 5,548,819,200 liv. 17 sols 6 d.
Idem, *ligne* 8, 5,529,720,839 livres 19 sols, *lisez* 5,518,375,000 liv.
Page 180, *ligne* 9, 22 millions d'acres, *lisez* trois fois 22 millions.

AVIS DU LIBRAIRE.

M. de Casaux s'étant offert de faire des Notes sur l'Ouvrage de M. Young, nous avions d'autant plus volontiers accepté son offre, que la réputation qu'il a acquise dans la république des lettres, et dans l'économie politique, ne pouvoit que donner une plus grande valeur à l'ouvrage important que nous présentons aujourd'hui au public : les frontispices de cette traduction étoient imprimés, lorsque nous avons appris que cet Écrivain étoit malade depuis près de deux mois, à Londres, et que sa santé ne lui permettoit aucun travail. Nous allions, en conséquence, faire changer les frontispices, lorsque nous fûmes positivement informés que c'étoit toujours l'intention de M. de Casaux de travailler aux Notes le plutôt qu'il lui seroit possible. Sur cette assurance, nous n'avons fait aucun changement, et nous nous engageons de les donner gratis *aux acquéreurs de cet Ouvrage, aussi-tôt qu'elles nous serons parvenues.*

TABLE

DES CHAPITRES

Contenus dans ce Volume.

TABLE GÉNÉRALE
DES MATIÈRES

Contenues dans les trois Volumes de cet Ouvrage.

A.

B.

C.

D.

E.

F.

G.

H.

I.

L.

M.

N.

O.

P.

Q.

R.

S.

T.

U.

Fin de la Table des Matières.

L'EXEMPLE

DE

LA FRANCE

Avis aux ANGLAIS et aux autres Nations.

PUBLIÉ

D'après la seconde édition de l'ouvrage de

M. ARTHUR YOUNG;

Avec quelques remarques.

Prix 24 Sols de France.

BRUXELLES,
Chez EMANUEL FLON.

1793.

AVERTISSEMENT.

On n'a pas voulu faire une traduction complette et littérale du livre de M. *Young*, mais en emprunter seulement ce qui pouvoit être à l'usage des lecteurs de toutes les Nations. Ceux qui ne sont point nés Anglais verront avec plaisir que dans un moment où l'on a si peu le tems de lire, on ne leur présente que ce qui peut être utile et intéressant pour eux, et ils pourront reprendre, dans des circonstances plus favorables, la lecture des chapitres où M. *Young* traite à fonds les principes de la constitution Anglaise.

Son livre a été publié au commencement de cette année. Il a eu le plus grand succès en Angleterre, et y a produit un très-grand effet. Mais tout ce qui s'est passé dès-lors en France, est si bien le développement de

ce qu'il avoit annoncé, qu'il n'est pas bes
d'en faire un autre éloge, ni un autre co
mentaire.

On n'auroit point osé ajouter à l'ouvra
de M. Young les Réflexions qui le terminent
si elles étoient quelque chose de plus, qu
des développemens et des applications d
ses principes.

INTRODUCTION.

La plupart des Auteurs qui ont publié leurs idées sur ce qui s'est passé en France, depuis la révolution, se sont plus occupés de spéculations que de faits, de raisonnemens abstraits que d'expériences. Ils semblent n'avoir voulu faire preuve que de la subtilité de leur esprit dans des recherches métaphysiques. Quelques-uns n'ont fait le panégyrique de la *Liberté Françoise*, que dans la vue de la proposer à d'autres Nations comme le but auquel elles devoient tendre, et la route qu'elles devoient suivre pour atteindre au même bonheur. D'autres au contraire ont condamné avec plus d'esprit que de justice jusques aux moindres circonstances de cette révolution, dès ses premiers commencemens. Mais aux yeux des hommes sensés et impartiaux, ces deux classes d'écrivains se sont écartées également de la route du vrai, dans laquelle en pareille matière on ne sauroit faire un pas assuré, qu'autant qu'on s'appuye sur l'expérience, et qu'on raisonne d'après les faits. En effet tou-

tes les théories deviennent au moins inutiles ; lorsque l'expérience a déjà prononcé, et on ne voit pas pourquoi on iroit chercher un meilleur guide dans la science de la législation comme dans les autres.

Des observations suivies pendant une longue suite d'années m'ont confirmé dans cette habitude de respect pour l'expérience. J'ai vu dans un grand nombre d'occasions combien le raisonnement, fondé uniquement sur des abstractions égaroit les hommes mêmes qui avoient le plus de talens. J'ai vu que les déclamations les plus éloquentes n'étoient d'aucun poids, mises dans la balance avec une seule expérience bien constatée, et lorsque ce dernier guide me manquoit, je me suis toujours cru obligé de suspendre mon jugement plutôt que de décider sur ce qui dès-lors me paroissoit incertain. J'ai demeuré assez long-tems en France pendant les progrès de la révolution. J'en ai été pendant quelque tems le partisan zélé. J'ai parcouru toutes les provinces de ce royaume, examiné ses principales manufactures, acquis des connoissances sur l'état de son commerce, et je suis entré dans les plus grands détails sur les intérêts de la nation.

Il étoit naturel après cela, que de retour en Angleterre je fusse curieux de continuer à être exactement instruit de tous les actes de la nouvelle Législation Françoise. Je me suis procuré pour cet effet, soit par des correspondances, soit par des conversations avec des personnes dignes de confiance, les informations les plus propres à satisfaire une curiosité que justifie la nature d'une révolution la plus singulière sans doute, dont les annales du genre humain fassent mention. Ce sont les résultats de ces recherches que je présente à mes concitoyens, je croirois manquer à ce que je dois à mon pays, si pensant qu'elles peuvent lui être utiles, je me refusois à réunir ici ce que j'ai déjà publié sur ce sujet dans les annales d'agriculture, en y faisant les changemens et les additions que les événemens ont rendu nécessaires.

On me reprochera sans doute d'avoir changé de principes en politique, en me voyant aujourd'hui si indigné des événemens qui se passent en France depuis quelque tems. Ce reproche seroit injuste. Mon principe a été et sera toujours de raisonner d'après les faits et l'expérience. J'ai été trop long-tems agricul-

teur pour ne pas suivre exclusivement cette règle. Je me défie de toutes les théories et de tous les raisonnemens abstraits. Et je n'ai jamais varié à cet égard. S'il y a eu des hommes qui aient été partisans de la révolution françoise avant le 10 Août 1792, et qui le soient encore depuis cette époque, il faut nécessairement que ce soient ceux-là qui aient changé de principes, car la révolution avant le 10 Août étoit aussi différente de ce qu'elle a été depuis, que la lumière l'est des ténèbres; elle étoit aussi distincte dans ses principes et sa pratique, que la liberté l'est de l'esclavage. Ainsi ceux qui ont approuvé l'une et l'autre n'ont pas été de bonne foi, ou ils ont changé de principes. Les miens n'ont point varié, puisqu'ils étoient ceux d'une liberté réelle, telle qu'on l'espéroit au commencement de la révolution. Ces mêmes principes me font détester tout ce qui s'est fait depuis le 10 Août. Le reproche d'inconstance, ou de quelque chose de pis, appartient donc uniquement à ceux qui après avoir adopté la Monarchie limitée sont devenus les ennemis de toute espèce de Monarchie.

C'est en raisonnant d'après les faits et les

observations que je vais essayer de faire connoître :

1°. L'état actuel de la France.

2°. Les causes des malheurs qu'elle éprouve ; et j'en tirerai des conséquences propres à servir d'exemples aux diverses classes d'habitans de ce royaume, propriétaires de terres, propriétaires d'argent, commerçans et agriculteurs.

ÉTAT PRÉSENT DE LA FRANCE.

Les faits qui serviront à le faire connoitre sont rélatifs : 1°. Au Gouvernement. 2°. A la sûreté personnelle. 3°. A celle des propriétés.

DU GOUVERNEMENT.

AVANT que d'entrer dans aucune discussion au sujet du nouveau système de Gouvernement adopté en France, il faut premièrement examiner s'il en existe un autre que celui d'une véritable anarchie. Les faits que je ferai connoître prouveront que les Clubs des Jacobins, les Conseils des Communes et la *Convention* dite *Législative* ont partagé tellement entr'elles l'autorité suprême, pendant que d'un autre côté le peuple agit d'une manière tellement indépendante de toutes les trois, que d'honorer le résultat de tout cela du nom de *Gouvernement*, ce seroit une chose véritablement ridicule. Parler à présent des droits de l'homme ou

de telle autre déclaration ou décret de l'Assemblée Constituante, c'est parler d'une chose aussi surannée et oubliée, que si on parloit de l'heptarchie en Angleterre. Mais sûr cela consultons les faits, et rapportons-les d'après le témoignage des Jacobins mêmes.

Il semble qu'on avoit voulu pourvoir soigneusement à ce que les élections fussent libres. — Voici les termes mêmes d'une résolution du Club des Jacobins adressée le 13 Septembre (1792) à tous les Clubs du Royaume " ne perdons pas un seul moment
" pour prévenir par des mesures vigoureuses
" le danger de voir ces nouveaux Législa-
" teurs s'opposer avec impunité à la volonté
" souveraine de la Nation. Soyons inspirés
" par l'esprit du Corps Electoral de Paris qui
" a décrété que la Convention Nationale seroit
" soumise à un scrutin, afin de chasser de
" son sein tous les membres suspects, qui
" dans leur nomination peuvent avoir échappé
" à la sagacité des Assemblées Primaires ".
(Etat politique de la France. N°. 6. p. 449.)

Belle leçon pour ceux qui se plaignent de notre *Représentation* en Angleterre, et qui voudroient qu'on la changeât! Voilà vraiment

le modèle d'une belle réforme. Il est difficile d'imaginer un état de confusion et d'anarchie plus complette. Les membres de la Convention élus d'après la volonté et le choix de la Commune de Paris ! Cette Commune qui décide s'ils doivent être admis ou exclus ! Tel est donc le fruit de tant de spéculations, et de combinaisons profondes, c'est que le peuple qui s'y livre n'a fait qu'établir le désordre avec beaucoup d'art, et décreter sa propre ruine !

On comprend sans peine quelle sorte d'obéissance et de respect peut obtenir un Corps, dont les membres sont élus sur de tels principes. La Convention avoit décreté que toutes les élections se feroient à la balotte. Mais Paris désobéit expressément à cette loi. « De vingt-cinq Sec„ tions dit *Barbaroux* (Oct. 30) qui ont voté „ pour l'élection d'un Maire, dix-huit ont „ enfreint cette loi, et la Section du Panthéon „ a proposé, si son Président étoit mandé „ à la barre, de l'y accompagner armée. "

Le 5 Octobre une députation de la Commune de Paris se présente à la barre pour demander qu'on accélère le procès du Roi. Voici son discours. « Les hommes du 10 Août

„ ne souffriront jamais que ceux qu'ils ont
„ investis de leur confiance méprisent un ins-
„ tant la souveraineté du Peuple. Le courage
„ est la vertu d'un peuple libre, et nous ne
„ nous départirons jamais du principe, que
„ s'il est juste d'obéir aux loix, il est juste
„ aussi de résister aux despotes, de quelque
„ masque qu'ils se couvrent. Ainsi nous pen-
„ sons qu'il est de notre intérêt de faire nos
„ élections à haute voix ". Le Ministre de
l'intérieur est obligé d'écrire le même jour à
la Convention. " Je vous prie de prendre
„ des mesures pour empêcher que toutes les
„ demandes et réquisitions que je fais jour-
„ nellement *au nom de la Loi* ne soient nulles
„ et sans effet. "

Le Ministre au nom de la Convention réclama la Loi, mais il éprouva que la Commune de Paris étoit plus puissante que l'une et l'autre. " J'ai vu, dit *Cambon* (le 25 Sep-
„ tembre) que la Commune dépouille les
„ édifices de la Nation de leurs plus précieux
„ effets, sans en tenir aucune note, ni regis-
„ tre, et quand nous avons décreté que ces
„ effets doivent être portés au trésor national
„ ce décret est resté sans exécution.

„ Le Conseil général de la Commune de „ Paris, dit Barrère (le 10 Novembre), a „ cherché par tous les moyens possibles à avi- „ lir la représentation Nationale. " L'Assemblée Législative a dit qu'on devoit détruire le germe de toute nouvelle révolution, et le jour suivant elle est obligée de retirer son décret. Elle dit que les portes de Paris devoient être ouvertes, et que chacun pouvoit voyager librement dans l'intérieur de l'empire, mais le Conseil général ordonna qu'elles fussent fermées. La Législature décréta que les passe-ports n'étoient plus nécessaires, et le Conseil général ordonna positivement que personne ne pourroit sortir sans un passe-port.

On voit évidemment que les Municipalités sont aussi dans un état d'anarchie par le nombre des différens Corps qui s'arrogent un semblable pouvoir. Pendant que la Municipalité de Paris demandoit une somme à la Convention, 96 Commissaires des Sections en demandoient une autre, sur quoi *Kersaint* s'exprime en ces termes: *Dans quelle anarchie notre Administration est-elle plongée? Doit-il donc y avoir deux Corps de Représentans des Communes de Paris. La Loi ne le défend-elle pas?* (Moniteur 28 Octobre.)

Autre fait aussi curieux. Une Assemblée de Paroisse se forme dans une Eglise. Une autre Assemblée s'oppose à celle-là, et dans la cuisine d'un cabaret où elle se tient, elle se prétend la seule légale. La première veut piller, la seconde demande à piller aussi, et ce sont là les communautés, qui sous le nom de confiscation, administration et adjudication, partagent entr'eux les biens et les propriétés des émigrés. (Id. ibid.)

Les Commissaires des Sections de Paris s'expriment ainsi à la barre de la Convention. « Le » tems presse, l'orage gronde. " En effet ce gouvernement fondé sur les droits de l'homme, qui ne devoit produire que paix, tranquillité, bonheur, après avoir fait verser des torrens de sang, n'a produit que des orages continuels, d'après l'aveu du Ministre *Rolland* lui-même, qui écrivant aux Communes de Paris, leur dit : « Je n'entends parler que de conspirations, » de projets de meurtres et d'assassinats. Hier » les méchans prêchoient en différens endroits » à la fois le pillage et le meurtre. " (Moniteur 3 Novembre) et dans une autre occasion. « Les Corps Administratifs sont sans pou» voir, les Communes despotiques, le peuple

„ trompé, voilà l'état de Paris. " (Id. 1 Novembre, 8 Octobre.) Mais quoique trompé et ignorant, il croyoit ses lumières suffisantes pour donner des instructions aux prétendus Législateurs. *Marat* et sa bande déclaroient tous les jours, que la *véritable fonction du peuple* étoit de couper des têtes; il dénonçoit des membres de la Convention au Club des Jacobins, et la Convention effrayée ayant proposé de se donner une garde tirée des 84 Départemens, voici le discours que vinrent prononcer à sa barre à l'occasion de ce projet, (le 19 Octobre) des Députés des 48 Sections de Paris. « Représentans du Peuple
„ Souverain, vous voyez devant vous des
„ Députés des Sections de Paris. Ils viennent vous faire entendre d'éternelles vérités, non des paroles, mais des choses.
„ On vous propose de vous mettre sur la
„ ligne des tyrans, de vous environner d'une
„ garde particulière. Les Sections de Paris
„ considèrant les principes sur lesquels repose
„ la Souveraineté du peuple, vous déclarent
„ que ce projet est odieux et dangereux. Nous
„ attaquerons de front ce principe. Quelle
„ audace de croire que le peuple approuve

» un pareil décret.... Paris a fait la révolution ;
» Paris a donné la liberté au reste de la
» France, Paris saura la maintenir. » (Moniteur, le 21 Octobre.)

Ainsi Paris déclare sans détour à la Convention que ses décrets ne sont qu'un chiffon jusques à ce qu'il les confirme. Tel est l'effet nécessaire d'une *Représentation personnelle*, comme celle que la Constitution Françoise a voulu établir. Une Assemblée formée de députés élus sur ce principe devient bientôt nulle et sans pouvoir. Le peuple qui l'a élue, enivré de son pouvoir, brave et méprise ses députés, et regarde comme nuls tout ce qu'ils décretent s'il ne l'a pas approuvé et sanctionné. Quelle leçon pour les amis de la vraie liberté ! *Dans toutes les places publiques*, dit *Louvet*, *aux Tuilleries, au palais de la Révolution et ailleurs vous entendez continuellement parler d'insurrection contre la Convention Nationale.* (29 Octobre.) Les députés du Département de Loire déclarent à la barre de la Convention. « Vos scandaleux débats sont connus de
» toute la France. Le peuple affligé vous a
» envoyé pour faire des loix, et vous ne savez
» pas vous régler vous-mêmes.... Il vous a

„ envoyé pour établir la liberté, et vous ne
„ savez pas maintenir la vôtre. Vous tremblez
„ devant les tribunes. " (Moniteur 1er. Janvier 1793.)

« La Convention Nationale, dit *Marat* lui-
„ même, présente le spectacle le plus affli-
„ geant et le plus scandaleux. Si on y menoit
„ un Sauvage Américain il croiroit que l'As-
„ semblée des Législateurs de la France est
„ une assemblée d'hommes en démence et
„ de furies. Hommes indignes! Vous n'avez
„ ni connoissances, ni vertus, ni patriotisme,
„ ni pudeur Vous êtes conduits par une bande
„ de vils coquins, dévorés par l'ambition, et
„ qui tremblent que leurs crimes ne soient
„ découverts." (Journal de Marat 16 Janvier.)

" Il est tems que nous sachions, dit *Cambon*,
„ que la Convention est absolument méprisée,
(Moniteur 29 Décembre.) *L'anarchie*, dit
Barrère, est *à son comble*, et Barbaroux,
" l'anarchie règne autour de nous, et nous
„ n'avons aucun moyen de la réprimer. Ceux
„ qui provoquent le meurtre sont triomphans.
„ L'anarchie est la cause de tous nos maux,
„ dit le Président de la Convention à la dé-
„ putation du Département de Loire. "

Tel est dans ses propres termes le compte que rendent de l'état des choses en France des membres de la Convention. Pendant ce même tems nous avions un réformateur en Angleterre (Payne), qui peignant les Législateurs de la France, vente *l'air noble et la dignité céleste de leur aspect. Leur Assemblée*, dit-il, *a quelque chose d'auguste et d'enchanteur, la vue en est ravissante.* Ainsi pendant que des François trouvent eux-mêmes que leur gouvernement n'est qu'une vraie anarchie mûe au gré d'un vil ramas de meurtriers et de scélérats, nos réformateurs Anglois veulent le faire regarder comme l'effet d'une dispensation particulière de la Providence, qui a voulu verser ses bénédictions sur les humains. A les en croire il faut rapporter à la première grande cause de cet univers, l'origine d'un *gouvernement si bienfaisant*, tandis que si l'on écoute les administrateurs du Département du Calvados, parlant à la Convention *, *Paris est un foyer d'insurrections, de vengeances et de proscriptions, où se verse à flots le sang innocent, où des hommes qui sont l'objet de l'horreur de la Nation, et qui seront en opprobre à la postérité, calculent encore en silence la vie et la mort des citoyens.*

(Moniteur 20 Octobre 1792.)

Le 16 Janvier 1793. Le Ministre de l'intérieur écrit au Comité de sûreté générale. *Depuis un mois on parle chaque jour de renouveller les proscriptions. J'ai reçu déjà plusieurs fois, et j'ai mis sous vos yeux des avis certains de projets de massacres annoncés publiquement.* Que ne doit-on pas s'attendre à voir découler d'une source aussi impure? Aussi est-ce une chose connue que la France n'a présenté partout que des scènes d'insurrections, de pillages et de massacres. On sait ce qui s'est passé à Marseille, à Lyon, à Avignon, à Arles, à Rouen, à Caen, à Bordeaux, à Nancy, à Lille, et dans un grand nombre d'autres villes. On ne connoît pas aussi généralement ce qui s'est passé à Charleville, où le Commandant a été assassiné, à Cambray où le Lieutenant Colonel *Besombre* l'a été par les gens d'armes, et la tête du Capitaine Legros portée sur une bayonnette, les rebellions du Poitou, celles de Chartres, etc., etc, etc. Un trait frappant est celui d'un nommé *d'Hôté* condamné à quatre heures de gêne pour des crimes qui méritoient cent fois la mort, lequel étant exposé sur la place de Grève demande à la populace *la liberté* ou *la mort*. La populace

en

en dépit des gens d'armes monte sur l'échafaud, coupe les liens du criminel, et l'emmène en triomphe. Sur quoi l'éditeur du Moniteur rapportant ce fait, s'écrie : *Quand est-ce que le peuple sentira la nécessité de respecter les loix ?* (Le 10 Octobre.)

Marat ne sera pas sans doute soupçonné de manquer de ferveur pour le Républicanisme et le Jacobinisme, et de vouloit exagérer les mauvais effets de la Constitution Françoise. Ecoutons-le parler dans son Journal (1er. Mars.) " Considerez, dit-il, l'état actuel de la France, „ la profonde misère du peuple, les dilapi„ dations énormes du trésor public, l'épuise„ ment rapide de nos dernières ressources, „ les monopoles, les vols, les brigandages, „ les massacres, les désordres de toute espèce „ qui désolent la France. Jamais la misère du „ peuple, jamais l'anarchie ont-elles été por„ tées à cet excès ? Y eût-il jamais une anar„ chie si dévorante ? Un mépris des loix si „ audacieux ? "

Voilà des preuves en fait, et des preuves multipliées que sans un Roi, et quelque corps intermédiaire entre le Roi et le peuple tout tombe dans la confusion. *Rabaud de St. Etienne*,

aujourd'hui Jacobin, en avoit été une fois persuadé. « Dans un grand empire, dit-il, il faut
„ absolument des hommes décorés, sans quoi
„ l'état tombera dans une vaste popularité, dans
„ une immense démocratie qui doit finir par
„ l'anarchie ou par le despotisme, selon que
„ le Prince ou le peuple seront l'un ou l'au-
„ tre le plus fort. " Voyez les considérations sur les intérêts du Tiers-Etat par Rabaud de St. Etienne, prédicant de Nismes, qui, après avoir soufflé de tout son pouvoir le feu de la sédition en France, et dans un Etat voisin, a appris enfin à ses dépens quels sont les derniers résultats de ces Constitutions fondées sur une représentation personnelle, annoncées d'avance comme le chef-d'œuvre de la Législation. Ce sont ces résultats, ces faits qu'on a aujourd'hui sous les yeux qui font le commentaire de tant de livres et de brochures où l'on élevoit jusques aux nues l'édifice élevé sur les *droits de l'homme*. Ce n'est pas exagérer que de dire que cette Constitution a produit en France plus de malheurs, de ravages, de détentions, d'effusion de sang, de ruines de tout genre dans l'espace de quatre années que l'ancien gouvernement n'en avoit produit dans un

siècle. C'est-là cependant la Constitution que *Payne* voudroit opposer à ce qu'il appelle la *Non-Constitution* de l'Angleterre. *Si nous en avions une*, dit-il, *nous serions en état de la faire voir.* Les François au contraire en peuvent produire une imprimée sur du velin et reliée en maroquin, que chacun peut avoir dans sa poche, mais malheureusement pour cette belle théorie de gouvernement, pour ce grand effort de législation, ce sujet de gloire pour les François, et d'envie des Jacobins Anglois, ce chef-d'œuvre de la métaphysique de l'Abbé Sieyes, cette quintessence de ce *qui doit être*, en opposition *avec ce qui est*, cet ouvrage immortel au dire de tant de grands hommes a duré à peine deux années. La liberté qu'il devoit donner aux hommes, n'a bientôt plus suffi aux adeptes dans la science des *droits de l'homme*. L'existence d'un Roi a blessé les yeux des illuminés. L'insurrection est devenue le plus sacré des devoirs. La révolte a suivi, et avec elle des horreurs qui imprimeront une tache ineffaçable aux annales du genre humain.

L'expérience nous justifiera sans doute quand nous oserons assurer que le meilleur gouvernement est celui qui est le mieux calculé pour

se maintenir permanent et tranquille. Les *véto* des différens *ordres* ou *chambres* sont utiles par cela même, en modérant leur action, et en l'obligeant à se mesurer et à se réfléchir sur elle-même. Mais une démocratie pure où l'on vote dans une assemblée unique a nécessairement une activité que rien ne peut rallentir, ni régler. Le peuple n'y est satisfait qu'autant qu'un torrent d'événemens le tient toujours en haleine, et occupe son inquiétude naturelle et sa passion pour les nouveautés. L'exemple de la France prouve à quel point cette activité le porte à faire du mal, à exercer son despotisme. Ses succès imprévus dans la dernière campagne, (1792) l'avoient exalté au point qu'on n'entendoit parler dans Paris que de la *conquête de l'Europe*, et si ces succès avoient continué, il l'auroit tentée. Ses chefs l'y auroient encouragé, parce que devant toute leur importance à la tempête qu'ils ont excitée, ils sentent bien que le calme la leur auroit aussitôt fait perdre.

Revenons à *Payne* qui ne veut pas que nous ayons une Constitution. « Le pays se » gouverne lui-même, dit-il, à ses propres » dépens, par le moyen de ses Magistrats,

„ de ses jurés, de ses sessions, de ses assises.
„ Ce que l'on appelle gouvernement, après
„ cela n'est qu'une extravagance, " Mais toutes les assertions de cette espèce sont contraires à tous les faits, et dès-lors ne méritent que le mépris. Que seroient nos Magistrats s'ils n'étoient contenus et surveillés par les sessions? des tyrans. Que seroient les sessions si elles n'avoient au-dessus d'elles la Cour du *Banc du Roi?* Que seroit celle-ci si elle n'avoit aussi un supérieur? La tyrannie ne seroit-elle pas toujours au bout de tout cela sans cette gradation et ce contrôle de pouvoirs subordonnés qui les contient et les balance? N'est-ce pas la *Couronne* qui retient enfin toutes ces planètes dans leurs orbites? En France il n'y a plus rien de semblable, aussi tout est-il plongé dans la confusion et soumis à la violence et à la tyrannie. Vous avouez que les Magistrats, les sessions, les assises sont des choses admirables et nécessaires, et vous voudriez avoir et conserver ces choses sans une suprême Magistrature, vous voudriez avoir l'attraction sans matière, et la chaleur solaire sans soleil.

" La plupart des gouvernemens, dit le doc-

„ teur *Priestley* n'ont été jusqu'ici qu'une ligue „ du petit nombre contre le grand. Les inté„ rêts du genre humain ont été sacrifiés à ce „ petit nombre. Les nations entières ont été „ plongées dans un déluge de sang pour satis„ faire les caprices de quelques hommes l'op„ probre de leur espèce ; car n'est-ce pas là ce „ qu'ont été le plus grand nombre des Rois, de „ leurs Ministres et de leurs maîtresses ? La plu„ part ont été foibles ou méchans, souvent l'un „ et l'autre. Aussi l'histoire ne représente-t-elle „ que des crimes et des malheurs. Mais dès „ ce moment nous pouvons espérer qu'elle „ offrira un aspect bien plus heureux. (*Dr. Pr. Letters to Edm. Burke.*) Qui ne riroit de pitié en lisant ces exagérations et ces prophéties ? On voit donc à présent que la ligue du grand nombre contre le petit n'a pas moins fait répandre de sang. Que dis-je, il a été répandu avec plus d'abondance encore, avec une cruauté plus raffinée, puisque cette effusion de sang étoit inutile à ceux qui l'ont voulue. Ainsi les sources de la prospérité d'une nation peuvent être séchées sans Ministres et sans maîtresses ; la foiblesse et la méchanceté peuvent exercer leur empire, sans qu'il y ait des

Rois, et l'histoire n'en est que plus remplie des crimes et des malheurs du genre humain.

DE LA SURETÉ PERSONNELLE.

Peu de mots suffisent pour faire connoître l'état de la France relativement à la liberté personnelle de ses *citoyens ; cette liberté est nulle.* Le fait est notoire, et l'est tellement qu'il peut paroître inutile de citer ici des exemples. Cependant, il y a quelques circonstances qui méritent d'être observées, moins pour prouver la violation de ce premier devoir d'un gouvernement et le plus sacré de tous, que pour faire voir que cette violation a été commise *par principe*, et ordonnée ou permise par la Législature elle-même.

La déclaration des droits de l'homme et du citoyen portoit expressément, *qu'aucun homme ne pouvoit être accusé, arrêté ou détenu, excepté dans les cas déterminés par la Loi, et* SELON LES FORMES QUE LA LOI AVOIT PRESCRITES. Telle est la lettre de la Loi. Voyons quelle a été la pratique. Sur des plaintes arrivées de Niort contre quelques contre-révolutionnaires saisis par une populace altérée de leur sang, mais qui vouloient voiler leur cruauté

de quelque apparence de justice, L'ASSEMBLÉE NATIONALE *décréte que tous les tribunaux criminels du royaume jugeront, sans appel, de tous les crimes commis contre la révolution*, (Moniteur 315). Et pour assouvir à Paris cette même soif du sang que tant de meurtres n'avoient pu appaiser, la même Assemblée ordonne que les criminels détenus à Orléans seront transportés à Paris, c'est-à-dire, soustraits à la jurisdiction légalement établie où il y avoit pour eux quelque espoir d'obtenir justice, et traduits devant un tribunal illégal, où il n'y avoit pour eux aucun espoir semblable. L'Assemblée se porte à cet excès d'injustice pour déférer à des adresses que lui présentent des députations de la Commune de Paris. « Il est „ tems, disent ces députés, que les criminels „ d'Orléans soient transférés à Paris, pour y „ recevoir le châtiment de leurs crimes. Si „ vous ne consentez pas à ce qu'on vous de„ mande, nous ne pouvons pas vous répondre „ des *vengeances du peuple*. Vous nous avez „ entendus, et vous savez que l'insurrection „ est un devoir sacré ". Réponse. Invitation aux honneurs de la séance. Le sort de ces malheureux prisonniers est connu de tout le monde.

La déclaration des droits porte que; " personne ne peut être puni qu'en vertu d'une
" loi établie et publiée antérieurement au délit,
" et qui lui est légalement applicable ". Voici l'application. " La désobéissance, dans les colonies, sera regardée comme un crime de
" haute trahison, et ceux qui s'en rendent
" coupables seront envoyés en France, et jugés selon la rigueur de la loi ". Autre exemple. La liberté de la presse a été établie par la déclaration des droits; c'est la théorie. La pratique a été de faire disparoître tous les écrits qui n'avoient pas l'approbation des Jacobins, et d'en décapiter les auteurs. Il n'est pas étonnant que sous un pareil gouvernement l'on se débarrasse des prisonniers en les massacrant, et que des arrestations arbitraires remplissent bientôt de nouveau les prisons. Le 16 Septembre (1792). Un Ministre écrit à l'Assemblée: " La liberté naturelle, civile et politique
" de la nation est en question. Depuis le 5 de
" ce mois, plus de cinq cents personnes ont
" été arrêtées, ensorte que les prisons sont
" aussi remplies que jamais. On ne sait par
" quelle autorité cela s'est fait; c'est en vertu
" d'ordres de la municipalité, des sections,

„ par le peuple, et même par des individus,
„ et de ces ordres il y en a peu dont on ait
„ donné les motifs ". Quel contraste avec ces sept prisonniers (dont trois seulement étoient prisonniers d'état) qui formoient la totalité de ceux qu'on trouva à la Bastille au moment où la populace s'en empara.

On pourroit croire que l'Assemblée Nationale, informée de ces excès, se hâta d'y porter remède. La suite de cette affaire est remarquable, (Décret du 8 Octobre). " La Convention
„ décrète que les citoyens détenus dans des
„ maisons qui ne sont ni des prisons, ni des
„ maisons d'arrêt, seront transportés dans quinze
„ jours dans des prisons légales, après lequel
„ tems tout citoyen contre lequel il n'y a ni
„ ordre d'emprisonnement, ni décret d'accu-
„ sation, sera mis en liberté ". Si quelqu'un pouvoit encore douter de la tyrannie sous laquelle gémit la nation Française, un pareil décret suffiroit pour l'en convaincre. Des citoyens illégalement saisis et emprisonnés sans ordre légal et dans des prisons illégales! Et des citoyens traités ainsi, détenus encore quinze jours avant que l'on songe à leur rendre leur liberté! Et celà se fait par l'ordre même de la

Convention, informée de cette scandaleuse violation des loix et des droits de l'homme! Mais ce n'est pas tout. Le 11 Novembre on porte à la Convention des plaintes de ce qu'on n'a fait aucun rapport concernant les prisonniers, (Moniteur du 13 Novembre). Et observez que pendant ce long emprisonnement de tant d'infortunés, Paris fût dans des convulsions continuelles, ensorte que chaque jour donnoit lieu de craindre que l'emprisonnement et le massacre ne fussent une seule et même chose. Emprisonner arbitrairement sur de simples soupçons ceux qu'on n'óse ou ne peut accuser en public; c'est-là un nouveau moyen de tyrannie digne des scélérats, qui, lors du procès du Roi, osoient dire, comme un *Morisson* : " Le premier et le plus naturel de mes désirs seroit „ de voir ce monstre sanguinaire (Louis XVI) „ expier ses crimes par les plus cruels tourmens, (Moniteur du 14 Novembre)." Et comme un autre (*Gonchon*) le 12 Décembre : " Les Rois passeront, mais la déclaration „ des droits et les piques ne passeront point. „ Faites entrer ici le tyran, pour qu'il entende „ sa condamnation ". La députation de la section des Gardes Françaises disoit aussi : " La

„ section du Luxembourg a juré de poignarder
„ Louis XVI si vous ne le condamnez pas à
„ périr sur un échaffaud, et nous avons été
„ invités à nous joindre à elle ". Que dire de la déclaration des droits quand on tient un pareil langage sur un prisonnier qui n'a pas encore été entendu, et au milieu des applaudissemens de ceux dont les piques étoient déjà toutes prêtes.

Malgré l'authenticité de ces faits, rapportés sur le témoignage même de ceux qui les ont opérés, nous avons vu à Londres, dans un Journal intitulé : l'*État politique de l'Europe*, composé par *Payne et Compagnie*, et imprimé chez *Jordan*, " *qu'à Paris les propriétés étoient respectées comme chose sacrée, et que nulle part les loix n'étoient si universellement observées :* " mais de quoi n'est pas capable l'impudence de certaines gens ?

Et *Marat*, cet homme atroce, plus couvert du sang des victimes du 2 Septembre qu'aucun autre, excepté peut-être Péthion, cherche à prouver dans son Journal, (N°. 105.) que les *massacres du 2 et 3 Septembre ne sont pas l'ouvrage d'une bande d'assassins.* " Si cela étoit,
„ dit-il, l'Assemblée, le Ministre de l'intérieur

„ et le Maire de Paris seroient les coupables ;
„ et rien au monde ne pourroit les laver du
„ crime de n'avoir pas prévenu ces assassinats
„ qui durèrent trois jours. Mais ils diront sans
„ doute que cela étoit impossible, parce que
„ c'étoit également un acte de la garde natio-
„ nale, des fédérés et du peuple. *Péthion* étoit
„ tranquillement à table avec *Brissot* et ses
„ amis, et dédaignoit de quitter la partie,
„ même pour recevoir les Commissaires que
„ l'Assemblée lui envoyoit pour l'engager à
„ mettre fin à ces excès.

Telle a été l'attention à maintenir la liberté personnelle sous le règne des philosophes, sous ce règne élevé sur les ruines d'un gouvernement doux et modéré, mais noirci et calomnié dans des libelles où l'on s'est plu à le représenter comme l'ennemi de la liberté, de l'humanité, et qui ne se plaisoit qu'à prodiguer les supplices, les tourmens, les emprisonnemens, à se jouer de la vie et des propriétés des sujets (*a*), tandis que cette peinture se trouve uniquement, mais singuliérement applicable à la constitution établie en

(*a*) Discours de Sheridan au Parlement d'Angleterre.

France, et à tout ce qui s'y passe depuis la révolution.

De la sureté des propriétés.

Il semble inutile de traiter ce sujet, et il l'est en effet pour tout lecteur qui réfléchit un peu. Il est bien évident que là où il n'y a pas de sûreté pour la personne, il ne peut y avoir de propriété assurée. C'est insulter le sens commun que de prétendre que le despotisme tyrannique du peuple respectera la propriété de ceux à qui il coupe la gorge. Après les emprisonnemens arbitraires et les massacres, qu'est-ce que l'invasion de la propriété d'autrui? Malgré cette évidence on a entendu soutenir et répéter que le gouvernement Français n'avoit pû porter aucune atteinte aux propriétés, si ce n'est à l'égard des émigrés, qu'il avoit considéré comme criminels, par cela même qu'ils avoient fui. Mais quand on remplit les prisons sur de simples soupçons, et par des procédés violens et illégaux, pour vuider ensuite ces prisons par des massacres; quand les cris du pillage et des assassinats remplissent l'ame des citoyens d'allarmes et de terreurs, et que les plus innocens sont forcés à la fuite pour se

dérober aux horreurs dont on les menace ; pouvez-vous dire que leur fuite les a rendus coupables, qu'ils méritent le nom *d'émigrés*, et à ce titre la confiscation de leurs biens ? Voilà donc ce que vous appellez la sûreté des propriétés. Vous criez au traître, à l'aristocrate ; ces cris sont suivis immédiatement d'un emprisonnement ou d'un supplice, et voilà le moyen aisé que vous avez trouvé de payer vos dettes. Je voulus un jour m'informer ce qu'étoit devenu un homme que j'avois connu à Paris. On me répondit qu'il avoit été rencontré dans la rue par un de ses débiteurs qui avoit crié *au traître* dès qu'il l'avoit apperçu et l'avoit fait jeter dans une prison. On n'a pas ouï dire qu'il se soit commis aucun massacre dans cette prison ; mais jamais on n'a plus entendu parler de l'homme en question. On peut deviner aisément que le créancier et la dette ont eu le même sort. Dans un pays où pareille chose est possible, toutes les sûretés de la propriété sont anéanties. Et on ne doit répondre que par le mépris à toutes les objections qu'on peut faire contre une vérité aussi évidente.

Dans une paroisse du *Clermontois*, nommée

Croté le Roi, le receveur d'un gentilhomme, qui étoit absent, se présenta pour être payé de la rente que devoient trois fermiers considérables. Ces fermiers lui dirent que la Convention avoit décrété *l'égalité*, que le payement qu'il demandoit étoit la chose la plus *inégale* du monde, puisqu'ils travailloient beaucoup pour recevoir peu, et qu'ils étoient obligés de donner beaucoup à quelqu'un qui ne faisoit rien du tout. Cette réponse *spirituelle* ne satisfaisant point un homme qui demandoit de l'argent et non de l'esprit, il voulut insister ; mais on lui offrit le choix de fuir ou d'être pendu s'il vouloit rester. Le propriétaire demanda justice, mais en vain. On s'adressa à la Municipalité, qui en fin de compte déposséda les fermiers, prit possession des terres à titre de dépôt rachetable par la nation, et les partagea ensuite entre les pauvres du lieu, c'est-à-dire qu'elle se l'adjugea à elle-même. Après cela il est bien probable que l'on est parvenu à forcer le propriétaire à émigrer, pour mieux s'assurer la possession d'une si belle proie.

Peut-on douter que le vol en général, et même celui des fonds de terre, ne devienne commun dans toute l'étendue du Royaume, quand

quand on entend le Comité de sûreté dire dans son rapport à la Convention. « Les ressources de la nation peuvent être augmentées en imposant des contributions sur les personnes aisées, et sur celles qui attendent tranquillement dans leur maison le résultat de la révolution ". (Moniteur 18 Octobre.) Voilà donc des contributions exigées pour deux étranges raisons, la première c'est en punition de ce que les personnes *sont aisées*; la seconde parce qu'elles *restent tranquilles.*

Avec ce principe avoué de la Convention, il n'y a pas besoin de demander comment les impôts sont assis. Les pauvres, et ceux qui ne possédent que peu d'arpens, c'est-à-dire, ceux qui dans tous les pays forment la pluralité des habitans de chaque paroisse échappent à toute espece de taxe, et veillent à ce que tous les propriétaires plus considérables payent jusques au dernier sol. Et comme en même tems les impôts sont établis et perçus dans des assemblées où tous les habitans d'une paroisse sans exception ont droit de voter, des hommes sans propriété y règlent tout à leur gré, et ne manquent pas de moyens beaucoup plus efficaces, même qu'une loi agraire

expresse, pour partager les propriétés entr'eux.

Que les fermiers Anglois, et cela est également digne de l'attention de ceux des autres pays, que les fermiers et propriétaires des terres se représentent quelle seroit leur situation si les journaliers qui les servent, et les pauvres qu'ils font vivre étoient tous armés, enrégimentés, en possession des droits de Municipalité, délibérant dans les assemblées de ces Munipalités, décidant des levées d'argent qui doivent se faire, et de leur répartition, fixant le prix des denrées, des gages des domestiques, et du salaire des ouvriers. Sous un pareil régime, je demande comment les personnes aisées peuvent être sûres qu'on leur laissera un sol dans leur poche ? Une semblable tyrannie n'est-elle pas pire que le despotisme le plus outré qui s'exerce aujourd'hui dans aucun pays de l'Europe ?

Pendant que le propriétaire et le fermier sont ainsi exposés à l'oppression de leur Commune, livrés à la merci de ceux qui étoient, il y a si peu de tems, leurs inférieurs, et qui sont encore nourris et entretenus à leurs dépens, ils ne sont pas à l'abri de vexations d'une autre nature. Non-seulement ils peuvent se voir enlever, malgré les loix et les décrets,

leurs armes et leurs chevaux, par une *autorité de fait* irrésistible, quoique illégale, mais la Municipalité de Paris est allé plus loin encore. Le 13 Septembre (1792), le Ministre de l'intérieur se plaint à l'Assemblée de ce que des Commissaires de cette Municipalité sont envoyés dans les campagnes pourvus d'ordres tellement arbitraires, qu'ils sont absolument incompatibles avec sa responsabilité. Ces ordres sont signés de quatre administrateurs du Comité de salut public, *pour s'emparer des personnes suspectes et des effets précieux*. (Moniteur le 14 Septembre.)

Etrange Commission dans un pays de liberté! et cette Commission n'est pas décernée par le Corps Législatif, mais par une simple corporation qui envoye ses Commissaires, ou en d'autres termes, des monarques despotiques pour ordonner sous les yeux de la Législature l'emprisonnement et le pillage.

Les abus commis à l'occasion de la vente des biens des émigrés sont un autre sujet qui mérite d'être indiqué. Les plaintes que *Sillery* en fait à la Convention peuvent en donner une idée. « Les meubles du château de Nan- » gis, appartenant au Baron de Breteuil, va-

„ loient au moins 1,500,000 livres, et la vente „ n'a à-peu-près rien produit. Six tapisseries „ des gobelins, qui avoient coûté 30,000 liv. „ en argent, ont été vendues 2800 livres en „ assignats; une pendule qui avoit coûté mille „ louis s'est vendue pour 800 livres en assi- „ gnats ". Telle est la vertueuse administration de la *chose publique* chez ces nouveaux républicains. (Moniteur 31 Décembre 1792.)

Marat nous a découvert le secret des fortunes des membres de la Convention qui avoient été au commencement aussi pauvres que lui. « *Barbaroux*, dit-il, tenoit les cordons de la „ bourse, comme il tenoit les clefs du bou- „ doir (de Made. Rolland), du moins si nous „ devons en juger par la facilité avec laquelle „ il distribuoit les assignats à droite et à gau- „ che. Le public étoit étonné des énormes „ dépenses de plusieurs membres qui, comme „ moi, n'avoient eu que des dettes pour tout „ patrimoine. Quoique mariés, ces Messieurs „ entretenoient des filles, donnoient de grands „ soupés, et leurs femmes étoient toujours aux „ spectacles.... *Valassé* est royaliste et fait une „ dépense énorme..... Le beau-père de *Péthion* „ vit dans un palais, est richement vêtu, a

» un équipage, tient une table excellente, et
» a acheté pour 23,000 livres la cave *d'Egmont Pignatelli.* Un laquais de *Montesquiou*
» est colonel du régiment de cavalerie *Houzards Braconniers*, et il est chargé en même
» temps des fournitures de ce régiment. *Gorsas*,
» *Du Laure*, *Poncelin*, *Rœderer*, *Condorcet*,
» *Rabaud*, sont tous payés par *Rolland*, qui
» leur donne cent mille livres *pour former*
» *l'esprit public.* " (Journal de Marat, N°. 112.)

Le mot du guet d'un bout de la France à l'autre est *Egalité*. On y joint celui de *Liberté*, comme les charlatans donnent de magnifiques titres à leur orviétan, au moyen de quoi ils remplissent leurs poches de l'argent des sots. Mais après la suppression de toute espèce de rang, de titre, de noblesse et de distinction, qu'entendent-ils par ce mot *d'égalité*? Ils le répètent parce qu'ils l'ont entendu répéter à d'autres sans y attacher aucune idée juste. Si *l'égalité* laisse subsister la différence du riche et du pauvre, elle n'est qu'un mot vuide de sens. Mais les faits qu'on vient de rapporter annoncent assez qu'on en veut venir à cette égalité réelle qui dépend du partage égal des propriétés. « Je ne suis pas surpris, disoit *Buzot*,

„ qu'un homme tel que *Momoro* ait prêché
„ en faveur du partage des biens, comme je
„ l'ai entendu faire, mais je suis surpris qu'un
„ tel homme préside une section de Paris. "
(Moniteur 13 Octobre.)

On nous a assuré en Angleterre que le droit de propriété n'étoit pas attaqué en France. Vous voyez qu'en France même on n'ose pas le dire, qu'on annonce même le contraire. Lorsque les Commissaires de la Convention revinrent de *Chartres* où on les avoit envoyés pour appaiser une sédition, ils rapportèrent à la Convention, d'après des faits dont ils avoient été témoins, *que tous les principes de la loi agraire y avoient été mis en avant.*

Examinons à présent un objet qui est la portion la plus intéressante de la propriété; je veux parler de la récolte, pendant qu'elle est encore entre les mains du fermier. Une longue expérience nous a convaincu en Angleterre que si cette portion de la propriété n'est pas sacrée, toutes les classes de la société souffrent immédiatement, que c'est-là une blessure mortelle qui attaque essentiellement tout le corps politique.

On a dit que la dernière récolte en France

(1792) a été abondante, mais cette abondance ne suffit pas pour prévenir la disette dans un tems d'anarchie; quand le peuple arrête la circulation des grains, le prix s'en élève dans quelques districts à un prix si haut, qu'il trouve plus convenable de le saisir que de le payer. Cette mesure aggrave le mal en détournant le fermier de porter son grain dans des marchés où il est exposé au pillage. Ainsi par les bénédictions de cet heureux gouvernement, l'abondance est souvent accompagnée de la famine. Aussi nous voyons le Ministre de l'intérieur s'allarmer des suites de ces abus, et dans une multitude de lettres dont il seroit trop long de donner ici des extraits, recourir à des menaces pour les prévenir. En écrivant à la ville de Tours. « Les Municipalités, » dit-il, doivent employer tous les moyens » de persuasion possibles avec les fermiers » pour les engager à pourvoir les marchés, » car je dois vous dire, que si ceux qui ont » des grains résistent à ces *paternelles* invita» tions, on sera bien obligé d'employer en» vers eux les *moyens extrêmes.* " (Moniteur 17 Septembre.) Cela peut mériter l'attention des fermiers Anglois et des autres.

Vous voyez que leurs frères en France, contens de vendre leur grain à un prix modéré, le portent librement au marché, que le peuple par ses violences en fait hausser le prix, et que pour se venger de cette hausse qui est son ouvrage, il pille ces mêmes grains. Par-là il doit y avoir au moins une crainte de famine, et pour la prévenir le Ministre n'osant s'en prendre à la populace et la menacer, (quoiqu'elle seule en soit la cause,) menace les *fermiers* d'en venir *aux extrémités*, et ils seront ainsi punis d'avoir été pillés par le peuple, ou par la *Nation*. Si le fermier volé a le malheur d'être encore *propriétaire*, et un propriétaire riche, il est donc soumis d'abord à payer des taxes que la populace armée a refusé de payer elle-même, ensuite pour payer ces taxes son grain est saisi par le consommateur dans les marchés, et enfin le Ministre, comme on vient de le voir, le menace d'en venir à des *extremités*, c'est-à-dire, qu'après s'être vu enlever son bled par la violence, le Ministre lui prépare encore des dénonciations et des accusations. Ceux qui peuvent appercevoir quelque différence entre un pareil gouvernement et le bâton d'un *Bacha*, ont,

je l'avoue, plus de pénétration que moi.

Le même Ministre écrit à la Convention, le 15 Octobre. « Je suis informé que les ins-
» pecteurs des subsistances et fournitures pour
» l'armée ne cessent de parcourir les campa-
» gnes, et de forcer les armes à la main, les
» fermiers à fournir des provisions. De telles
» pratiques détruisent toutes les mesures d'or-
» dre, et nuisent infiniment à la libre circu-
» lation des grains. Je ne puis pas dissimuler
» à la Convention que cette conduite des en-
» trepreneurs et pourvoyeurs de l'armée tend
» à répandre partout le désordre, et que s'ils
» continuent à enlever de force les vivres,
» ou à les prendre au prix fixé par eux-mê-
» mes, il sera impossible d'assurer l'approvi-
» sionnement de Paris. "

Il est impossible de mieux caractériser les principes de l'administration Jacobine, et un plus parfait mépris pour toute la classe des fermiers et agriculteurs, Le Ministre fait connoître à la Convention toute la grandeur du mal et de l'injustice. Et le seul danger qu'il y voit, c'est qu'il *sera impossible de pourvoir Paris*. Ainsi si Paris est pourvu, il importe peu que le paysan soit volé et pillé. C'est à

lui à se tirer d'affaire, comme il pourra. Quelle faveur, quelle exemption peut-on leur accorder qui puisse être mise en balance avec la nécessité de souffrir sans résistance que la force armée leur enlève les fruits de leurs travaux, ou seulement qu'ils soient taxés arbitrairement par ceux qui le leur achètent? Est-il étonnant après cela que les villes souffrent de la disette, qu'elle désole en plusieurs lieux les campagnes, et que, comme le rapportent les *Commissaires des subsistances*, " *la pénurie des grains soit extrême dans les grandes villes* " ?

Ces exemples et mille autres qu'on pourroit citer sont une conséquence frappante de la doctrine de nos Philosophes Législateurs, de cette doctrine que *Payne* prêche aux Anglois, et que tant d'autres visionnaires de cette espèce voudroient faire goûter à d'autres Nations. Ils déclament contre les grandes propriétés, ils exhortent à les saisir, à les partager. Les François ont cru, ont suivi ces conseils, et sans doute plusieurs agriculteurs, fermiers, paysans leur ont applaudi en les voyant partager, morceler les grandes propriétés. Mais ils n'ont pas prévu que leur tour viendroit bientôt après, que le principe

de l'égalité une fois mis en avant, mettroit infailliblement au niveau *toutes les propriétés :* et donneroit à celui qui ne possède qu'une pique, le moyen d'avoir sa part du butin ; ensorte que le fermier dont les greniers sont remplis, seroit aussi obligé un jour de partager avec son valet, et le journalier qui travaille pour lui. N'oublions pas que le même principe, en vertu duquel on se croit permis d'attaquer une propriété de 40 mille livres de revenu, comme étant trop grande rélativement aux autres propriétés, attaque également celle de 200 livres, parce qu'elle est encore disproportionnée avec une plus petite. Persuadons-nous bien que les scènes désastreuses qui se passent en France, et se succèdent avec une rapidité dont on n'a aucun exemple dans l'histoire, et que l'imagination même a de la peine à suivre, doivent fournir à tout propriétaire le sujet des plus sérieuses réflexions, mais surtout aux propriétaires des terres et à toute la classe des fermiers et agriculteurs. Les dissentions élevées dans ce Royaume jadis si riche et si puissant, ces dissentions qui le conduisent à grands pas à sa ruine, ne sont pas un combat *entre la liberté*

et la tyrannie, entre un *système de gouvernement oppressif ou bienfaisant ;* elles se réduisent aujourd'hui à un seul point, à une question sur la propriété. C'est un procès à main armée dont l'issue décidera, si ceux *qui n'ont rien*, peuvent ou non s'emparer de la propriété de ceux qui ont *quelque chose*. Dangereuse question, lutte effrayante ! qui ne peut opérer enfin qu'une ruine générale, puisque celui qui gagne par les pertes de son voisin, ne gagne que pour être dépouillé à son tour par un voisin plus hardi ou plus fort, jusques à ce que les émeutes, la confusion, l'anarchie réduisent la propriété à n'être plus que le signal qui appelle la violence, et que la pauvreté devienne la seule égide qu'on puisse opposer au brigandage.

Parcourez la *déclaration des droits de l'homme*, et vous trouverez qu'il n'y a pas un seul article de ces droits annoncés comme *imprescriptibles* qui n'ait été violé avec les circonstances les plus odieuses. En un mot, ce n'est pas la loi qui règne en France, c'est un pouvoir qui lui est en tout et partout supérieur. Un despotisme gigantesque et dévorant a d'abord renversé dans la poussière tous ceux qui étoient

un peu élevés au-dessus des dernières classes ; et de-là il s'est étendu sur toute la Nation, et consume les forces et la substance de ce malheureux Royaume, qui malgré les abus qu'on y observoit avec raison étoit dans un état de prospérité incontestable, et qui s'accroissoit même visiblement. En effet, il avoit un commerce florissant, les plus riches colonies du monde, une plus grande abondance de numéraire qu'aucun état en Europe. L'agriculture s'y amélioroit, et quoiqu'il fût trop peuplé pour que toutes les classes y participassent à la prospérité générale, cependant elles y jouissoient toutes d'une plus grande aisance que dans plusieurs autres contrées de l'Europe. Il étoit gouverné avec douceur. L'ordre, la sûreté, une bonne police le distinguoient et le faisoient rechercher des étrangers. Enfin ce qui étoit un avantage de la plus grande conséquence, c'est qu'un Souverain bienfaisant, animé par un patriotisme sans exemple, vouloit sincèrement et efficacément perfectionner par tous les moyens praticables, la constitution de ce Royaume. Comparez cet état, non avec celui de l'Angleterre, car ce n'est pas de quoi il est question, mais avec ce qui

a suivi, avec l'état actuel de ce même Royaume. Aujourd'hui son gouvernement n'est qu'une anarchie où les vies et les propriétés des habitans sont comptées pour rien ; son agriculture dépérit de jour en jour, son commerce est anéanti, ses colonies absolument ruinées. L'or et l'argent ont disparu, et son papier monnaie, qui, sans compter une incroyable quantité de faux assignats, se monte à la somme énorme de 3000 millions, menace d'une prochaine stagnation toute espèce d'industrie et de circulation. Les revenus de l'Etat sont diminués des trois quarts. Dans les villes ce sont des scènes de révolte, de disette, de massacres ; dans les campagnes des vexations, des brigandages impunis.... Tous ces excès, loin d'avoir été nécessaires pour l'établissement de la liberté, ont été les causes mêmes qui l'ont détruite. En un mot, dans cette anarchie complette, c'est aujourd'hui le poignard et la pique de la populace qui font la loi, non-seulement à ceux qui formoient autrefois les premières classes de la Nation, mais à ceux-là même qui sont revêtus en apparence des fonctions de Législateurs. La populace de Paris est leur Souveraine absolue, et jamais elle ne se dé-

saisira volontairement de ce pouvoir qu'elle exerce depuis si longtems. Si la Convention veut secouer ce joug, elle sera sacrifiée à sa vengeance ; et, après une succession de nouvelles horreurs, la Nation tombera sous le joug de quelques triumvirs ou dictateurs, et ce sera un boucher qui aura pris la *place d'un Bourbon*.

Tels ont été les effets de la révolution française. Nous devons à présent en rechercher les causes, et celles de tous les maux qu'elle a produits. On les trouvera dans les trois principaux articles de foi des prétendus philosophes. 1°. *La représentation personnelle ;* 2°. *Les droits de l'homme ;* 3°. *L'Egalité.*

1°. Tout le monde sait par quelles manœuvres on a amené le triomphe complet du Tiers-État sur les autres ordres ; comment on a rendu impossible toute résistance aux volontés de la multitude. Il est inutile de rappeller tant de fautes, de crimes, de douloureux événemens ; il suffit de dire que si un arbre doit être jugé par la qualité de son fruit, on peut affirmer, sans crainte, que la *représentation personnelle*, en donnant à la dernière classe du peuple une influence directe sur le gouvernement,

ne peut manquer de conduire (dans un grand État, et une grande capitale) à une anarchie absolue, telle que celle qui fait aujourd'hui le malheur de la France.

Si dans une constitution représentative les personnes seules sont représentées; si les hommes, dépourvus de toute propriété, ont autant de part à la députation que ceux qui en ont une; si les premiers sont dix fois plus nombreux que les derniers; enfin, si les députés ou représentans ainsi élus, sont si peu de tems en fonction qu'ils ne puissent qu'exprimer et exécuter la volonté de leurs constituans, il s'ensuit par une conséquence nécessaire que toutes les propriétés sont à la merci de ceux qui ne possédent rien; et si quelque théoriste, a dans ses spéculations, été assez aveugle pour ne pas voir que la violence et le pillage de la part de ceux qui auroient le pouvoir en main, seroient le résultat inévitable de cet ordre de choses, qu'il jette les yeux sur la France, et apprenne par son exemple ce qu'il auroit dû prévoir.

Les Français, imaginant que la représentation personnelle reconnoîtroit et assureroit les *droits de l'homme*, ont fondé leur constitution

sur

sur ces *droits* abstraitement considérés, mais qui dans la pratique sont en contradiction avec d'autres droits, et les détruisent, ou sont détruits par eux. Ils ont voulu tourner en ridicule la constitution angloise qui s'appuye sur la balance des pouvoirs; c'est, selon eux, une absurdité qu'il y ait dans l'État une *corporation aristocratique* qui puisse opposer sa négative aux *droits de l'homme.* Mais une grande expérience a prouvé que c'étoit cependant le seul moyen d'assurer ces droits, et que toutes les belles spéculations, mises à la place, finissoient par opérer l'anéantissement du droit de propriété. Et ne vaudroit-il pas mieux vivre en effet à Constantinople que dans tout pays où le premier gueux que l'on rencontre peut venir, le sabre dans une main et les droits de l'homme dans l'autre, vous demander à partager la propriété qu'un bon gouvernement doit rendre sacrée. Dans le fait, la constitution française est fondée absolument sur la représentation personnelle : si la lettre de la loi en exclud certaines personnes, la populace est armée en vertu d'autres dispositions collatérales de cette constitution. Ceux qui ont eu la première part à la révolution,

n'ont pas prévu que des membres élus par la bayonnette seroient sous l'influence continuelle de la bayonnette. Cela devoit être cependant, et mille faits prouvent que cela a été.

Il ne faut pas douter que plusieurs de ceux qui désirent (en Angleterre) une réforme du parlement, ne le désirent dans de bonnes vues. Ils pensent, d'après la théorie, que la représentation personnelle peut se concilier avec la sureté des propriétés; cette idée les séduit, et elle a pu les séduire dans les commencemens. Ces personnes se disoient à elles-mêmes: *nous irons jusques là, et pas plus loin.* Elles ne pensoient pas qu'*en allant jusques là*, elles se priveroient elles-mêmes du pouvoir nécessaire pour empêcher que d'autres n'*allassent plus loin*, et que celles-ci, tombant dans la même erreur, seroient, à leur tour, entraînées par une troisième classe qui, affranchie de toute espèce de frein, et ne gardant plus de mesure, renverseroient tout l'édifice, comme Samson renversa le temple de Dagon. Car ce seroit une grande folie de croire que des hommes, qui ont pris l'égalité absolue pour principe, respecteront aucune borne. Ils en viendront nécessairement à vouloir et à effectuer le partage

égal des propriétés, et ne seront pas enfin des ennemis moins déclarés de ce droit, que les voleurs même des grands chemins.

Que prétendoient la plupart des membres de l'assemblée constituante? Ils vouloient *aller jusques là, et pas plus loin.* Ils élevèrent une constitution sur la bâse des *droits de l'homme;* mais cette bâse étoit si mal assurée que l'édifice croula dans l'espace d'une année. Une grande expérience a donc été faite. Que peut-on lui opposer qu'un vain étalage d'idées métaphysiques et spéculatives dont l'illusion vient d'être dissipée d'une manière si frappante? Au nom du sens commun, nous autres agriculteurs, fermiers, laboureurs, prenons l'expérience pour notre seul guide, et quand ces éternels spéculateurs viendront encore nous proposer les visions qu'enfantent sans cesse leurs cervelles exaltées, répondons-leur: *On a essayé de votre méthode; on a voulu semer comme vous le proposiez, et la récolte n'a rien valu.*

On ne peut trop le répéter: la représentation personnelle a placé le pouvoir illimité dans les mains du peuple. Elle a plus fait; elle a nécessairement fait élire, dans les vil-

fes, les représentans les plus audacieux, les plus remuans, les plus corrompus des habitans. Et nous en avons un exemple bien frappant dans ce qui est arrivé à Paris. Il y avoit dans cette ville environ 150, 000 personnes ayant droit de suffrage pour les élections, et de ce nombre il n'y en a eu qu'environ 9000, au plus 12000, qui ayent pris part à ces élections. Il est donc évident que le grand nombre, voyant qu'il ne pouvoit voter avec liberté et sureté, a préféré de ne pas voter du tout. Telle a été ce qu'on a osé appeller la *volonté générale de la nation.* Une minorité, composée de la plus vile populace, a seule formé cette volonté. Le bruit des piques a étouffé l'expression du véritable sentiment de la pluralité.

C'est une chose bien connue, disoit la députation de *Finistère* à la barre de la Convention, (Monit. Déc. 26.) *que les sections de Paris sont formées par une cinquantaine d'individus, tout au plus, auxquels tout cède avec une facilité vraiment incroyable. Etonnés d'une pareille désertion, nous avons voulu en rechercher la cause, et nous nous sommes assurés qu'il n'y en avoit pas d'autre, que l'extrême danger que cour*

roient ceux qui vouloient proposer librement leurs opinions. Nous sommes indignés à l'idée de ce despotisme populaire. Les fédérés parlant à la barre (le 13 Janvier) disoient de même : *la force publique est désorganisée ; les poignards intimident les bons citoyens.* Si dans le court espace de quatre années, la représentation personnelle a pu faire passer ainsi tout le pouvoir dans les mains de la multitude ; si deux Assemblées législatives consécutives ont été réduites à en recevoir la loi ; si la conséquence de tout cela a été de renverser les fondemens du droit de propriété, et d'exposer les propriétaires à être punis par l'exil ou par l'échaffaud, nous ne craindrons pas de regarder, comme une vérité incontestable, que la répresentation *personnelle a été essayée, et que cette expérience a totalement manqué.*

Disons un mot des Etats de l'Amerique avant que de terminer cet article. Leur constitution a souvent fourni à nos adversaires des objections contre les principes que nous venons d'établir : mais ils prodiguent les éloges à cette constitution, avant que le tems et l'expérience aient pu nous apprendre ce qu'il faut en penser. L'Amérique est dans un cas particulier ; très

différent des Etats de l'Europe qui sont depuis longtems formés, et parvenus en quelque sorte à leur maturité. Dans ces derniers Etats, il y a toujours nécessairement une classe nombreuse de pauvres. Les Etats d'Amérique disposent d'une immense étendue de pays déserts et fertiles, qui leur fournit des moyens faciles d'occuper cette classe indigente, et les délivre ainsi du soin le plus pénible et le plus difficile de l'administration ; mais le tems viendra certainement où ils se trouveront dans le même embarras, à cet égard, que les autres gouvernemens. Cette classe nombreuse et indigente, empoisonnée ou éclairée, comme on voudra, par les écrits qu'enfantera la liberté ou la licence de la presse, voudra dominer à son tour, et dicter la loi. On verra alors si la constitution Américaine a suffisamment pourvu à sa sureté ; quels moyens elle s'est ménagée pour se maintenir. " C'est une vérité incontestable, dit le Docteur *Wilson*, dans ses „ *Commentaires sur la Constitution Américaine*, „ que dans nos gouvernemens le pouvoir suprême et absolu réside dans le peuple, „ et comme notre constitution est au-dessus „ de notre législature, de même le peuple est

„ au-dessus de notre constitution. Et même „ la prééminence, dans ce dernier cas, est „ beaucoup plus grande ; car le peuple est „ au-dessus de la constitution par un pouvoir „ que rien ne limite, et qu'il exerce de droit „ et de fait ". Un aussi habile écrivain ne s'est sans doute pas trompé sur ce point ; mais si le fait est vrai, l'anarchie, la confusion et tout ce qui marche à la suite de la destruction, ou seulement de l'incertitude du droit de propriété, seront inévitablement le destin de cette vaste contrée, lorsque une partie considérable du peuple sera devenue indigente. Dès-lors, sentant ses forces et sa supériorité de droit et de fait, cette multitude voudra nécessairement en user. Elle fera passer des décrets pour égaler son sort à celui des riches ; elle prononcera que ceux-ci jouissent d'une abondance superflue, qu'ils vivent dans le luxe, qu'ils sont des aristocrates ; les prétextes ne manqueront pas pour motiver ces atteintes à la propriété. En effet, supposer que la multitude, *souveraine de droit et de fait*, voudra bien consentir à rester paisiblement dans un état d'indigence, ou seulement dans celui d'une étroite médiocrité qui la force au

travail, c'est vouloir oublier entiérement ce que sont les hommes, c'est opposer des visions à l'expérience de tous les siècles et de tous les peuples; c'est placer dans la constitution d'un État des parties hétérogènes, ou plutot la composer d'élémens contraires qui se combattront nécessairement, et en causeront, tôt ou tard, la dissolution.

2°. Les *droits de l'homme* étoient, après la représentation personnelle, la colonne qui devoit soutenir la constitution Française. Elle étoit fondée sur une *Déclaration de ces droits*, et comme si chaque article de ce code n'eut été décreté que pour être bientôt anéanti, tout cet ouvrage a été mis en piéces et foulé aux pieds avec un mépris dont il n'y a jamais eû d'exemple. L'expérience l'a donc apprécié; elle nous a appris mieux que par les plus beaux commentaires ce que nous en devons penser. Ce droit *imprescriptible* de l'homme de *résister à l'oppression*, s'est trouvé n'être que le droit d'opprimer les autres; le droit de vivre libre, celui de remplir les prisons sur des soupçons vagues; le droit de sureté a été attaché à la pointe d'une pique, celui de propriété est devenu le signal du pillage; le

droit de vivre enfin, celui de couper la gorge à l'innocent sans défense.

Rendez-nous nos droits, voilà la phrase qu'on a travaillé, par tous les moyens possibles, à mettre dans la bouche de certains individus du peuple Anglais ; il la répète avec emphase et à tout propos. Une discussion de la nature de ces droits pouvoit être une bonne réponse à cette demande; mais l'expérience abrège cette discussion et en fournit une meilleure encore. " Vous les avez ces droits, „ peut-on leur dire, vous êtes en possession „ de tous ceux qui sont compatibles avec la „ sureté de la vie et des propriétés d'autrui. „ Vous en accorder davantage ce seroit met- „ tre en danger cette sureté, ce seroit vous „ donner le moyen et le désir de nuire aux „ autres et à vous-mêmes. Vous possédez „ tous les droits que vous devez avoir, puis- „ que vous jouissez de tous ceux qui peu- „ vent se concilier avec le bonheur de la so- „ ciété duquel le vôtre dépend. Ceux donc „ qui forment des cabales et des complots „ pour acquérir de nouveaux droits, ne cher- „ chent au fond qu'à plonger leur patrie dans „ la confusion, en suivant la même route, et

„ en employant les mêmes manœuvres cri„ minelles qui ont perdu le plus beau royau„ me du monde ".

On a souvent dit et répété que la constitution Française avoit été détruite, non par les droits de l'homme, mais par la perfidie de la Cour. Quand on pourroit persuader, contre toute vraisemblance, à des hommes sensés, qu'un roi prisonnier et dépouillé de toute son autorité, a pû opérer une pareille révolution, il s'ensuivroit toujours, que cette constitution étoit essentiellement vicieuse; car pourquoi n'avoit-on pas pourvu, par une sage balance des pouvoirs, à ce que la Cour ne put la détruire? Mais dans la nouvelle constitution, substituée à la première, on a fait une autre bévue bien plus fatale encore; car on n'y a pris aucune précaution pour assurer aux représentans du peuple, l'obéissance de ce peuple à leurs décrets, et dès-lors tout est tombé dans l'anarchie, et les Jacobins sont devenus des despotes absolus. Ainsi, selon vous-même, vous êtes tombé d'un excès, d'un malheur dans un autre; et dans cet état de choses il n'a point pu se présenter aux tyrans de la France d'autre expédient que celui que re-

commandoit *Marat*, de couper 150,000 têtes ? On dira peut-être à présent que l'expérience ne peut pas encore être censée terminée, et que quand on aura établi un pouvoir exécutif sur un meilleur fondement, les choses iront bien. Mais comment nos Jacobins d'Angleterre peuvent-ils faire cette réponse et dire en même tems, comme ils le font, que le vice de notre Constitution est que le pouvoir législatif est trop foible et le pouvoir exécutif trop fort, ensorte que pour remédier à ce mal, il faudroit que les Communes fussent réellement les représentans du peuple. En France cela est ainsi, et il en résulte que le peuple ne veut pas obéir aux représentans qu'il a choisis lui-même. Il ne fait pas assez de cas de la Convention pour lui accorder sa confiance. N'est-ce donc pas un mal incurable que celui qu'aucune modification du pouvoir exécutif ne peut guérir ? Ne tient-il pas à l'essence même de la représentation personnelle ? La populace décide des élections, elle élit mal et elle obéit d'autant moins, qu'elle ne sait pas faire de bons choix.

3°. Parlons à présent de l'Egalité, ce troisième fondement du systême politique des

Français. Leur première constitution avoit prononcé que tous les Citoyens avoient un droit égal à des loix égales, égalité de droits à une justice impartiale, égalité de tout le monde aux yeux de la loi. Cette égalité avoit été décretée par l'Assemblée Constituante comme une loi générale et sans exception. Il faut donc que dans la nouvelle *déclaration d'égalité* on ait eû quelque chose de plus en vue, ou qu'elle ne signifie rien. Si l'on n'à rien eû de plus en vue que d'établir l'égalité des droits, comme elle l'étoit déjà, pourquoi nommez-vous l'année 1792 la quatrième de la liberté et la premiére de l'égalité? Peut-on démontrer plus clairement que l'égalité de 1792 n'est pas celle de 1789. Que les écrivains et les orateurs qui veulent n'y voir qu'une seule et même chose concilient donc ces deux dénominations opposées. Laissons ce soin à leur subtile pénétration. Le sens commun nous indique une solution bien plus vraisemblable. C'est qu'on a voulu de loin viser à l'égalité des propriétés. C'est ainsi que la populace en France l'a entendu, et les preuves s'en présentent en foule. Immédiatement après cette nouvelle déclaration d'égalité, on a proposé

ouvertement le partage des biens, et cette proposition a été reçue avec des marques d'une satisfaction parfaite. Le partage a même été mis en exécution à divers égards et en divers lieux, beaucoup plus qu'on ne le croit communément en Angleterre, puisque entr'autres exemples qu'on pourroit citer, les paysans en se dispensant de payer les impôts, forcent leurs riches voisins à les payer jusqu'au dernier sou.

Mais ce qu'il y a de plus funeste dans l'application de ce principe d'égalité, c'est qu'elle tend à entretenir au sein d'une Nation, une inquiétude et une agitation perpétuelle. Si vous supposez en effet qu'infectée d'une pareille doctrine elle soit encore susceptible malgré cela d'être bien gouvernée, ce bon gouvernement y ramenera l'abondance, la richesse, et par cela même l'inégalité. Il faudra donc dès-lors de nouvelles guerres civiles, une nouvelle confusion pour rétablir l'égalité, et la Nation sera exposée sans cesse à des vicissitudes, des révolutions qui produiront au moins son malheur, et peut-être sa ruine totale. Ainsi cette belle théorie en supposant même contre toute apparence, qu'elle puisse se concilier avec un bon gouvernement, en détruiroit bien-

tôt elle-même le fruit le plus précieux, la paix, la sûreté; il faudroit sans cesse par de nouveaux troubles, de nouvelles calamités revenir périodiquement à de nouveaux réglemens sur les propriétés, réglemens qui seroient dictés par le caprice et la tyrannie de ceux qui ne possédant rien, regardent la confusion comme la source de leur fortune, et l'anarchie comme le droit de leur naissance.

Tels ont été les trois grands principes *de la* révolution Française, la représentation personnelle, les droits de l'homme et l'égalité. A présent que nous en avons vu les effets *dans* la pratique, nous pouvons décider cette question, la plus grande, la plus importante qu'un peuple puisse se proposer. Devons nous imiter l'exemple de la France, et jouant pour ainsi dire, cette Constitution à laquelle nous devons toute notre prospérité, mettre au hazard tous les avantages immenses dont nous jouissons?

Nous ne suivrons pas M. *Young* dans la discussion de plusieurs points importans de la Constitution Angloise qui fait le sujet principal du reste de son ouvrage. Quoiqu'il répande un grand jour sur ce sujet et réponde

victorieusement aux objections qu'on fait aujourd'hui contre cette Constitution, pour colorer la demande inconsidérée ou perfide d'une grande réforme; cette discussion destinée à instruire et à intéresser des lecteurs Anglois donneroit à cet écrit une étendue, qui, aux yeux des autres lecteurs, ne seroit pas proportionnée à son utilité. Nous nous bornerons donc à en extraire quelques remarques, et nous hazarderons d'y joindre quelques réflexions que l'Auteur eût peut-être faites, s'il eût écrit pour d'autres Nations.

Les mêmes causes, soit physiques, soit morales, produisent constamment les mêmes effets. Ce qui se passe en France aujourd'hui, ce qui arriva en Angleterre dans le siècle dernier, dérivent du même principe, et l'issue en est aussi absolument la même. C'est de part et d'autre une grande nation qui cherchant, avec raison, à mettre des bornes au pouvoir arbitraire de ses princes, sur-tout dans ce qui regarde le droit des impositions, ayant obtenu ce qu'elle devoit se borner à demander pour être tranquille et heureuse, séduite par de fausses idées d'égalité, de liberté, et sur-tout par les suggestions d'une

cabale de démagogues ambitieux, *passe* imprudemment au travers de cette *liberté* qu'elle méconnoît, en renverse toutes les bâses, et devient enfin, par degrés, l'esclave du pouvoir le plus oppressif et le plus arbitraire qui fut jamais.

L'exemple que présente la révolution d'Angleterre, dans le siècle dernier, est oublié du plus grand nombre. Et par cette raison, et parce qu'il vient admirablement à l'appui de la leçon que donne aujourd'hui la France, il n'est pas inutile d'en rappeller les principaux traits.

Quand les prôneurs de la réforme du gouvernement Anglais, ont assez répété cette belle phrase, qu'il faut le ramener *à sa pureté primitive*, quand on leur demande à quelle époque il faut chercher cette pureté, ils finissent ordinairement par vanter la République établie en Angleterre dans le siècle passé. Voyons donc quels avantages la liberté trouva dans ce nouvel établissement. Les patriotes de ce tems attaquèrent le Roi, parce qu'il avoit levé illégalement 200, 000 livres sterlings par an; et dans l'espace de cinq années, par un acte de leur seule autorité, ils

ils levèrent sur la nation quarante millions; qui en feroient cent aujourd'hui. Ils passèrent un acte pour que le parlement ne put siéger que trois ans, et eux-mêmes se maintinrent treize ans en fonction. Un de leurs partisans les accusa d'avoir partagé entre eux 300,000 livres sterlings; et cette accusation devient extrêmement probable, quand on voit par des actes publics que, lorsqu'ils chargeoient le peuple d'impositions de tout genre, ils s'en exemptoient eux-mêmes. Ils instituèrent des Comités dans les provinces avec pouvoir d'exiger arbitrairement des amendes, de séquestrer les biens, d'emprisonner, de punir corporellement et sans appel. Ils soumirent la presse à une censure; ils abolirent les jugemens par jurés dans les cas où ils étoient eux-mêmes accusateurs. Ils firent des levées d'hommes pour leurs armées, et punirent sévèrement tous ceux qui vouloient s'y soustraire. Le roi et les parlemens n'avoient jamais établi des droits sur le pain, la viande et les autres denrées; le nouveau parlement osa le faire, sans nul égard pour les besoins du peuple. Ces faits suffisent pour caractériser la tyrannie. Tel est en effet le résultat inévitable de toutes

les révolutions opérées par la violence d'un peuple soulevé et dirigé par des chefs ambitieux. Le plus terrible despotisme s'établit enfin sur les ruines de l'autorité légitime. On vouloit corriger des abus, acquérir quelques dégrés de liberté de plus; c'étoit du moins ce que l'on disoit d'abord, et ce que prétendoient, à les entendre, les meneurs du peuple. Ils s'assuroient sous ce prétexte de sa confiance, ils s'investissoient de sa force pour attaquer le gouvernement établi. Après en avoir ainsi préparé et amené la chûte, ils se trouvoient placés sur ses ruines, maîtres de toute l'autorité, disposant de tous les moyens de terreur et de corruption pour se l'assurer, et dès-lors, en effet, nous le répétons, ils sont devenus les plus terribles des despotes, s'il est vrai qu'un gouvernement qui ne se maintient et ne peut se maintenir que par la terreur, soit la plus redoutable des tyrannies.

Tout le monde voit aujourd'hui les excès auxquels la nation Française s'est portée en suivant cette marche. Les esprits les plus prévenus ne peuvent se les dissimuler, et les cœurs les plus insensibles n'en être pas touchés. Mais ce qu'il est moins commun et plus im-

portant d'observer, c'est comment et à quelle époque elle est entrée dans cette route qui l'a conduit aujourd'hui aux derniers termes de sa ruine. On vouloit former une Assemblée Nationale, à laquelle seroit confié le pouvoir législatif. C'étoit une grande entreprise qui méritoit d'être mûrement examinée par les hommes les plus sages, les plus habiles, les plus vertueux, dans le calme des passions, sous tous ses rapports, avec les mœurs, le caractère de la nation, ses habitudes, la vaste étendue du territoire qu'elle occupe, les moyens qui en font subsister une partie, son immense population, etc. Il étoit évident qu'on ne pourroit la faire passer en un jour de la sujettion à la volonté absolue d'un monarque, au régime de la démocratie illimitée, sans s'exposer aux commotions les plus violentes. On ne crut pas sans doute que le *gouvernement représentatif* qu'on établissoit, put conduire jamais à un pareil résultat. Il faudroit autrement supposer que les auteurs, les promoteurs de la révolution eussent manqué absolument de sens et de lumières, ou qu'ils eussent le projet détestable de plonger leur patrie dans un abyme de maux, sans prévoir qu'ils périroient avant

elle ou avec elle. Croyons plutôt qu'ils errèrent en formant ce gouvernement représentatif, cette Assemblée Législative, et que leur ignorance, leur défaut de réflexion, la présomption de vouloir faire mieux que les autres peuples, et l'ambition de monter aux premières places par la faveur populaire, furent la cause de cette funeste erreur, de laquelle, comme de la boëte de Pandore, sont sortis tous les maux qui affligent la nation, et troublent la paix de l'Europe. Ils voulurent que la *représentation* fût *personnelle*, comme s'exprime M. *Young*, c'est-à-dire que les membres du corps législatif fussent choisis indistinctement par tous les citoyens et entre tous les citoyens, en raison du nombre, et sans égard à la propriété. Voilà l'écueil contre lequel s'est allé briser cette folle construction; voilà l'époque du naufrage. Dès-lors, comme l'a démontré *Young*, la démocratie de fait et de droit, la plus illimitée, s'est élevée sur les débris de toute autre autorité; et le peuple, comme un despote, *seul et sans règle*, pour parler avec Montesquieu, *a entraîné tout par sa volonté et par ses caprices.*

On l'a souvent observé: le despotisme du

peuple est en effet le plus redoutable de tous Un peu de réflexion suffit pour en comprendre la cause ; mais l'exemple de la France renouvelle aujourd'hui cette grande leçon d'une manière qui devroit la graver éternellement dans le souvenir de tous les hommes. Il faut donc en revenir à ce principe si simple, et que l'expérience de tous les tems et de tous les lieux avoit si bien démontré, à ce principe que *Montesquieu* avoit mis dans un si beau jour, lorsqu'il prouve, par le raisonnement et par les faits, que la *liberté politique ne se trouve que dans les gouvernemens modérés* (a). Qui le croiroit? Cet écrivain sublime et profond, qui avoit si bien observé, qui avoit étudié toutes les constitutions anciennes et modernes, a été tourné en ridicule par des beaux esprits présomptueux, qui ne connoissoient que Paris, qui n'avoient la tête remplie que de leurs théories, leurs abstractions, les rêves enfin qu'ils avoient faits sur les hommes et les sociétés. *Montesquieu*, fondé sur l'expérience, n'a plus été qu'un politique timide, superstitieux, asservi à de vieux préjugés. Il

(a) Voy. Esprit des Loix, liv. II, ch. 4 et suiv.

avoit vanté la constitution Anglaise ; c'étoit, enfin, un aristocrate ; on ne pouvoit plus l'écouter.

Il falloit un autre guide ; car la multitude a besoin de se ranger sous la bannière de quelque nom fameux, et ceux qui la mènent se prêtent par intérêt à ce besoin, jusqu'à ce qu'ils l'aient fait arriver à leur but. Ce guide a été *Rousseau*. Il a prouvé, dit-on, que la souveraineté absolue appartenoit au peuple par un droit inaliénable. A-t-il prouvé qu'il lui fut utile de l'exercer ? N'a-t-il pas même pensé le contraire ? C'est ce qu'il y a tout lieu de présumer, et dès-lors qu'est-ce qu'un droit qu'on ne peut faire valoir sans se nuire à soi-même ? Pourquoi se donner tant de peine pour développer une notion abstraite, dont il étoit si facile d'abuser, et dont il n'y avoit aucun avantage à attendre ? La vanité, ce sentiment si actif aujourd'hui, et qui est la grande cause de tant de malheurs, le séduisoit sans doute ; il vouloit étonner, se faire un nom par ses paradoxes comme par son éloquence : mais il ne pensoit pas sans doute que ces paradoxes, ces abstractions, cette métaphysique dussent être prises pour bâses d'un

gouvernement effectif; car, lorsqu'il en vient à donner des conseils pratiques, il est loin de recommander indifféremment la démocratie à tous les peuples, quoiqu'elle ne soit que cette souveraineté absolue du peuple sous un autre nom. Mais qu'ont fait les novateurs? Ils ont laissé de côté ces préceptes, ces conseils de *Rousseau* qui étoient contraires à leurs vues. Ils n'ont parlé que de sa théorie qui les favorisoit; ils ont affecté de se dire ses disciples: ils lui ont élevé ces statues qu'il avoit demandées dès son vivant, et qu'il déploreroit aujourd'hui d'avoir obtenues, parce qu'il étoit sensible et humain, et le peuple Français est venu adorer l'image de celui qui dans ses livres a condamné le plus fortement l'application et l'abus qu'il faisoit de ses principes.

A quel peuple en effet peut convenir la démocratie selon *Rousseau?* Ouvrez ce *Contrat social* que tant de *gens citent sans l'avoir compris et même sans l'avoir lu* (*). « A un peu„ ple peu nombreux et facile à rassembler, „ ensorte que chaque citoyen puisse connoître

(*) Voy. Contrat social, liv. II, chap. 4. etc.

„ aisément tous les autres ; à un peuple qui „ ait des mœurs très-simples, des ames aussi „ calmes qu'il est possible ; à un peuple chez „ lequel les fortunes des particuliers soient „ très-égales et très-bornées, afin de prévenir „ les questions épineuses, les dissentions fré- „ quentes auxquelles ces gouvernemens ne „ sont que trop sujets ; car nul gouvernement „ ne l'est autant aux guerres civiles et aux „ agitations intestines que le populaire, parce „ qu'il n'y en a aucun qui tende si fortement „ et si continuellement à changer de forme. „ Ce gouvernement demande encore un peu- „ ple qui n'ait rien ou presque rien à craindre „ du dehors, qui soit comme isolé, fixé dans „ un pays d'un accès difficile, ou environné „ d'États populaires comme lui, ou du moins „ peu puissans et peu redoutables. Sans cela, „ entravé dans ses opérations par les lenteurs, „ les dissentimens, le peu de secret auxquels „ sa constitution l'assujettit, forcé d'agir plutôt „ par fougue que par réflexion, il ne pourra „ se conduire avec cette circonspection que „ le danger de sa situation lui rend nécessaire ". Enfin, pour réduire à peu de termes, toutes les conditions qu'exige la démocratie absolue,

c'est-à-dire la simplicité, la pureté des mœurs, le patriotisme, le désintéressement, la modération, le respect pour la vieillesse et l'autorité paternelle, la subordination de la jeunesse, les vertus de tout genre : *Rousseau* conclut, en disant, *qu'il n'y a qu'un peuple de Dieux auquel la démocratie puisse convenir* (*). Or il est plus aisé à un peuple de nier les Dieux et de détruire leur culte, que de devenir un Dieu lui-même.

Ceux qui voudroient ne voir dans ces assertions que des exagérations et des paradoxes, et s'obstiner à ne croire ni le grand *Rousseau*, ni la terrible expérience du moment présent, trouveront partout dans l'histoire d'autres preuves de la même vérité. On n'a vu, en effet, dans aucun pays le gouvernement démocratique s'établir, acquérir de la stabilité et procurer un bonheur de quelque durée à un peuple qui ne réunissoit pas la plus grande partie des conditions qu'on vient de demander. Les anciennes démocraties de la Grèce étoient très-limitées dans leur population et leur territoire, environnées d'autres républiques, et

(*) *Rousseau*, Contr. social, Liv. III, chap. 4.

à ces égards dans une position infiniment différente de celle de la nation Française. Les loix de l'esclavage réduisoient partout à un petit nombre la partie active des citoyens, la seule qu'il faille compter. Si l'on vouloit entrer dans l'examen de leur constitution, on trouveroit encore que l'influence du peuple étoit balancée, dans la plupart, par des institutions qu'on n'a point eû la sagesse d'adopter en France. On verroit aussi combien la république romaine, que tant de déclamateurs ignorans citent à tout propos sans la connoître, se gouvernoit par des principes différens de ceux que les dernières législatures Françaises ont adoptés; de ceux qu'une tourbe imbécille a vantés sur la parole de quelques spéculateurs téméraires, et que l'autorité de l'expérience a si solemnellement condamnés. On sait qu'à Rome les peuples de l'Italie ne furent admis que tard aux droits de cité; les esclaves seuls y exerçoient les professions méchaniques. Une république où le Sénat étoit inamovible, où ce Sénat avoit part à la puissance législative, où la nation étoit composée de patriciens et de plébéïens, où la classe indigente n'avoit presque aucune part au droit de suffrage, où

les institutions, les opinions religieuses, fondues dans le systême du gouvernement, lui servoient d'appui, garantissoient la subordination, le respect pour la vieillesse et l'autorité paternelle, (foulée aux pieds par les loix et les maximes nouvelles); une république ainsi constituée étoit si essentiellement différente de la république moderne, qu'on ne peut assez s'étonner de la prétention extravagante qu'annonce souvent celle-ci de ressembler à l'ancienne. Mais l'audace fait tout recevoir et admirer à l'ignorance, et des mots, des phrases vuides de sens suffisent pour allumer l'enthousiasme d'un peuple vain et irréfléchi.

Quel homme sensé pourra croire que les Romains eussent voulu adopter dans leur république la représentation personnelle, l'égalité absolue, la doctrine du saint devoir de l'insurrection, les clubs délibérans, décrétans et agissans, dans toutes les villes, les bourgs et les villages, un conseil de commune à Rome, dictant des loix aux Comices et au Sénat, etc. etc; ou que s'ils eussent adopté toutes ces belles découvertes de la philosophie moderne, ils fussent devenus la première nation de l'univers? Que diroient-ils s'ils revenoient

au monde tes Sages qui la gouvernèrent avec tant d'habileté, en voyant ceux qui régissent aujourd'hui leur province des Gaules, se flatter qu'ils effacent leur gloire en les surpassant, et pleins de cette folle prétention, déclarer la guerre à toutes les nations en même tems; traiter sans générosité celles qui, foibles et incapables de résistance, ne peuvent leur donner aucun ombrage; les irriter toutes par leurs insultes, leurs vanteries insupportables, leur rapacité, leur despotisme, et pendant qu'ils se mettent ainsi dans la nécessité de soutenir le poids immense d'une guerre générale au dehors, détruire dans le sein de la nation tous les fondemens de sa prospérité, la sureté des biens et des vies, l'industrie, le commerce, l'agriculture, la discipline des armées, la morale du peuple, la religion, sans laquelle, malgré tous les sophistes du monde, la morale se réduit à un mot qu'on dédaigne enfin, ou qu'on rougit même de prononcer.

Mais peut-être que dans les tems modernes, quelque peuple aura fait un essai plus heureux de la démocratie et du régime de la parfaite égalité. Il seroit inutile de retracer ici les efforts des peuples, ligues, fédérations qui se sont proposé

ce but et n'ont obtenu aucun succès durable. Si, malgré les talens et le courage de ceux qui ont voulu établir à diverses reprises ce régime en Europe, il n'a pû se maintenir que là où il a été favorisé par toutes les circonstances qui, selon *Rousseau* et d'autres politiques, sont nécessaires à son affermissement; c'en est assez pour démontrer cette vérité : et quoique peut-être l'histoire de ces tentatives put servir à la mettre dans un plus grand jour, on nous saura gré de renvoyer pour ce détail aux historiens mêmes qui en ont traité.

Il nous reste donc à dire un mot des Etats chez lesquels cette forme de gouvernement a pû s'établir d'une manière fixe et durable; et le nombre en est si peu considérable, que cet examen ne nous occupera pas longtems.

En effet, ce n'est plus que dans la partie orientale de la Suisse, en y comprenant les Grisons et le Vallais, que le peuple en corps exerçant les principaux droits de la souveraineté, on peut dire qu'il existe encore des Etats qui prouvent, par leur exemple, la possibilité d'un gouvernement purement démocratique.

Mais il sera facile de démontrer aussi, par ce

même exemple, la nécessité des conditions qu'exige cette forme de gouvernement pour prendre quelque consistance. En effet, toutes ces Républiques sont très-petites. Celle des Grisons n'est proprement qu'une confédération de plusieurs communautés, à beaucoup d'égards indépendantes. Il en est à peu près de même de celle du Vallais. Le plus considérable des Cantons Démocratiques n'a pas une population de soixante mille ames. Tous ces Cantons sont environnés de hautes montagnes qui en rendent la défense facile, qui les isolent, les séparent des autres nations ; ils ont encore une autre enceinte autour d'eux formée par des Etats Républicains peu puissans, et liés avec eux par une communauté d'intérêts. Leurs mœurs sont simples, leurs ressousces, leurs fortunes bornées et assez égales ; ils remplissent donc, en tous points, les conditions prescrites par *Rousseau.*

On dira sans doute que la Constitution Françoise étant représentative, et le peuple en corps n'y délibérant pas, il n'existe politiquement que par ses représentans, à la différence des démocraties dont nous parlons, dans lesquelles l'assemblée souveraine est composée

de tous les citoyens sans exception : mais si l'assemblée des représentans du peuple Français est immédiatement sous l'influence ou plutôt aux ordres des communes, des sections, et des clubs délibérans, comme tout le prouve, on ne sauroit dire, avec fondement, que la Constitution Française soit représentative dans la réalité. Il y a plus encore, le pouvoir exécutif, dans l'état actuel des choses en France, est confondu dans l'Assemblée Législative, et par cela même subjugué comme elle par la dictature du peuple. Au lieu que dans les Cantons les plus Démocratiques, le pouvoir exécutif est revêtu de toute la force nécessaire pour le maintien de l'ordre général.

Les *Landsgemein*, ou *Assemblées du pays*, ne se tiennent qu'une fois par année, et ne durent que deux ou trois jours, à moins de cas extraordinaires. Le *Landamman*, chef électif de l'Etat, les préside, et c'est lui qui propose les matières dont les citoyens doivent s'occuper. Ces propositions ont été traitées et préparées d'avance dans le conseil exécutif, nommé *Landrath*, ou *Conseil du pays*, qui réunit à l'exercice du pouvoir exécutif, de l'économie générale, de la police, celui de la jus-

tice civile et criminelle, et qui enfin est permanent. Ainsi le peuple n'exerce sur le gouvernement qu'une influence momentanée, et celui-ci trouve en lui-même tous les moyens nécessaires pour se faire respecter et obéïr. Que de différences entre ces institutions et celles de la nouvelle France! Combien d'autres aussi importantes résultent de celles du caractère et de la manière d'être des deux nations. Ici les soins domestiques, les travaux de la campagne rendus impérieux par la nature du sol, occupent presque tout le loisir des habitans. Leurs demeures sont peu rapprochées, leurs communications peu faciles, ils ont peu ou point de villes; leurs occupations, leur éducation, leur climat même, forment chez eux un caractère grave, réfléchi, des ames fortes et calmes, un patriotisme pur er vrai. Tout est donc, dans cette comparaison, qu'il seroit inutile de pousser plus loin, à l'avantage des Démocraties Helvétiques, et il n'est pas étonnant que leur durée, leur immobilité offrent un contraste si frappant avec l'horrible agitation qui tourmente la France, depuis le jour où elle a eû l'étrange pensée de s'ériger en Démocratie.

Il

Il est bien douteux cependant, que malgré tous ces avantages, ce régime pût longtems se maintenir dans ces petits Etats, sans les exposer aux plus grands dangers, si les nouvelles lumières de la philosophie Françoise parvenoient jusques à eux, si elles leur persuadoient d'adopter toutes ses découvertes, ses dogmes, ses institutions; s'ils admettoient, à son imitation, les clubs fraternels, où l'on apprend à se haïr et à se détruire, où l'on délibère, dénonce, exécute, où l'insubordination, l'irréligion sont recommandées à la jeunesse comme des vertus. J'en appelle sur cela aux témoignages des plus sensés de leurs citoyens: ils ont toujours fait profession de croire que la perpétuité de leur bonheur tenoit à celle de leur scrupuleux attachement aux maximes et aux usages de leurs ancêtres, et l'expérience la moins équivoque confirme, depuis quatre siècles, la sagesse de leur politique.

Il faut répondre encore à l'induction qu'on veut tirer de l'exemple des Etats-Unis de l'Amérique en faveur des grandes démocraties. Leur exemple a été trop souvent cité, et a donné lieu à des illusions trop dangereuses pour que nous ne croyons pas devoir ajouter

quelques mots aux réflexions que M. *Young* a faites sur ce sujet. Il a développé celles que fait naître d'abord la différente position des Américains et des Français. L'étendue des terres que possèdent les premiers, étendue immense, surtout relativement à une population de trois ou quatre millions d'ames, doit empêcher encore bien longtems, que leur tranquillité ne soit menacée par la classe du peuple qui n'a point de propriété. La dispersion de leurs habitations sur ce vaste terrein, la nature de leurs occupations et de leurs ressources dont l'agriculture fait la bâse, la modération de leurs sentimens, la gravité de leur caractère, mêlée même d'une certaine lenteur, d'une certaine apathie qui les a toujours distingués des Européens, la nature de leurs relations au-dehors, la simplicité de leurs mœurs, leur attachement à la religion, toutes ces choses réunies ont rendu ce peuple encore naissant plus susceptible qu'un autre, de recevoir des constitutions démocratiques. Mais il faut observer surtout que chacune de ces démocraties est fort bornée, à la réserve de deux ou trois, et que dans leur réunion, c'est-à-dire considérées comme ne formant qu'un seul État, leur

constitution n'est plus démocratique comme celle de chaque État pris séparément. Tout le monde sait qu'une grande partie de leurs intérêts, ceux qui sont les plus compliqués, les plus propres à exciter des jalousies et des divisions dans les républiques, sont confiés à un Sénat particulier, à un Congrès qui en a exclusivement l'administration.

Ce corps est composé de deux chambres; d'un Sénat dont les membres restent six ans en fonctions, et d'une chambre des Représentans qui se renouvelle tous les deux ans. Le pouvoir exécutif est confié au Président du Congrès. Il peut refuser son consentement aux loix qui lui sont proposées par ces deux chambres, en expliquant ses raisons par écrit. Les deux chambres, assemblées séparément, examinent cette opposition, et il faut que les deux tiers des opinans dans chacune donnent de nouveau leur approbation à la loi pour annuller cette opposition du Président. Par ces dispositions, et par d'autres encore, que la crainte des longueurs nous fait passer sous silence, mais que tout le monde peut lire aujourd'hui dans des livres connus, le Président des États-Unis jouït d'une autorité bien plus éten-

due que celle que la Constitution de 1791 avoit laissée au Roi des Français, constitution que le fanatisme républicain a bientôt après renversée comme tyrannique, pendant que les Américains au contraire, dans le cours et dans le sentiment d'une prospérité toujours croissante, renforçoient l'autorité de leur gouvernement à divers égards, et qu'en Pensylvanie, par exemple, on divisoit le corps législatif en deux chambres, pour mieux régler et modérer l'influence populaire.

On citera peut-être encore l'exemple d'autres républiques Helvétiques moins bornées dans leur étendue et leurs richesses, moins isolées, et défendues par la nature; mais dans ces États c'est un corps de bourgeoisie, très-peu nombreux relativement à la totalité des habitans, qui exerce sur toute la nation les droits de la souveraineté la plus étendue. Ainsi ce ne sont point là de vraies démocraties; c'est plutôt un État aristocratique, gouverné par un corps de Souverains héréditaires, nombreux, et fort égaux entre eux, et qui présente, sous cet aspect, l'image d'une démocratie, mais à cela près, il n'y a peut-être dans aucun État une inégalité de droits plus grande entre les

diverses classes des habitans. Ainsi rien de moins ressemblant aux élémens de la constitution Française, et de moins propre à les justifier.

Alléguera-t-on encore l'exemple d'un autre État démocratique placé dans la même région, comme contraire aux principes que nous venons d'établir? Cet État, il est vrai, n'est point isolé par les Alpes, comme les Cantons démocratiques; il ne subsiste point comme eux par l'agriculture; dès longtems les manufactures et le commerce y ont amené, avec les richesses, l'inégalité des fortunes; ses mœurs sont aussi dès-lors moins simples et moins sévères. A ces divers égards il ne remplit donc point les conditions requises pour l'établissement de la démocratie, dont il s'est cependant rapproché continuellement dans le cours de ce siècle. Mais aussi, je le demande à tous ceux qui connoissent l'histoire et l'état actuel de cette petite nation, si c'est pour son bonheur qu'elle a suivi cette marche, malgré tous les avis de la raison qui lui montroit dans un juste milieu entre l'aristocratie et la démocratie, la place que la nature des choses et ses intérêts les plus évidens lui avoient

assignée. En perdant ainsi de vue les rapports qui dérivoient de sa manière d'exister, de ses relations antérieures, de ses mœurs, de son caractère, en cédant à cet amour des nouveautés qui prouve et entretient l'inquiétude, en se proposant d'obtenir des applaudissemens au dehors, plutôt qu'une assiette paisible et sure au-dedans, en préférant ces vains applaudissemens à sa propre estime et à la jouissance d'une prospérité sans égale peut-être, et qui n'avoit d'autre ennemi qu'elle-même, des révolutions, des agitations, des dissentions sans fin, sont devenus sa manière d'être presque habituelle, et elle a éproupé déja, et doit redouter encore pour l'avenir tous les malheurs attachés à cette extrême instabilité.

Ce seroit ici le sujet d'un développement bien intéressant, mais il passeroit les bornes que je dois me prescrire dans ce moment. Il faut espérer aussi que l'expérience, qui élève aujourd'hui sa voix avec tant de force, désabusera enfin les nations séduites par les promesses de la prétendue philosophie dont elles auront payé si chérement la courte illusion. Elle leur fera sentir que c'est en vain que les hommes veulent lutter contre la nature des choses, que

les succès prétendus qu'on obtient dans cette lutte sont toujours peu durables et souvent suivis des plus cruels repentirs. En effet, on l'a souvent dit, et on ne peut trop se le persuader : les nations civilisées ne peuvent trouver une assiette fixe et heureuse que sous l'influence d'un gouvernement modéré qui assure la propriété, bâse de toute civilisation. Et la démocratie illimitée est aussi distante d'un pareil gouvernement que le despotisme le plus arbitraire. Une démocratie de cette espèce ne peut soutenir son existence qu'avec le secours de plusieurs circonstances qui se réunissent très-rarement. Il en est de même du gouvernement monarchique absolu, s'il n'est fondé que sur la terreur, il se détruit enfin lui-même. Mais dans la plupart de nos monarchies Européennes, ce ressort n'est pas le seul ni le principal. L'autorité sait qu'elle doit se réprimer elle-même, et si l'administration est modérée et bienfaisante, elle fait trouver aux peuples une compensation de leur dépendance dans la stabilité, la force, la tranquillité de l'État dont ils font partie, dans des loix fixes, des privilèges respectés, qui leur assurent les deux plus grands biens que les hommes puissent

attendre de l'état social, la sureté de leurs vies et celle de leurs propriétés. Et quand ces deux avantages sont suffisamment garantis, soit par une balance sage entre les divers pouvoirs, soit par ce que le gouvernement ne se trouve dans des circonstances qui ne lui laissent ni le pouvoir, ni même la volonté d'envahir les droits du peuple ; que prétendroient de plus des hommes sensés ! Imagineroient-ils acquérir plus de sureté, plus de bonheur, en établissant la *parfaite égalité ?* L'expérience de tous les siècles, expérience renouvellée dans ce moment avec tant d'éclat, ne montre-t-elle pas avec évidence que de cette extrême égalité, ou, ce qui est la même chose en d'autres termes, de cette souveraineté absolue du peuple, ressortent enfin l'inégalité la plus extrême, le despotisme le plus arbitraire et le plus terrible despotisme, qui ne diffère que parce qu'il a plus de têtes, plus de bras, et plus d'impétuosité, de celui de ces tyrans fameux dans l'histoire, qui n'avoient de régles que leurs caprices, et de volonté que pour faire du mal. Par-tout où cette souveraineté absolue du peuple a été passée en principe et établie dans la pratique, ce nouveau monar-

que, énivré de son autorité, entretenu par ses flatteurs dans l'idée qu'il peut gouverner par lui-même, et dans la réalité gouverné par eux, et subordonné à leurs vues et à leurs intérêts, se met bientôt au-dessus de toutes les règles de la saine politique et de la justice, et semblable en tout à un despote, qui, dans la force de l'âge et des passions, vient d'être armé d'un pouvoir absolu; il brise toutes les barrières que lui opposent les loix, les conseils des hommes sages, la religion, les bienséances et l'humanité. A l'aspect de ce nouveau maître tous les ambitieux se demandent par quels moyens on pourra le flatter et le séduire pour obtenir une faveur qui rend tout puissant ceux qui l'obtiennent. On s'empresse de diriger ses opinions; on tâche même de les dépasser pour se faire mieux remarquer. On excite ses défiances; on applaudit à ses emportemens. Dans les assemblées particulières, dans les lieux publics, on l'énivre d'encens; on lui exagère sa puissance, on ne lui fait envisager que des succès; on l'irrite contre tous les hommes marquans dans la société. Enfin, quand il en est tems, et ce tems arrive nécessairement, on excite sa jalousie

et sa cupidité contre les propriétaires, et on lui persuade aisément qu'il peut et qu'il doit entrer en partage des propriétés. Telles sont les autorités vraîment arbitraires, les vraies, les terribles inégalités qui naissent du nouvel ordre de choses. Comparez-les avec l'autorité légale qu'on a renversée, pour lui substituer celle-là. Voyez quelle a été la marche et le produit de cette révolution; comment procèdent ces nouveaux pouvoirs que nulle règle, nulle responsabilité, nulle bienséance ne contiennent. De jour en jour, par le cours nécessaire des choses, ces pouvoirs se concentrent dans un plus petit nombre de mains. Les plus habiles, les plus violens, les plus téméraires les attirent à eux, et donnent le branle à toute la machine. Enfin, par un cercle affreux de désordres et de calamités, vous vous trouvez ramenés sous le joug de cette aristocratie, dont on avoit fait tant de peur à votre imbécillité. Mais c'étoit celle-ci, cette dernière aristocratie qu'il falloit craindre; c'est celle-ci qui n'a aucune mesure, et qui porte avec elle un principe de destruction. Une aristocratie régulière, ancienne, assujettie à des loix, à des formes, à de sages maximes,

renferme, au contraire, en elle-même un principe de conservation. L'intérêt le plus puissant attache à sa durée, à son bonheur tous ceux qui en sont les chefs. La prospérité de ceux qui en relèvent, est partagée par eux ; elle est même la bâse nécessaire de leur fortune et de la condition nécessaire de la tranquillité de l'État. Si d'ailleurs l'étendue de cet État est bornée, si ses relations extérieures commandent la modération à ses chefs ; s'ils ne disposent d'aucune force armée que de celle du peuple lui-même ; si les contributions n'y sont ni pesantes, ni arbitraires, quoique ce gouvernement ait le nom d'aristocratique, (ce nom si honorable dans son origine, et qu'on a voulu si follement rendre odieux), il n'en assurera pas moins efficacement les personnes et les biens contre tout arbitraire, que s'il renfermoit dans une organisation plus composée une distribution, une balance parfaite de pouvoirs. Une longue expérience, un accroissement constant et rapide dans sa prospérité en fourniroient une preuve sans réplique aux yeux de tout homme de bonne foi, et ce ne pourroit être que par un oubli volontaire de ses devoirs et de ses intérêts les plus chers, par

une résistance inconcevable aux leçons de l'expérience la plus démonstrative qui ait jamais été faite, que des hommes placés dans une si heureuse situation voudroient mettre au hazard, ou plutôt exposer à des dangers certains et terribles une existence si justement enviée.

F I N.



